

Réviser son bac

NOUVELLE MATIÈRE

avec **Le Monde**

2021

SPÉCIALITÉ - TERMINALE

HISTOIRE-GÉOGRAPHIE GÉOPOLITIQUE SCIENCES POLITIQUES

L'ESSENTIEL DU COURS

LES SUJETS INÉDITS

LES ARTICLES DU MONDE

LES CONSEILS DE RÉVISION

**NOUVEAU
PROGRAMME**

Un cahier spécial de
16 pages pour se tester
+
Une carte mentale
pour bien retenir

Antilles 9,30 €, Réunion 9,80 €,
Maroc 90 DH, Tunisie 15 DT.

M 05398 - 10H - F: 8,90 € - RD



rue des écoles

En partenariat avec

MAIF

SE

Réviser son bac avec *Le Monde*

TERMINALE

HISTOIRE-GÉOGRAPHIE, GÉOPOLITIQUE ET SCIENCES POLITIQUES

Une réalisation de  rue des écoles

**NOUVEAU
PROGRAMME**

Un cahier spécial de
16 pages pour se tester

+

Une carte mentale
pour bien retenir

Avec la collaboration de :

Raphaël Delarge
Laurent Gayard
Romain Goureau
Delphine Louys

En partenariat avec



L'enseignement de spécialité d'histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques s'appuie sur une diversité des approches : le programme souligne en effet qu'il convient d'adopter « de façon convergente des approches historiques et géographiques » mais aussi « un traitement politique, aux échelles nationale et internationale ». On est ici au croisement de trois disciplines universitaires, l'histoire, la géographie et les sciences politiques. La géopolitique est une branche de la géographie. Il s'agit de sciences sociales qui ont en commun l'intérêt pour les acteurs et leurs logiques. Néanmoins, leurs approches diffèrent largement. La géographie est surtout attentive aux espaces et aux territoires, et appréhende les groupes sociaux dans leur rapport à l'espace, notamment en faisant varier les échelles. Pour cela, les géographes ont recours à des enquêtes et à la cartographie. L'histoire s'efforce de saisir les changements dans la durée et les évolutions que connaissent les groupes humains en utilisant les archives et les témoignages. Les sciences politiques, quant à elles, étudient le rapport au pouvoir des individus et des groupes sociaux, leurs rivalités et leurs rapports de force, en empruntant des méthodes à d'autres sciences sociales, notamment à l'histoire et à la géographie. La spécialité, comme l'indique le programme, « développe une approche pluridisciplinaire qui, pour analyser et élucider la complexité du monde, mobilise plusieurs points de vue, des concepts et des méthodes variés ». De manière générale, elle exige de l'autonomie, car vous serez amené à vous documenter par vous-même afin de vous préparer à la poursuite des études.

Cet ouvrage, constitué de fiches de cours, de sujets corrigés et d'articles du *Monde*, a été conçu pour vous préparer efficacement au baccalauréat. À chaque chapitre correspond un cours de deux pages illustrées, complétées de zooms qui permettent d'approfondir certains aspects. À la suite de chaque cours, un ou plusieurs sujets corrigés sont proposés. Les articles du *Monde* qui accompagnent chaque chapitre permettent de mettre le cours en perspective avec un sujet d'actualité, ou en résonance avec la réflexion de spécialistes de la question. Ils permettent de faire ressortir les grands enjeux du programme et donnent des références originales et précises, utilisables à l'écrit comme à l'épreuve du Grand oral. Un guide pratique ainsi qu'une carte mentale complète la liste des outils mis à disposition des candidats.

La spécialité permet d'aborder les grands enjeux contemporains à l'échelle mondiale. Ainsi, le changement global, qui menace de bouleverser à court ou moyen terme les sociétés mondiales et dont les effets se font déjà sentir dans certaines régions du monde, est abordé. De même, les conflits contemporains et leurs tentatives de résolution sont largement étudiés. Malgré une diversité des approches, le regard critique est au centre de toutes les disciplines qui fondent cette spécialité : comprendre le monde contemporain et l'actualité à travers le prisme de la géographie, de l'histoire, des sciences politiques ou de la géopolitique, c'est se donner les moyens d'en comprendre les enjeux de façon plus autonome. L'enseignement de spécialité permet d'acquérir l'esprit critique grâce auquel la curiosité peut engendrer la réflexion et l'analyse.

Message à destination des auteurs des textes figurant dans cet ouvrage ou de leurs ayants-droit : si malgré nos efforts, nous n'avons pas été en mesure de vous contacter afin de formaliser la cession des droits d'exploitation de votre œuvre, nous vous invitons à bien vouloir nous contacter à l'adresse bucquet@lemonde.fr.

En partenariat avec



Complétez vos révisions du bac sur www.assistancescolaire.com :
méthodologie, fiches, exercices, sujets d'annales corrigés...
des outils gratuits et efficaces pour préparer l'examen.

Le Monde CAMPUS

À l'approche du baccalauréat 2021 et durant l'examen, Le Monde Campus vous propose des conseils de lectures et de révisions, des quiz, des directs avec des professeurs, ainsi que les sujets et corrigés des épreuves.

Toute l'année, nos journalistes racontent comment les étudiants et jeunes diplômés se forment, travaillent et changent la société.

Rendez-vous sur la rubrique lemonde.fr/campus et dans *Le Monde* avec les pages « Le Monde Campus 021 » et les suppléments mensuels « Le Monde Campus ».



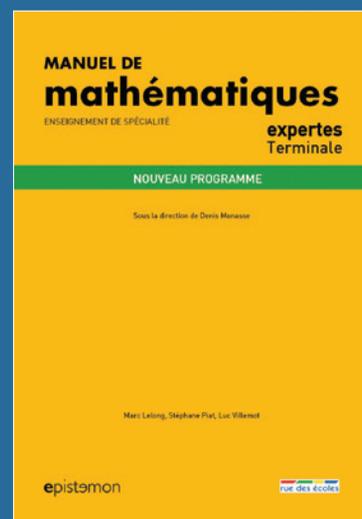
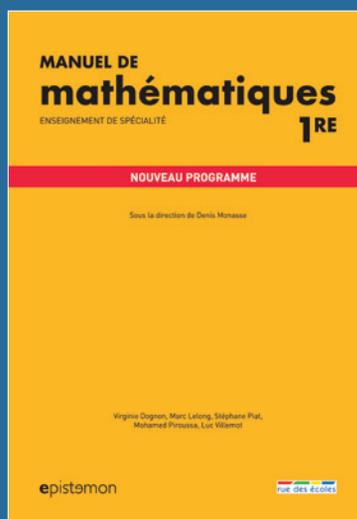
MANUELS DE MATHÉMATIQUES

NOUVEAU PROGRAMME

Des manuels de mathématiques inédits, conformes aux nouveaux programmes et accessibles à tous.

- Une place très importante donnée aux démonstrations, au raisonnement et faisant appel à la créativité.
- De nombreux approfondissements permettant aux élèves ou à leurs professeurs de choisir des thèmes d'étude complémentaires.
- Une annexe dédiée à la programmation Python.

Cible : élèves de première et terminale
format : 17 x 24 cm | 368 pages | 19,50 €



Retrouvez toutes nos collections pour préparer le baccalauréat sur
www.ruedesecoles.com

Faire la guerre, faire la paix : formes de conflits et modes de résolution p. 5

Introduction – Formes de conflits et construction de la paix	p. 6
chapitre 01 – La dimension politique de la guerre : des conflits interétatiques aux enjeux transnationaux	p. 8
chapitre 02 – Le défi de la construction de la paix	p. 14
chapitre 03 – Le Moyen-Orient : conflits régionaux et tentatives de paix impliquant des acteurs internationaux (étatiques et non étatiques)	p. 20

Identifier, protéger et valoriser le patrimoine : enjeux géopolitiques p. 25

Introduction – La notion de patrimoine	p. 26
chapitre 04 – Usages sociaux et politiques du patrimoine : le cas du château de Versailles	p. 28
chapitre 05 – Patrimoine, la préservation entre tensions et concurrences	p. 34
chapitre 06 – La France et le patrimoine, des actions majeures de valorisation et de protection	p. 40

L'environnement, entre exploitation et protection : un enjeu planétaire p. 45

Introduction – Qu'est-ce que l'environnement ?	p. 46
chapitre 07 – Exploiter, préserver et protéger le patrimoine	p. 48
chapitre 08 – Le changement climatique : approches historique et géopolitique	p. 54
chapitre 09 – Les États-Unis et la question environnementale : tensions et contrastes	p. 60

L'enjeu de la connaissance p. 65

Introduction – Qu'est-ce que la connaissance ?	p. 66
chapitre 10 – Produire et diffuser des connaissances	p. 68
chapitre 11 – La connaissance, enjeu politique et géopolitique	p. 74
chapitre 12 – Le cyberspace : conflictualité et coopération entre les acteurs	p. 80

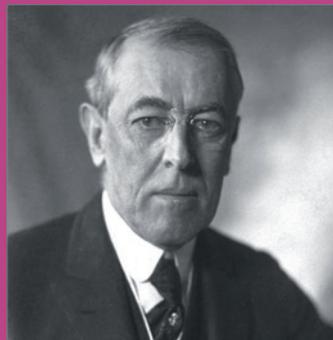
Les thèmes non évaluables à l'écrit p. 85

chapitre 13 – De nouveaux espaces de conquête	p. 86
chapitre 14 – Histoire et mémoires	p. 88

Le guide pratique p. 91

La carte mentale p. 94

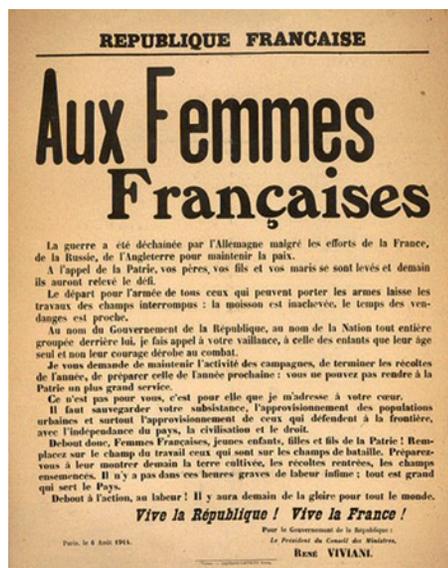
FAIRE LA GUERRE, FAIRE LA PAIX : FORMES DE CONFLITS ET MODES DE RÉOLUTION



Introduction : formes de conflits et construction de la paix

L'évolution des formes et causes de conflits (xvii^e-xxi^e siècle)

Les formes de la guerre ont évolué du xvii^e siècle à nos jours ainsi que les moyens mis en œuvre pour favoriser la paix. L'époque moderne voit l'émergence des États-nations, dont la prééminence est actée par les traités de Westphalie (1648) : désormais, les États sont souverains sur leur propre territoire et sont les acteurs principaux des guerres et des paix en Europe puis dans le monde. Ce triomphe des États-nations implique l'essor des **guerres interétatiques**, opposant des États entre eux, parfois dans le cadre de coalitions et d'alliances. Les armées régulières composées de militaires s'affrontent sur un champ de bataille, et les forces en présence sont relativement équilibrées. Ce sont les guerres décrites par l'officier et théoricien militaire prussien Carl von Clausewitz au xix^e siècle, dont les guerres napoléoniennes sont l'exemple type. Le xx^e siècle voit l'émergence des **guerres totales**, au cours desquelles tous les moyens disponibles sont mis en œuvre par les États pour parvenir à la victoire. Ainsi, pendant la Première Guerre mondiale (1914-1918), les populations civiles allemande, française et britannique, femmes et enfants compris, sont mobilisées pour soutenir l'effort de guerre : elles produisent pour



Affiche du 6 août 1914 incitant les femmes françaises à participer à l'effort de guerre.

remplacer les hommes mobilisés, fabriquer des armes ou écrire aux soldats pour maintenir leur moral. L'objectif est l'écrasement total de l'adversaire, ce qui explique la sévérité du traité de Versailles imposé à l'Allemagne défaite en 1919.

Si les guerres interétatiques sont extrêmement meurtrières et marquent durablement le monde au xx^e siècle, un autre type de conflit prend le pas après la Seconde Guerre mondiale, en lien notamment avec l'essor de la mondialisation : **les conflits intra-étatiques**, ou guerres civiles. On peut citer les exemples de la guerre civile au Burundi (1993-2005) entre Tutsis et Hutus, ou du conflit en Irlande du Nord (années 1960-années 2000), avec des dimensions ethnique, religieuse et politique. Le géographe Arjun Appadurai, dans son ouvrage *Géographie de la colère*, identifie deux processus pouvant mener à des conflits intra-étatiques. D'abord, un processus territorialisé, le renforcement des ethno-nationalismes qui ont pour but d'ancrer une communauté sur un territoire pour y fonder un État. Ensuite, un processus déterritorialisé, qui ne cherche pas à fonder un État, mais à défendre une idéologie communautaire à l'échelle internationale par le moyen du terrorisme. Les conflits intra-étatiques s'appuient donc selon lui sur une double remise en cause de la légitimité de l'État westphalien : par le haut, avec la mondialisation, et par le bas, avec la montée des revendications régionalistes et ethno-nationalistes.

Si l'équilibre des forces prévalait dans le système westphalien, les **conflits asymétriques** sont en plein essor à partir de la fin de la Seconde Guerre mondiale. Ils voient s'opposer non pas des armées régulières à peu près équivalentes en force, mais des adversaires incommensurables. Certains utilisent donc la guérilla ou le terrorisme. La guerre d'indépendance de l'Algérie, menée avec succès entre 1954 et 1962 par le Front de libération nationale (FLN) contre l'armée française, et la guerre du Vietnam, au cours de laquelle le Vietminh triomphe de l'armée américaine, montrent que la victoire peut être obtenue par des mouvements utilisant la **guérilla**. Un autre moyen militaire largement utilisé et qui prend des formes nouvelles à l'heure de la mondialisation est le **terrorisme**. La juriste Rumu Sarkar en distingue deux formes. D'une part, le terrorisme territorial indépendantiste



« Je suis Charlie » dans les journaux au lendemain de l'attaque terroriste contre Charlie Hebdo.

est utilisé sur un territoire restreint pour obtenir la création d'un État. On peut mentionner l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) ou l'Euskadi ta Askatasuna (ETA) au Pays basque entre 1959 et 2011 par exemple. D'autre part, le terrorisme global est utilisé pour défendre des idéologies à l'échelle internationale en s'appuyant sur les mécanismes de la mondialisation, comme le fait l'organisation Al-Qaïda dans les années 1990-2000 : trop faible pour déstabiliser les États occidentaux par une guerre classique, l'organisation vise donc plutôt à créer la peur en s'attaquant par surprise à des cibles civiles, remettant en cause la légitimité de l'État s'il ne parvient pas à défendre sa population.

Les **causes des conflits** ont également évolué avec le temps. Les rivalités des puissances, déterminantes pour les guerres interétatiques des xviii^e et xix^e siècles, ont peu à peu cédé le pas aux guerres de décolonisation dans les années 1950 et 1960, puis aux revendications idéologiques, notamment dans le cadre de la guerre froide. Aujourd'hui, l'islamisme est à l'origine de nombreux conflits dans le monde. Les ethno-nationalismes, et parfois l'oppression organisée par un État central contre un peuple soumis, sont également un facteur durable de conflits, à l'origine de l'éclatement de l'ex-Yougoslavie en 1991 ou du conflit actuel entre les Kurdes du PKK et le gouvernement turc. On assiste cependant aujourd'hui à un renouveau de la lutte des puissances, avec l'essor de la Chine et le retour de la Russie, qui viennent concurrencer les États-Unis ; les investissements militaires des États-Unis, quant à eux, s'orientent de nouveau vers la préparation d'un conflit interétatique d'ampleur.



Begin et Brzezinski à Camp David.

Les moyens de la construction de la paix (xx^e-xxi^e siècle)

La construction de la paix passe par différents moyens. Les traités de Westphalie érigent **les traités entre États et la diplomatie** comme les moyens privilégiés de la paix. C'est encore un moyen couramment utilisé pour mettre fin aux conflits, dans le cas par exemple du traité de paix israélo-égyptien de 1979, signé à la suite des accords de Camp David grâce à la médiation des États-Unis.

Pourtant, les conséquences du traité de Versailles en 1919 montrent que les traités de paix peuvent contenir des ferments de guerre. Les États essayent alors de créer des **organisations supranationales** pour travailler à construire la paix. C'est la conscience de la responsabilité de la diplomatie secrète et du système des alliances dans le déclenchement de la Première Guerre mondiale qui mène à la création de la **Société des nations (SDN)** en 1920. Mais dépourvue de moyens d'action réelle, elle ne parvient pas à prévenir la Seconde Guerre mondiale, et est remplacée en 1945 par l'**Organisation des Nations unies (ONU)** qui dispose d'une force d'interposition. Celle-ci, largement paralysée pendant la guerre froide par le système du veto, massivement utilisé par l'URSS, se révèle impuissante à empêcher ou à régler les conflits qui émergent à la fin de la guerre froide en ex-Yougoslavie ou en Irak.

Une constante dans la pensée politique de la paix chez les puissances occidentales et surtout les États-Unis depuis 1918 est la croyance que le **libre-échange** est facteur de paix. Les 14 points du président Wilson, en 1918, mentionnent ainsi la liberté du commerce comme une condition pour prévenir un nouveau conflit. En 1945, la création de l'ONU est concomitante de la création du FMI afin de promouvoir la coopération monétaire et précède de peu le GATT, traité de libre-échange signé en 1947, qui donne naissance à l'OMC en 1995. L'idée que le commerce favorise la paix accompagne ainsi la mise en

place d'un nouvel ordre mondial libéral après la Seconde Guerre mondiale.

C'est à peu près la même pensée qui anime la **construction européenne**. La coopération économique est vue comme le moyen de réconcilier la France et l'Allemagne et de garantir la paix en Europe. Le plan Marshall (1947), programme d'aide à la reconstruction européenne, est mis en place par les États-Unis à partir de 1947. Des sommes importantes sont débloquées pour aider les pays européens et sont confiées à l'Organisation européenne et coopération économique (OEEC) qui se charge de les répartir. Les États-Unis visent ainsi à apporter la paix en Europe en favorisant la coopération entre pays européens et la prospérité économique. En 1950, Robert Schuman, ministre des Affaires étrangères français, propose la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), union économique incluant notamment la France et la RDA. Il commence son discours en faisant le lien entre la paix et la coopération économique : « La paix mondiale ne saurait être sauvegardée sans des efforts créateurs à la mesure des dangers qui la menacent. » En 1957 est créée par le traité de Rome la Communauté économique européenne (CEE) qui devient l'Union européenne (UE) en 1993.

Avec l'essor des guerres civiles, la question de la paix se pose d'une nouvelle manière.



Frederik de Klerk et Nelson Mandela lors de la réunion annuelle du Forum économique mondial à Davos en janvier 1992.

Elle doit se faire non plus entre États ennemis, mais entre populations amenées à vivre ensemble au sein d'un même État à la suite du conflit. La question se pose régulièrement : en Espagne en 1939, au Rwanda après 1994, en Algérie en 2002. L'amnistie est une technique employée pour favoriser l'oubli, mais elle suppose l'impunité et donc l'injustice. Au contraire, la revanche et les épurations impliquent le risque que la guerre recommence. **L'Afrique du Sud**, suite à l'apartheid, a mis en place une solution originale, la **Commission de la vérité et de la réconciliation (1995)**, dirigée par Desmond Tutu. Cette commission était habilitée à prononcer des amnisties, mais à condition d'aveux complets, que les crimes fussent politiques et collectifs, et aussi bien pour les crimes perpétrés par des Afrikaners que par des membres de l'ANC (African National Congress) qui luttait contre l'apartheid. Par ailleurs, elle devait dédommager les victimes. Cette tentative de trouver une voie intermédiaire entre vengeance et oubli a permis d'entendre 22 000 victimes environ, et a servi de modèle à d'autres pays à la suite de guerres civiles.

Si la construction de la paix par les États passe toujours par des traités, elle s'appuie aujourd'hui également sur les institutions internationales et notamment l'ONU, qui demeure malgré des échecs une source importante de légitimité à l'échelle mondiale. Avec les nouvelles formes de conflits, les États sont confrontés à la nécessité de construire la paix au sein de leur territoire entre des populations ou des groupes qui se sont entretués : cela les conduit à inventer de nouvelles formes de pacification intra-étatiques. De même que les conflits, les moyens de la paix tendent ainsi à déborder le cadre étatique.



Siège de l'ONU.

La dimension politique de la guerre : des conflits interétatiques aux enjeux transnationaux

Aux ^{xvii}e et ^{xviii}e siècles en Europe, la guerre sert l'intérêt des États qui se confond alors avec celui des familles régnantes : la guerre vise à étendre leur pouvoir. Les choses changent avec la Révolution française. La guerre s'appuie sur la ferveur révolutionnaire et revêt aux yeux des Français, et notamment des soldats citoyens, la dimension d'un combat idéologique, notamment pendant la Terreur (1793), incarné par le slogan « liberté, égalité, fraternité ou la mort ». Cette dimension idéologique de la guerre, qui vient s'entourer d'un discours politique et se présente comme une lutte entre des visions du monde autant qu'entre des groupes humains, s'accroît au cours du ^{xx}e siècle et trouve son apogée avec la guerre d'Espagne (1936-1939) et la Seconde Guerre mondiale (1939-1945). Concomitamment, avec l'essor des guerres asymétriques qui opposent un groupe armé à un État bien plus puissant, la qualification du conflit et de l'ennemi devient un enjeu politique à part entière, en même temps que les sphères politique et militaire se confondent de plus en plus souvent.

La guerre, outil de la politique étatique (^{xvii}e-^{xx}e siècle)

L'affirmation, au tournant des ^{xiv}e et ^{xv}e siècles, des grandes monarchies centralisées européennes, au détriment d'une féodalité qui s'efface, fait de la guerre l'affaire des États. On assiste au ^{xvii}e siècle à la mise en place du **système westphalien**, système international né des traités de Westphalie à partir de 1648, qui fait de l'État-nation l'acteur majeur de la guerre et de la paix. Au cours du ^{xviii}e siècle, la guerre est un moyen au service de la politique des États, au même titre que les alliances matrimoniales par exemple, et ses **objectifs sont principalement dynastiques ou territoriaux**. L'Europe connaît plusieurs guerres de succession au cours desquelles les monarchies européennes s'affrontent pour imposer tel ou tel prétendant au trône : les guerres de succession d'Espagne (1701-1714), de Pologne (1733-1738) et d'Autriche (1740-1748). Par la suite, la guerre de Sept Ans représente pour beaucoup d'historiens un **véritable premier conflit mondial et l'avènement de la guerre moderne**, puisqu'elle oppose de 1756 à 1763 les principales puissances européennes sur des terrains d'affrontement situés en Europe, mais aussi en Amérique et dans les Indes.

Au ^{xix}e siècle, les guerres révolutionnaires et napoléoniennes marquent l'avènement de la **guerre de masse moderne**. « De ce lieu et de ce jour date une nouvelle époque dans l'histoire du monde », affirme Goethe en parlant de la bataille de Valmy, le 20 septembre 1792, bataille au cours de laquelle l'armée française, armée citoyenne et patriotique, inflige une défaite à l'armée moderne et professionnelle de la Prusse. Goethe a en effet assisté au triomphe des armées de conscription, où l'État réquisitionne une partie de sa population pour le combat.

ZOOM SUR...

QUELQUES FORMES TRANSNATIONALES DE LA GUERRE

LA CYBERATTAQUE CONTRE L'ESTONIE EN 2007 : L'Estonie se targuait d'être l'un des premiers « e-state » dont les services gouvernementaux, administratifs et bancaires étaient tous présents en ligne. Elle n'allait pas tarder à le regretter. Le 27 avril 2007, une attaque informatique massive était lancée contre le pays, bloquant une partie des sites des agences et institutions en ligne. La responsabilité de l'attaque fut

attribuée dès les premiers jours à la Russie voisine même si celle-ci s'en est toujours défendue. En réaction à cette attaque de grande ampleur, l'OTAN a approuvé sa première politique sur la cyberdéfense en janvier 2008 et installé son centre de cyberdéfense à Tallin. Cet exemple montre les nouvelles menaces qui peuvent planer sur la sécurité des États.

AL-QAÏDA, EXEMPLE DE TERRORISME DÉTERRITORIALISÉ : Al-Qaïda est une organisation terroriste islamiste fondée en 1987 en Afghanistan

dans le contexte de la guerre contre l'URSS. L'organisation vise à poursuivre le jihad après la victoire contre les Soviétiques, en luttant contre l'influence mondiale des Occidentaux et principalement des États-Unis. Elle est organisée en réseau secret et ne possède pas de territoire. Al-Qaïda est capable d'agir dans de nombreux endroits du globe, Moyen-Orient, Sahel et, de façon spectaculaire, aux États-Unis le 11 septembre 2001, ce qui en fait le meilleur exemple de terrorisme déterritorialisé.

CITATION

« La guerre est la continuation de la politique par d'autres moyens », écrit Carl von Clausewitz dans son ouvrage *De la guerre*, rédigé en majeure partie après les guerres napoléoniennes, entre 1816 et 1830.

Pour mobiliser le peuple et lever des armées gigantesques, les États et surtout la France appuient la guerre sur des **motifs idéologiques**. Dans les années qui suivent 1789, on assiste ainsi au triomphe concomitant des citoyens soldats sur les champs de bataille européens et en Vendée et de la citoyenneté républicaine sur la scène politique française.

Le **xx^e siècle** voit l'émergence de la **guerre totale**, au cours de laquelle tous les moyens disponibles sont employés par les adversaires. Si la guerre devient l'affaire des États à partir des **xvii^e** et **xviii^e** siècles, elle devient aussi celle de l'industrie à partir du **xix^e** et plus encore du **xx^e** siècle avec l'usage massif de la technologie : véhicules, armes. Le meilleur exemple en est la Première Guerre mondiale : la population civile est mobilisée dans les usines pour approvisionner l'armée, une économie de guerre est mise en place. Pour susciter une telle mobilisation, les États s'appuient sur des arguments politiques nationalistes : la guerre totale suppose un degré d'adhésion très important dans la population, qui doit passer par une **politique de l'opinion**. C'est ce que Walter Lippmann appelle la « fabrication du consentement » en 1922 (*Public Opinion*).

En même temps, la guerre provoque des **bouleversements politiques** importants dans les États concernés : pendant la Première Guerre mondiale sont mis en place des États d'exception dans certains pays et la Russie connaît une révolution en 1917. Cet impact de la guerre sur la politique intérieure se renforce encore au cours de la Seconde Guerre mondiale, qui marque la fin de plusieurs régimes politiques européens et bouleverse considérablement le jeu politique européen d'après-guerre.

De la guerre interétatique aux conflits asymétriques (xx^e-xxi^e siècle)

La seconde moitié du **xx^e siècle** voit émerger un nouveau type de conflit baptisé « **guerre asymétrique** », au cours duquel des ennemis très inégaux s'affrontent. Elle oppose en effet la force armée d'un État à des combattants matériellement insignifiants, qui exploitent les points faibles de l'adversaire. L'un des caractères que la guerre asymétrique partage avec la guerre totale est qu'elle touche tout autant les populations civiles que les soldats. Ces conflits constituent le **prolongement et l'exacerbation des conflits politiques intérieurs**.

La **guérilla** est une technique de guerre datant de l'Antiquité utilisée par des groupes armés embusqués qui harcèlent une armée régulière. Le constat s'applique parfaitement à l'armée française pendant la guerre d'Indochine (1946 à 1954) et à l'armée des États-Unis pendant la guerre du Vietnam (1965 à 1973). Dans les deux cas, l'armée moderne d'une puissance industrialisée fait face au harcèlement incessant d'un adversaire soutenu par une population dans laquelle il peut se fondre et s'abriter. La victoire ne dépend plus seulement de la puissance militaire, mais aussi d'une capacité à convaincre : pour gagner la guerre, il faut se **gagner la population**.

Le **terrorisme** est également une arme du faible, utilisée face à un ennemi très puissant pour créer la peur avec peu de moyens en frappant des cibles militaires ou civiles par surprise. La **qualification de l'ennemi** devient un enjeu politique majeur pour les États. Discrediter la Résistance française et la qualifier de terroriste était un enjeu important

pour la propagande nazie pendant l'Occupation (1940-1945). Plus tard, la désignation de la guerre en Algérie (1954-1962) apparaît comme l'objet de conflits politiques : le gouvernement français se refuse jusqu'en 1999 à parler de « guerre d'Algérie », notamment afin de refuser au FLN la qualité d'adversaire militaire.

La stratégie des groupes pratiquant le terrorisme est fondamentalement politique. En frappant des cibles civiles, ils visent à créer la terreur, mais aussi à **fragiliser l'État** incapable de protéger sa population. En Europe, la stratégie de l'État islamique était de pratiquer des attentats pour renforcer l'islamophobie et favoriser ainsi la radicalisation des musulmans occidentaux. Le terrorisme est ainsi l'outil d'un projet politique plus global de division des sociétés. En Orient, le projet de l'État islamique (EI) est différent : apparu en Irak et en Syrie en 2014, il conteste le tracé des frontières des États et mène par ailleurs des actions terroristes sur tous les continents. L'EI a pu conquérir un territoire et créer une forme d'État nommé califat, ce qui révèle un projet politique original.

UN ARTICLE DU MONDE À CONSULTER

« Un professeur d'énergie guerrière »
p. 12
(Propos recueillis par Nathalie Guibert,
Le Monde daté du 29.01.2010)

MOTS-CLÉS

GUERRE IRRÉGULIÈRE

La guerre irrégulière est, par opposition à la guerre conventionnelle, un mode opératoire caractérisé par une diversité de moyens d'action (sabotages, assassinats ciblés, guet-apens, etc.), l'absence de front, l'implication de la population et la mise en place d'une justification politique destinée à emporter l'adhésion. Elle n'est pas le propre des nations faibles ou des groupes minoritaires : elle est également employée par les nations les plus

puissantes dans un but d'efficacité, notamment en appui à des opérations conventionnelles.

CONSCRIPTION

Système de réquisition d'une partie de la population par l'État pour constituer des troupes armées et participer à la guerre. Ce système s'oppose aux armées professionnelles, et permet de lever des corps bien plus nombreux. Il est largement utilisé notamment par la France dans les armées révolutionnaires et napoléoniennes.

ZOOM SUR...

JUS AD BELLUM, JUS IN BELLO : LA DOCTRINE DE LA GUERRE JUSTE

On fait remonter la doctrine de la guerre juste à Saint Augustin mais on trouve déjà chez Platon, Aristote ou Cicéron des tentatives de formaliser un « droit de la guerre ». Cependant, c'est au cours du Moyen Âge qu'est théorisée la notion de « guerre juste », notamment par Saint Thomas d'Aquin. C'est à cette période qu'émerge la notion de *jus ad bellum* (droit de la guerre) qui définit

les causes justes de déclenchement d'un conflit armé. Elles peuvent être considérées comme telles parce que la décision est prise par un souverain de droit divin, par exemple. Le *jus in bello* définit les règles qui s'appliquent durant le conflit.

Dissertation : Frontières et conflits

L'introduction

[Analyse du sujet] Une frontière est, selon le géographe Yves Lacoste, la limite territoriale entre deux souverainetés politiques. Plus l'État est puissant et plus les techniques de localisation sont précises, plus la frontière est fine et bien tracée. Au contraire, un État qui contrôle difficilement son territoire est entouré de zones frontalières mal maîtrisées et instables qui sont des espaces favorables au développement de conflits. C'est le rapport de force qui conduit à l'établissement d'une frontière : celle-ci est donc un objet politique lié aux États et aux conflits. Les frontières et leur tracé apparaissent comme la cause, l'objectif et le résultat de conflits territoriaux.

[Problématisation] Aux ^{xvii}e et ^{xix}e siècles, les conflits interétatiques européens avaient souvent pour objectif une modification du tracé des frontières des États. Cet objectif pouvait devenir fortement mobilisateur parmi la population car, si les frontières ont une valeur stratégique, elles possèdent aussi une dimension symbolique forte qui dépasse de loin la dimension purement politique. Au cours des ^{xx}e et ^{xxi}e siècles, la mondialisation favorise la multiplication des échanges et des liens entre les territoires et l'ouverture d'un certain nombre de frontières. Elle entraîne ainsi l'émergence de conflits à une nouvelle échelle : ces nouveaux conflits se jouent des frontières, et se déploient à l'échelle mondiale, comme dans le cas du djihadisme islamiste. Les travaux de Michel Foucher soulignent pourtant la permanence des frontières, et même leur durcissement. Une analyse à plus grande échelle révèle ainsi que les frontières demeurent un objet dont le contrôle est fondamental pour les États, afin d'affirmer leur souveraineté.

[Annonce du plan] Nous allons montrer que si la mondialisation signifie l'effacement des frontières dans certains domaines, celles-ci demeurent un enjeu majeur de conflits dans le monde contemporain, mais plus seulement pour les États, qui sont désormais concurrencés par d'autres acteurs dans leur effort pour définir et contrôler les frontières.

Le développement

I. Tracé des frontières et conflits

Le système westphalien reconnaît la souveraineté des États sur leur territoire national,

délimité par des frontières. La frontière est ainsi un enjeu de pouvoir important pour les États, qui doivent en assurer la permanence face aux ennemis extérieurs, mais aussi face aux oppositions intérieures.

1. Les conflits interétatiques pour le tracé des frontières

Aucune frontière n'est naturelle, mais cette idée, développée par Danton en 1793, a été utilisée pour justifier l'extension du territoire français jusqu'au Rhin. De manière générale, les conflits interétatiques entre puissances européennes, du ^{xviii}e au ^{xx}e siècle, ont souvent pour objet le contrôle et l'extension de leurs frontières. C'est le cas notamment des guerres entre la France et l'Allemagne : pour la France, la Première Guerre mondiale vise à récupérer l'Alsace et la Moselle que l'Allemagne avait annexées en 1870. Les cartes scolaires françaises présentant ces territoires en violet, couleur du deuil, entre 1870 et 1914 montrent bien l'enjeu de mobilisation collective que peuvent revêtir les frontières pour préparer un conflit.

2. Les conflits séparatistes

Les frontières d'un État peuvent également être contestées de l'intérieur, dans le cas où une région souhaite s'affranchir de l'État et tracer une nouvelle frontière. De nombreux conflits mènent ainsi au séparatisme. Au ^{xix}e siècle, les « nationalités » souhaitent s'affranchir des empires qui les dominent : c'est

le cas par exemple des Grecs qui mènent une longue guerre d'indépendance face à l'Empire ottoman à partir de 1821, ou des Serbes face à l'Empire austro-hongrois : l'assassinat de l'archiduc par un indépendantiste serbe est l'étincelle qui déclenche la Première Guerre mondiale. Le tracé des frontières entraîne relativement peu de conflits entre les nouveaux États au moment de la décolonisation (il faut cependant mentionner le cas d'Israël et de la guerre de 1948), mais le séparatisme demeure aux ^{xx}e et ^{xxi}e siècles une cause importante de conflits. Ainsi, le Soudan du Sud obtient son indépendance en 2011 au terme d'un conflit sanglant avec le Soudan.

II. Mondialisation et conflits transfrontaliers

La mondialisation est l'occasion pour de nouveaux acteurs, organisations terroristes, États interventionnistes ou groupes armés, d'outrepasser les frontières ou de les utiliser pour s'investir dans des conflits qui prennent ainsi une dimension transnationale.

1. La multiplication des conflits transfrontaliers

Au cours des ^{xx}e et ^{xxi}e siècles, dans les espaces où les frontières sont plus fragiles ou moins marquées, les conflits prennent une dimension transfrontalière, c'est-à-dire qu'ils impliquent de plus en plus des acteurs internationaux qui outrepassent volontiers les frontières des États. On peut mentionner



Guerre d'indépendance grecque. L'évêque Germanos de Patras bénissant le drapeau des insurgés en 1821, Ludovico Lipparini.



Frontière entre les États-Unis et le Mexique.

la deuxième guerre du Congo qui voit s'affronter, entre 1998 et 2003, de nombreux pays et groupes armés par rebond de conflits internes. Comme l'écrit Roland Pourtier, « les crises internes à tel ou tel [pays] ont été exportées chez les voisins, aucune frontière n'étant en mesure de les endiguer. Elles ont fini par créer un véritable système régional de guerre », dont le bilan est 3 millions de morts. Plus récemment, le conflit en Syrie à partir de 2011 voit les interventions de multiples acteurs étrangers sur le sol syrien : la Russie, la Turquie, une coalition internationale menée par les États-Unis, le Hezbollah, les gardiens de la révolution iranienne, le parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), etc. Tous y voient l'occasion d'agir pour défendre leurs intérêts sur un territoire dont les frontières sont mises à mal par la guerre civile.

2. Le terrorisme mondialisé, un conflit sans frontières ?

Depuis les années 1990 et surtout 2000, des réseaux islamistes s'appuient sur l'idée de guerre sainte pour promouvoir un terrorisme à l'échelle mondiale. C'est le cas d'Al-Qaïda et de l'État islamique, qui ont tous deux prôné la lutte contre le christianisme et l'Occident dans le monde entier. Al-Qaïda est l'exemple d'un réseau clandestin transnational, tandis que l'État islamique est basé sur un territoire dont il refuse les frontières existantes. Ainsi, en juin 2014, la destruction de la frontière entre l'Irak et la Syrie, issue des accords franco-britanniques Sykes-Picot de 1916, est détruite en grande pompe par l'État islamique. Pour cette organisation qui

se proclame califat, c'est le signe d'un retour à l'unité politique de l'islam. Néanmoins, malgré des attentats meurtriers et spectaculaires aux États-Unis (11 septembre 2001) et en Europe (13 novembre 2015 en France), ces deux organisations ont surtout frappé dans les pays musulmans (explosion d'un véhicule piégé à Bagdad, Irak, le 3 juillet 2016 ; triple attentat contre deux mosquées de Sanaa, Yémen, le 20 mars 2015). Malgré des discours et des ambitions d'échelle mondiale, le terrorisme islamiste demeure donc territorialisé.

III. Multiplication et durcissement des frontières

Le géographe Michel Foucher insiste sur la permanence et le durcissement des frontières depuis la chute de l'URSS. Leur ouverture, aux flux financiers par exemple, n'est pas le signe d'un affaiblissement dans tous les domaines, bien au contraire : leur tracé et leur contrôle sont un enjeu important d'affirmation de la souveraineté nationale dans un contexte de mondialisation où elle semble fragilisée.

1. De nouvelles frontières

Michel Foucher souligne la création massive de nouvelles frontières après la guerre froide. Au début du XXI^e siècle, on assiste ainsi à une augmentation du nombre de conflits séparatistes et à une multiplication des frontières existantes. La chute de l'URSS et l'éclatement de la Yougoslavie provoquent la création de nombreux États, mais on continue d'assister par la suite à des partitions dans différentes régions du

monde : au Timor en 2002, au Kosovo en 2008, au Soudan en 2011. Depuis 1991, on compte 25 000 km de nouvelles frontières. Comme l'écrit Philippe Boulanger, « sur tous les continents, une tendance à la négociation et à la délimitation des frontières s'est accélérée ». Cette tendance s'explique sans doute parce que les frontières, alors que la mondialisation induit un changement d'échelle, donnent le sentiment de conserver ou de reprendre le contrôle sur un territoire.

2. Le durcissement du contrôle des frontières face aux migrations

Le contrôle des frontières, dans le contexte de la mondialisation, est une façon pour les États d'assurer le maintien de leur souveraineté. Certains États assurent ainsi une militarisation de leurs frontières pour lutter contre l'immigration : la construction d'un mur séparant les États-Unis et le Mexique, bien que déjà entamée depuis 2006, est une promesse centrale pendant la campagne de Donald Trump. Par ailleurs, en Israël, à partir du début des années 2000, le gouvernement lance la construction d'un mur de séparation en Cisjordanie, encerclant les territoires palestiniens. Cela permet de lutter efficacement contre les attentats-suicides et de protéger les citoyens israéliens, mais aussi d'affirmer le contrôle de l'État d'Israël en Cisjordanie. Selon Michel Foucher, on pouvait compter, en 2010, 18 000 km de murs et de barrières délimitant des frontières terrestres, signe d'un durcissement du contrôle des frontières par les États.

La conclusion

Les frontières étaient l'un des enjeux de conflits majeurs entre puissances westphaliennes du XVII^e au XX^e siècle. Mais elles n'ont pas perdu leur importance avec la mondialisation, bien au contraire, et les conflits contemporains ont encore très souvent la frontière pour enjeu. Le tracé d'une frontière est le corollaire du règlement de bien des conflits, et l'enjeu de négociations des traités de paix. La séparation apparaît donc comme la solution aux conflits, ce qui explique l'augmentation du nombre de frontières depuis la fin de la guerre froide. La dimension symbolique des frontières demeure manifeste, tant de la part des États que des groupes qui les contestent, et, dans un but politique, la frontière est souvent mise en scène dans son contrôle, son franchissement ou, plus rarement, sa destruction.

« Un professeur d'énergie guerrière »

Carl Von Clausewitz, « De la guerre ». Marqué par ses campagnes contre Napoléon, le général prussien a élaboré une théorie militaire inédite. Le colonel Durieux, auteur d'une thèse sur la diffusion de cette pensée en France, est récemment revenu d'Afghanistan. Il souligne ici l'actualité stratégique de Clausewitz

Comment un général prussien qui a combattu Napoléon, à l'époque où le nombre faisait la principale force des armées et où la bataille générale était la quintessence de la guerre entre États, peut-il encore inspirer les stratèges d'aujourd'hui, aux prises avec les guerres « asymétriques » et le terrorisme ?

De la guerre est une œuvre théorique d'une grande portée philosophique, riche et nourrissante. Des œuvres similaires sur l'art de la guerre sont rares ; il n'y a guère que celle de Sun Tzu, des siècles plus tôt. En outre, Clausewitz l'a écrite dans un contexte de changement historique : après les guerres très réglées, un peu compassées du XVIII^e siècle, viennent les guerres napoléoniennes, qui annoncent celles, totales, du XX^e siècle, où l'on vise à anéantir l'ennemi. Il est bon de recourir à quelqu'un qui, pour comprendre un bouleversement, a dû élever son point de vue. Car un changement d'ampleur comparable est en cours. La guerre froide est terminée, les conflits entre États de plus en plus rares.

Aujourd'hui, Clausewitz est prépondérant dans la façon dont les Américains, qui dominent la pensée militaire mondiale, conçoivent leurs guerres. Ils se sont tournés vers lui en analysant leur défaite au Vietnam, notamment dans l'ouvrage du colonel Harry G. Summers, *On Strategy*. Par réaction à une façon de penser la guerre de façon très rationnelle, certains ont alors rappelé son caractère imprévisible. Des notions clausewitzziennes telles que le « *centre de gravité* » (le point dur de l'ennemi, qu'il faut atteindre), la « *fric-tion* » (l'aléa, la malchance), le « *brouillard de la guerre* » (l'incertitude) ont ainsi été réintroduites par les Américains, depuis les années 1970, dans la pensée stratégique. Ils ont interprété l'auteur d'une façon qui leur est propre. Il peut être utile aux Européens, s'ils veulent faire valoir leur propre point de vue sur l'action militaire, de revenir au texte original.

Repenser le « brouillard de la guerre », est-ce une façon de mieux appréhender une œuvre qui la théorise tout en disant qu'« aucune activité humaine n'est aussi généralement que la guerre en rapport avec le hasard » ?

Oui. Les militaires français qui cherchaient à expliquer leur défaite en 1870 avaient fait appel à Clausewitz pour trouver ce qui selon eux avait manqué : il fut un professeur d'énergie guerrière, celui qui exalte les forces morales. Après les boucheries de 1914-1918, il fut cloué au pilori. Puis, entre les années 1930 et les années 1990, les stratèges militaires, mais surtout les philosophes, se sont tournés vers celui qui a affirmé : « *La guerre n'est qu'une continuation de la politique avec d'autres moyens.* » Les guerres contre-révolutionnaires et l'apparition de l'arme nucléaire ont donné l'impression qu'il allait manquer un contrôle politique. Raymond Aron, en 1976, a renversé la vision qu'on avait de

Clausewitz : il n'était plus le théoricien de la guerre totale, mais celui du primat du politique, de la limitation de la guerre. Depuis la chute du mur de Berlin, on comprend mal la guerre, parce que celle-ci, tout en étant technologique, rationalisée à l'extrême, ne permet pas d'obtenir ce que l'on veut. On fait appel à Clausewitz pour appréhender l'incertitude dans la guerre, et plus généralement dans l'action humaine.

Vous revenez d'Afghanistan, où vous avez commandé le 2^e régiment étranger d'infanterie de la Légion dans la région de Surobi, entre juillet 2009 et janvier 2010. Y avez-vous mis en œuvre la pensée de Clausewitz ?

Quand je suis parti en Afghanistan il y a sept mois, je ne pensais pas pouvoir m'en servir. Mais la pensée de Clausewitz m'a été utile. Dans cette guerre, on cherche à résoudre un problème d'instabilité chronique. Les

POURQUOI CET ARTICLE ?

« La guerre est la continuation de la politique par d'autres moyens », écrivait Carl von Clausewitz dans son ouvrage *De la guerre*, rédigé en majeure partie après les guerres napoléoniennes, entre 1816 et 1830. Pour le penseur prussien, devenu le père de la polémologie (la théorie de la guerre), « la guerre est un acte de violence dont l'objectif est de contraindre l'adversaire à exécuter notre volonté ». Cet acte de violence qui, dans le même temps, rompt l'action politique, mais la poursuit également, intervient inévitablement entre les grandes puissances et les empires rivaux, Athènes et Sparte, les puissances européennes, les États-Unis et la Russie, aujourd'hui les États-Unis et la Chine. C'est le « piège de Thucydide » évoqué par Graham Allison, chercheur américain en science politique, professeur à la John F. Kennedy School of Government de Harvard. Thucydide, témoin et auteur de *La Guerre du Péloponnèse*, qui opposa Sparte à Athènes en 431-404 avant notre ère, est considéré comme le père des relations internationales. Dans le « piège » observé par l'historien athénien, la puissance montante – à l'époque, l'Athènes de Périclès, forte de sa victoire contre les Perses lors des guerres médiques (490-479 avant J.-C.) – suscite une vive inquiétude chez sa rivale, Sparte, cité stratocratique grecque par excellence, qui n'a pas d'autre alternative que d'intervenir militairement pour conserver sa place de leader du monde hellénique. « Seize fois dans l'histoire, écrit Allison, des puissances ont été confrontées au piège de Thucydide, et douze fois sur seize, elles n'ont pu éviter que le piège se referme sur elles et que la guerre devienne la continuation de leur politique par d'autres moyens. »

belligérants ne nouent pas de relations stratégiques avec le mouvement, très éclaté, des talibans, qui ne forment pas un ennemi clairement identifié. En revanche, au niveau modeste qui était le mien, celui d'un commandement de bataillon, je suis entré dans une logique de confrontation stratégique, c'est-à-dire dans l'utilisation de la force à des fins de politique locale, dans le schéma classique – dans le district placé sous ma responsabilité, dans la région de Surobi située à l'est de Kaboul, il s'agissait d'étendre l'influence du gouvernement afghan. J'ai eu affaire à des groupes d'insurgés dont je connaissais les chefs. J'ai défini, avec le sous-gouverneur de Surobi, des buts pour l'action militaire française. La formule de la « *continuation de la politique par d'autres moyens* » signifie aussi que, lorsqu'on combat des insurgés, on entre dans un dialogue politique. Les combats doivent en permanence laisser la porte ouverte à une solution politique. Ce peut être une sorte de paix des braves : « *Si vous renoncez à la violence, nous pouvons ne pas vous poursuivre devant la justice afghane.* » Cela a fonctionné.

Conclusion ?

Nous pouvons adapter cette réflexion du XIX^e siècle, macroscopique, centrée sur les conflits entre États, à des microstructures politiques, à un niveau très local. Pour analyser la guerre, Clausewitz affirmait qu'il fallait faire intervenir la trinité du militaire (le génie et la brutalité du chef), du politique (la rationalité) et de la société (les passions).

Quand on explique que la population, dans un conflit tel que celui mené en Afghanistan, sera finalement un arbitre, on voit combien cette réflexion est actuelle.

Si l'on admet avec Clausewitz que la forme défensive de la guerre est la plus forte, doit-on penser que les talibans ont gagné ?

La défensive est la forme la plus forte, mais ses résultats sont négatifs – vous ne tenez rien –, alors que l'attaque permet des résultats positifs. Clausewitz tire de cette analyse la leçon qu'à certains moments aucun des deux adversaires n'a intérêt à attaquer ; cela explique que les guerres s'arrêtent parfois. Actuellement, le gouvernement d'Afghanistan ne contrôle pas tout son territoire, mais une partie importante. Il lui est difficile d'aller jusqu'au bout. Mais il est quasiment impossible pour les insurgés de gagner le reste. Or, entre-temps, la société afghane post-talibane s'installe peu à peu. Le temps, qui pose un problème de mobilisation des opinions publiques occidentales, en pose un aussi aux insurgés, qui occupent les parties les moins riches du territoire.

Pense-t-on aujourd'hui « la guerre idéale » ?

Clausewitz distingue la guerre idéale, absolue, de la guerre réelle, limitée. La première va consister en une décharge de violence extrême, rapide, isolée de l'environnement politique. Si Raymond Aron l'a considérée comme une idée limite, émise pour comprendre, d'autres la croient possible, voire

inévitable. Pour certains, la guerre nucléaire serait cette guerre.

Les deux visions cohabitent dans la pensée stratégique actuelle. Les Américains cherchent toujours à se rapprocher du modèle de la guerre idéale, considérant qu'elle doit être la plus rapide possible pour limiter la violence et obtenir la décision rapidement. C'est l'exemple de la première phase de la guerre d'Irak. Pendant cette phase où la politique est un peu mise de côté, l'autorité politique dit aux militaires : « *Fight and win the nation war* », avec tous les moyens disponibles. Inversement, la tendance européenne, telle qu'elle s'est manifestée depuis la guerre du Golfe ou dans les récentes opérations de maintien de la paix, est de consentir un engagement militaire assez long pour geler la situation, en limitant le niveau de violence employée, avec l'idée que l'action doit se dérouler sous contrôle politique permanent. On veut limiter la montée aux extrêmes, mais pour cela, on consent à des engagements militaires très longs. C'est ce qui s'est passé en Bosnie, où il a fallu quinze ans pour que la situation s'apaise. ●

Benoît Durieux, colonel, commandant du 2^e régiment étranger d'infanterie, propos recueillis par Nathalie Guibert, *Le Monde* daté du 29.01.2010

Le défi de la construction de la paix

Les deux premières guerres mondiales ont été particulièrement meurtrières (d'après certaines estimations, 19 millions de morts pour la première, entre 40 et 60 millions pour la seconde). Depuis, le nombre de morts dans des conflits armés a considérablement baissé malgré une hausse du nombre de conflits : en 2017, d'après l'ONU, 89 000 personnes ont été tuées dans un conflit armé. Peut-on dire que le défi de la construction de la paix est en passe d'être rempli ?

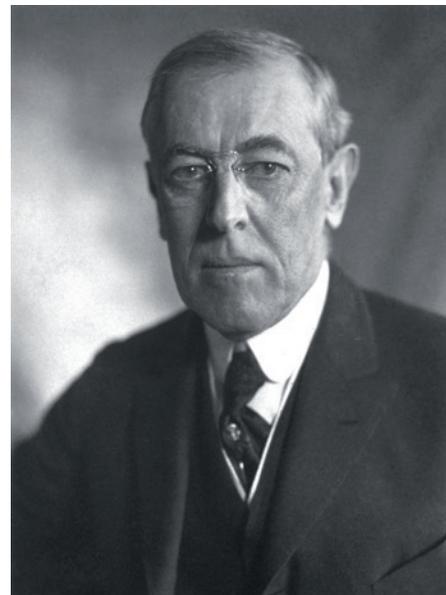
La paix, une notion à définir

Le terme de paix est parfois volontairement employé de façon ambiguë ou paradoxale. On parlait de **paix romaine** pour désigner la stabilité intérieure de l'Empire romain entre le 1^{er} et le II^e siècle après J.-C., stabilité assurée dans les provinces conquises par des guerres extérieures. Le terme de **pacification** fut également employé par la France pour désigner la guerre menée contre le Front de libération nationale (FLN) en Algérie entre 1954 et 1962. La paix signifie alors le contrôle d'un territoire et l'absence de guerre civile ou d'invasions, et n'exclut pas la pratique de la guerre.

La **paix des traités** est l'harmonie ou l'absence de guerre entre les différents États. Dans le système westphalien, elle dépend de l'équilibre des puissances et des alliances.

Pendant la guerre froide, qui est malgré son nom une période de paix bien relative dans la mesure où une troisième guerre mondiale fut évitée, la paix espérée signifiait la détente entre les deux super-puissances et la réduction des arsenaux nucléaires. L'usage du terme demande donc vigilance, et un traité de paix peut préparer une guerre, de même qu'une mission de maintien de la paix de l'ONU est une opération militaire.

Aujourd'hui, pour l'ONU, la paix implique la réduction des conflits et la sécurité des populations civiles, mais aussi le désarmement et la lutte contre le terrorisme, donc la prévention des conflits. Avec l'essor des conflits intra-étatiques, le terme de paix ne nomme plus seulement la bonne entente entre les États, mais de plus en plus la sécurité des populations civiles. Les bourbiers irakiens et afghans montrent enfin que le



Portrait de l'ancien président des États-Unis Woodrow Wilson en 1919.

défi de la construction de la paix est aussi aujourd'hui celui de la fin des guerres et du rétablissement de la stabilité, ce que l'ONU appelle « consolidation de la paix ».

Construire la paix après les Première et Seconde Guerres mondiales

Après la Première Guerre mondiale, la **Société des nations** (SDN) est créée dans le but de faire respecter le droit international, le 10 janvier 1920. La SDN fonctionne en vertu des principes énoncés par le président des États-Unis Woodrow Wilson dans ses 14 points : transparence de la diplomatie, arbitrage des conflits, libre-échange économique.

La **SDN est cependant un échec**. Le traité de Versailles (1919) est vécu par l'Allemagne comme un *diktat* injuste, trop dur avec les

NOTION CLÉ

MULTILATÉRALISME/ UNILATÉRALISME

On qualifie de « multilatérale » une politique étrangère qui privilégie le dialogue et la coopération avec les autres États, notamment alliés. À l'inverse, l'unilatéralisme est une attitude adoptée par certaines puissances qui tentent d'imposer leur volonté à l'échelle internationale sans concertation. Les États-Unis ont oscillé entre l'une et l'autre politique au cours du temps.

ZOOM SUR...

LES TRAITÉS DE WESTPHALIE (1648) ET LE SYSTÈME WESTPHALIEN

Ils mettent fin à deux guerres qui ont ravagé l'Europe au XVII^e siècle, la guerre de Trente Ans et la guerre de Quatre-Vingts Ans. Ces traités sont le fruit de négociations rassemblant presque tous les États européens. Ils redessinent certaines frontières, et établissent un principe de non-ingérence en matière religieuse : chaque État, notamment dans le

Saint-Empire romain germanique, gère les questions religieuses sur son territoire. Enfin, les différents États européens se reconnaissent comme interlocuteurs légitimes. On parle de « système westphalien » pour désigner l'organisation internationale issue des traités de Westphalie. Dans le système westphalien, les États détiennent la souveraineté sur leur territoire, ont un rôle central dans la conduite de la guerre et de la paix et interagissent

par la diplomatie, des traités et des alliances pour créer une sorte d'équilibre international. Le système westphalien trouve son apogée à la veille de la Première Guerre mondiale, et décline avec la guerre froide qui voit s'effacer le « concert des nations » au profit de l'affrontement entre deux superpuissances.

vaincus, et favorise le désir de revanche. La dégradation rapide du contexte international au cours des années 1930, la montée du nazisme et le fait que la SDN n'ait aucun moyen de pression réel la rendent impuissante à prévenir le réarmement de l'Allemagne, l'invasion de l'Éthiopie (pourtant membre de l'organisation) par l'Italie en 1935 et celle de la Mandchourie par le Japon en 1931. La Seconde Guerre mondiale marque l'échec définitif de la SDN.

Suite à la Seconde Guerre mondiale est créée l'**Organisation des Nations unies (ONU)** le 26 juin 1945, à l'issue de la conférence de San Francisco. Avec l'ONU, il s'agissait tout d'abord de réussir là où la SDN avait échoué en fondant une institution possédant de réels moyens d'arbitrer les conflits, notamment en disposant d'une force d'interposition. La **charte des Nations unies** restreint le recours à la force militaire à deux situations : la légitime défense et les interventions mandatées avec le consentement des instances internationales pour rétablir la paix.

Le rôle de l'ONU s'avère cependant compliqué par la guerre froide. En effet, cinq nations siègent au Conseil de sécurité permanent des Nations unies : les États-Unis, La France, le Royaume-Uni, la Chine et l'URSS. Cette dernière fait largement usage de son droit de veto pour entraver l'action de l'ONU dès que les intérêts soviétiques sont en jeu, ce qui rend l'institution largement **impuissante** à intervenir lors des conflits. La proposition du plan de partage de la Palestine en 1947 est un échec. L'ONU joue cependant un rôle d'arène où dialoguent et s'affrontent les deux blocs. De plus, elle fonde la **Cour internationale de justice** le 15 octobre 1946 et réussit à coordonner une action internationale pour venir au secours de la **Corée du Sud** envahie par la Corée du Nord en 1950.

La difficile construction de la paix après la guerre froide

La fin de la guerre froide en 1991 semble pouvoir redonner à l'ONU un rôle central dans les relations internationales. Assumant un leadership mondial incontesté, les États-Unis semblent désireux de jouer la carte du multilatéralisme. L'intervention contre l'Irak de Saddam Hussein, qui avait envahi le Koweït en 1991, s'accomplit avec l'aval de l'ONU et, dans son célèbre discours du « nouvel ordre mondial » en 1991, Georges H. W. Bush évoque la nécessité de renforcer la légitimité des institutions internationales, en particulier de l'ONU, pour maintenir la paix.

En réalité, l'organisation va être durement sollicitée au cours des années 1990. **Les casques bleus** interviennent en ex-Yougoslavie de 1992 à 1995. Non seulement l'ONU ne parvient pas à empêcher les massacres commis contre les populations civiles, mais elle est humiliée quand les milices serbes de Bosnie positionnées à Srebrenica encerclent un de ses bataillons et s'emparent de stocks d'armes. En 1996, la conclusion tirée par Boutros-Ghali dans un nouveau rapport est que « les Nations unies ne peuvent pas maintenir la paix là où il n'y a pas de paix à maintenir ».

C'est dans ce contexte que Kofi Annan devient secrétaire général de l'ONU (1997-2006). Il tente tout d'abord de favoriser la mise en place d'une véritable justice internationale en soutenant la création de la Cour pénale internationale (CPI) en 1998, en dépit de la réticence première des États-Unis. Il décide également de s'appuyer sur l'activité diplomatique plutôt que sur les forces d'interposition qui ont montré leurs limites en ex-Yougoslavie. En 1998, alors que les États-Unis envisagent de bombarder l'Irak qui refuse de laisser les inspecteurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)



Kofi Annan.

visiter certains sites, il se rend à Bagdad, et permet, grâce à sa médiation, la reprise des inspections en évitant l'option des frappes américaines. Réélu dans ses fonctions en juin 2001, il reçoit le prix Nobel de la paix la même année.

Néanmoins, **l'ONU est profondément ébranlée** après les attentats du 11 septembre 2001. Cette même année, les États-Unis envahissent l'Afghanistan et, sans aval de l'ONU, l'Irak en 2003. Kofi Annan déclare l'intervention illégale en 2004, mais cet épisode révèle l'impuissance de l'ONU et le retour de l'unilatéralisme des États-Unis. La guerre en Syrie, quant à elle, montre les difficultés de l'ONU face aux pressions plus importantes de la Russie et de la Chine.

Après les échecs de l'ONU comme des grandes puissances à favoriser la paix, on peut conclure de manière très pessimiste avec l'écrivain Georges Santayana : « Seuls les morts ont vu la fin des guerres. »

UN ARTICLE DU MONDE À CONSULTER

Alexandra Novosseloff « Personne ne veut mourir pour Juba, Kidal, Goma ou Bangui » p. 18
(Propos recueillis par Marie Bourreau, *Le Monde* daté du 28.05.2018)

ZOOM SUR...

LES 14 POINTS DU PRÉSIDENT WILSON

En 1918, le président des États-Unis Woodrow Wilson prononce devant le Congrès un discours où il énonce 14 points nécessaires pour garantir une paix durable après la guerre. Ce discours comporte des points de règlement de la Première Guerre mondiale (évacuation de la France, de la Russie et de la Belgique, création de la Pologne), mais aussi des principes plus généraux comme la

liberté du commerce, de navigation, le respect des traités internationaux et la création d'une Société des nations. Ce discours exprime un désir idéaliste d'éviter définitivement les guerres. Il est partiellement suivi par le traité de Versailles en 1919. Cependant, le Congrès des États-Unis refuse de ratifier ce traité et d'entrer dans la SDN, et certains points, imposés sans compromis à l'Allemagne, feront partie des motifs de la Seconde Guerre mondiale.

L'INTERVENTION DES ÉTATS-UNIS EN IRAK (2003-2011)

En 2003, les États-Unis menés par George W. Bush décident d'envahir l'Irak. La France, la Russie et la Chine ayant annoncé qu'ils mettraient leur veto à une intervention, les États-Unis décident d'agir sans mandat de l'ONU. La chute de Saddam Hussein est rapide, mais le conflit s'enlise. En huit ans d'occupation de l'Irak, les États-Unis ne parviennent pas à mettre sur pied

une paix durable et un État réellement démocratique. En outre, la lente plongée du pays dans le chaos, associée à celle de la Syrie sombrant dans la guerre civile en 2011, a favorisé l'émergence d'une nouvelle menace terroriste globale avec l'État islamique et aggravé les tensions internationales.

Étude de document : Le maintien de la paix selon Barack Obama

À l'aide du document et de vos connaissances, vous montrerez que le maintien de la paix doit faire appel, pour Obama, à une diversité de moyens, et que cet objectif peut dissimuler des projets plus pragmatiques.

Le document

Allocution du président Barack Obama à l'occasion de son acceptation du prix Nobel de la paix, prononcé à Oslo le 10 décembre 2009. Transcription et traduction du département d'État des États-Unis.

« Dans le sillage [de la Seconde Guerre mondiale] et avec l'avènement de l'ère nucléaire, il est apparu clairement aux vainqueurs comme aux vaincus que le monde avait besoin d'institutions afin de prévenir une autre guerre mondiale. C'est ainsi qu'un quart de siècle après que les États-Unis eurent rejeté la Société des Nations – une idée qui avait valu à Woodrow Wilson ce prix Nobel – les États-Unis ont conduit le monde à la construction d'une architecture destinée à maintenir la paix : un plan Marshall et une Organisation des Nations unies, des mécanismes gouvernant les règles de la guerre, et des traités pour protéger les droits de l'homme, prévenir le génocide et limiter les armes les plus dangereuses. [...] Mais le monde doit se rappeler que ce ne sont pas que les institutions internationales, les traités et les déclarations qui lui ont apporté la stabilité après la Se Guerre mondiale. Quelques erreurs que nous ayons commises, la vérité toute simple est celle-ci : les États-Unis d'Amérique ont contribué à garantir la sécurité mondiale pendant plus de soixante

ans par le sang de leurs citoyens et par la force de leurs armes. [...]

Je voudrais maintenant parler [...] des trois moyens que nous pouvons employer pour bâtir une paix juste et durable.

Premièrement, à l'égard des pays qui enfreignent les règles et les lois, je crois que nous devons mettre au point des alternatives à la violence qui soient assez musclées pour modifier leur comportement car si notre objectif est une paix durable, la parole de la communauté internationale doit valoir quelque chose. Les gouvernements qui font fi des règles doivent être tenus responsables de leurs actes. Les sanctions doivent infliger un coût réel. L'intransigeance doit être contrée par des pressions croissantes – et celles-ci ne peuvent exister que lorsque le monde entier parle d'une seule voix. Un exemple urgent d'un tel effort est celui qui vise à prévenir la prolifération des armes nucléaires et à réaliser un monde dépourvu de ces armes. [...] Le même principe s'applique à ceux qui enfreignent le droit international en brutalisant leur propre peuple. [...]

Ceci me mène à un deuxième point : le genre de paix que nous poursuivons. Car la paix ne consiste pas seulement en l'absence de conflits visibles. Seule une paix juste fondée sur les droits et la dignité inhérents à toute personne peut vraiment perdurer. C'est cette idée fondamentale qui a inspiré les auteurs de la Déclaration universelle des droits de l'homme au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. À la suite de ses dévastations, ils s'étaient rendu compte que si les droits de l'homme n'étaient pas protégés, la paix ne serait qu'une promesse vide. [...]

Troisièmement, une paix juste ne comprend pas seulement des droits civils et politiques ; elle doit englober la sécurité économique et l'ouverture de possibilités. Parce que la paix réelle ne se résume jamais à l'élimination de la peur, mais elle doit aussi mettre à l'abri du besoin. [...] Des accords entre nations. De fermes institutions. Le soutien aux droits de l'homme. Des investissements dans le développement. Ce sont là les ingrédients essentiels de l'évolution qu'avait évoquée le président Kennedy. Et pourtant, je ne crois pas que nous ayons la volonté, la force, le courage d'achever cette œuvre sans quelque chose de plus – à savoir l'expansion continue de notre imagination morale ; l'insistance sur le principe qu'il existe quelque chose d'irréductible que nous partageons tous. »

L'introduction

[Présentation du document] Le document étudié est un discours prononcé par Barack Obama, président des États-Unis de 2008 à 2016. L'élection d'Obama en 2008 a suscité dans le monde l'espoir que sa politique romprait avec l'unilatéralisme de son prédécesseur George W. Bush. Obama reçoit le prix Nobel de la paix en 2009. C'est dans ce contexte de changement politique qu'il prononce son discours. Il s'adresse au comité Nobel et explique sa vision du maintien de la paix dans le monde. Selon lui, le maintien de la paix passe par une diversité de moyens, notamment les institutions et les conventions internationales, mais aussi la guerre et le commerce. Obama donne donc un aperçu

ZOOM SUR...

LE PRIX NOBEL DE LA PAIX

Ce prix est décerné chaque année par un comité nommé par le parlement norvégien pour récompenser « la personnalité ou la communauté ayant le plus ou le mieux contribué au rapprochement des peuples, à la suppression ou à la réduction des armées permanentes, à la réunion et à la propagation des progrès pour la paix ». Il a été décerné à Barack Obama au début de son mandat pour récompenser ses efforts en faveur de la diplomatie, mais aussi

pour l'inviter à les poursuivre en tant que président des États-Unis. Bien que les États-Unis possèdent la principale armée du monde, Obama est le cinquième président des États-Unis à recevoir le prix Nobel de la paix : la défense et la paix apparaissent ainsi très liées aux yeux du comité Nobel.

L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC)

Elle a été créée en 1995, prenant la suite du GATT, un accord

commercial signé en 1947 sous l'impulsion des États-Unis. Elle rassemble la plupart des États du monde et vise à favoriser le libre-échange en diminuant les droits de douane et en arbitrant les conflits commerciaux. L'OMC fait ainsi partie des grandes institutions internationales qui participent à la gouvernance du monde contemporain. En effet, depuis les 14 points du président Wilson en 1918, les États-Unis considèrent le libre-échange comme un outil de paix, estimant

que des partenaires commerciaux ne se font pas la guerre. Mais le libre-échange est aussi un outil d'ouverture des marchés au service de l'expansion économique des États-Unis, ce qui montre l'ambiguïté des discours de promotion de la paix.

L'INTERVENTION DE L'OTAN AU KOSOVO EN 1999

Elle se fait sous l'impulsion des États-Unis afin d'aider les indépendantistes albanais contre l'armée yougoslave. Les Albanais, en

LA BONNE MÉTHODE

- Le texte est général et allusif, il faut donc être précis dans le commentaire.
- Il convient de partir systématiquement de citations du document, en expliquer les sous-entendus ou les allusions, puis les discuter en les confrontant à des exemples précis et des cas concrets qui permettront de conforter ou de contredire les arguments de Barack Obama.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

Donner son avis sur la vision du maintien de la paix déployée dans ce discours. Il faut au contraire apporter des éléments précis pour mettre à l'épreuve l'argumentaire du président des États-Unis.

de la politique diplomatique qu'il compte mener pendant son mandat.

[Problématique] Nous allons montrer que la vision du maintien de la paix défendue par Obama répond à un désir de justifier l'interventionnisme des États-Unis tout en marquant une rupture avec la politique de son prédécesseur George W. Bush.

[Annonce du plan] Nous étudierons d'abord les moyens préconisés par Obama pour favoriser la paix dans le monde, puis nous montrerons que l'idée de maintien de la paix peut aussi être utilisée pour justifier des choix stratégiques pragmatiques.

Le plan du développement

I. La diversité des moyens du maintien de la paix selon Obama

1. La diplomatie : les traités, conventions et institutions internationales

lutte pour l'autonomie, sont l'objet d'exactions de la part de l'armée serbe qui refuse l'indépendance. Les sévices contre les populations et le nettoyage ethnique mis en place par la Serbie justifient l'intervention de l'OTAN. Les bombardements finissent par permettre le retrait des troupes serbes et l'indépendance de fait du Kosovo. La KFOR (Kosovo Force), une force de l'OTAN et de l'ONU, prend le relais pour maintenir la stabilité du nouveau territoire. Il s'agit d'un exemple d'emploi de

la force dans l'intention déclarée de favoriser la paix, et avec l'accord de l'ONU, tel que le prône Obama.

LA CIA ET LE SOUTIEN À PINOCHET AU CHILI

En 1970, le socialiste Salvador Allende remporte les élections au Chili et devient président de la République. Cela effraye les États-Unis dirigés par Nixon, et la CIA agit pour déstabiliser le Chili. En 1973, Salvador Allende est renversé par un coup d'État militaire au cours

duquel il trouve la mort. Le général Pinochet le remplace et met en place une dictature militaire ; si la CIA n'a pas directement organisé le coup d'État, elle a reconnu en 2000 avoir activement soutenu la dictature militaire mise en place par Pinochet. Cet exemple montre le pragmatisme de la politique des États-Unis pendant la guerre froide : plutôt que la paix, le pays défendait ses intérêts dans une lutte contre l'URSS.



Pinochet, 1974.



Centre Nobel de la paix à Oslo.

2. La contrainte : les guerres et les sanctions économiques

3. La liberté et la prospérité comme fondements d'une paix durable

II. Le discours sur le maintien de la paix au service d'intérêts pragmatiques

1. Le maintien de la paix peut servir à justifier l'interventionnisme au service de la puissance étatsunienne

2. Maintien de la paix, libre-échange et prospérité économique

La conclusion

Il faut insister sur les deux objectifs un peu contradictoires d'Obama lorsqu'il prononce

ce discours. Il vise à la fois à rompre avec la politique de son prédécesseur, George W. Bush, très unilatérale, et à justifier le maintien d'une politique militaire interventionniste par les États-Unis. Il annonce ainsi une rupture dans la politique diplomatique des États-Unis, qui doit selon lui redevenir plus respectueuse des institutions internationales et des traités, et une continuité dans la politique militaire, avec le maintien de troupes en Irak et en Afghanistan. Ce discours révèle aussi le poids déterminant des États-Unis dans le maintien de la paix au niveau mondial, à la fois dans les actes et dans les discours, puisqu'un changement de présidence peut entraîner des changements importants dans le monde entier.

Alexandra Novosseloff « Personne ne veut mourir pour Juba, Kidal, Goma ou Bangui »

La politologue, spécialiste de l'ONU, s'inquiète des conséquences sur l'impartialité des casques bleus et l'éthique de leurs missions à venir si les principaux contributeurs financiers devenaient la Chine et la Russie

New York, Nations unies – correspondante Alexandra Novosseloff est chercheuse à l'Institut international pour la paix (IPI) à New York. À l'occasion du 70^e anniversaire des opérations de maintien de la paix de l'ONU, elle revient sur les succès, les échecs et les limites de ces opérations, victimes, selon elle, de mandats trop ambitieux.

On a beaucoup parlé des échecs des opérations de maintien de la paix au Rwanda, en Somalie ou en ex-Yougoslavie, mais très peu de leurs succès. Pourquoi ?

Le maintien de la paix est un outil mal compris, avec des responsabilités diluées : on ne sait plus qui est à l'origine de quoi. Il est facile de taper sur les Nations unies – et notamment sur les casques bleus – sans voir l'extrême difficulté que représente leur tâche. Aucune organisation, aucun État au monde n'a complètement réussi à maintenir la paix dans une région ou un pays après une guerre civile, une énorme crise ou un génocide.

Il existe par ailleurs un gouffre entre ce que les États dépensent sur le plan militaire et ce qu'ils donnent au maintien de la paix. Le budget des opérations de maintien de la paix est actuellement de 6,8 milliards de dollars (5,8 milliards d'euros), soit 0,3 % des dépenses militaires mondiales. Avec cet argent, les Nations unies accomplissent beaucoup. C'est un outil finalement très économique de gestion des conflits, mais il y a une limite à ce que l'on peut faire avec une enveloppe budgétaire aussi réduite.

Trois missions ont fermé en 2017 : la Côte d'Ivoire, le Liberia et Haïti. Quel enseignement tirer de ces retraits ?

Le principal est que la paix se fait avec les parties en présence, et par un engagement fort du Conseil de sécurité. Dans ces trois cas, il y a eu une volonté des autorités nationales d'aller de l'avant et de dire : « Les Nations unies nous ont aidées à stabiliser notre pays. Tout n'est pas parfait. Il reste beaucoup faire, le chemin est encore long, mais c'est à nous d'agir, car nous en avons les capacités. » Dans les cas où les parties n'ont pas trouvé

de solution à leur crise, les Nations unies et les opérations de maintien de la paix sont là pour empêcher le retour du conflit. C'est en quelque sorte une mesure préventive à bas coût, comparé aux milliards de dollars dépensés dans les ventes d'armes, la sécurité et le militaire. Les petites opérations à Chypre, sur le plateau du Golan, au Sahara occidental, en Palestine, au Cachemire, sont des mesures de prévention indispensables...

L'ONU déploie des missions dites « multidimensionnelles », dans quatre gros foyers de crises (Mali, RDC, République centrafricaine, Soudan du Sud), qui donnent l'impression d'un enlèvement. Est-ce une crise de légitimité, de moyens, d'ambition ?

Il y a un vrai problème d'ambition et de moyens alloués. On peut penser, à première vue, que ces opérations coûtent cher (environ 1 milliard de dollars par an chacune). Pourtant, au regard des ambitions qui leur sont données, cela paraît dérisoire ! Ces missions sont déployées dans des contextes où les parties au conflit n'ont pas encore trouvé le moyen de faire la paix et où elles ont encore un intérêt à entretenir l'instabilité. L'ONU se retrouve, dans ces zones grises, seule à maintenir la

sécurité à un niveau acceptable pour continuer à apporter une assistance humanitaire aux populations en danger et encourager le retour de l'État de droit.

C'est imparfait, certes, mais on ne peut pas nier que la mission au Soudan du Sud apporte une protection essentielle à plus de 200 000 personnes. On ne peut pas dire que l'ONU n'a rien fait pour stabiliser les grands centres urbains au Mali, ni qu'elle n'a pas assuré une certaine stabilité dans l'est du Congo, ainsi qu'en République centrafricaine, permettant aux gens de reprendre une vie relativement acceptable. C'est un rôle inconfortable, que seules les Nations unies acceptent d'endosser.

Cela n'excuse pas nombre de comportements (abus sexuels) et de dysfonctionnements (manque de formation et d'équipements) intolérables. Mais il ne faut pas oublier le travail formidable accompli au quotidien, dans des situations extrêmement compliquées et dans des États ou des régions démunis de tout.

Lors d'un débat au Conseil de sécurité sur le maintien de la paix, le secrétaire général Antonio Guterres a estimé que l'ONU ne

POURQUOI CET ARTICLE ?

Les conséquences des interventions militaires du XXI^e siècle montrent à quel point la gestion politique de l'après-conflit, autrement dit la construction de la paix, est devenue un défi et un enjeu aussi important que la conduite de la guerre. Elle devient même un enjeu politique. L'ONU regroupe aujourd'hui 193 États. Elle en rassemblait 51 quand la charte des Nations unies a été adoptée le 26 juin 1945, à l'issue de la conférence de San Francisco. Chercheuse à l'Institut international pour la paix (IPI) à New York, Alexandra Novosseloff revient, à l'occasion du 70^e anniversaire des opérations de maintien de la paix de l'ONU, sur les succès, les échecs et les limites des opérations de maintien de la paix de l'ONU. La chercheuse évoque les échecs représentés par une politique d'intervention trop ambitieuse au cours des années 1990, mais aussi, depuis les années 2000, la tentation de repli américaine et occidentale dans la participation aux opérations de l'ONU. « Il n'est pas à exclure, explique Alexandra Novosseloff, que, dans cinq ans, la contribution chinoise soit au même niveau que celle des Américains, et que les Russes figurent au même rang que les Occidentaux. » Cette évolution générerait des conséquences géopolitiques importantes. En 1907, lord Carnegie, industriel et philanthrope écossais, proclamait : « Si vous voulez la paix, entendez-vous pour garder la paix. » Reste à savoir qui garde la paix.

pouvait être efficace qu'en soutien d'une solution politique. L'ONU doit-elle se retirer des pays où le processus politique n'est pas sérieux ?

On ne peut décemment pas partir de ces quatre pays (Centrafrique, Mali, RDC, Soudan du Sud). Alors, que doit faire l'ONU ? Elle doit continuer son travail, un peu passif mais primordial, de protection des populations, tout en poussant les gouvernements à trouver les moyens de la paix.

Dans sa tâche, l'ONU – c'est-à-dire les composantes civiles, policière et militaire déployées sur place – ne doit pas être seule. Elle doit être soutenue par les grands États, notamment les membres permanents du Conseil de sécurité, qui ont voté les mandats et qui doivent l'accompagner par des pressions politiques, et parfois des sanctions. Ces opérations de maintien de la paix, déployées dans des contextes où le processus politique n'avance pas, sont forcément fragiles, mais il ne faut pas les supprimer sous prétexte que c'est trop compliqué.

M. Guterres a estimé que le Conseil de sécurité avait abîmé le multilatéralisme en donnant aux opérations de maintien de la paix des « tâches irréalistes ». Est-ce votre avis ?

À force de taper sur les opérations de maintien de la paix, on finit par les croire totalement inefficaces. On a été trop ambitieux en élargissant leurs mandats, et on a usé des possibilités de ce que pouvaient faire les casques bleus, jusqu'à leur extrême limite. Le Conseil de sécurité agit au nom des 193 États membres de l'ONU, et les casques bleus sont l'expression de cette volonté. Et les critiquer à tort et à travers, y compris pour des choses dont ils ne sont pas responsables, c'est, d'une certaine manière, remettre en cause l'idée d'une gestion collective des affaires du monde et de crises situées en dehors des zones d'influence des États membres du Conseil de sécurité. Car c'est aussi comme cela que fonctionne l'ONU : elle ne peut agir que lorsqu'il y a une unité du Conseil, or ce

consensus n'intervient que dans les endroits du monde où les intérêts stratégiques des États membres ne sont pas mis en danger.

On sent un glissement lorsque l'ONU encourage l'Union africaine (UA) à prendre en charge la sécurité de son continent. Est-ce une volonté de revenir à des forces strictement de maintien de la paix ?

Il y a toujours eu un partage des tâches. Une force plus robuste dotée d'une chaîne de commandement claire, comme l'armée française l'a fait [au Mali et en République centrafricaine], ou une organisation régionale était déployée en soutien à l'opération de maintien de la paix. On l'a vu en Afrique ou en Afghanistan. En général, ce partage des tâches fonctionne bien. Mais est-ce que l'UA veut pleinement assumer, et assurer le commandement d'une force africaine, dans le nord du Mali par exemple ? En a-t-elle les moyens, quand les Américains s'opposent toujours au financement de ce genre de force ? Je ne crois pas.

Faut-il engager une refonte opérationnelle de ces opérations de maintien de la paix ?

La première pierre à l'édifice est représentée par la « doctrine Capstone » de 2008, qui formalise le cadre conceptuel et opérationnel du maintien de la paix. Le problème est qu'elle ne constitue pas un socle agréé par tous. Pour sortir de l'ornière actuelle, il faut donc améliorer cette doctrine en définissant mieux les limites de ce que les Nations unies peuvent faire, ou ne pas faire, en fonction des moyens alloués à ces opérations. Ces limites doivent aussi être déterminées, en fonction de la volonté des pays contributeurs de troupes à s'engager dans ces opérations.

Le problème, aujourd'hui, ce ne sont pas les règles d'engagement ni la chaîne de commandement. Ce n'est pas une question de robustesse, mais de volonté des États membres à s'engager dans ces pays. Il n'y a pas grand monde qui veuille mourir pour Juba, Kidal, Goma ou Bangui... Ceux qui contribuent à ces opérations de maintien de la paix, qu'ils

soient africains, asiatiques, européens ou autre, ne veulent pas subir trop de pertes.

Il faut donc, en effet, revenir à un principe de maintien de la paix plus centré sur ce que les opérations de maintien de la paix savent faire fondamentalement, c'est-à-dire participer à la stabilisation d'un pays dans un cadre politique précis, et dans le cadre d'un mandat qui doit forcément être revu à la baisse, en termes d'ambitions. On ne peut pas tout faire tout de suite ; il faut établir des priorités et écarter les missions pour lesquelles on n'est pas équipés. Cela ne signifie pas que les casques bleus ne peuvent pas utiliser la force, comme cela est dit souvent. Au contraire. Mais cet usage doit s'inscrire dans un cadre politique précis.

Le manque d'engagement des Occidentaux, en termes d'hommes déployés sur le terrain, et la pression pour baisser le budget de ces opérations laissent le champ libre à d'autres États : la Chine et, dans une moindre mesure, la Russie. Quelles en sont les conséquences ?

La nature a horreur du vide. Les États-Unis ne voient pas qu'en se retirant ou qu'en diminuant significativement leur contribution financière, cela permet aux Chinois d'augmenter la leur. Il n'est pas à exclure que, dans cinq ans, la contribution chinoise soit au même niveau que celle des Américains, et que les Russes figurent au même rang que les Occidentaux. Cela aura un impact, bien entendu !

Il faut réfléchir de manière stratégique aux conséquences que la diminution des budgets demandée par les Américains et les Européens aura sur la conduite du maintien de la paix, sur la posture d'impartialité des casques bleus et, certainement, sur un grand nombre des valeurs fondamentales qui sous-tendent cette activité. ●

Propos recueillis par Marie Bourreau,
Le Monde daté du 28.05.2018

Le Moyen-Orient : conflits régionaux et tentatives de paix impliquant des acteurs internationaux (étatiques et non étatiques)

Le Moyen-Orient constitue, par sa position géographique, une interface entre les continents européen, africain et asiatique, qui inclut les pays situés entre l'Égypte à l'ouest, l'Iran à l'est, la Turquie au nord et la péninsule arabique au sud. La région a été soumise à l'influence ottomane, puis européenne, avant que le processus de la décolonisation et la guerre froide ne permettent aux Américains et Soviétiques d'y étendre leur influence, et aux acteurs régionaux de s'émanciper en faisant usage de la rente pétrolière et de l'arme énergétique pour peser dans les décisions internationales. La question de l'eau est un élément aggravant des conflits dans la région : les fleuves comme le Nil, le Tigre, l'Euphrate ou le Jourdain sont partagés entre plusieurs pays et l'accès à l'eau est nécessaire pour l'agriculture dans les zones arides. Comment expliquer la persistance des conflits dans la région malgré les tentatives de paix ?

Le conflit israélo-arabe : des tentatives de paix de l'ONU aux guerres interétatiques

Le départ des Britanniques de la Palestine, administrée sous mandat de la Société des nations depuis 1923, a initié une situation de crise, qui n'est toujours pas résolue aujourd'hui. Confrontés aux actions menées par la Haganah ou l'Irgoun, deux organisations paramilitaires juives, les Britanniques remettent leur mandat à l'ONU en février 1947. En dépit de la proposition par l'ONU d'un plan de partage de la Palestine, les affrontements armés se multiplient. Le 14 mai 1948, sans attendre le partage de l'ONU, David Ben Gourion proclame la création de l'État d'Israël.

Les guerres israélo-arabes opposent Israël aux pays arabes voisins entre 1948 et 1973.

Dès l'indépendance d'Israël, les armées de l'Égypte, de l'Irak, de la Jordanie et de la Syrie attaquent le pays en 1948. Une rapide victoire israélienne s'accompagne du départ de 700 000 Arabes palestiniens qui fuient les combats. Les premiers camps de réfugiés palestiniens sont installés en Cisjordanie, conquise par la Jordanie, ainsi que dans la bande de Gaza, occupée par l'Égypte. Cette première guerre sera suivie de deux autres : la **guerre des Six Jours en 1967** et la **guerre de Yom Kippour en 1973**, conflits également remportés par Israël. Des **accords de paix** sont signés entre Israël et l'Égypte à la suite des accords de Camp David de 1978, puis avec la Jordanie en 1994. Pourtant, les tensions restent vives avec la Syrie, le Liban et les autres États arabes de la région, et les conflits avec la population palestinienne s'accroissent.

Les acteurs du conflit israélo-palestinien : organisations armées et médiation internationale

Le conflit israélo-palestinien est le conflit opposant Israël aux populations palestiniennes. Il prend surtout corps à partir des années 1960. En 1964 est créée l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). En 1969, Yasser Arafat en prend le contrôle et la transforme en groupe armé. L'OLP participe au déclenchement en **1987 de la première Intifada**, qui mobilise une génération de jeunes Palestiniens contre l'occupation israélienne. La même année est créé le **Hamas**, mouvement islamiste prônant à la fois la libération de la Palestine et la destruction d'Israël. Les accords d'Oslo, signés, grâce à la médiation des États-Unis en 1993, par Yitzhak Rabin et Yasser Arafat, conduisent

ZOOM SUR...

CHIITES ET SUNNITES

Issus d'un schisme lié à des questions de succession au prophète Mahomet, mort en 632, ces deux courants de l'islam s'opposent parfois au Moyen-Orient, particulièrement à travers l'Iran et l'Arabie Saoudite. Les chiites, minoritaires,

sont surtout présents en Iran, en Irak, en Syrie et au Yémen. L'Iran est un État religieux chiite qui affirme sa puissance dans la région en apportant un soutien à ses alliés, le Hezbollah au Liban et le régime de Bachar al-Assad en Syrie notamment. Il s'oppose à l'Arabie

Saoudite, puissance sunnite qui renforce son influence en s'appuyant sur son alliance avec les États-Unis et en finançant la diffusion de l'idéologie islamiste wahhabite. Les guerres en Syrie et en Irak sont compliquées par l'intervention de ces deux pays. Ainsi, en Syrie, les

gardiens de la révolution iraniens ont combattu pour aider le chef d'État chiite Bachar al-Assad contre ses adversaires de l'Armée syrienne libre (ASL) majoritairement sunnites. À l'inverse, l'Arabie Saoudite apporte un appui militaire à la répression de l'insurrection houthiste au Yémen,



Rabin, Clinton et Arafat lors des accords d'Oslo.

à la création de l'Autorité palestinienne. **Mais le processus de paix amorcé ne dure pas.** L'assassinat de Rabin par un nationaliste israélien en 1995, la multiplication des attentats sur le sol israélien et les ripostes militaires engagées par Israël contre les territoires palestiniens le mettent à mal. Face à la recrudescence des attentats, les autorités israéliennes entament la construction d'un mur séparant Israël et la Cisjordanie. Le plan de partage, très favorable à Israël, proposé par les États-Unis en janvier 2020 a été immédiatement rejeté par les autorités palestiniennes et la paix semble encore une perspective très lointaine.

De nouvelles conflictualités depuis les années 1980 : le rôle de l'OPEP et l'islamisme politique

À partir des années 1980, le pétrole se trouve au cœur de conflits d'un nouveau type. Le Moyen-Orient concentre aujourd'hui près de 50 % des ressources pétrolières mondiales. La fondation en 1960 de l'Organisation des pays producteurs de pétrole (OPEP) par l'Arabie Saoudite, l'Irak, l'Iran, le Koweït et le Venezuela donne aux pays du Moyen-Orient le moyen de faire usage de l'arme pétrolière pour affirmer leur poids sur la scène internationale. C'est ce qu'a montré la décision de l'OPEP d'augmenter le prix du baril en 1973, en réaction au soutien des États-Unis à Israël pendant la guerre du Kippour. Cette décision a ébranlé l'économie mondiale et révélé la puissance de l'arme énergétique (premier choc pétrolier, 1973).

L'islamisme politique se trouve également au centre des enjeux dans la région depuis les années 1980. **La révolution islamique de 1979** a en effet contribué au prestige et à l'essor de l'islamisme au Moyen-Orient. Cette révolution menée par les **Gardiens de la révolution**, étudiants en religion iraniens, et leur guide spirituel, l'**ayatollah Khomeiny**, aboutit à la fuite du shah d'Iran et à l'établissement d'une théocratie hostile aux États-Unis, qui perdent un allié précieux dans la région. La victoire de l'intégrisme iranien a donné une impulsion nouvelle aux mouvements politico-religieux dans la région.

L'implication des États-Unis au Moyen-Orient

En 1990, Saddam Hussein décide d'envahir un pays voisin, le Koweït, qui dispose d'importantes réserves de pétrole. Les États-Unis obtiennent un mandat de l'Onu et interviennent à la tête d'une large coalition de pays (États-Unis, France, Royaume-Uni, Égypte, Arabie Saoudite, Syrie, etc.). Ils libèrent le Koweït et pénètrent en Irak. La guerre s'arrête très rapidement devant la supériorité militaire de la coalition. Cette guerre marque en quelque sorte la fin de la guerre froide dans la région, car les États-Unis interviennent avec l'accord de l'ONU, victorieusement, montrant ainsi leur prise de contrôle de la zone et l'impuissance de l'URSS.

Mais l'influence des États-Unis dans la région est ébranlée à partir des années 2000. **En effet, les attentats du 11 septembre 2001 et la guerre en Irak en 2003** constituent un tournant majeur pour l'implication des États-Unis au Moyen-Orient. Après les attentats organisés par Al-Qaïda le 11 septembre 2001, qui tuent 3 000 personnes environ à New York, les États-Unis se considèrent comme engagés dans une guerre contre le terrorisme. **Ils envahissent l'Afghanistan en 2001 pour détruire Al-Qaïda.** L'Irak est aussi accusé de mener secrètement un programme nucléaire et de soutenir le terrorisme international. Les États-Unis souhaitent également destituer Saddam Hussein, resté en place

après l'intervention de 1991, et sécuriser les réserves de pétrole irakiennes. Ces raisons mènent à l'invasion de l'Irak en mars 2003 sans mandat de l'ONU par une coalition menée par les États-Unis. On compte plus de 500 000 morts, le pays s'enlise dans la guerre civile et une nouvelle organisation terroriste, l'État islamique en Irak et au Levant (EIL), naît dans les ruines du pays.

Les acteurs de la guerre civile en Syrie : alliances et coalition internationale

À partir de 2011, une révolution éclate en Syrie. Le régime de Bachar al-Assad réplique par la force, et les révolutionnaires prennent les armes. C'est le début d'une très longue **guerre civile**, opposant le régime aux rebelles. Bachar al-Assad parvient à se maintenir au pouvoir grâce à l'aide apportée par son allié russe, mais le conflit cause la mort de 400 000 personnes et 5,5 millions de Syriens fuient le pays d'après l'ONU.

Par ailleurs, l'organisation État islamique (EI) profite de la guerre civile pour s'implanter en Syrie à partir de 2013. L'EI, s'étendant à la fois en Irak et en Syrie, est proclamé en 2014 par son chef, Abu Bakr al-Baghdadi. Une coalition internationale est montée pour l'affronter, formée des pays arabes, des forces kurdes, de la Turquie, des États-Unis, de la France et de la Russie. Cette coalition parvient à vaincre l'EI en Syrie et Abu Bakr al-Baghdadi est tué le 27 octobre 2019, mais la région reste durablement déstabilisée par les guerres en Irak et en Syrie, et par les tensions persistantes entre les États-Unis et l'Iran.

UN ARTICLE DU MONDE À CONSULTER

Moyen-Orient : l'OTAN acte le désengagement américain p. 24
(Nathalie Guibert, Hélène Sallon et Jean-Pierre Stroobants, *Le Monde* daté du 15.02.2020)

car il s'agit d'une rébellion de populations chiïtes.

LA GUERRE CIVILE EN SYRIE

En 2011, dans la lignée des printemps arabes en Tunisie et en Égypte, éclate une révolution en Syrie. La riposte violente du régime

de Bachar al-Assad conduit les rebelles à se constituer en armée, l'Armée syrienne libre (ASL) en 2011, qui reçoit le soutien des Occidentaux. La guerre implique rapidement de nombreuses autres composantes : la Russie apporte un soutien militaire au régime, de

même que les Gardiens de la révolution iraniens. Les Kurdes essayent de constituer un État autonome et la Turquie intervient pour tenter de les en empêcher. L'organisation terroriste État islamique, fondée en Irak, profite du chaos pour s'implanter dans l'est de la Syrie, et une coalition

internationale est fondée pour tenter de l'anéantir. Ce conflit durable est extrêmement destructeur, puisqu'on compte environ 400 000 morts et 5,5 millions de réfugiés.

Dissertation : Des guerres israélo-arabes au conflit israélo-palestinien de 1947 à nos jours

L'introduction

[Analyse du sujet et problématisation] Il faut distinguer les guerres israélo-arabes, qui ont opposé depuis 1948 l'État d'Israël et ses voisins, du conflit israélo-palestinien qui oppose Israël et les populations palestiniennes de la région. Ce conflit découle de l'exode des Palestiniens suite à la guerre de 1948, de la question des territoires occupés et de l'extension des colonies israéliennes. Nous verrons que l'imbrication des échelles nationales et internationales et l'implication d'un grand nombre d'acteurs rendent la perspective d'une paix bien fragile.

[Annonce du plan] Les racines de ce conflit plongent dans le contexte géopolitique du début du xx^e siècle. Le conflit prend, dans la seconde moitié du xx^e siècle, la forme des guerres israélo-arabes qui engendrent à leur tour le conflit israélo-palestinien, notamment à partir de 1967.

Le plan détaillé du développement

I. Les origines des conflits

1. L'émigration en Palestine

En 1920, la Palestine est placée sous mandat britannique. La déclaration de Balfour, en 1917, indiquait que l'empire était favorable à l'établissement d'un État juif en Palestine. L'émigration européenne, motivée par les

persécutions et par l'idéologie sioniste, ne cesse alors de renforcer la communauté juive de Palestine : il y a 600 000 Juifs pour 1 200 000 Arabes en 1948.

2. Les promesses des puissances européennes

Les puissances européennes s'appuient sur les nationalismes arabes durant la Première Guerre mondiale pour vaincre l'Empire ottoman, promettant en contrepartie la constitution de royaumes arabes dans la région. Ces promesses ne sont pas tenues, et l'entre-deux-guerres est marqué dans la région par l'émergence du nationalisme arabe, qui revendique la création d'États arabes notamment en Palestine.

3. La remise du mandat britannique à l'ONU

Le nationalisme juif en Palestine gagne lui aussi en puissance, surtout après 1945, cherchant à obtenir le départ des Britanniques de Palestine. Ceux-ci se trouvent confrontés à une vague d'attentats et d'actions armées menées par des organisations clandestines paramilitaires juives. Face à une situation de plus en plus incontrôlable, les Britanniques remettent leur mandat en Palestine à l'ONU en février 1947.

II. Les guerres israélo-arabes

1. L'échec du plan de partage

En 1947, l'ONU propose un plan de partage de la Palestine en deux États, l'un juif, l'autre

arabe, imbriqués l'un dans l'autre. Le plan est accepté par les dirigeants de la communauté juive en Palestine mais rejeté par la quasi-totalité des dirigeants de la communauté arabe. Les affrontements entre forces paramilitaires juives et milices arabes palestiniennes rendent rapidement impossible toute solution négociée. Le 14 mai 1948, David Ben Gourion proclame l'indépendance de l'État d'Israël. Aussitôt, les armées égyptienne, jordanienne, irakienne et syrienne attaquent Israël.

2. Le déroulement des événements

Les forces juives sont, au départ, largement inférieures en nombre, mais les combattants bénéficient pour beaucoup d'entre eux, notamment les cadres, d'une expérience militaire qui va beaucoup compter face aux forces arabes, divisées, très mal formées et mal encadrées. Tandis que les milices palestiniennes assiègent Jérusalem dès le mois d'avril, les armées des pays arabes voisins pénètrent largement en Israël dans le courant du mois de mai. Dès juin cependant, une mobilisation intensive de la population civile permet à la jeune armée israélienne de rassembler près de 80 000 combattants, soit autant que les forces arabes. La victoire est assurée pour les forces israéliennes lorsque les différents cessez-le-feu sont signés avec les forces arabes entre février et juillet 1949. Après six mois de guerre civile entre Juifs et Arabes palestiniens et un an

ZOOM SUR...

LE SIONISME

Le sionisme est une idéologie et un mouvement politique visant à donner un État au peuple juif et à le renforcer ou à l'étendre. Le sionisme a été fondé par Theodor Herzl au xix^e siècle sur le modèle des États-nations européens et s'est renforcé avec les persécutions subies par les juifs européens et les pogroms en Russie. Animés par le sionisme, des juifs s'installent en Palestine dès le xix^e siècle et y fondent des communautés selon un modèle

communautaire socialiste. Après le génocide juif, la communauté internationale accepte l'idée du sionisme, ce qui favorise l'attribution d'un État aux Juifs de Palestine par le plan de l'ONU en 1947. Le sionisme est alors divisé en deux tendances : les sionistes de gauche souhaitent plutôt vivre en bonne entente avec les Arabes de Palestine, tandis que les sionistes de droite entendent fonder un État juif par la force. Ces derniers sont favorisés par l'hostilité des populations arabes et des États

voisins, et c'est finalement leur vision d'un État religieux et de la séparation des populations qui a prévalu en Israël. Aujourd'hui, le terme de sioniste désigne plutôt les mouvements politiques qui considèrent que tous les juifs du monde sont citoyens d'Israël.

LA QUESTION DE LA COLONISATION ISRAËLIENNE

La colonisation est l'un des principaux facteurs de conflits entre

Israël et la Palestine. Depuis 1967, des colons israéliens revendiquant l'extension d'Israël s'installent en territoire palestinien avec le soutien de l'armée israélienne. Ils y fondent des communautés pratiquant l'agriculture, qui défendent leur implantation et deviennent parfois des villes. En 2005, les colonies de Gaza sont évacuées, mais la colonisation se poursuit en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Pour les colons israéliens, souvent animés par le nationalisme, c'est un

de guerre entre Israéliens et pays arabes, 720 000 Palestiniens ont pris la route de l'exode. À l'issue de la guerre, Israël annexe Jérusalem-Ouest en février 1949 et 77 % de l'ancienne Palestine. La Transjordanie met la main sur la Cisjordanie et devient la Jordanie, tandis que l'Égypte occupe Gaza.

3. Un conflit qui se poursuit

Par la suite, plusieurs autres guerres opposent Israël et des pays arabes voisins, notamment la guerre des Six Jours en 1967 et la guerre du Kippour en 1973. Les relations entre Israël et ses voisins se normalisent peu à peu, notamment avec les accords de Camp David par lesquels l'Égypte et Israël signent la paix (1978), mais les relations restent très mauvaises avec la Syrie, et Israël envahit le Liban en 1982 : le conflit est moins virulent, mais il n'est pas achevé.

III. Le conflit israélo-palestinien

1. Un type de conflit particulier

Le conflit israélo-palestinien se distingue des guerres israélo-arabes. Il oppose l'État d'Israël, non pas aux États arabes voisins, mais à des membres de la population palestinienne, notamment dans les territoires occupés. Ce conflit se rapproche ainsi davantage d'une guerre civile ou d'un conflit colonial. Le sentiment nationaliste existait parmi les populations palestiniennes au début du xx^e siècle, mais il se distinguait

peu du nationalisme panarabe de la région. Il s'accroît et prend un caractère particulier avec les expulsions de 1948 et surtout avec l'occupation de la Cisjordanie et de Gaza par Israël en 1967.

2. L'occupation de la Cisjordanie et de la bande de Gaza

La question palestinienne prend racine dans l'exode de 720 000 Arabes palestiniens en 1948, qui fuient ou sont chassés d'Israël et se réfugient au Liban, en Jordanie ou en Égypte. Ce sont les ancêtres des 5 millions de réfugiés palestiniens actuels, et ils revendiquent depuis un droit au retour. En 1967, Israël occupe la Cisjordanie et la bande de Gaza. Le problème palestinien devient alors un problème israélien : l'armée d'Israël devient une force d'occupation, elle doit gérer les Palestiniens des territoires occupés, ce qui renforce leur nationalisme et leur désir d'indépendance.

3. À partir de la première Intifada

La première Intifada est déclenchée en 1987 par une génération qui a toujours vécu sous l'occupation israélienne. De jeunes Palestiniens presque désarmés affrontent l'armée moderne d'Israël au cours d'émeutes, ce qui frappe beaucoup l'opinion publique internationale. Cela enclenche un mouvement qui mène aux accords d'Oslo en 1993. Ils sont signés par Yitzhak Rabin et Yasser Arafat et prévoient l'instauration d'une

Autorité palestinienne, c'est-à-dire d'un gouvernement palestinien dirigé par Arafat. Ce n'est pas un État : ses pouvoirs sont en effet uniquement limités à certains domaines (éducation, santé, protection sociale, police) et Israël conserve la souveraineté de fait sur les territoires palestiniens. Le processus de paix est rapidement mis à mal par l'assassinat d'Yitzhak Rabin par un extrémiste israélien en 1995, la poursuite de la colonisation israélienne en Cisjordanie et la division des Palestiniens entre le Hamas et le Fatah depuis 2006. Les Palestiniens divisés sont toujours sous domination israélienne, aussi la perspective d'un accord de paix semble particulièrement lointaine aujourd'hui.

La conclusion

Si les conflits israélo-arabes ont trouvé une issue diplomatique avec la signature d'un accord de paix entre Israël et l'Égypte en 1979, puis entre Israël et la Jordanie en 1990, la situation reste tout de même très précaire et les relations entre Israël et la Syrie exécrables. Aux frontières d'Israël, le conflit israélo-palestinien ne semble pas devoir trouver d'issue et l'évacuation par Israël de la bande de Gaza en 2005 n'a pas amélioré la situation, permettant même la victoire électorale du Hamas qui prône la destruction d'Israël. Les conflits israélo-arabes et israélo-palestiniens entremêlés restent une menace pour la stabilité de toute la région du Moyen-Orient.

moyen d'étendre le territoire d'Israël, et notamment d'occuper peu à peu tout Jérusalem afin que la ville puisse devenir une ville pleinement israélienne et la capitale du pays. C'est pourquoi ils sont soutenus par certains partis politiques israéliens, comme le Likoud de Netanyahu. De fait, la colonisation morcelle beaucoup le territoire palestinien, d'autant qu'un mur est édifié à partir de 2002 pour séparer Israéliens et Palestiniens, et empêcher les attentats à la roquette. Le mur protège

les colonies et les routes d'accès, ce qui rend les circulations parfois très difficiles en Cisjordanie. La colonisation diminue la taille de la Palestine, renforce les tensions entre Israéliens et Palestiniens, et compromet le partage en deux États. Elle a été condamnée par l'ONU en 2016, mais le processus se poursuit pourtant : aujourd'hui, environ 650 000 Israéliens vivent dans les colonies, soit un peu plus de 7 % de la population.



Mur séparant Israël de la Cisjordanie.

Moyen-Orient : l'OTAN acte le désengagement américain

L'accord permet la reprise des opérations en Irak, gelées depuis l'assassinat du général Soleimani par un drone

Bruxelles – bureau européen

C'est, dans l'esprit de beaucoup, un premier pas vers le projet « Nato Middle East » – ou NATO-ME – cette initiative floue évoquée par le président américain Donald Trump à la mi-janvier. Lors d'une réunion à Bruxelles, mercredi 12 et jeudi 13 février, les ministres de la défense de l'OTAN ont entériné le principe du transfert d'une partie des missions menées en Irak par la coalition internationale de lutte contre l'organisation État islamique (EI) vers l'Alliance atlantique. Celle-ci reprendra les tâches de formation et de conseil de l'armée irakienne.

L'accord était soumis à l'aval des autorités de Bagdad, alors que le Parlement irakien avait, lors d'un vote dominé par la majorité chiïte et boycotté par les formations kurdes et sunnites, réclamé le départ des troupes étrangères après l'assassinat par un drone américain, le 3 janvier, du général iranien Ghassem Soleimani. Dans la nuit de mercredi à jeudi, le gouvernement de Bagdad a marqué son accord pour un rôle accru de l'OTAN. Cela ouvre la porte à une reprise des opérations, gelées depuis plusieurs semaines. « *La résolution du parlement de Bagdad n'était pas contraignante, et l'idée d'une mission sous le label OTAN est, pour les dirigeants irakiens, plus facile à vendre en interne qu'une mission américaine, alors qu'ils refusent d'être au cœur d'une guerre entre les États-Unis et l'Iran* », analyse un diplomate européen.

Trois nouvelles bases

Tant le secrétaire général de l'Alliance, Jens Stoltenberg, que le secrétaire américain à la défense, Mark Esper, se sont montrés peu disert sur les détails de l'accord. Les modalités devaient être discutées vendredi, lors de la Conférence internationale sur la sécurité de Munich, entre les membres de la coalition anti-EI. Il s'agira notamment de fixer le nombre des militaires transférés d'une mission vers l'autre et d'envisager la création de trois bases nouvelles, dans le centre de l'Irak.

La France semblait jusqu'ici réticente à s'engager sous la bannière otanienne. Le chef

d'état-major des armées, le général François Lecointre, avait évoqué ses réserves. Avec ses 160 instructeurs sur place – dont la présence assure aussi l'accès au renseignement – la mission française a formé 27 000 militaires irakiens depuis 2015, dont des forces antiterroristes. Les autres principaux contributeurs sont le Royaume-Uni (400 militaires), l'Australie (300) et le Canada (250). Ce dernier pays assure le commandement de la mission, qui devrait être repris par le Danemark (200 hommes) en 2021.

Les membres européens de l'OTAN exigeaient un accord clair de Bagdad et insistent sur le fait que le mandat de l'OTAN n'inclura pas des missions combattantes. Ils refusent d'être impliqués dans la logique de « pression maximale » américaine vis-à-vis de l'Iran : la représentation diplomatique des États-Unis à l'OTAN est apparemment parvenue à convaincre Washington que les alliés européens n'accepteraient aucune concession au sujet de la mission en Irak s'ils avaient le sentiment qu'ils pouvaient être attirés dans le conflit avec Téhéran.

Certains questionnent l'empressement de l'OTAN à acter un rôle accru en Irak. Le feu vert de Bagdad a été donné par le premier ministre démissionnaire Adel Abdel-Mahdi, qui avait pourtant indiqué que la décision reviendrait à son successeur désigné.

Ce dernier, Mohammed Taoufiq Allaoui, est engagé dans des tractations incertaines pour former un gouvernement. Les équilibres politiques au sein du nouvel exécutif pourraient influencer sur les modalités du maintien des forces étrangères, alors que les factions proches de l'Iran insistent sur leur retrait complet. « *Les négociations avec Bagdad sur le futur rôle de la coalition internationale n'ont pas débuté. Or du périmètre de la mission de la coalition dépend celui de la mission de l'OTAN* », souligne un diplomate d'un pays membre de la coalition à Bagdad.

Sortir des « guerres sans fin »

L'accord conclu jeudi ébauche, quoi qu'il en soit, un désengagement des États-Unis au Moyen-Orient. Des officiels américains

tablent d'ailleurs sur une extension à court terme de la mission de l'Alliance. « *Oui* », a répondu, sans autre explication, M. Esper, jeudi soir, quand il a été interrogé sur une possible réduction, à bref délai, du personnel américain en Irak. « *Le réinvestissement militaire en Irak décidé par l'administration Trump a été plus subi que désiré*, souligne un diplomate européen. *Il a seulement été motivé, depuis mai 2019, par les diverses actions lancées par l'Iran, mais la logique de Trump reste bien de sortir des "guerres sans fin", de laisser jouer les équilibres régionaux ou les pays les plus concernés.* »

C'est dans ce cadre, indique une autre source, que se place le projet « NATO-ME », fruit d'une réflexion en cours au Pentagone sur la nécessaire sortie de plusieurs théâtres de conflit, au profit d'un repositionnement face à la Chine et la Russie et d'un réinvestissement dans la zone du Pacifique. Dans ce cadre, l'Europe et des acteurs régionaux seront incités à faire davantage au Moyen-Orient, une aire géographique qui, dans l'esprit de certains responsables conservateurs, devrait d'ailleurs être étendue au Maghreb et au Sahel.

Avec, à la clé, bien des questions pour les partenaires de Washington. Et la conviction, chez certains, que « *les opérations de l'OTAN ne marchent vraiment bien que quand on y relève une forte présence américaine* » comme le dit un diplomate... ●

Nathalie Guibert, Hélène Sallon
et Jean-Pierre Stroobants,
Le Monde daté du 15.02.2020

POURQUOI CET ARTICLE ?

Cet article rend compte d'un mouvement de désengagement des États-Unis au Moyen-Orient, illustré par le transfert vers l'OTAN de certaines missions menées en Irak par la coalition de lutte internationale contre l'organisation État islamique.

IDENTIFIER, PROTÉGER ET VALORISER LE PATRIMOINE : ENJEUX GÉOPOLITIQUES



Introduction : la notion de patrimoine



Abbaye de Cluny en Bourgogne, France.

La construction historique de la notion de patrimoine jusqu'au xx^e siècle

L'origine de la notion de patrimoine est économique : le terme désigne initialement ce que le père transmet à ses enfants. Le terme inclut donc l'idée de préservation et de transmission, mais dans une logique privée. Pendant la Renaissance, les familles princières rassemblent ainsi des collections artistiques de grande valeur, mais il ne s'agit pas de biens communs, et l'idée de préservation de trésors du passé est encore balbutiante. En effet, comme le souligne aussi Thibault Le Hégarat, « la monarchie [française] ignore la conservation et n'hésite pas à démolir tout ou partie de châteaux, comme des ailes entières pour les besoins de leur habitation ». Le patrimoine prend une valeur plus collective pendant la Révolution française. En France, l'État met la main sur des propriétés royales ou ecclésiastiques importantes, qui deviennent ainsi publiques. En parallèle, de nombreux bâtiments subissent des destructions, comme l'abbaye de Cluny en Bourgogne. La notion de patrimoine subit alors une mutation : il apparaît important et utile de protéger les vestiges de l'Ancien Régime pour en faire des biens communs qui

doivent cimenter la conscience politique et le sentiment national. Ainsi, l'abbé Grégoire, dans un rapport à la Convention de 1794, demande « que le respect public entoure particulièrement les objets nationaux, qui, n'étant à personne, sont la propriété de tous » et souligne l'intérêt éducatif de la préservation du patrimoine national. Sans doute parce que leur dimension commune est plus ancienne, les bâtiments religieux concentrent d'abord l'attention des élites qui déplorent les destructions des biens du clergé à l'époque révolutionnaire ou pendant la Première Guerre mondiale. Les destructions et les menaces massives du patrimoine ont largement participé à la prise de conscience collective de l'importance de celui-ci : les guerres sont ainsi suivies de renforcement de l'intérêt public pour la préservation du bâti. La notion de patrimoine, comme le souligne Isabelle Anatole-Gabriel, s'est ainsi construite dans la France révolutionnaire. Au début du xx^e siècle, elle désigne un ensemble de vestiges surtout architecturaux qui forment un bien national et qu'il convient de préserver et de transmettre dans l'intérêt commun.

L'élaboration du patrimoine mondial par l'UNESCO

L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a été créée en 1945, à la suite de la Seconde Guerre mondiale, ce qui révèle bien le lien entre destructions et politiques patrimoniales. Cette institution vise à favoriser la paix grâce à une coopération internationale dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture. En 1972, sous l'égide de l'UNESCO, est signée la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel. Ratifiée par la plupart des États du monde, elle plonge ses racines dans le travail de préservation des vestiges antiques de la vallée d'Assouan en Égypte, mais ne se contente pas de protéger le patrimoine culturel : le patrimoine naturel est aussi pris en compte. L'UNESCO sélectionne ainsi chaque année des sites naturels ou culturels qu'elle déclare « patrimoine mondial ». Plus de 1 000 sites sont aujourd'hui classés, la plupart culturels. Il peut s'agir d'une ville entière, comme Quito en Équateur, d'un espace naturel, comme la Grande Barrière de corail en Australie, ou de sites mixtes, comme le sanctuaire du

Machu Picchu au Pérou, classé à la fois pour les ruines incas et pour son site montagneux, la faune et la flore qu'on y trouve. Un certain nombre de sites sont considérés comme en péril par l'UNESCO, comme le centre historique de Vienne, classé en 2001 et inscrit sur la liste des biens en péril en 2017 du fait de projets de constructions de tours.

En 1994, l'UNESCO constate plusieurs déséquilibres dans la liste du patrimoine mondial. La plupart des sites classés se trouvent en Europe, et il y a beaucoup plus de sites culturels que de sites naturels ou mixtes. Prenant acte de ce déséquilibre, l'institution met en place une politique destinée à opérer un rééquilibrage territorial. Constatant que les sites naturels sont mieux répartis géographiquement, elle décide d'en classer davantage. Elle s'engage également à étudier en priorité les propositions émanant de pays sous-représentés. De plus, la définition du patrimoine par l'UNESCO change pendant les années 1990, avec l'apparition de la catégorie du patrimoine culturel immatériel officialisée en 2003, qui inclut des « pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire » et les objets associés. Cela permet à l'UNESCO de classer des pratiques culturelles, comme des langues, des pratiques sociales ou des arts du spectacle. Ainsi, en 2001 sont classées « la langue, la danse et la musique des Garifuna », un peuple des Caraïbes, et en 2010 le « repas gastronomique des Français ». Cette extension est supposée permettre à des pays dont la culture vivante n'a pas forcément de support architectural de prétendre à une inscription sur la liste du patrimoine mondial. Néanmoins, en 2020, les pays occidentaux restent très surreprésentés : l'Europe et l'Amérique du Nord concentrent 47 % du patrimoine classé dans le monde en 2020. L'Italie possède à elle seule 55 biens classés, soit davantage que tous les biens culturels d'Afrique.

L'ambition de définir et de lister un patrimoine universel a conduit l'UNESCO à élaborer progressivement une nouvelle vision du patrimoine en rompant avec une conception nationale et très matérielle du patrimoine.

Les tensions du patrimoine mondial

Le patrimoine mondial de l'UNESCO est cependant traversé de tensions importantes qui en font un réel enjeu géopolitique. La plus fondamentale concerne l'ambition de créer un patrimoine universel fondé sur le patrimoine culturel particulier. Comme le souligne Chloé Maurel, « la convention du patrimoine immatériel affirme que le patrimoine immatériel procure aux communautés "un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle",



Grande barrière de corail, Australie.

or ces deux éléments (sentiment d'identité et respect de la diversité culturelle) ne vont pas forcément de pair, au contraire ils peuvent paraître opposés ». De fait, le classement au patrimoine de l'UNESCO engendre parfois des tensions importantes localement, comme au pays Dogon. Par ailleurs, la patrimonialisation des sites entraîne parfois une affluente touristique de masse qui endommage le patrimoine protégé, et qui peut aussi avoir un impact négatif important sur la population. La géographe Marie Bridonneau a étudié l'inscription sur les listes du patrimoine de l'humanité de Lalibela, en Éthiopie, en 1978. Cette ville possède un important patrimoine religieux, qui en fait un lieu de pèlerinage important dans le pays. Le classement a contribué à insérer la ville dans la mondialisation par le tourisme, tout en la transformant. Ainsi, « le temps de pèlerinage est associé à un pic de fréquentation touristique et vendu comme un produit par les agences de voyages ». Cela génère des profits importants, mais a également pour effet de marginaliser les populations locales, déplacées des alentours des églises vers la périphérie dans une optique de préservation architecturale. Marie Bridonneau remarque que « l'intégration de Lalibela à la mondialisation est donc engagée sous l'effet d'un capitalisme culturel qui fait d'un bien culturel sacré une ressource marchande ». La dépossession des populations locales de leur propre patrimoine montre bien la tension entre préservation d'une culture locale et valorisation universalisante d'un patrimoine décrit comme commun à l'humanité. Dans le cas du fjord d'Ilulissat, au Groenland, classé en 2004 notamment pour l'intérêt exceptionnel de son glacier, son

inscription au patrimoine mondial met en danger la pérennité de cet espace naturel fragile : d'après Andréa Poiret, « sa mise en tourisme attire sur le site de plus en plus de visiteurs qui piétinent les abords du glacier ».

La patrimonialisation peut aussi être utilisée par les États ou les communautés locales comme un outil géopolitique, dans le but de diffuser une certaine vision de l'histoire ou de s'affirmer dans un rapport de force. Saskia Cousin et Jean-Luc Martineau ont étudié la stratégie présidant à la patrimonialisation du bois sacré d'Osogbo au Nigeria. Ils ont

montré que le classement avait pour but d'affirmer l'ancrage historique de la ville nouvelle capitale contre la vieille ville yoruba Ife. On assiste ainsi à une instrumentalisation de l'UNESCO dans un but politique par les notables locaux : « l'UNESCO apparaît dans ce contexte comme une instance de légitimation déterminante, une institution instituante », concluent les auteurs.

Le patrimoine apparaît finalement comme une notion porteuse d'enjeux géopolitiques majeurs. D'abord utilisée à des fins patriotiques et pour fédérer un sentiment national, la notion de patrimoine est réinvestie par l'UNESCO dans la seconde moitié du ^{xx}e siècle dans un but finalement similaire, mais à une tout autre échelle. Il s'agit alors de défendre la conception onusienne d'une humanité partageant des valeurs communes par-delà la diversité culturelle. La création du patrimoine mondial correspond ainsi à un effort pour bâtir les bases de la paix : c'est parce que les humains partagent tous un patrimoine commun que la guerre n'est pas une fatalité. Pourtant, cette réactivation de la notion de patrimoine se heurte à des contradictions importantes qui la fragilisent : primauté des fonctionnaires occidentaux dans le choix du classement et des régions occidentales dans la localisation du patrimoine classé, tension entre la volonté de préservation et la mise en valeur touristique, instrumentalisation de l'institution dans le cadre de rivalités locales. C'est donc par la compréhension des mécanismes de construction du patrimoine que l'on peut saisir les enjeux géopolitiques qui sous-tendent cette construction.



Peintures présentes dans la grotte de Lascaux. Pour des questions de conservation, la grotte d'origine est fermée depuis 1963.

Usages sociaux et politiques du patrimoine : le cas du château de Versailles

À l'origine modeste pavillon de chasse construit sur ordre de Louis XIII en 1623, le château de Versailles est remis en état et transformé par Louis XIV entre 1668 et 1710. Sous Louis XIV et ses successeurs, le château abrite la cour et matérialise le pouvoir et la richesse de la monarchie française. En 1789, lorsque la famille royale quitte Versailles, le château acquiert une valeur patrimoniale. En 1793, le château est vidé de son mobilier et utilisé comme lieu de dépôt, mais devient un musée en 1796. Rapidement réinvesti culturellement et politiquement, il est utilisé comme un emblème du passé monarchique, et entre dans la catégorie des « lieux de mémoire » de Pierre Nora, ces espaces qui cristallisent et incarnent la mémoire nationale. Le château de Versailles ne devient jamais un espace figé, car il continue à être investi par les pouvoirs successifs, depuis le Premier Empire jusqu'à la V^e République. La notion d'« usages sociaux et politiques » invoque ainsi la mémoire tout en s'inscrivant dans le présent : du XIX^e au XXI^e siècle, ceux qui investissent Versailles convoquent le passé pour des objectifs bien actuels : ils peuvent être politiques, lorsque le château est utilisé pour affirmer le pouvoir d'un homme, d'une dynastie ou d'un régime, la domination d'un État sur un autre ou pour favoriser le bon déroulement de négociations diplomatiques ; ils peuvent être sociaux, lorsque le château est ouvert au tourisme et que son jardin devient un lieu de promenade pour les habitants de la ville.

Usages du château de Versailles du I^{er} Empire à la III^e République

Sous le premier Empire, le château est utilisé avec précaution comme un **outil dangereux de légitimation** du nouveau régime impérial. Napoléon ne souhaite pas renvoyer explicitement à la monarchie des

Bourbons en investissant trop Versailles, et la cérémonie du sacre a donc lieu à Notre-Dame de Paris, mais le pape Pie VII vient bénir la foule depuis le balcon central de la galerie des Glaces. Le château sert ainsi à ancrer le nouveau régime dans une profondeur historique, à l'associer à la grandeur de la monarchie française des siècles

précédents. Mais de même que Napoléon prône l'ordre et la stabilité tout en déclarant incarner et achever la Révolution, il investit Versailles avec distance, en miroir seulement : si le tableau qui immortalise sa consécration, *Le Sacre de l'Empereur*, est conservé au Louvre, Jacques-Louis David a composé une réplique identique en 1808,

ZOOM SUR...

LES CONFLITS PATRIMONIAUX : LE CAS DE LA FRISE DU PARTHÉNON

Le Parthénon est un temple bâti par Athènes au V^e siècle avant J.-C. Ce temple dédié à Athéna abritait le trésor de la ligue, c'est-à-dire le tribut versé par les cités alliées soumises à Athènes. Le bâtiment était orné d'une frise en marbre représentant la procession des Panathénées, une fête civique athénienne : on y

voit des magistrats, des soldats, des femmes et des animaux défilier. Ce chef-d'œuvre de l'art classique grec ne se trouve plus à Athènes. En 1801, alors que la Grèce était occupée par les Ottomans, l'ambassadeur britannique à Constantinople lord Elgin parvient à faire détacher une partie de la frise du Parthénon et à l'envoyer en Angleterre. Une partie de la frise est perdue ou brisée en route, le reste est stocké par

lord Elgin. En 1816, il vend les fragments au gouvernement britannique qui les expose au British Museum où ils se trouvent toujours.

Depuis l'indépendance de la Grèce en 1821, les marbres emportés par lord Elgin font l'objet d'un conflit entre la Grèce et le Royaume-Uni. Les fragments sont régulièrement réclamés par la Grèce, qui construit en 2009 un musée près de l'Acropole pour les accueillir. Plusieurs moyens

sont employés : négociations, pétitions, recours en justice. En 2014, l'UNESCO appuie la demande grecque en vain. En 2020, les négociations de l'accord sur le *Brexit* incluent la discussion d'une clause de retour des biens « illégalement déplacés », ce qui concernerait les fragments de la frise.

Pour le Royaume-Uni, les fragments ont été achetés légalement d'une part, et leur conservation est mieux

accrochée à Versailles, dans la salle du Sacre dédiée à cet effet.

Le château acquiert une **vocation muséale** et devient **symbole national** au cours du XIX^e siècle. Sous la monarchie de Juillet, le roi Louis-Philippe entend réconcilier la monarchie et l'héritage révolutionnaire et crée dans cette optique un musée de « toutes les gloires de la France » à Versailles. Le château devient ainsi le lieu de la célébration d'un passé national réunifié : Louis-Philippe a, selon Victor Hugo, « fait un monument national d'un monument monarchique ».

Sous le second Empire, le château retrouve un **rôle diplomatique** important. Napoléon III y reçoit la reine Victoria en grande pompe en 1855 : un bal grandiose est donné pour la souveraine du Royaume-Uni, et un dîner est servi à l'opéra du château. Signe d'une aura européenne, Versailles est utilisé par les Prussiens suite à leur victoire contre la France en 1870 : l'Empire allemand y est proclamé dans la galerie des Glaces le 18 janvier 1871.

Le château est également l'un des **lieux de la guerre civile** de 1871 : le gouvernement de la III^e République nouvellement proclamée, chassé de Paris par la Commune, se réfugie à Versailles et l'Assemblée se réunit dans l'opéra du château. Le choix de la ville royale excite la colère du peuple de Paris, qui surnomme les républicains avec mépris les « Versaillais ». Le château est réactivé comme symbole de l'ordre, et c'est depuis Versailles que Thiers mène la répression du mouvement révolutionnaire parisien. La ville reste le siège du gouvernement et des institutions nationales, et c'est paradoxalement à Versailles que les Français renoncent à la monarchie et que la République se consolide. C'est finalement lorsqu'elle est stabilisée que le pouvoir politique regagne Paris.

Usages du château de Versailles du XX^e siècle à nos jours

Comme l'écrit Fabien Oppermann (*Le Versailles des présidents. 150 ans de vie républicaine chez le Roi-Soleil*, 2004) : « Versailles continue de représenter l'un des lieux les plus importants non seulement de la vie culturelle française, mais aussi de la vie politique et sociale, que caractérisent les images de représentation de l'édifice et les usages qu'on en fait au XX^e siècle. »

Versailles retrouve un rôle politique et symbolique majeur dans l'espace européen immédiatement après la guerre. En effet, pour laver l'affront de la fondation de l'Empire allemand dans la galerie des Glaces en 1871, le même lieu est choisi pour signer le **traité de Versailles** le 28 juin 1919. Le château devient ainsi le symbole de la revanche de la France sur l'Allemagne pour les Français et, pour nombre d'Allemands, celui du *diktat* injuste imposé à leur pays par les alliés.

La **vocation muséale** du château se confirme durant l'entre-deux-guerres avec l'instauration d'un ticket payant en 1922. La conservation du château et des dépendances doit beaucoup à ce moment au **mécénat** du milliardaire américain John D. Rockefeller. Le domaine devient un haut lieu touristique : un million de personnes le visitent en 1937.

En parallèle, le rôle **diplomatique** du château s'apaise et se ritualise avec l'accueil de **dignitaires étrangers** dans les différentes dépendances du château : cet usage devient fréquent avec les visites de Kennedy, d'Élisabeth II ou d'Eltsine et l'organisation du sommet du G7 par François Mitterrand en 1982.

Parallèlement, le château s'éloigne peu à peu du statut de bien public et de lieu de mémoire nationale avec l'ouverture au mécénat, aux événements privés et au tourisme de masse international. Le financement par la société Vinci des travaux de restauration de la galerie des Glaces entre 2004 et 2007 ou

celui de la rénovation de la statue équestre de Louis XIV par la Française des jeux montrent l'importance graduellement prise par le **mécénat entrepreneurial**. En 2019, Versailles est à nouveau placé sous les feux de l'actualité politique avec le mariage très médiatisé de Carlos Ghosn. Le château suscite par ailleurs, à partir des années 1980, un **attrait touristique** international croissant et la création, en 1995, de l'Établissement public du musée et du domaine de Versailles permet « de rationaliser les politiques de restauration et de mécénat, nécessaires pour maintenir Versailles tel que les siècles l'ont laissé » (Fabien Oppermann). En 2018, c'est le troisième monument français le plus visité. Versailles accueille aussi aujourd'hui épisodiquement, en suscitant parfois la polémique, les œuvres d'Anish Kapoor, de Jeff Koons ou d'Olafur Eliasson : la valeur patrimoniale incontestée de Versailles est utilisée comme moyen de légitimation et de diffusion de l'art contemporain.



Château de Versailles en période touristique.

DEUX ARTICLES DU MONDE À CONSULTER

- M. Macron célèbre l'attractivité retrouvée de la France p. 32 (Solenn de Royer, *Le Monde* daté du 24.01.2018)
- Le Musée de l'Acropole, bouleversant et maudit p. 32 (Frédéric Edelmann, *Le Monde* daté du 20.06.2009)

assurée au British Museum d'autre part. La frise aurait été détruite si elle était restée en Grèce et l'emporter l'aurait en fait sauvée de la destruction. Cet argument est souvent pris en compte dans le débat sur la restitution des œuvres africaines des musées européens aux pays où elles ont été produites. À l'inverse, pour appuyer ses revendications, la Grèce soutient que la frise a été achetée aux envahisseurs ottomans et non

aux Grecs, et que la municipalité d'Athènes s'est à l'époque opposée au transfert. De plus, l'autorisation ottomane grâce à laquelle Elgin a pu détacher la frise et l'emporter aurait été mal traduite à dessein, et la propriété des marbres serait donc caduque.

Le débat sur la restitution éventuelle des marbres du Parthénon soulève la question de la propriété du patrimoine : peut-on acheter des œuvres

constitutives de l'identité artistique et culturelle d'un État ? Des actes de vente souvent établis dans des conditions douteuses, comme c'est le cas également pour nombre d'œuvres d'art africain exposées dans les musées européens, peuvent-ils légitimer l'appropriation actuelle ? Le contexte militaire et colonial de la plupart des transferts vers les pays européens est également au cœur de cette question.

Beaucoup d'œuvres africaines ont été volées. Dans cette optique, la restitution correspondrait à une forme de réparation. Comme l'écrit Geoffrey Robertson, avocat britannique spécialisé dans les droits de l'homme et défenseur du retour de la frise à Athènes, « on ne peut pas refaire l'histoire mais on ne peut plus en profiter sans honte ».

Dissertation : Patrimoine et idéologies

L'introduction

[Analyse du sujet et problématisation] Le patrimoine entretient une relation très forte avec les idéologies, qui sont un ensemble d'idées politiques, religieuses ou philosophiques qui organisent l'action et la pensée de groupes humains. Loin d'être un objet apolitique, le patrimoine est en effet une construction sociale en lien avec les mouvements politiques et idéologiques qui traversent la société.

[Annonce du plan] L'émergence du patrimoine comme préoccupation nationale est ainsi un effet de l'essor des nationalismes. Les régimes totalitaires apportent, au xx^{e} siècle, une nouvelle vision du patrimoine, davantage tournée vers l'avenir.

Le développement

I. Le patrimoine comme ciment du nationalisme

Le nationalisme est une idéologie qui exalte le sentiment d'appartenir à un même ensemble politique, culturel, historique et éventuellement ethnique. Il se développe très fortement en Europe à partir du xix^{e} siècle, en lien avec le morcellement des grands empires, la colonisation et certaines révolutions. Le nationalisme est à l'origine d'un nouveau regard des sociétés européennes sur leur passé : pour la première fois, le patrimoine devient un souci généralisé, une affaire publique.

1. Le patrimoine au service de la création du sentiment national aux xviii^{e} et xix^{e} siècles

En Europe, les romantiques recherchent dans le patrimoine la légitimation du sentiment nationaliste en construction. Ainsi, les frères Grimm, au xix^{e} siècle, contribuent en collectant et en

fixant par écrit les contes traditionnels germaniques à forger l'identité allemande. Le nationalisme s'exprime aussi dans le domaine musical : en écrivant des mazurkas, Chopin s'ancre dans une tradition polonaise à une époque où le pays est divisé entre ses puissants voisins. Aux xviii^{e} et xix^{e} siècles, on redécouvre et on construit ainsi un patrimoine traditionnel sur lequel appuyer le sentiment national en construction dans les pays européens.

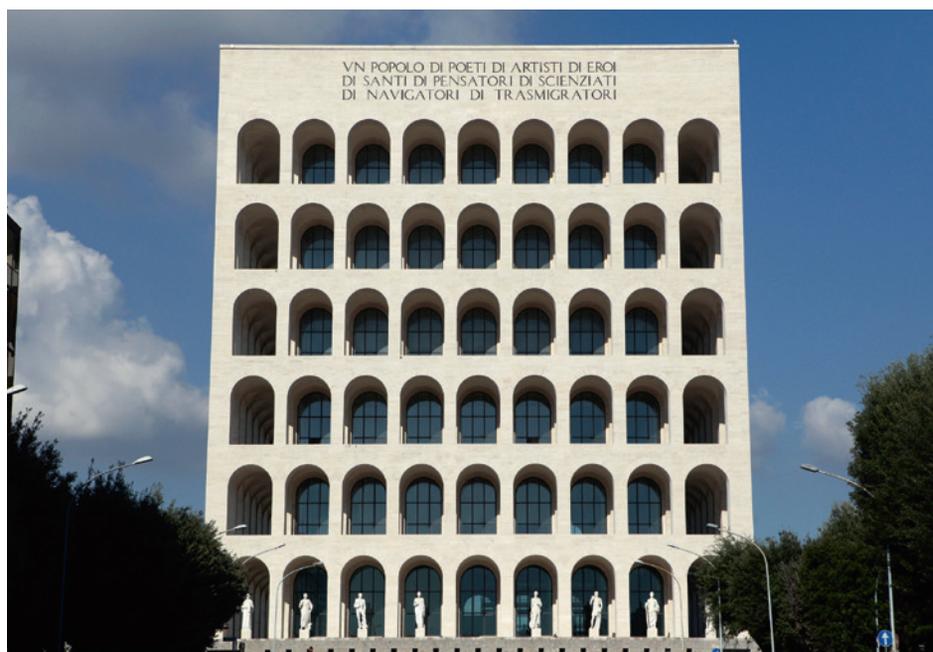
2. Révolutions et patrimoine

Les nationalismes fondés sur la redécouverte et la mythification des patrimoines nationaux débouchent sur de puissants mouvements sociaux en Europe, comme le

carbonarisme en Italie, qui vise à libérer le pays et à unifier l'Italie, et sur des révolutions. Les révolutions européennes des xviii^{e} et xix^{e} siècles impliquent l'idée de créer un monde nouveau et de refonder la société, tout en renforçant l'autonomie et la liberté nationales. On parle ainsi en 1848 de « printemps des peuples » pour qualifier les multiples révolutions européennes, dont beaucoup visent à l'autodétermination. Le patrimoine apparaît donc comme un outil au service de la construction de l'avenir, et se trouve paradoxalement à l'origine de ruptures politiques importantes.

II. Patrimoine et idéologies totalitaires

La question patrimoniale se pose de façon particulière pour les régimes totalitaires que sont le nazisme en Allemagne, le fascisme en Italie, le stalinisme en URSS ou le maoïsme en Chine. Tournés vers l'avenir et la création d'un monde nouveau, ils ont pour ambition affirmée de créer le patrimoine de demain.



Palais de la civilisation italienne dans le quartier de l'EUR, à Rome, construit entre 1938 et 1940.

ZOOM SUR...

LE BARDE OSSIAN : LA CRÉATION D'UN PATRIMOINE MYTHIFIÉ AU SERVICE DU NATIONALISME EUROPÉEN

En 1707, l'Écosse et l'Angleterre s'unissent et forment le Royaume-Uni, mais des volontés indépendantistes écossaises perdurent. C'est dans ce contexte qu'à partir de 1760, le poète écossais James Macpherson exhume les œuvres

d'un barde du iii^{e} siècle, Ossian, les traduit en anglais et les publie. L'existence d'Ossian est douteuse, mais les poèmes suscitent un engouement énorme. Ils contribuent largement à renforcer l'identité écossaise celte, contre une vision plus gréco-latine du passé anglais, mais aussi l'idée d'une culture populaire et orale, dans la tradition d'Homère et en opposition à la culture

classique. En Écosse mais aussi dans toute l'Europe, les poèmes connaissent un grand succès : Napoléon mentionne son admiration pour le barde dans le *Mémorial de Sainte-Hélène* et contribue à répandre l'ossianisme en Europe. Pour reprendre les mots d'Anne-Marie Thiesse, l'Ossianisme est ainsi un moment du nationalisme, celui de « l'identification des ancêtres ».

Il participe à l'engouement européen pour le nationalisme et en révèle l'originalité : le goût pour les origines nationales est alors international, et Ossian plaît à travers les frontières et les cultures. Un patrimoine littéraire mythifié est ainsi utilisé à des fins nationalistes, mais contribue aussi à la fondation d'une identité commune européenne.

Leur relation au patrimoine passé est ambivalente et rend compte de leur positionnement idéologique : rejet violent du patrimoine jugé contraire à leur projet de société, exaltation des racines raciales ou idéologiques proclamées. Enfin, une fois les régimes tombés, le patrimoine qu'ils laissent derrière eux constitue un héritage encombrant pour les régimes qui les remplacent.

1. Le rejet du patrimoine comme obstacle au changement : la révolution culturelle en Chine

En 1966, en Chine, commence la révolution culturelle, lancée par Mao Zedong pour réaffirmer son pouvoir. L'un des objectifs de ce mouvement est la destruction des « quatre vieilleries », les pensées, coutumes, mœurs et cultures anciennes. Cela passe notamment par la destruction des livres, des objets d'art antérieurs à la révolution de 1949, mais aussi par des violences envers les intellectuels et les artistes. La révolution culturelle constitue ainsi un effort pour faire table rase du patrimoine. Le maoïsme se constitue ainsi comme une idéologie fondamentalement opposée à toute notion de patrimoine, car le passé serait un obstacle pour construire l'avenir socialiste.

2. L'héritage ambigu du patrimoine totalitaire : l'exemple de l'art soviétique

En 1991, le déboulonnage de la statue de Félix Dzerjinski, fondateur de la Tchèque, en 1991 a contribué à marquer la chute du régime soviétique. Mais l'URSS a laissé un important patrimoine artistique dont la valeur est aujourd'hui l'objet de débat. Julie Deschepper a étudié le destin du pavillon soviétique de l'Exposition internationale de Paris en 1937, surmonté d'une immense statue représentant un ouvrier et une kolkhozienne, caractéristique du réalisme socialiste. Longtemps abandonné, le pavillon a été reconstruit à Moscou et la statue restaurée le surplombe de nouveau, ce qui rend compte du réinvestissement de l'héritage soviétique par le régime de Poutine. La préservation

du patrimoine soviétique est également encouragée par des mobilisations d'habitants qui souhaitent la protection de l'architecture d'avant-garde russe. Le patrimoine soviétique constitue ainsi un patrimoine ambigu, dont le rejet cède aujourd'hui la place à la réappropriation politique et sociale.



L'Ouvrier et la kolkhozienne.

III. Religion et destructions du patrimoine

Les religions se rapprochent des idéologies politiques par leur désir de façonner les représentations du monde en passant par l'art : elles ont ainsi été un artisan majeur d'élaboration du patrimoine architectural et artistique mondial. Elles peuvent aussi favoriser un rejet très fort du patrimoine qui renvoie à d'autres religions, allant jusqu'à l'organisation de destructions. À l'inverse, le patrimoine religieux a parfois fait l'objet de destructions lorsque des sociétés s'efforçaient de rompre avec l'héritage religieux, comme pendant la Révolution française.

1. Les destructions opérées par des religions

Les exemples de mouvements religieux organisant la destruction du patrimoine religieux antérieur ou opposé sont assez nombreux. On les regroupe sous le terme d'iconoclasme, qui

signifie la destruction d'images religieuses. Au VIII^e siècle, l'empereur byzantin ordonne la destruction des icônes afin de lutter contre le culte des images. Bien plus tard, au XVI^e siècle, des protestants organisent la destruction des images pour des raisons semblables : le patrimoine religieux catholique subit ainsi des destructions importantes, notamment en Suisse. L'iconoclasme existe aussi au sein de l'islam. À l'époque contemporaine, certains islamistes entreprennent de détruire le patrimoine qui atteste de religions antérieures ou qu'ils assimilent à de l'idolâtrie, d'où la destruction des bouddhas de Bâmiyân par les talibans en 2001 en Afghanistan, par exemple.



La niche vide du Grand bouddha de Bâmiyân.

2. Les destructions du patrimoine religieux pour lutter contre la religion

Lorsque les sociétés se sécularisent, elles opèrent parfois des destructions du patrimoine religieux pour des raisons anticléricales notamment, c'est-à-dire pour s'opposer à l'Église. C'est le cas pendant la Révolution française, afin d'effacer les traces de la domination cléricale. Des statues d'églises sont ainsi détruites, comme sur la cathédrale de Strasbourg, ce que condamne l'abbé Grégoire, pourtant révolutionnaire : c'est le signe que ces destructions ont fait débat.

L'USAGE DE L'ART ROMAIN PAR LE NATIONALISME FASCISTE

Le régime fasciste, mis en place en Italie par Benito Mussolini en 1922, rend compte d'un rapport nationaliste et totalitaire au patrimoine et de façon plus générale au passé. Mussolini met en place une grande rénovation de Rome à partir de 1923. Elle vise à moderniser

la ville et à exalter la grandeur du régime. Patrimonialisation et rénovation vont donc de pair, comme l'indique Mussolini dans son discours au Capitole le 21 avril 1924 : « Il faut libérer toute la Rome antique des objets médiocres qui la défigurent, mais aux côtés de la Rome monumentale de l'Antiquité et du Moyen Âge, il faut créer la Rome monumentale du XX^e siècle. » La mise en

valeur et l'instrumentalisation du patrimoine antique romain, notamment du forum, s'allient donc à une modernisation urbaine pour constituer un ciment d'adhésion au fascisme et une vitrine du régime. Le géographe Fabien Mazenod indique ainsi qu'« un certain patrimoine, sauvegardé et mis en valeur, est alors mobilisé comme ressource pour le développement de la capitale de

l'État fasciste et de l'Empire italien, tous deux en construction ». Les traces du passé antique romain mises en valeur et mythifiées deviennent ainsi du patrimoine, utilisé pour un projet bien contemporain de rénovation du nationalisme italien. Ainsi, le fascisme fait le lien entre les nationalismes du XIX^e siècle et les totalitarismes du XX^e siècle, pour qui le patrimoine est un projet d'avenir.

M. Macron célèbre l'attractivité retrouvée de la France

Pourquoi le chef de l'Etat utilise si fréquemment Versailles

C'est la troisième fois, en huit mois qu'Emmanuel Macron utilise le château de Versailles, ses ors et sa pompe, pour envoyer un message politique. Le chef de l'Etat y avait longuement discoursé, en juillet, devant le Parlement réuni en Congrès. Un mois plus tôt, il y avait reçu le président russe, Vladimir Poutine. Lundi 22 janvier, c'est encore là qu'il a accueilli une centaine de patrons de multinationales pour un dîner dans la galerie des Batailles.

Cette utilisation intensive du château du Roi-Soleil tranche avec la pratique de ses prédécesseurs. Nicolas Sarkozy, qui avait permis que le président libyen Mouammar

Kadhafi le visite, ne s'y est rendu officiellement qu'une fois, pour le Congrès de 2009. François Hollande, qui avait discouru lui aussi devant les deux chambres réunies au lendemain des attentats de novembre 2015, y a organisé un sommet européen. Mais il n'a pas multiplié les événements politiques à Versailles. « *Le faste du Roi-Soleil, ce n'était pas trop son truc* », dit un ancien conseiller.

M. Macron, qui a théorisé « *le vide* » laissé par « *l'absence de la figure du roi* », a en revanche décidé de faire du château un instrument de sa diplomatie. Pour ce jeune président, accueillir à Versailles

est un moyen de mettre en scène son pouvoir et la puissance supposée de la France. « *Versailles, qui fut la capitale du pays jusqu'en 1789, est, dans l'imaginaire français, le lieu de la légitimité politique*, abonde un ancien conseiller de M. Sarkozy. *Comme Louis-Philippe avec Charles X, Macron, qui a tué le père, sait que son élection fut le fruit d'un concours de circonstances. Il a besoin de réaffirmer son pouvoir en s'inscrivant dans le fil de l'histoire.* »

Pour l'ex-député PS Gilles Savary, on peut y voir « *la validation d'une dérive monarchique* » ou « *le moyen de rappeler au monde que la France a compté et entend compter encore* ». L'Elysée préfère cette deuxième explication : « *Louis XIV et son imaginaire adapté en macronie, c'est le lieu idéal pour symboliser une France qui rayonne, donc qui attire* », résume le porte-parole de la présidence, Bruno Roger-Petit. ●

Solenn de Royer,
Le Monde daté du 24.01.2018

Le Musée de l'Acropole, bouleversant et maudit

À Athènes, le bâtiment conçu par Bernard Tschumi doit ouvrir le 20 juin. Sans les frises détenues par Londres

Le nouveau Musée de l'Acropole, à Athènes, est un bâtiment presque maudit, tant les polémiques ont entouré sa difficile naissance. Alors que les premiers projets datent d'il y a trente ans, il devait être inauguré – enfin – le samedi 20 juin. Et pourtant, après avoir descendu 300 mètres à pied depuis le Parthénon, temple le plus célèbre de la civilisation occidentale, quand on entre dans ce sanctuaire flambant neuf signé par l'architecte suisse Bernard Tschumi, avec l'aide du Grec Michalis Fotiadis, on oublie les polémiques. Difficile alors de ne pas être bouleversé.

Ici sont rassemblés quelque 4 000 objets, dont 300 au moins sont des chefs-d'œuvre. Le parcours, qui va de 1 000 ans avant J.-C. jusqu'à 700 après J.-C., donne au visiteur un panorama détaillé d'une présence humaine sur un site sacré représentant l'essence de la culture classique dans le monde antique. L'ensemble se développe sur 21 000 m², à comparer aux 1 450 m² de l'ancien musée, toujours présent et triste, là-haut, à côté de l'Acropole.

Certaines œuvres sont sorties des réserves, d'autres ont été extraites du sol même dans lequel ont été plantés les

piliers de béton qui portent ce nouveau temple de la culture hellénique, entouré par 7,5 hectares de jardins paysagers.

Cela pourrait suffire à notre bonheur. Mais voici qu'au dernier niveau du Musée, dans une immense boîte de verre, resurgit le spectre du Parthénon, et avec lui la sinistre affaire des frises, des métopes et des sculptures du fronton, que l'Ecosais Lord Elgin, alors ambassadeur du Royaume-Uni à Constantinople, fit arracher, de 1801 à 1804, avec l'autorisation du sultan (l'Empire ottoman continuera d'imposer sa loi à la Grèce jusqu'en 1830).

Pillage légal ? Achat forcé ? Le droit international est encore celui de la guerre. Toujours est-il que, en 1816, Elgin, ruiné, vend au British Museum « sa » monumentale collection – enrichie par quelques autres excursions – pour pas grand-chose : 35 000 livres. La polémique naît avant cette vente, puisque Lord Byron se fait l'avocat des Grecs dès 1811 : « *Nous avons*

échappé aux ravages du Turc et du Goth ? Ton pays nous envoie un barbare pire que ces deux-là réunis. »

Devenue ministre socialiste de la culture en 1981, l'actrice et chanteuse Melina Mercouri réclamera en vain la restitution des frises, dont certains fragments se trouvent aussi dans des musées européens comme le Louvre, au Vatican, à Vienne...

Tête tranchée net

Or voici que le Musée de l'Acropole révèle en son entier ce que serait la frise complète, les Britanniques ayant accepté de réaliser, il y a une vingtaine d'années, des moulages des fragments qu'ils possèdent. Les 160 mètres de frises – originaux ou moulages – reproduisent à l'identique les proportions du Parthénon. L'effet est saisissant. Dehors, à l'air libre, on distingue clairement le Parthénon mutilé, harnaché d'échafaudages pour une torture dont aucun archéologue ne laisse espérer la fin. À l'intérieur du bâtiment de Tschumi, la réintégration des fragments laissés sur place dans la suite des moulages crée un double sentiment de perfection et de malheur.

Une tête originale de jeune guerrier, tranchée net, flotte sur un corps moulé dans le plâtre couleur Chantilly. Ailleurs, les chevaux et les corps fragmentés, magnifiques (on les attribue à Phidias et à ses aides), parlent davantage de la violence du pillage que de la procession des Panathénées.

Inutile de dire qu'à l'instar d'un nombre grandissant de personnalités dans le monde, y compris britanniques, la question de la légitimité du retour des frises à Athènes ne se pose pas plus pour Tschumi que pour Dimitrios Pandermalis, conservateur et créateur d'un musée qui aura

lui-même vécu tous les avatars de la passion patrimoniale et architecturale.

Abrégeons la souffrance pour s'en tenir aux dix dernières années, celles de l'ère Tschumi : il remporte le concours en 2001, et l'entente semble avoir été cordiale entre lui, Pandermalis, et les acteurs grecs de cette pièce inachevée, qui aura coûté 130 millions d'euros. Les polémiques n'ont pourtant pas cessé, empêchant l'ouverture du Musée pour les Jeux olympiques d'Athènes en 2004 – deux siècles après le départ du dernier bateau d'Elgin.

Dernière friction en date : le British Museum a proposé début juin de prêter au nouveau Musée les frises, cadeau empoisonné pour les Grecs, qui estiment que leur acceptation « légaliserait le pillage ».

Modernité pure et dure

À flanc de colline, la présence du Musée passe difficilement inaperçue. Mais tel n'est pas le but, dans une Athènes au demeurant moins blanche et plus récente dans sa forme actuelle que les restes de la vieille ville ne le laissent penser. Dominant un champ de fouilles, où ses piliers sont plantés selon les directives des archéologues, le bâtiment laisse une impression d'étrangeté architecturale, voire de brutalité. Une modernité pure et dure imposée en partie par les règles sismiques, les contraintes archéologiques, la volonté de faire face au Parthénon – l se reflète dans la baie vitrée supérieure – et de domestiquer un soleil souvent peu clément.

Les espaces intérieurs (complétés par un auditorium de 200 places, un espace multimédia, une boutique, un bar et un restaurant) sont à peine moins rigides. Mais cela permet aux œuvres exposées d'exprimer leur propre douceur, la finesse redécouverte

POURQUOI CES ARTICLES ?

La notion de patrimoine fait référence aux biens culturels, naturels, matériels ou immatériels d'une région et d'une population, héritage de l'histoire ou de la géographie. Ce patrimoine fait l'objet de politique de préservation et de mise en valeur qui donnent lieu à des usages sociaux et politiques, ce dont le château de Versailles est, en France, un parfait exemple. Le « chétif château », selon l'expression employée par le maréchal de France François de Bassompierre, n'était au commencement qu'un modeste pavillon de chasse construit sur ordre de Louis XIII en 1624. Il a acquis, sous l'impulsion de Louis XIV, puis au cours de sa longue histoire, un rôle symbolique et politique très important qu'il continue à jouer jusqu'à nos jours. Emmanuel Macron a décidé de faire jouer au château un rôle de premier plan dans la stratégie de communication présidentielle, y accueillant Vladimir Poutine en décembre 2018, ou près de 140 patrons et dirigeants de multinationales du monde entier un mois plus tard. Versailles est ainsi devenu un instrument important de la diplomatie macronienne. Le patrimoine peut également faire l'objet de conflits entre pays : Frédéric Edelmann expose les polémiques liées aux frises du Parthénon, à l'occasion de l'ouverture du nouveau Musée de l'Acropole.

des drapés, parfois le souvenir de leurs couleurs. Et le parcours enfin se révèle d'une grande intelligence pour le public et pour la politique. Un piège en tout cas dangereux pour le British Museum. ●

Frédéric Edelmann (Athènes, envoyé spécial), *Le Monde* daté du 20.06.2009

Patrimoine, la préservation entre tensions et concurrences

Le patrimoine désigne étymologiquement ce qui est hérité du père. À partir des années 1970, ce terme vient à désigner ce qu'il faut préserver, donc transmettre aux générations futures, et prend une dimension internationale avec l'UNESCO, qui définit ainsi le patrimoine mondial : « certains biens du patrimoine culturel et naturel présentent un intérêt exceptionnel qui nécessite leur préservation en tant qu'élément du patrimoine mondial de l'humanité tout entière ». Dans ce but de préservation, mais aussi de mise en valeur économique du patrimoine, l'UNESCO et les collectivités (États, régions, villes) entreprennent des politiques de patrimonialisation, qui visent à classer des sites, des pratiques culturelles ou des bâtiments. La patrimonialisation mondialisée a pour effet la mise en place de mesures de protection, et, si elle favorise le tourisme, elle peut aussi devenir un outil de domination dangereux et participer à la montée de tensions et des concurrences localement ou, paradoxalement, à la dégradation du patrimoine soumis à un trop fort intérêt, comme le montrent les exemples de Venise et du Mali.

Le tourisme culturel, entre valorisation et protection : le cas de Venise

La ville de Venise, créée au ^v^e siècle sur les îles d'une lagune pour se défendre contre les invasions, est devenue au Moyen Âge une des principales puissances maritimes et commerciales de Méditerranée. C'est l'origine de l'architecture exceptionnelle et des trésors artistiques de la ville, inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. La cité compte **84 églises** en plus de la célèbre cathédrale Saint-Marc, qui abritent des trésors de peinture et d'architecture datant

du Moyen Âge ou signés par des maîtres de la **Renaissance italienne**.

Ce patrimoine exceptionnel fait du tourisme à Venise une industrie qui rapporte gros : **27 millions de visiteurs** et plus **d'un milliard cinq cents millions** de recettes pour l'année 2018. La ville de Venise est cependant fragile du fait de son site et de son architecture particulière, et l'industrie touristique la menace. La ville est en effet mise en péril par le phénomène de montée des eaux lié au changement global, auquel s'ajoute celui de l'affaissement du sol. **L'affluence touristique**, le creusement des chenaux et le **passage de navires** de croisière ont fragilisé

encore plus l'écosystème de la cité en permettant à la mer de s'engouffrer plus facilement dans la lagune et dans les fondations des bâtiments à cause des vagues répétées provoquées par les navires.

À ces menaces s'ajoutent les **conséquences socio-économiques du tourisme**, en raison de l'augmentation des prix de l'immobilier et de l'expropriation des habitants pour favoriser la construction d'hôtels et d'hébergements touristiques. Si Venise gagne chaque année des visiteurs, elle perd également chaque année un peu plus d'habitants.

L'action du **ministère du Patrimoine et des Activités culturelles** de la région et

ZOOM SUR...

LA CORRUPTION ET LE PROJET MOSE À VENISE

En 2003 est lancé le projet nommé MOSE. Il s'agit d'une série de vannes mobiles qui pourraient se lever pour fermer la lagune en cas de marée haute (*acqua alta*), et ainsi protéger la fondation des bâtiments vénitiens. Ce projet financé par l'État italien et la Banque européenne d'investissement a été mêlé à un important scandale de corruption.

En 2014 a lieu une perquisition de la police dans les bureaux du consortium Venezia Nuova, chargé du chantier. Les agents n'ont pas le temps d'avaler tout le papier comestible où étaient tenus les comptes occultes, et l'enquête révèle ainsi des détournements de fonds massifs visant à financer des campagnes politiques aux échelons municipal, régional et national. En conséquence, le coût du projet a triplé et

le chantier, prévu pour 2016, n'est toujours pas achevé. L'argument patrimonial a été utilisé pour attribuer les fonds sans appel d'offre ni mise en concurrence au consortium d'entreprises italiennes Venezia Nuova, chargé ensuite de distribuer les fonds italiens et européens sans contrôle public. L'instance chargée de la protection de la lagune, le Magistrat des eaux, était largement arrosée de pots-de-vin et a donc

cessé de remplir son rôle. Enfin, les financements européens massifs du projet MOSE n'ont pas bénéficié à la restauration ou à l'entretien de la ville elle-même. La protection du site de Venise est ainsi un argument permettant de mobiliser des sommes d'argent colossales et de limiter les contrôles sur l'usage des fonds, ce qui renforce la corruption et le détournement de biens publics.

de la municipalité pour protéger la ville se heurte aux intérêts privés et immobiliers liés au tourisme, qui engendre également l'existence d'une importante activité au noir et d'une forte corruption. Depuis l'été 2019, la municipalité de Venise a décidé de faire payer un ticket d'entrée à tous ses visiteurs afin de limiter le tourisme de masse dans la lagune. Parallèlement, des associations d'habitants se sont formées pour répondre aux abus du tourisme de masse, à l'image de l'association Gruppo25, qui milite pour la protection des droits des Vénitiens face aux menaces d'expulsion. Néanmoins, l'action des acteurs publics ou associatifs face aux menaces qui pèsent sur la cité et au tourisme de masse semble bien insuffisante aujourd'hui.

La destruction, la protection et la restauration du patrimoine, enjeu géopolitique : la question patrimoniale au Mali

Le Mali dispose à la fois d'un important patrimoine naturel et d'un riche patrimoine historique laissé par les empires ghanéen, malien ou songhaï et par la célèbre culture et cosmogonie dogon. Le référencement et la protection de ce patrimoine ont commencé durant l'ère de la colonisation française. Ainsi, l'espace comprenant la forêt située près de Bamako et les grottes rituelles de Koulouba ont été classés en 1935. Une réserve naturelle y est installée à partir de 1957, qui devient le parc national du Mali à partir de 1975. Après l'indépendance en 1960, la patrimonialisation se poursuit, avec l'aide de l'UNESCO. Quatre sites maliens sont inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, notamment le tombeau des Askia, la cité de Tombouctou, la ville de Djenné et les falaises de Bandiagara en pays dogon. Le patrimoine culturel des Dogons et celui des griots sont considérés par l'UNESCO comme faisant partie du patrimoine immatériel mondial.

Mais le Mali se heurte à la **difficulté de protéger son patrimoine** du fait de la pauvreté du pays et des troubles politiques. Les offensives lancées par les groupes islamistes liés à Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) en 2012 ont menacé le pays dogon et entraîné la destruction des mausolées de Tombouctou. Dans ce contexte instable, le gouvernement malien, parmi les plus pauvres du monde, préfère financer l'armée que la culture. Cette situation amène les autorités maliennes à s'appuyer sur la coopération internationale pour sauvegarder les trésors du Mali. L'ONU, l'UNESCO et la France interviennent ainsi pour assurer la protection du patrimoine malien. L'UNESCO a classé et participé à la reconstruction des mausolées de Tombouctou. L'opération militaire française Barkhane, qui vise à lutter contre les groupes armés salafistes djihadistes dans toute la région du Sahel, se fixe aujourd'hui comme mission la protection des populations, mais aussi du patrimoine matériel du Mali. L'ONU est aussi intervenue à travers la MINUSMA en 2015, élargissant la notion de « catastrophe humanitaire » à la destruction du patrimoine culturel. L'une des priorités fixées par l'ONU et l'UNESCO était d'apaiser les tensions intercommunautaires exacerbées par les affrontements, la présence militaire française et l'intervention d'acteurs étrangers au Mali.

Néanmoins, la conservation du patrimoine **peut aussi exacerber les conflits**. Anne Quallet évoque ainsi une « patrimonialisation pour le haut », orchestrée par l'UNESCO et le pouvoir malien, qui y trouve une source de retombées économiques et de légitimation politique. Cette « patrimonialisation par le haut » privilégierait le patrimoine matériel et une vision occidentale de la culture. À Djenné, la population et les artisans locaux se sont élevés dans les années 1990 contre la tentation d'imposer à travers les politiques de restauration un patrimoine figé ne correspondant pas à la réalité culturelle locale.

Le **financement de la politique patrimoniale** est aussi source de conflits entre différents acteurs étatiques, locaux ou étrangers. La restauration d'une école, sur le site de l'ancienne mosquée de Sékou Amadou, financée par la Banque islamique de développement, a entraîné de fortes tensions entre le gouvernement malien et la mission culturelle locale soutenue par l'UNESCO, qui a tenté de faire arrêter le projet, voulu pourtant par les autorités locales ainsi que les populations.



Village Dogon, Mali.

UN ARTICLE DU MONDE À CONSULTER

À Venise, MOSE, le chantier maudit p. 38 (Jérôme Gautheret (Venise, envoyé spécial), *Le Monde* daté du 04.11.2017)

LE SITE DES FALAISES DE BANDIAGARA DU PAYS DOGON

Ce site, occupé depuis le paléolithique, est un vaste paysage culturel qui comprend 289 villages, habités par le peuple dogon. Le patrimoine matériel (greniers, hangars, sanctuaires) y est le support de pratiques culturelles toujours vivantes, les rites dogons. Il a été classé au patrimoine mondial de l'UNESCO en 1989,

notamment parce qu'il était fragilisé par l'apparition des religions chrétienne et musulmane, et menacé par la mondialisation et l'exode rural. Mais les retombées économiques du tourisme ont bénéficié inégalement aux deux peuples de la région, les Peuls et les Dogons, ce qui a suscité des conflits. En 2012, l'arrivée des djihadistes d'AQMI à Tombouctou, puis à Bandiagara a plongé la région dans la violence, avec pour effets

des conflits et massacres de populations et des destructions de villages de la falaise. La patrimonialisation apparaît ainsi comme une des causes du tourisme et donc de la montée des tensions, en même temps que comme un recours face aux destructions, puisque c'est vers l'UNESCO que s'est tournée la ministre de la Culture du Mali N'Diaye Ramatoulaye Diallo en 2019 pour demander la protection du

pays dogon. Un plan d'aide de 2,2 milliards d'euros a ainsi été proposé par l'UNESCO pour restaurer les bâtiments, mais aussi pour mettre en place une aide alimentaire et un accès à l'eau. Ce plan a été élaboré en s'efforçant d'associer les populations locales. Cela montre que la protection du patrimoine est aujourd'hui considérée en lien avec la protection des populations face aux conflits et à la pauvreté.

✍ Étude de documents : La patrimonialisation, entre héritage culturel et reconversion : le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais.

À l'aide du document et de vos connaissances, vous montrerez que la patrimonialisation du bassin minier utilise l'héritage historique pour des objectifs de développement et d'aménagement actuels.

Document 1 – « Reconversion du bassin minier »

Depuis les années soixante, sans attendre la fin programmée de l'exploitation minière, les acteurs mènent une lutte sur tous les fronts pour guérir les traces que l'exploitation massive a laissées sur les paysages, les villes et l'économie. Le traitement des friches industrielles est un élément clef de la « stratégie de transition » et notamment de la reconquête qualitative du paysage et du cadre de vie. En outre, la requalification des espaces dégradés représente aussi une masse considérable d'investissements qui seront les économies de demain. En effet, elle a des conséquences vertueuses, à plus ou moins long terme, en termes de changement d'image, d'attractivité pour la localisation d'activités et en matière de création d'emplois liés au développement de savoir-faire dans la réhabilitation d'espaces dégradés.

La reconquête des paysages est aujourd'hui visible

À la fin des années 1970, l'État français s'est lancé dans un programme d'aménagement

spécifique des principaux centres urbains du Bassin minier. [...] L'État a aussi investi dans la reconversion d'une dizaine de sites charbonniers fortement dégradés [...]. Dès 1984, la Région, nouvellement créée, poursuit ces programmes d'aménagement, en partenariat avec l'État, et en faveur du réaménagement paysager exemplaire des espaces publics des communes minières. De 1984 à 2006, [...] la politique de traitement massif et quantitatif des stigmates (« grandes friches industrielles » 1989-1993) et de préverdissement d'espaces en attente d'un usage futur (« friches environnementales » 1994-1999) a progressivement évolué vers une politique intégrée, au service du renouvellement urbain, des grands projets économiques d'intérêt régional et de traitement écologique et d'ouverture au public, dans le cadre de la Trame verte et bleue [...].

Aujourd'hui, l'ancien pays noir est devenu vert, sans perdre son identité

Sur plus de 120 kilomètres, d'Est-trées-Blanche à Condé-sur-l'Escaut, le réseau des « cavaliers », anciennes voies

ferrées minières, se reconvertit progressivement en itinéraires de promenade et de randonnée. Les étangs d'affaissement deviennent tantôt des bases de loisirs, tantôt des réservoirs faunistiques et floristiques protégés, comme les quelque 200 terrils qui ponctuent encore le territoire. Des collectivités locales ont imaginé des projets récréatifs parfois originaux : piste de ski artificielle sur le terril n° 42 de la base de loisirs de Loisinord à Nœux-les-Mines [...]. Au total, en l'espace de 30 ans, plus de 8 000 hectares de friches industrielles ont été reconquis. Les 5 grands sites minières sont des locomotives du changement de regard porté sur l'héritage industriel. Ils sont très complémentaires et constituent les nœuds d'un réseau articulé autour du patrimoine bâti ou non, de la culture et de la création artistique.

Site internet de la Mission Bassin Minier Nord-Pas-de-Calais, organisme rassemblant les différents acteurs de la reconversion du bassin minier (État, Région, département, associations, etc.).

Document 2 – le Centre historique minier de Lewarde

Situé à Lewarde, à 8 km de Douai dans le Nord, le Centre historique minier se trouve au cœur du bassin minier. Il est installé sur le carreau de l'ancienne fosse Delloye qui regroupe 8 000 m² de bâtiments industriels, sur un site de 8 ha.

Créé à l'initiative des Houillères en 1982, le Centre historique minier ouvre au public en 1984 avec la mission de conserver et valoriser la culture minière du Nord-Pas-de-Calais, afin de témoigner auprès des générations futures des trois siècles d'activité minière.



Site internet du Centre historique minier de Lewarde

LA BONNE MÉTHODE

- Lorsqu'on étudie un document en histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, on en tire directement des informations, mais il faut également s'interroger sur le contexte, les conditions et les objectifs de sa production. Cela permet d'enrichir l'étude, de mieux comprendre le document, et parfois d'en appréhender les limites, et de le critiquer. C'est vrai pour les textes, mais également pour les images. Celles-ci peuvent être perçues comme plus objectives. Pourtant, leur production relève également de choix et de partis pris : elles peuvent ainsi montrer ou cacher, mettre en valeur ou enlaidir.
- Dans le cas présent, la photographie est issue du site internet du Centre historique minier de Lewarde. Elle a donc été prise pour donner une image positive du musée. Le choix de la photographie aérienne met en valeur l'étendue du centre, dont on voit qu'il comporte de nombreux bâtiments rendant compte du passé minier. La photographie aérienne montre aussi le cadre vert dans lequel s'inscrit le centre, ce qui correspond à l'un des axes de la reconversion du bassin minier. En montrant l'ensemble des constructions, elle met en avant la qualité de la préservation du bâti ancien et l'harmonie des ajouts les plus récents, construits après la fermeture de la mine pour l'accueil du public. L'image nous renseigne donc sur ce que souhaite véhiculer le Centre minier : préservation d'un site exceptionnel par son étendue et sa charge patrimoniale, modernité des structures d'accueil et harmonie du bâti et de son environnement.

L'introduction

[Présentation des documents et problématisation] Le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais est une région située au nord de la France qui fut, entre le XVIII^e et le XX^e siècle, un des principaux centres d'extraction du charbon en Europe. L'industrialisation, au XIX^e siècle, reposait sur l'exploitation du charbon, utilisé pour faire fonctionner les machines à vapeur. De nombreuses mines ouvrent ainsi dans la région, car elle est particulièrement riche en houille, une des formes du charbon. Les compagnies privées ouvrent des fosses autour de Béthune, Lens, Douai et Valenciennes. Pour loger les mineurs, on construit, à proximité des fosses, des cités qu'on appelle des corons. Le paysage du bassin minier est également marqué par la présence de buttes constituées par les déchets d'extraction, qu'on appelle les terrils. Les fosses sont toutes nationalisées et modernisées après la Seconde Guerre mondiale, mais elles deviennent peu à peu moins rentables : elles ferment à partir des années 1960, la dernière en 1990. L'exploitation intensive de la houille dessine encore aujourd'hui le paysage du bassin minier, malgré des destructions consécutives aux fermetures. Il subsiste un paysage marqué par les carreaux de mine, les corons et les terrils, et la culture ouvrière est constituée par l'expérience minière et l'immigration, notamment polonaise, italienne et algérienne. Le bassin minier a été classé au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO en 2012 : l'institution a considéré que l'architecture industrielle, celle des cités minières, les paysages et les événements sociaux des mineurs illustraient l'industrialisation de l'Europe.

[Annonce du plan] Ce classement est un des éléments d'une politique plus large de

valorisation et de reconversion du bassin minier en crise économique depuis la fermeture des mines : différents acteurs, regroupés au sein de la Mission Bassin Minier Nord-Pas-de-Calais, travaillent afin de s'appuyer sur le passé minier pour créer de nouvelles dynamiques sociales et économiques dans la région. Le Centre historique minier de Lewarde est un des éléments de cette reconversion industrielle, qui peut entrer en tension avec la patrimonialisation.

Le plan détaillé du développement

I. Les différents acteurs de la mise en valeur du bassin minier

La reconversion du bassin minier est une opération dont le but principal est économique : elle vise à recréer de l'activité dans une région désindustrialisée très prospère au XIX^e siècle et qui s'est brutalement appauvrie après la Seconde Guerre mondiale : le Nord et le Pas-de-Calais sont encore en 2020 parmi les départements dont le taux de chômage est supérieur à 10 %. À ce titre, la reconversion intéresse à la fois l'État, pourvoyeur d'argent, les collectivités à tous les niveaux et les habitants eux-mêmes, car, en tant que témoins d'un passé encore récent, ils sont sollicités pour fournir des idées de reconversion et de la main-d'œuvre dans les nouvelles activités économiques.

1. L'État et les collectivités locales

2. Les houillères et les ouvriers

II. Les usages du passé minier

Le passé minier représente un héritage sur lequel la patrimonialisation entend s'appuyer. Il peut stimuler le tourisme, comme dans le cas du Centre minier de Lewarde, et a justifié le

classement du bassin au patrimoine mondial de l'UNESCO. Pourtant, le passé industriel est également encombrant, car il est porteur de connotations symboliques négatives liées à la pauvreté ou à la pollution : c'est ce dont témoigne le vocabulaire de la guérison dans le premier document. Il constitue ainsi un héritage ambigu, dont on essaye de se détacher tout en prenant conscience de sa valeur et en s'efforçant de le valoriser.

1. La préservation d'une mémoire ouvrière minière

2. Un objectif de développement touristique

3. Un héritage ambigu

III. La reconversion, un processus en tension avec la patrimonialisation ?

La reconversion du bassin minier implique la transformation des paysages et des constructions afin de se tourner vers de nouvelles activités économiques, plus tertiaires. C'est ce qui justifie la dépollution et le verdissement d'espaces anciennement industrialisés et la transformation des bâtiments industriels pour créer des espaces d'accueil, comme dans le cas du Centre minier de Lewarde. La reconversion économique implique cependant la destruction d'une partie du patrimoine minier, entamée dès la fermeture des mines, ce qui peut entrer en conflit avec la patrimonialisation. La Région est ainsi à la recherche d'un équilibre dans la gestion de son patrimoine matériel.

1. La transformation du paysage et du bâti

2. Tertiairisation et développement économique

À Venise, MOSE, le chantier maudit

Le projet pharaonique qui doit protéger la ville de l'« acqua alta » accuse retard, surcoûts et malfaçons

La vedette part du bassin de l'Arsenal, et laisse bientôt derrière elle la silhouette des toits de Venise, engloutie par les brumes. Cap a été mis vers la partie sud de la lagune, délaissée par les circuits touristiques.

Ici règnent la pêche et ce qui reste de l'industrie pétrochimique du port de Marghera, naguère prospère. On longe l'étroite langue de terre de Pellestrina, rehaussée de murs au XVIII^e siècle par la Sérénissime afin – déjà – de lutter contre le risque de submersion, avant de déboucher devant la passe de Chioggia, où se déroulent les travaux.

C'est là que le chantier apparaît, dans toute sa démesure : depuis un ponton gigantesque, des dizaines de techniciens déplacent avec une précision chirurgicale un monstre jaune de plusieurs dizaines de tonnes, afin de le positionner idéalement pour l'installer ensuite par une douzaine de mètres de fond. Pour les besoins de la manœuvre, la passe, de plusieurs centaines de mètres de large, a été interdite par les autorités portuaires. Au loin, une dizaine de bateaux de pêche patientent, pour ne pas perturber l'opération par les remous qu'ils provoqueraient lors de leur passage. « *Le problème de ce chantier, c'est que sa partie la plus importante est invisible. Alors, forcément, les gens ont l'impression que ça n'avance pas. Mais on progresse* », assure un des ingénieurs, qui supervise l'opération.

« *On progresse* », confient-ils tous, comme pour se convaincre eux-mêmes, mais en demandant à chaque fois l'anonymat. Car, ici, personne ne cherche à plastronner. En effet, ces dernières années, le chantier du MOSE a fait parler de lui pour de très mauvaises raisons.

Né dans les années 1970, après le traumatisme de l'*acqua grande* du 4 novembre 1966, qui avait semblé mettre en péril l'existence même de Venise, le projet de MOSE (acronyme de MOdulo Sperimentale

Elettromeccanico, littéralement « module expérimental électromécanique », formé en clin d'œil à la figure biblique de Moïse) a pour objet de mettre la ville à l'abri du phénomène de l'*acqua alta*, cette soudaine montée des eaux aux conséquences potentiellement dévastatrices.

Pharaonique, le chantier est aussi d'une complexité vertigineuse. Il s'agit en effet d'implanter au fond des trois passes reliant la lagune à l'Adriatique, sur une largeur totale de 1 600 mètres, 78 digues flottantes fixées à des charnières qui se lèveraient, fermant ainsi la lagune, à partir du moment où le niveau d'alerte, fixé à 110 cm, serait atteint, puis reprendraient leur position initiale une fois l'alerte passée – l'*acqua alta*, obéissant au rythme des marées, ne dure que quelques heures.

Pour une telle entreprise, les retards et les surcoûts étaient inévitables. Mais même en ce domaine, il était écrit que ce chantier devait battre tous les records. Initialement prévu, lors du lancement des travaux, en 2003, pour un coût de 1,5 milliard d'euros, le MOSE en a déjà englouti près de 6. Et alors

qu'il devait être achevé en 2011, le Consorzio Venezia Nuova (CVN), qui dirige les travaux depuis l'Arsenal, n'avance plus aucune date précise, se bornant à espérer une mise en service avant 2022.

« L'Etat est désormais très frileux »

L'autre paramètre incitant à faire profil bas est que le MOSE a été à l'origine, en 2014, d'un gigantesque scandale de corruption, impliquant à des degrés divers des dizaines d'entrepreneurs locaux et la quasi-totalité des responsables politiques de la région. Au total, selon les estimations de la justice italienne, près de 1 milliard d'euros ont été détournés, par un jeu de surfacturations et de rétrocommissions. Le gouverneur de la région Vénétie, Giancarlo Galan (Forza Italia, droite), proche de Silvio Berlusconi, fut la principale victime d'un scandale politique qui emporta également le maire de Venise, Giorgio Orsoni (PD, centre gauche), dont l'influence sur les travaux était à peu près nulle et que la justice a finalement innocenté, à l'automne 2017. Quant au président historique du CVN, Giovanni

POURQUOI CET ARTICLE ?

Le patrimoine, historique, architectural, artistique, naturel, matériel ou immatériel, fait l'objet de politiques de préservation qui peuvent entrer en conflit avec les logiques d'exploitation économique. C'est l'opposition entre préservation et mise en valeur. Venise et sa lagune, site exceptionnel à la fois pour son environnement naturel et son patrimoine artistique et historique, en sont une parfaite illustration. Ce patrimoine et cet environnement sont aujourd'hui menacés par le tourisme de masse. Venise fait partie de l'aire métropolitaine Padoue-Trévise-Venise (PATREVE), qui rassemble plus de 1 500 000 habitants. La « cité des Doges » est aussi un pôle touristique de rang mondial avec 25 millions de visiteurs par an en moyenne. Cette affluence a

des conséquences sur le fragile équilibre dont la remise en cause expose Venise à un phénomène de montée des eaux régulier que ses habitants nomment *acqua alta*, les « eaux hautes », qui ont déjà plusieurs fois ravagé la cité. Pour s'en protéger, la municipalité, les autorités locales et le gouvernement italien ont investi dans le *MOdulo Sperimentale Elettromeccanico* (« module expérimental électromécanique »), un gigantesque projet de digue automatique pour fermer et protéger la lagune de la montée des eaux. Lancé dans les années 1970, le projet n'est cependant toujours pas achevé et son financement a remplacé, regrettent certains acteurs locaux, des investissements « qui avaient permis tant de travaux de restauration moins chers et beaucoup plus utiles. »

Mazzacurati, âgé de 85 ans, il vit désormais en Californie et ses avocats ont prétexté un état de « *démence* » pour justifier son refus de se livrer à la justice italienne. En même temps qu'il jetait une ombre sur un chantier qui jusque-là était l'orgueil de la ville, le scandale a provoqué dans la région un traumatisme durable, blessant l'orgueil d'une population qui veut souvent croire que la corruption et les ententes illicites sont cantonnées au sud de l'Italie.

Aujourd'hui, le CVN poursuit sa tâche tant bien que mal, sous la tutelle d'une administration spéciale nommée depuis Rome, qui s'attache à réparer les dégâts. « *C'est qu'il y a de très nombreuses mal-façons, et l'Etat, ce que je comprends, est désormais très frileux. Il se montre*

réticent à payer une nouvelle fois des chantiers qu'il a déjà financés à des prix astronomiques », soupire un responsable du CVN, qui requiert, lui aussi, l'anonymat.

« *Les ingénieurs disent que le chantier est fini à 80 %. Mais le problème, c'est qu'une digue finie à 80 %, ça ne sert à rien, lâche dans un sourire Giovanni Andrea Martini, président de la municipalité du centre de Venise, qui regroupe tous les habitants de la lagune. L'autre problème, c'est que le chantier a été pensé pour répondre aux besoins d'une ville qui a beaucoup changé en un demi-siècle. De nombreux immeubles ont été solidifiés, des sols surélevés... Aujourd'hui, à Venise, plus personne ou presque ne vit au rez-de-chaussée. Par ailleurs, les fonds engloutis*

par le chantier ont tari l'argent qui venait auparavant de la "loi spéciale" votée après l'inondation de 1966, qui avait permis tant de travaux de restauration moins chers et beaucoup plus utiles. »

Les travaux, trop avancés pour être remis en cause, se poursuivent donc tant bien que mal, sous la tutelle de pouvoirs publics devenus soudain frileux, après avoir longtemps donné sans compter. Et alors que personne ne sait, au juste, quels seront les coûts de maintenance du projet. Ni même si, le jour venu, les digues du MOSE se lèveront bel et bien. ●

Jérôme Gautheret (Venise, envoyé spécial), *Le Monde* daté du 04.11.2017

La France et le patrimoine, des actions majeures de valorisation et de protection

La France, premier pays touristique du monde, tire une part importante de ses revenus et de son prestige de son patrimoine architectural, artistique, culturel et naturel. Mais le patrimoine est aussi considéré, notamment à partir de la Révolution française, comme un bien commun qui doit être accessible à tous et comme un facteur d'unité nationale. Avec l'essor du tourisme, le patrimoine devient un enjeu économique majeur. Si la France est, de loin, la première destination touristique mondiale, notamment grâce à Notre-Dame de Paris (qui recevait 12 millions de visiteurs par an), ou au Louvre (10 millions), la concurrence est aujourd'hui intense et implique des politiques spécifiques pour capter la clientèle mondiale. Le patrimoine apparaît ainsi comme un enjeu tant politique, économique et géopolitique que culturel, ce qui explique l'attention toute particulière dont il bénéficie de la part de l'État et, plus récemment, des collectivités territoriales.

Le patrimoine historique et culturel de la France

La France dispose d'un patrimoine architectural et artistique important, aujourd'hui très valorisé, notamment dans un but touristique. Les peintures rupestres de Lascaux, en Dordogne, sont un témoignage exceptionnel de l'art du paléolithique. La colonisation grecque a laissé des traces dans le sud de la France, notamment à Marseille. Dans bien des villes, on trouve des restes importants de la présence romaine à partir du II^e siècle avant J.-C. Au Moyen Âge, le royaume de France est riche et puissant. Cela se traduit par un très important **patrimoine religieux**, des **églises romanes** (Sainte-Foy de Conques par exemple) aux **cathédrales** gothiques (Notre-Dame de Chartres).

Avec la **Révolution française** se met en place une **politique d'appropriation** de ces monuments d'Ancien Régime. Certains changent de fonctions : le palais du **Louvre** devient un musée et l'église Sainte-Geneviève, à Paris, devient le Panthéon, nécropole des hommes illustres. Le patrimoine est ainsi considéré comme un bien commun et un outil d'unité nationale. Louis-Philippe (1830-1848) procède à l'achèvement de l'**Arc de triomphe débuté en 1806** par Napoléon I^{er}. Parallèlement à ces politiques de réappropriation et de construction, dont **l'État est le maître d'œuvre**, se développe une véritable politique coordonnée de mise en valeur et de protection du patrimoine.

Préservation et mise en valeur du patrimoine : politiques publiques et acteurs privés

L'une des premières personnalités en France à lancer l'idée d'une politique du patrimoine est **l'abbé Grégoire** dans un rapport remis à la Convention en 1794. Il y suggère que « tous les monuments de sciences et d'arts » soient « recommandés à la surveillance de tous les bons citoyens ». Ces recommandations sont un effet des nombreuses destructions liées à la période révolutionnaire. Elles seront réellement mises en œuvre avec la création en 1830 d'un **poste d'inspecteur général des monuments historiques** bientôt confié à Prosper Mérimée.

Dès le XIX^e siècle apparaît également un intérêt marqué pour le folklore et les traditions populaires et la notion de patrimoine est étendue au patrimoine ordinaire, populaire et immatériel. En Provence, de nombreux musées d'ethnographie ou d'histoire sont créés dans le but de préserver une culture locale, comme le Musée arlésien, créé en 1896 à l'initiative de Frédéric Mistral. Ces musées promeuvent pour une part une Provence intemporelle fantasmée, mais certains s'inscrivent dans une démarche scientifique et mettent en place des collectes ethnographiques.

Au lendemain de la **Première Guerre mondiale**, la nécessité de mettre en place une gigantesque entreprise de **reconstruction** des zones détruites donne une impulsion déterminante à la politique du patrimoine. Elle s'accompagne de la volonté de commémorer

les sacrifices consentis pendant la guerre. Comme le remarque l'historien Eugen Weber dans *La France des années 30 : Tourments et perplexités*, le territoire français se couvre de monuments aux morts dont l'entretien est intégré à la politique de gestion et de mise en valeur du patrimoine. La **Seconde Guerre mondiale** et l'Occupation sont également suivies d'une phase de reconstruction, qui permet de **nouveaux acteurs** de participer à la reconstruction.

Le cas de la collaboration entre l'Église et les **artistes modernes et contemporains** est à ce titre particulièrement symptomatique. La période qui suit la Seconde Guerre mondiale voit un renouvellement complet de l'art du vitrail, grâce aux œuvres d'artistes tels que **Marc Chagall** ou **Pierre Soulages**. La reconstruction des monuments endommagés donne naissance à un **nouveau style** et permet aussi l'usage de nouvelles matières comme le béton. De manière plus générale, dans la seconde moitié du XX^e siècle, une collaboration accrue voit le jour entre l'Église et les artistes contemporains, les édifices religieux accueillant de plus en plus fréquemment les œuvres exposées au grand public. Cette **pratique s'étend à l'ensemble des monuments** pour faire cohabiter patrimoine historique et création artistique contemporaine.

Les politiques du patrimoine depuis les années 1960

La seconde moitié du XX^e siècle rompt avec la précédente, en adoptant une politique

d'action patrimoniale **moins hiérarchisée, pyramidale et centralisée**. Les années 1960 sont marquées par l'action du ministre de la Culture **André Malraux**. Deux lois programmatiques, en 1962 et 1967, permettent la restauration des fleurons du patrimoine architectural et historique français, comme Versailles, le Louvre, les Invalides, etc., grâce à de vastes chantiers de restauration. En 1963, le ministère lance une immense campagne de ravalement des principaux monuments parisiens, noircis par la pollution. Cette période est aussi marquée par la création de l'**Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France** qui se donne une vaste mission de repérage des



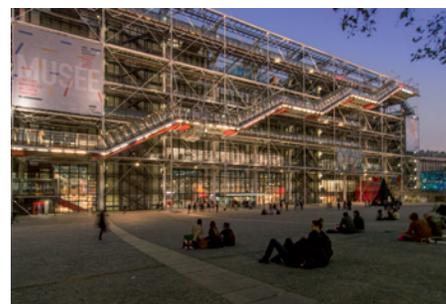
André Malraux (1901-1976).

monuments et de planification des chantiers de restauration. Une responsabilité plus grande est donnée pour ce faire aux régions. Sous Malraux, le ministère valorise énormément le patrimoine historique **ancien et exceptionnel**. En parallèle, le premier parc national français est créé en 1963 dans la Vanoise : le patrimoine naturel devient une préoccupation nationale. Créés en 1967, les parcs naturels régionaux (PNR) offrent une vision plus large du patrimoine.

Les années **1970** voient l'**élargissement des critères d'intégration du bâti plus récent** aux registres du patrimoine, après le choc causé par la destruction des Halles de Paris décidée en 1971 par Georges Pompidou. Des actions sont alors menées pour préserver les gares, les usines, les théâtres ou les cinémas construits au cours des XIX^e et XX^e siècles. Les actions patrimoniales s'étendent aussi à la protection et à la connaissance des cultures régionales dans une optique ethnographique avec la signature de la charte des écomusées en 1981. Dans les années 1980, sous le ministère Jack Lang, le budget de la culture augmente fortement, ce qui permet de renforcer le soutien au théâtre et d'étendre les financements publics aux arts de rue ou à la danse.

Les collectivités territoriales jouent un rôle de plus en plus grand dans la mise en valeur du patrimoine local, en lien avec l'activité touristique. En **1983** sont créées les **zones de protection du patrimoine architectural**

urbain et paysager qui permettent de protéger localement plus efficacement ce type de patrimoine. En même temps, l'État se désengage de la préservation du patrimoine. En dépit de la **grande loi sur le patrimoine annoncée en 2013**, le budget alloué à la préservation et à la conservation du patrimoine reflète la baisse des crédits de la culture. L'incendie de Notre-Dame de Paris le 15 avril 2019 est venu rappeler les responsabilités qui incombent à l'État dans le domaine de la préservation du patrimoine français le plus emblématique.



Le Centre Pompidou, Paris.

UN ARTICLE DU MONDE À CONSULTER

Un Loto du patrimoine recentré sur 121 sites p. 44

(Jean-Jacques Larrochelle, *Le Monde* daté du 13.06.2019)

ZOOM SUR...

LE PANTHÉON

Au XVIII^e siècle, l'architecte Jacques-Germain Soufflot lance la construction dans le V^e arrondissement de Paris de l'église Sainte-Geneviève, vaste bâtiment de style néo-classique. La Révolution française survient rapidement après l'achèvement de l'église, qui est transformée en 1791 par la Convention en une nécropole pour les grands hommes français. Elle est nommée Panthéon en référence à la Rome antique et on y transfère les dépouilles de Voltaire, Mirabeau et Rousseau. L'inscription du fronton, « aux grands hommes, la patrie reconnaissante », montre l'ambition patriotique de la politique patrimoniale républicaine, confirmée au gré des événements. Ainsi, à l'époque de l'Ordre moral au début des années 1870, on orne le Panthéon de peintures de Jeanne d'Arc et Saint Louis pour affirmer le caractère catholique et monarchique de la

France. En 1924, le Panthéon reçoit un monument en l'honneur des morts de la Première Guerre mondiale. Le premier geste de Mitterrand après son élection, en 1981, est de déposer des roses au Panthéon en mémoire de Jaurès, Moulin et Schœlcher. Le patrimoine d'Ancien Régime est ainsi réemployé et transformé au service d'un projet de construction d'une identité nationale, et l'architecture et les ornements de la nécropole rendent compte des fluctuations du pouvoir politique.

L'ÉGLISE NOTRE-DAME-DE-TOUTE-GRÂCE

L'église Notre-Dame-de-Toute-Grâce se trouve en Haute-Savoie, sur le plateau d'Assy. Commanditée par le chanoine Jean Devémy et réalisée par l'architecte Maurice Novarina, elle abrite des œuvres des plus grands artistes : Georges Rouault, March Chagall, Henri Matisse, Fernand Léger, etc. L'Église

montre l'intérêt d'une partie du clergé catholique pour l'art moderne au milieu du XX^e siècle et l'importance de l'Église catholique pour le patrimoine français, y compris à l'époque contemporaine.

LE CENTRE GEORGES-POMPIDOU

La construction du Musée national d'art moderne est impulsée par le président Georges Pompidou. En 1971, les architectes Renzo Piano et Richard Rogers remportent le concours international et la construction commence, détruisant une partie des plus vieilles rues de Paris. Le bâtiment, achevé en 1977, suscite des réactions très critiques du fait de son architecture industrielle d'avant-garde, mais connaît un succès immédiat. Il devient ainsi rapidement l'un des emblèmes du patrimoine parisien, et, comme la tour Eiffel, un signe de modernité. Le succès du Centre Pompidou conduit ses successeurs à laisser eux aussi

un grand projet culturel qui portera leur nom : la Bibliothèque nationale François Mitterrand ou le musée du quai Branly - Jacques Chirac par exemple.

LES ÉCOMUSÉES

Les écomusées sont des musées pluridisciplinaires, liés à un territoire dont ils étudient et valorisent le patrimoine et la culture en associant les populations locales. Le premier écomusée non rural est celui du Creusot en Bourgogne ; créé en 1973, il est consacré à un territoire industriel et minier. Les écomusées sont nés en France en lien avec la création des parcs naturels régionaux, mais il en existe aujourd'hui partout dans le monde. Ils rendent compte d'un élargissement de la sphère du patrimoine, qui ne se limite plus aux vestiges artistiques et architecturaux exceptionnels.



Étude de documents

Urbanisation, développement économique et préservation du patrimoine. Paris entre protection et nouvel urbanisme.

Document 1 – « Gare du Nord : Auchan a oublié que l'aménagement est d'abord un acte politique »

L'affaire de la gare du Nord est devenue la cible d'une virulente opposition qui dénonce un programme trop dense, trop commercial, très éloigné de ses missions de transport. De nombreux ingrédients se sont combinés pour transformer ce projet urbain en tube de nitroglycérine. Certains de ces composants explosifs tiennent directement aux plans élaborés par les promoteurs avec les architectes Valode & Pistre. Contrairement à celui d'Austerlitz, le projet de la gare du Nord affecte fortement le fonctionnement de la gare et modifie les parcours des voyageurs, obligeant tous les passagers en partance à passer dans le nouveau bâtiment commercial.

La construction de passerelles dans la halle historique, chef-d'œuvre de Jacques Ignace Hittorff dans les années 1860, heurte les défenseurs du patrimoine. La destruction prévue du bâtiment conçu en 2001 par Jean-Marie Duthilleul, figure respectée du milieu, courrouce le petit monde des architectes. Le programme de boutiques, dans un bâtiment fort peu ouvert sur le quartier, inquiète à l'heure de la remise en cause des centres commerciaux. Le risque de désordre dans les rues alentour affole la municipalité... Mais au-delà des aspects techniques, l'erreur majeure de cette entreprise est ailleurs. Auchan a oublié que l'aménagement est d'abord un acte politique.

Grégoire Allix, *Le Monde*, 23 janvier 2020

Document 2 – « Grand projet Paris gare du Nord 2024 » La qualité urbaine, architecturale et esthétique de la gare

Plusieurs personnes ont estimé que la gare du Nord jouissait d'une qualité esthétique sur le plan architectural qu'il convient de valoriser. Plusieurs avis soulignent l'attachement au bâtiment, comme celui-ci : « La gare du Nord est la plus belle de Paris. Son architecture est célèbre dans le monde entier. » La façade principale et les verrières constituent un patrimoine architectural qu'il s'agit non seulement de préserver, mais aussi de mieux mettre en valeur. Un très grand nombre de propositions visent à maintenir l'architecture historique de la gare bien visible. Les participants réfutent l'idée, issue d'un précédent projet de rénovation de la gare du Nord, d'ajouter une façade en verre à la gare. La gare de Strasbourg, qui a fait l'objet d'un projet de ce type, a été citée comme contre-exemple à plusieurs reprises. Certains usagers estiment que la gare est très lumineuse tandis que d'autres souhaiteraient qu'elle le soit plus. Certains recoins demeurent sombres et contribuent au sentiment d'insécurité.

12 juin – 13 juillet 2017 : bilan de la concertation préalable au projet

LA BONNE MÉTHODE : L'ÉTUDE DES ACTEURS EN GÉOGRAPHIE

- Le regard géographique est sensible à l'espace, il l'est aussi aux jeux d'acteurs. Pour les géographes, les acteurs sont des collectifs agissant sur un territoire, et contribuant ainsi à construire le territoire. La géographie étudie donc les acteurs qui entrent en interaction, en rivalité ou en conflit au sujet d'un territoire donné.
- Dans le cas de la gare du Nord, on peut parler de conflit d'usage, puisque les différents acteurs s'opposent sur l'usage et la transformation de l'espace ferroviaire. Les acteurs publics peuvent s'opposer entre eux, comme ici la SNCF et la mairie de Paris, ce qui est très caractéristique d'un État de droit, où les organismes publics disposent d'une certaine indépendance. Les conflits d'acteurs contribuent à transformer le territoire. Dans le cas étudié, la rénovation de la gare est évidemment influencée par le conflit, mais la concertation publique amène aussi les usagers à réfléchir à l'espace de la gare, et donc à s'approprier d'une nouvelle façon ce territoire.

L'introduction

[Présentation des documents et problématique] En 1846, la gare du Nord a été créée pour relier Paris à Lille. Elle est progressivement devenue une gare internationale, puis une gare régionale. Carrefour majeur de la capitale, elle associe aujourd'hui des trains internationaux comme le Thalys et l'Eurostar, des trains nationaux, des trains régionaux et plusieurs lignes de métro et de RER, ce qui en fait la première gare d'Europe et la deuxième du monde en termes de fréquentation. Si la gare du Nord est un nœud majeur des circulations parisiennes, françaises et européennes, elle est aussi un bâtiment d'importance patrimoniale. Dessinée dans un style néoclassique par l'architecte officiel Jacques Ignace Hittorff à qui l'on doit aussi l'église Saint-Vincent-de-Paul et le cirque d'hiver, elle est classée monument historique en 1975. La gare a été rénovée plusieurs fois pour l'adapter aux évolutions d'usage, notamment en 1930, avec la réorganisation des voies, et dans les années 1990, avec la création d'une nouvelle verrière et l'installation de commerces dans la gare. En 2018 est lancé un projet de rénovation et d'agrandissement de la gare du Nord porté par la SNCF et par Ceetrus, une filiale du groupe Auchan. L'objectif est de faire face à l'augmentation du nombre de voyageurs et de faire de la gare un lieu de vie en y intégrant davantage d'espaces de commerce. Il est caractéristique du nouvel urbanisme, puisque la façade est conservée telle quelle, tandis que la gare est remaniée et étendue en profondeur, et que les circulations intérieures sont complètement redessinées. Le projet se heurte à des oppositions importantes, provenant notamment d'élus de la mairie de

Paris, d'architectes et d'urbanistes. Le projet a fait l'objet, comme le prescrit la loi, d'une concertation publique menée en 2017. Elle a réuni des usagers, des habitants du quartier, des élus locaux et des représentants de la SNCF. Le bilan de la concertation est public : il s'agit de l'un des documents étudiés. Le deuxième est une chronique publiée par un journaliste du *Monde*, qui analyse les raisons de la contestation très forte qui entoure le projet de rénovation de la gare.

[Annonce du plan] Le projet de rénovation permet d'envisager les tensions entre différents impératifs dans l'aménagement urbain : faciliter les usages et la vie des habitants, préserver le patrimoine et respecter l'environnement. Ces tensions impliquent différents acteurs qui peuvent entrer en conflit ou en opposition.

La conclusion

La rénovation de la gare du Nord apparaît donc comme une opération qui met au jour, par son ampleur et les questions qu'elle soulève, les difficultés à concilier les enjeux multiples d'une ville porteuse d'une histoire séculaire, profondément remaniée au XIX^e siècle et à la fréquentation toujours très intense. La gare de Paris-Nord, contemporaine de l'haussmannisation qui a redessiné Paris, atteste du devenir patrimonial des bouleversements contemporains : l'innovation architecturale est appelée à devenir un patrimoine que l'on s'efforce de préserver. Ainsi, la halle de métal et de verre, symbole à l'époque de sa construction de modernité, apparaît aujourd'hui comme le témoin d'une architecture ferroviaire caractéristique du siècle de la locomotive à vapeur. Les

oppositions au sujet de la rénovation entre, d'une part, la SNCF et la filiale d'une entreprise de grande distribution et, d'autre part, la mairie de Paris révèlent que les débats théoriques sur la préservation ou la rénovation dissimulent des conflits entre acteurs. C'est souvent en fonction d'intérêts bien concrets que l'on soutient l'une ou l'autre de ces visions de l'urbanisme et de l'architecture, et c'est le rôle du regard géographique que de révéler ces jeux d'acteurs.

Le plan du développement

I. Un bâtiment aux usages multiples

1. Un monument historique
2. Des rénovations et aménagements successifs depuis la création de la gare
3. Une des principales gares de la ville et du monde

II. Une nécessaire rénovation de la gare

1. Le trafic en expansion
2. Une intégration au maillage urbain
3. Des problématiques de respect de l'environnement et du bâtiment historique

III. Des acteurs en conflit sur la vision de la rénovation

1. Le projet de la SNCF et de Ceetrus
2. Les oppositions de la mairie de Paris
3. Le déroulement du projet de rénovation

ZOOM SUR...

L'HAUSSMANNISATION

Il s'agit d'un ensemble de transformations radicales de la ville de Paris au cours du second Empire, entre 1853 et 1870. Le préfet de la Seine Haussmann orchestre la destruction de quartiers entiers et trace les plans de nouvelles rues et avenues. Il met en place un urbanisme très homogène, constitué d'immeubles de taille standardisée, que l'on dit haussmanniens. La construction de la gare du Nord est un des éléments de ce profond remaniement de Paris, qui vise à moderniser la ville.

LE NOUVEL URBANISME

Il s'agit d'un courant urbanistique et architectural né à la fin du XX^e siècle. Alors que la charte d'Athènes, portée par Le Corbusier, préconisait un urbanisme et une architecture en rupture avec la ville ancienne, le nouvel urbanisme propose de respecter l'organisation et la logique de la ville ancienne, tout en construisant des bâtiments de style moderne. Mais le terme de nouvel urbanisme, lorsqu'il s'agit de Paris, est très chargé politiquement, puisqu'il a été employé par Jean-Louis Missika, adjoint de la mairie à l'urbanisme. Dans un long rapport sur le nouvel

urbanisme à Paris, il appelle à adapter la ville au changement climatique, notamment en la végétalisant, et à associer les habitants et les usagers aux projets urbanistiques. Le nouvel urbanisme, à ses yeux, désigne ainsi un mode d'aménagement urbain fondé sur la concertation et le développement durable. Il peut à l'occasion s'opposer à une optique purement patrimoniale, par exemple en végétalisant une place à la minéralité caractéristique.

LE GRAND PARIS

Le Grand Paris est un ensemble de projets d'aménagement à l'échelle de la métropole parisienne. Il implique de nombreuses transformations urbaines, notamment dans le domaine des transports, avec un effort pour mieux intégrer la banlieue à la métropole en développant le métro et le train. Le projet comprend aussi des opérations de renouvellement urbain, avec par exemple la transformation de plusieurs portes de Paris. Ce projet d'envergure implique une réflexion sur la place du patrimoine dans une ville en expansion et en mutation.

Un Loto du patrimoine recentré sur 121 sites

La deuxième édition du jeu doit permettre de mieux doter chacun des édifices retenus

L'esprit de Notre-Dame a soufflé sur le salon des Maréchaux de la rue de Valois, à Paris. Mardi 11 juin, le ministère de la culture et de la communication présentait l'acte II de la mission Bern, du nom du fameux animateur de radio et de télévision auquel le président Macron a confié, le 16 septembre 2017, une mission d'identification du patrimoine immobilier en péril et de recherche de solutions innovantes. Fer de lance de ces dernières : un lotto, comme « *dispositif participatif et incitatif qui permet à chacun de contribuer à la sauvegarde du patrimoine national* », a souligné le ministère dans un communiqué.

Si la première édition du Loto du patrimoine avait permis à la Française des jeux d'engranger quelque 22 millions d'euros, auxquels se sont ajoutés des abondements du même ordre versés par l'Etat, l'édition 2019 pourrait être portée par l'élan populaire qu'a suscité l'incendie de la cathédrale parisienne. Les promoteurs du lotto espèrent ainsi que les 30 millions d'euros pourraient être atteints.

Tandis que le ministre de la culture et de la communication, Franck Riester, portait un message de nature politique, parlant de ce singulier lotto comme d'« *une aventure collective qui rassemble les Français* » autour d'« *une richesse partagée* », Stéphane Bern est resté beaucoup plus terre à terre. Il a rappelé que, portés par la mission dont il assure une

bonne part de la notoriété, « *150 sites sous échafaudages sont en train d'être sauvés* ». En plus des 18 sites emblématiques annoncés en mars, le cru 2019 du Loto du patrimoine concerne 103 nouveaux édifices, soit un par département, y compris l'outre-mer. Alors qu'en 2018, 269 projets avaient été retenus, un choix plus restreint devrait permettre de mieux doter chacun d'eux.

Les sites retenus l'ont été selon trois critères : leur état de péril, la maturité du projet de restauration qui les porte et l'impact économique et culturel qu'ils exercent sur leurs territoires. S'appuyant sur un sondage BVA indiquant que 80 % des Français seraient attachés à leur patrimoine et que 95 % jugent important de le sauvegarder, Stéphane Bern a appelé à « *se mobiliser autour des centaines de petites églises de nos campagnes* ».

Jardins et « skyline »

Cette préférence pour le petit patrimoine avait déjà été exprimée par Guillaume Poitrinal, autre partenaire du lotto, lorsque la Fondation du patrimoine, qu'il préside, avait choisi d'interrompre la souscription mise en place au profit de Notre-Dame. Un choix également porté par un nouveau mécène, l'assureur Axa, qui apporte dans l'opération 500 000 euros par an sur trois ans.

« *Au-delà des châteaux et des églises* » auxquels, reconnaît Stéphane Bern, on l'associe souvent, l'opération s'ouvre à un plus large éventail de lieux à soutenir : plus de bâtiments industriels, de jardins, de moulins... Et, surtout, davantage d'édifices non protégés au titre des monuments historiques. On en comptait 27 % en 2018 ; leur part est de 43 % en 2019. Le sujet est d'importance. Les espaces de mémoire commune, plus vulnérables (un quartier, une rue, une perspective, une « skyline »...) comptent aussi parmi les « *richesses partagées* ». Et méritent, dans leurs transformations, autant d'attention et de soins que ceux accordés aux édifices patentés. ●

Jean-Jacques Larrochelle,
Le Monde daté du 13.06.2019

POURQUOI CET ARTICLE ?

Le premier tirage du Loto du patrimoine, qui vise à sauvegarder des sites en péril, a eu lieu en 2018, à l'occasion des Journées européennes du patrimoine, les 15 et 16 septembre 2018. Cette initiative témoigne de l'engouement du public pour les questions patrimoniales et d'une imbrication grandissante des logiques privées et publiques dans la préservation du patrimoine. L'article rend compte du succès de cette politique (22 millions d'euros récoltés en 2018), et de l'inflexion dans le choix des lieux à préserver : « *lieux de mémoire commune* », jardins, bâtiments industriels... Cet élargissement des critères exprime une évolution de la définition du patrimoine.

L'ENVIRONNEMENT, ENTRE EXPLOITATION ET PROTECTION : UN ENJEU PLANÉTAIRE



Introduction : qu'est-ce que l'environnement ?

Définir l'environnement

L'environnement est un concept qui désigne le cadre de vie des individus et des populations. Il comprend donc le milieu naturel, mais aussi les sociétés et le milieu tel qu'elles l'ont façonné. Les sciences sociales, histoire et géographie notamment, se sont d'abord intéressées à la nature et au milieu avant que n'émerge l'étude de l'environnement. En parallèle, ce dernier est devenu une préoccupation politique, et les sciences de la Terre (biologie, géologie, climatologie) se sont emparées de l'étude de l'environnement sous l'angle de l'influence des humains sur leur milieu. Cela a mené à l'élaboration de la notion d'anthropocène, qui désigne une nouvelle ère géologique caractérisée par l'impact majeur des activités humaines.

Émergence de l'étude scientifique de l'environnement

En géographie et en sciences sociales, la notion de « milieu » fait référence au cadre naturel des communautés humaines. Dans le domaine des sciences de la nature, le

milieu sera désigné par le biotope, c'est-à-dire par l'ensemble des éléments caractérisant un milieu physico-chimique déterminé et uniforme qui héberge une flore et une faune spécifiques. Progressivement, la notion d'environnement a émergé pour désigner le cadre de vie des individus et des populations, se distinguant du milieu, qui ne fait pas la différence entre ce qui est naturel et ce qui est anthropique : les humains font partie de l'environnement et l'influencent. Ainsi, en histoire, la notion d'environnement a d'abord désigné la nature sauvage, puis elle a progressivement inclus l'ensemble de l'environnement matériel des sociétés humaines, et s'est efforcée d'historiciser la notion de nature pour montrer qu'on ne peut distinguer nettement les sociétés humaines, leur environnement matériel et la nature qui les entoure. L'histoire de l'environnement est apparue comme champ d'études aux États-Unis à partir des années 1970, puis s'est imposée à l'échelle mondiale dans les années 1990.

En sciences de la Terre, l'étude de l'environnement a pris un nouveau tour lorsqu'elle s'est orientée clairement vers

l'évaluation de l'impact des activités humaines et du changement global. Ce mouvement a trouvé une structuration internationale avec la constitution du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) en 1988, à la demande du G7. Il s'agit d'une organisation internationale qui coordonne le travail de scientifiques sous l'égide des États membres afin de rédiger des rapports sur l'évolution du climat fondés sur les travaux de climatologues, de physiciens, de chimistes, de biologistes, etc. Il alerte régulièrement l'opinion mondiale sur la vitesse et la gravité du changement climatique.

Les études de l'environnement permettent ainsi de prendre la mesure de l'impact des activités humaines, et conduisent à l'élaboration du concept d'anthropocène. Ce terme est employé et popularisé à la fin du xx^e siècle par le météorologue et chimiste Paul Josef Crutzen, prix Nobel de chimie en 1995, et par Eugene Stoermer, biologiste. Alors que les périodes géologiques précédentes, l'holocène et le pléistocène, sont des cycles géologiques, l'anthropocène, qui signifie « l'ère de l'humain », qualifie une période de l'histoire de notre planète au cours de laquelle l'influence humaine est devenue plus importante que les forces géologiques pour le devenir de la planète. La communauté scientifique qui a adopté le concept a cependant des divergences sur la date du début de cette ère. Pour



Paul Josef Crutzen, elle commencerait lors de l'invention de la machine à vapeur par James Watt en 1784, qui marque le début de la « grande accélération » de la concentration en dioxyde de carbone dans l'atmosphère et de la dégradation des écosystèmes. Pour d'autres, c'est la révolution néolithique, avec l'essor des sociétés agricoles, qui marque le début des grands défrichements qui ne cesseront plus, et de la réduction de plus en plus marquée de la biodiversité terrestre. Enfin, d'autres auteurs retiennent la date de 1945, qui voit les premiers essais nucléaires et le début de l'usage massif des engrais chimiques en agriculture.

À l'origine utilisée en géologie, la notion d'anthropocène est aujourd'hui reprise par différentes disciplines. En biologie, elle désigne le moment à partir duquel l'espèce humaine se comporte en parasite vis-à-vis de son environnement qu'il dégrade. Ainsi, la Terre a perdu 50 % de sa couverture végétale depuis 2 000 ans et 25 % de sa biomasse depuis deux siècles. En sciences sociales, la notion d'anthropocène invite à considérer la mondialisation et les rapports entre les humains et leur environnement en prenant en compte les apports des sciences de la Terre. L'anthropocène est donc un concept récent mais riche par les débats qu'il suscite et le travail interdisciplinaire qu'il favorise.

L'environnement comme préoccupation politique et sociale

Si l'environnement a pu ainsi émerger et se construire comme champ scientifique, c'est grâce à une conscience sociale et politique précoce des enjeux environnementaux. L'émergence de la préoccupation environnementale se fait d'abord au travers de la préservation des milieux naturels, comme les forêts. Au XIX^e siècle en Europe, les romantiques se montrent sensibles à l'impact de la société industrielle sur la nature. Le groupe de peintres romantiques de l'école de Barbizon se mobilise ainsi pour la préservation de la forêt de Fontainebleau. En effet, l'administration générale des forêts entreprend le boisement des clairières et des landes avec des résineux et pratique des coupes claires dans les futaies de feuillus. Théodore Rousseau et d'autres peintres entreprennent en parallèle l'arrachage des plants de résineux et une campagne de presse pour demander la fin des coupes claires. Ils obtiennent en 1853 la création de

réserves soustraites aux coupes des forestiers. Aux États-Unis, le transcendantalisme d'Henri-David Thoreau insiste également sur la contemplation de la nature et les menaces liées à la société industrielle. Ces visions de la beauté et de l'équilibre des espaces naturels ont inspiré la création des parcs nationaux et motivent encore certains mouvements écologistes. Ainsi, en 1994, toujours à Fontainebleau, 6 000 cèdres sont arrachés par des écologistes qui se nomment « éco-guerriers » et qui souhaitent privilégier la présence de chênes dans la forêt. La préservation de la nature était également une préoccupation pour les États ou les entreprises lorsqu'il s'agissait de gérer un patrimoine. C'est ainsi que les forêts françaises ont fait l'objet de mesures de protection particulières depuis Colbert et que des parcs nationaux ont été mis en place aux États-Unis pour protéger de vastes espaces de nature sauvage, aujourd'hui destinés au tourisme.

L'écologie devient un courant politique dans les années 1970, avec l'émergence de l'écologie politique. Elle puise ses racines dans le rejet de la société de consommation, les mouvements de Mai 68 et hippie, la non-violence et le refus du nucléaire. L'écologie politique se distingue donc de l'idéal de préservation de la nature pour appréhender l'environnement comme un tout dont l'humanité est l'une des composantes. L'enjeu n'est pas de sauvegarder des espaces naturels dans leur intégrité, mais de préserver un équilibre global et d'assurer un cadre de vie de qualité aux humains. L'écologie politique se développe à l'origine au cours de mouvements de lutte, comme la mobilisation antinucléaire de Wyhl en Allemagne en 1973 ou contre l'implantation d'une base militaire sur le plateau du Larzac en France à partir de 1971. On assiste en parallèle à la création de partis politiques plaçant la question environnementale au cœur de leurs préoccupations, comme le parti PEOPLE au Royaume-Uni en 1972 ou les *Grünen* en Allemagne en 1980. L'écologie politique se situe alors à gauche de l'échiquier politique.

Avec l'essor de la préoccupation environnementale dans les années 2000, l'écologie devient un thème plus largement mis en avant par les partis politiques de tous les bords, en même temps que la préservation de l'environnement devient une préoccupation internationale. Dès 1972, le club de Rome, un groupe de réflexion international comprenant des scientifiques, des économistes et des



Locomotive à charbon.

industriels, avait publié un rapport alertant sur les limites de la croissance. Le premier Sommet de la Terre date de la même année. Mais ce sont les conférences des parties (COP), dont celle de Kyoto en 1997 et celle de Paris en 2015 qui constituent les efforts internationaux les plus importants dans la lutte contre le réchauffement climatique. Dans les populations, la question climatique est devenue un thème de ralliement important, et les marches pour le climat, organisées par des associations et des collectifs depuis 2014, ont rassemblé des millions de gens afin de demander plus d'actions des gouvernements.

Pour conclure, malgré un intérêt politique, social et scientifique pour la question environnementale, du fait des intérêts économiques en jeu, les États et les entreprises ont encore une action limitée en matière climatique, et les projections restent très pessimistes sur notre capacité à limiter le changement global. Ainsi, le GIEC a souligné dans son rapport de 2019 que « le réchauffement dû aux émissions anthropiques mondiales qui ont eu lieu depuis l'époque préindustrielle jusqu'à présent persistera pendant des siècles à des millénaires et continuera de causer d'autres changements à long terme dans le système climatique tels que l'élévation du niveau de la mer, avec des impacts associés à ces modifications ». Ils mettent également en évidence la mise en place de boucles de rétroaction, ou cercles vicieux, telle la fonte du pergélisol, ou sol gelé en permanence, qui va libérer d'immenses quantités de gaz à effet de serre et qui vont à leur tour accélérer la fonte des glaces.

Exploiter, préserver et protéger : le rôle des individus et des sociétés dans l'évolution des milieux

En sciences sociales, une révolution peut être comprise comme un bouleversement des conditions d'existence des individus dans une société humaine. Elle intervient suite à un bouleversement politique mais aussi à la faveur d'une évolution des techniques, comme c'est le cas au cours de la révolution néolithique, de 8 500 avant J.-C. jusqu'à 3 000 avant J.-C., ou dans le cas de la révolution industrielle, du XVIII^e au XX^e siècle. Dans les deux cas, il s'agit de déterminer comment des bouleversements techniques et sociaux qui modifient les sociétés humaines transforment aussi radicalement leur milieu. Ces périodes qui ont lieu sur des temps longs (plusieurs millénaires pour la première, deux siècles pour la seconde), représentent-elles des ruptures radicales ou doivent-elles être analysées comme des évolutions dans la continuité ?

La révolution néolithique, une période de bouleversements

La révolution néolithique désigne une période où des sociétés de chasseurs-cueilleurs deviennent des agriculteurs sédentaires à différents endroits du monde. C'est un moment de **bouleversement technique** (invention de l'agriculture) et **social** (sédentarisation et mise en place d'États centralisés) qui conduit à une transformation radicale des milieux où elle se produit, puis par extension du monde entier.

Au cours de cette période, entamée au tournant du 9^e millénaire avant notre ère, des chasseurs-cueilleurs se mettent à vivre

essentiellement de **l'agriculture et de l'élevage**. Ils domestiquent ainsi de nombreuses espèces végétales et animales qui constituent encore aujourd'hui la base de notre alimentation et de notre industrie textile (blé, riz, lentilles, pommes de terre, coton, lin, poules, bœufs, etc.). Ils développent également des outils adéquats : haches en pierre polie, poteries. La révolution néolithique a lieu dans plusieurs foyers : en Mésopotamie vers 8 000 avant J.-C., en Amérique centrale et en Amérique du Sud vers 7 000 avant J.-C. et en Chine vers 6 000 avant J.-C. Elle s'accompagne d'une **sédentarisation des groupes humains** qui la pratiquent et d'une croissance démographique importante. Les

agriculteurs remplacent peu à peu les chasseurs-cueilleurs presque partout sur Terre.

Cela amène les sociétés humaines à exercer une emprise beaucoup plus nette sur leur milieu, tirant profit des ressources naturelles et **assujettissant progressivement l'environnement aux nouvelles conditions de production**. Ces évolutions ont un effet important sur les espèces animales et végétales domestiquées, qui se transforment peu à peu pour devenir les espèces que nous connaissons aujourd'hui. En même temps, à l'aide des haches polies et du feu, les humains défrichent les forêts tempérées et tropicales pour les mettre en culture. L'anthropisation croissante des milieux naturels se manifeste

ZOOM SUR...

L'ANTHROPIISATION DURANT L'ÈRE INDUSTRIELLE

L'urbanisation fait apparaître un nouveau type de paysage, largement décrit par les auteurs du XIX^e siècle comme Émile Zola ou peint par les impressionnistes comme Monet. À la même époque, l'exploitation du charbon et l'industrie sidérurgique sont à l'origine des paysages industriels de la Ruhr ou de la Lorraine. La révolution des transports provoque l'appropriation des territoires par la

voie ferrée, puis par les routes. En parallèle, l'extension du commerce maritime permet progressivement la conquête de tous les espaces terrestres : agriculture, industrie minière et exploitation forestière s'implantent dans les espaces encore inexploités avant le XIX^e siècle. L'industrialisation de l'agriculture, au cours du XX^e siècle, implique également une transformation des espaces ruraux : arrachage des haies, augmentation de la surface des parcelles,

extension de l'irrigation, exode rural et, dans les pays équatoriaux notamment, déforestation pour étendre les terres agricoles.

LE TOURISME ET L'IMPACT DE LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE SUR LES MILIEUX

Le tourisme est révélateur de l'impact de la société industrielle sur les milieux. Pratiqué par les aristocrates européens au XVIII^e siècle,

le tourisme est devenu une activité de masse dans les années 1950 avec l'apparition des congés payés en Europe. Avec la baisse du coût des transports et les politiques de développement économique, le tourisme connaît un essor exceptionnel : il y avait 25 millions de touristes en 1950, il y en a eu 1,3 milliard en 2019. Si les pays du Nord sont encore les principaux pays de départ et de destination, le tourisme concerne de plus en plus les pays

aussi par la multiplication du bâti et le détournement des cours d'eau. Une grande partie des espaces terrestres change ainsi peu à peu de visage. Enfin, les humains eux-mêmes se transforment. Les archéologues sont capables, en observant leur squelette, de distinguer les chasseurs-cueilleurs des agriculteurs, car ces derniers sont plus petits et présentent des malformations osseuses, du fait de leur alimentation moins diversifiée et moins riche en protéines, et de la dureté du travail de la terre.

Les humains ont donc mis en œuvre, au cours du néolithique, une transformation massive de leur environnement, des espèces qu'ils côtoient et de leur propre corps. Ces transformations induisent des changements sociaux et politiques. La capacité à dégager des surplus agricoles, grâce notamment à l'irrigation, permet l'apparition de véritables économies de commerce. Cela fait émerger une nouvelle forme de division du travail, accroît la circulation des savoirs techniques et des connaissances, et donne le jour à des structures politiques plus complexes.

Des évolutions amenées par des causes internes ?

Dans son ouvrage *Homo domesticus*, l'anthropologue James C. Scott met en relation la création des premiers États et l'extension de l'agriculture et de la sédentarisation pour expliquer le passage à un mode de vie moins bénéfique pour la santé et plus axé vers le travail. Il estime que seule la **contrainte étatique** a pu pousser, dans certaines régions, les humains à adopter un mode de vie agricole et sédentaire. Selon lui, c'est afin de pouvoir récolter l'impôt et contrôler les populations que les premiers États en Égypte et en Mésopotamie ont mis en place par la force l'agriculture et la sédentarité. Jean Cauvin, pour sa part, met en lien l'apparition de l'agriculture avec celle de la religion, et estime que cette période est

aussi une révolution idéologique et culturelle. Les deux auteurs insistent ainsi sur des causes internes à l'humanité plutôt que sur des nécessités extérieures pour expliquer la mise en place de sociétés agricoles.

La révolution industrielle

La révolution industrielle caractérise, du XVIII^e siècle au XX^e siècle, le passage d'une société à dominante agraire et artisanale à une société fondée sur des moyens industriels permettant la production en masse d'objets manufacturés. Cela entraîne une modification radicale des conditions d'existence des individus dans des sociétés et des milieux à nouveau bouleversés.

L'évolution des techniques qui introduit la mécanisation des tâches et l'exploitation de nouvelles sources d'énergie au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles introduit aussi une transformation complète des conditions d'existence et une mutation profonde des sociétés. Les anthropologues parlent de « révolution anthropologique » à propos des bouleversements des modes de vie intervenant au cours de cette période, entre le développement de la machine à vapeur par James Watt en 1764 et la deuxième révolution des transports au cours des années 1950. Les conditions de travail changent radicalement, et de nouvelles catégories sociales apparaissent, comme les ouvriers. Il s'agit également d'une époque de bouleversement culturel qui voit l'émergence progressive des loisirs de masse et bien sûr d'une évolution économique avec l'essor du capitalisme. Avec de nouvelles machines et l'utilisation d'énergies fossiles, la révolution industrielle réalise le rêve cartésien de permettre à l'homme de mesurer et contrôler le monde qui l'entoure. Elle entraîne ainsi au XIX^e siècle une anthropisation des milieux naturels encore plus poussée qu'au néolithique.

Révolution industrielle ou industrialisation ?

La révolution industrielle est un processus historique qui intervient sur un temps long. Elle bouleverse certes le rapport entre les individus, les sociétés et l'environnement, mais intervient au cours d'une période qui s'étale sur plus de deux siècles, de la mécanisation de la production textile et agricole, dès le début du XVIII^e siècle, jusqu'au développement de l'industrie pétrolière ou de l'énergie électrique dans la première moitié du XX^e siècle, en passant par le boom ferroviaire des années 1840. Il s'agit donc d'une transition, qui s'accomplit de manière inégale et irrégulière sur le plan historique et géographique. Si l'expression « révolution industrielle » est utilisée pour la première fois par Adolphe Blanqui en 1837 dans son *Histoire de l'économie politique en Europe depuis les anciens jusqu'à nos jours*, puis reprise par Friedrich Engels et Arnold Toynbee, de nombreux historiens, parmi lesquels Patrick Verley, Karl Polanyi ou Fernand Braudel, préfèrent mettre l'accent sur l'évolution et le temps long en parlant d'« industrialisation ». Werner Sombart ou Walt Whitman Rostow font même remonter le processus jusqu'à la Renaissance, au cours de laquelle démarreraient réellement les transformations qui marquent l'ère industrielle.

UN ARTICLE DU MONDE À CONSULTER

Jean-Paul Demoule : « La révolution néolithique n'a pas de comparaison dans l'histoire » p. 52
(Propos recueillis par Pierre Barthélémy, *Le Monde* daté du 02.11.2017)

du Sud. Certains s'y spécialisent et y voient un moyen de se développer, comme la Thaïlande pour qui le tourisme représente près de 15 % du PIB. Cela s'accompagne de transformations en profondeur des milieux et des sociétés. Localement tout d'abord, l'accueil implique des constructions de routes, aéroports, hôtels, équipements de loisir et favorise une élévation des coûts du logement. Il exerce ainsi une

forte pression sur les espaces naturels et agricoles ainsi que sur les populations. Par exemple, dans les années 1960 et 1970, le plan neige, en France, voit la construction de 20 stations de ski qui redessinent les Alpes françaises. Mondialement ensuite, le tourisme est un des principaux facteurs du changement climatique, notamment à cause du transport aérien : en 2019, le tourisme a produit 8 % des émissions de

CO₂ mondiales. Le tourisme a aussi pour conséquence une standardisation et une fragilisation des milieux naturels et humains concernés.



Étude de document : Exploiter et protéger une ressource « naturelle » : la forêt française depuis Colbert.

À l'aide du document et de vos connaissances, vous montrerez que la gestion des forêts en France répond au début du XIX^e siècle à des impératifs d'exploitation et de protection.

Document – Motifs du projet de loi sur les droits d'usage dans les forêts, 9 pluviôse an 11 de la République (29 janvier 1803)

Citoyens législateurs,

Les forêts nationales doivent fournir d'abondantes ressources à la marine française. Elles sont également nécessaires à l'entretien d'un grand nombre d'usines et à la consommation ordinaire des habitants et villages qui les avoisinent. On les croit indispensables pour attirer sur les points principaux la vapeur de l'atmosphère et alimenter le cours des fontaines et le cours des ruisseaux. Enfin, leurs coupes réglées assurent au Trésor public un revenu qui ne coûte au peuple aucun sacrifice. Aussi, dans tous les temps, on a reconnu l'importance de leur conservation et jamais il ne fut plus pressant qu'aujourd'hui de s'occuper de cet objet. [...] La disette des grands bois est bientôt extrême, lorsqu'on commence à s'en apercevoir, puisqu'il faut 150 ans pour former une poutre. L'ordonnance de 1669 avait prescrit beaucoup de précautions salutaires qui ont été en partie abolies ou négligées et cependant, depuis la date de cette ordonnance à l'époque de la révolution, on reconnaissait une diminution d'un tiers dans la consistance des bois et forêts [...] par les défrichements que les propriétaires se sont permis de faire, depuis que la loi du 29 septembre 1791 les a soustraits aux dispositions des anciens règlements. Une cause plus générale encore de la détérioration des forêts est l'exercice abusif des droits d'usage. [...] L'époque de la révolution a été, pour presque tous les usagers, une occasion d'agrandir leurs prétentions et de multiplier les abus. [...]

LA BONNE MÉTHODE

- En lisant le document, relevez les passages à **éclairer** à l'aide de vos connaissances, notamment les allusions et les sous-entendus. Par exemple, lorsque le texte de loi mentionne « l'ordonnance de 1699 », il faudra à un moment du devoir préciser ce qu'est cette ordonnance, qui l'a prise, quels en sont les effets.
- **Confrontez** ce que dit le document à vos connaissances, et essayez d'expliquer les contradictions éventuelles. Ainsi, lorsque l'auteur estime que « de tout temps, on a reconnu l'importance de la conservation » des forêts, vous pouvez souligner que les forêts royales destinées surtout à la chasse ont parfois fait l'objet d'une gestion peu soucieuse de leur préservation. Ainsi, la forêt de Fontainebleau était très déboisée avant les ordonnances de Colbert en 1699.
- **Problématisez** en repérant le propos du texte, ses objectifs fondamentaux, à partir de la présentation du document. La problématique se construit autour des tensions ou des difficultés que l'on constate alors. Ici, le projet de loi vise à protéger et à exploiter, ce qui peut sembler paradoxal puisque si on exploite trop une forêt, on la met en danger : c'est cette double obligation qui sert de base à la problématique.

L'introduction

[Présentation du document] Le document étudié est l'introduction d'un projet de loi datant du Consulat, à la fin de la Révolution française. Il présente les différents usages de la forêt et insiste sur la dégradation des forêts françaises pour justifier la mise en place d'un cadre législatif de protection de la forêt. Le document rend ainsi bien compte de la tension entre exploitation économique et protection du patrimoine forestier. Le court

terme, qui peut être le temps de l'économie et de la rentabilité, ne peut être celui de la gestion des forêts sous peine d'en épuiser la production.

[Annonce de la problématique et du plan] Nous montrerons donc que la forêt répond à des usages très diversifiés qui impliquent des visions parfois contradictoires de sa gestion. Le texte de loi répond ainsi à deux objectifs que nous étudierons successivement : exploiter les forêts françaises et les protéger pour permettre leur exploitation future.

Le développement

I. Gérer les forêts pour permettre leur exploitation

1. Les forêts au service de la puissance régalienn

Au XVII^e siècle, le bois nécessaire à la construction des navires de guerre français est importé, ce qui rend la France dépendante. Sous Louis XIV, le secrétaire d'État Jean-Baptiste Colbert décide de prendre en main la gestion des forêts françaises pour assurer à l'industrie navale un approvisionnement national en bois. En même temps, il réorganise les chantiers navals, notamment Rochefort. Cela permet de doter la France d'une marine efficace au service des guerres et de la politique coloniale française. L'usage militaire des forêts est toujours présent au XIX^e siècle, comme le montre le document étudié. Dans l'optique mercantiliste de Colbert, la puissance d'un pays dépend de son excédent commercial : d'où également pour lui la nécessité de réduire les importations de bois.

2. Les forêts au service de l'économie

Le projet de loi souligne l'importance des forêts dans les revenus de l'État. En effet, si les forêts françaises ont longtemps été utilisées par l'aristocratie dans un but de loisir et de prestige, elles deviennent au XVII^e siècle

une source de profits importants pour la couronne de France. La réorganisation mise en place par Colbert permet d'augmenter considérablement les recettes des forêts royales, qui passent de 228 000 livres en 1661 à 1 028 000 en 1683 d'après Michel Devèze. Le projet de loi mentionne aussi l'importance des forêts pour l'industrie. Le bois est en effet utilisé au XVIII^e siècle par la proto-industrie : verreries, fours à chaux, forges, hauts-fourneaux qu'on appelait au XVIII^e siècle « gouffres dévorants » pour leur gourmandise en bois (ils nécessitaient chacun un approvisionnement de 2000 ha de forêt).

3. Un usage public des forêts

Enfin, le document rappelle les usages publics des forêts. Pendant l'Ancien Régime, si le braconnage est très durement réprimé, il existe des droits d'usage des forêts et, dans les campagnes, elles sont largement utilisées par les paysans pour mener leurs troupeaux ainsi que pour le ramassage du bois et des glands ou des fâines, ce que le projet de loi rappelle. Ces usages libres des forêts sont favorisés par la pression démographique et par l'œuvre législative de la Révolution française, qui associe forêts et communaux, comme le souligne Yves Rinaudo, notamment contre l'accaparement de la grande noblesse.

II. La nécessaire protection des forêts pour assurer leur pérennité

1. Une ressource impliquant une gestion à long terme

C'est pour préserver les forêts des coupes excessives que le projet de loi étudié est présenté au législateur. Il soutient qu'il faut « 150 ans pour former une poutre », ce qui est inexact, mais la gestion du bois implique effectivement une gestion à long terme, sans

quoi les ressources s'épuisent. L'ordonnance de 1669 de Colbert interdisait ainsi l'abattage avant 20 ans et imposait de préserver 32 baliveaux à l'hectare, destinés à renouveler la futaie, ce qui a permis de régénérer les forêts françaises et de pourvoir la marine. La France s'était donc dotée au XVII^e siècle d'un outil de gestion à long terme des forêts.

2. Les désastres de la libération de la gestion des forêts privées pendant la Révolution

Pourtant, le projet de loi fait état d'une dégradation importante des forêts du pays du fait de la législation révolutionnaire. La formule excessive de Jules Michelet qui prétend que, pendant la Révolution, « on abattait deux pins pour faire une paire de sabots » rend compte de la dégradation des forêts françaises du fait de la fin des limitations de l'abattage à cette époque. L'auteur du projet de loi mentionne la loi du 29 septembre 1791 qui exclut du régime forestier les forêts privées et les ouvre à des coupes excessives et irraisonnées, comme le souligne François Lormant. La gestion libre et sans contrainte favorise ainsi des visions économiques de court terme néfastes à la protection des forêts.

3. La reprise en main pendant le Consulat et l'Empire

C'est pourquoi le Consulat agit pour limiter la liberté d'usage des forêts avec la création de l'Administration générale des forêts, par la loi du 16 nivôse an IX (1801) et engage une œuvre législative qui permet la reprise en main administrative de la gestion des forêts en ménageant à la fois les impératifs d'exploitation économique et les traditions d'usage avec lesquelles il faut composer. C'est dans le cadre de cette reprise en main

que s'inscrit le document étudié, qui rappelle les multiples usages de la forêt pour mieux justifier sa protection.

La conclusion

En conclusion, on peut mentionner les usages absents du document, parce qu'ils n'apparaissent que plus tard : les usages récréatifs, qui se développent au cours du XIX^e siècle. La forêt est également envisagée aujourd'hui dans sa dimension écologique, comme le souligne l'ONF : il s'agit d'une réserve de biodiversité en même temps qu'elle contribue, en stockant le carbone, à limiter le changement climatique.



Forêt de Fontainebleau.

ZOOM SUR...

L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS (ONF)

Créé en 1964, l'Office national des forêts gère les forêts publiques (les forêts domaniales et les forêts des communautés) en assurant notamment l'exploitation du bois, la protection des massifs forestiers, la gestion des risques et l'accueil du public. L'ONF doit donc concilier des missions économiques, écologiques et de divertissement.

LES FORÊTS DOMANIALES

Ces forêts appartiennent à l'État, et viennent du domaine royal, des biens du clergé ou d'achats postérieurs. Gérées par l'ONF, elles représentent un peu moins de 10 % des forêts de métropole. Les autres forêts publiques (15 % des forêts) appartiennent le plus souvent aux communes.

LES FORÊTS PRIVÉES

Les forêts privées représentent 75 % des forêts de la métropole. Très

morcelées, elles appartiennent à de nombreux propriétaires qui gèrent eux-mêmes l'exploitation du bois. La plupart sont ouvertes au public qui a donc le droit de s'y promener.

LA FORÊT DE FONTAINEBLEAU

Forêt royale très ancienne située au sud-est de Paris, la forêt de Fontainebleau était utilisée par les rois pour la chasse et l'exploitation du bois. Alternativement reboisée sous

Colbert, déboisée à la Révolution, reboisée sous Louis-Philippe, plantée de pins au XIX^e siècle, elle inspire de nombreux artistes et est aujourd'hui protégée par différents statuts (réserve biologique, zone Natura 2000, etc.). Elle est également un espace de loisir important : elle est par exemple internationalement connue comme lieu d'escalade.

Jean-Paul Demoule : « La révolution néolithique n'a pas de comparaison dans l'histoire »

Entretien – Pour l'archéologue Jean-Paul Demoule, l'invention de l'agriculture et de l'élevage est une révolution sans égale pour l'humanité. Une période pourtant reléguée au second plan

Spécialiste du néolithique et de l'âge du fer, Jean-Paul Demoule est archéologue et professeur émérite à l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne. Il a présidé l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) de sa création en 2002 jusqu'en 2008.

Dans votre dernier ouvrage, « Les dix millénaires oubliés qui ont fait l'histoire » (Fayard, 320 p., 20,90 €), vous expliquez le rôle fondamental, pour l'histoire de l'humanité, de la révolution néolithique. Qu'est-ce au juste ?

C'est le fait que l'homme, au lieu de ramasser des fraises des bois et de chasser des lapins, a décidé de prendre le contrôle d'un certain nombre d'animaux et de plantes. Donc d'inventer l'agriculture et l'élevage. Ce qui a permis la sédentarité et provoqué un boom démographique parce que, en moyenne, les chasseuses-cueilleuses ont un bébé tous les trois ou quatre ans tandis que c'est tous les ans pour les agricultrices – même si une partie des enfants meurent en bas âge. Cela explique qu'en dix mille ans on est passé de quelques centaines de milliers d'humains, qui, sur la planète, vivaient dans des petits groupes de 20 ou 30 personnes, aux masses humaines de bientôt 9 ou 10 milliards d'individus. Tout le reste découle de cet événement : la révolution industrielle, la révolution numérique n'en sont que les conséquences à moyen terme. C'est ce qui fait que cette révolution néolithique n'a pas de comparaison dans l'Histoire.

L'invention de l'agriculture et de l'élevage, c'est aussi le passage à un rapport différent avec la nature...

Les chasseurs-cueilleurs se sentent immergés dans la nature. Quand on

va tuer un animal, on demande l'autorisation à l'animal ou aux esprits des animaux, et quand on veut exprimer sa vision du monde, on le fait aussi au travers des animaux, comme on le voit dans les grottes ornées. Devenir éleveur, cela suppose un renversement radical de cette vision du monde, comme s'extraire de la nature : les chasseurs-cueilleurs avaient bien domestiqué le chien à partir du loup, mais c'était plutôt pour une sorte d'association gagnant-gagnant, ce qui n'est pas le cas dans une domestication pour la viande.

Pour les humains qui les pratiquent, l'agriculture et l'élevage ont pourtant un coût important. N'est-ce pas paradoxal ?

C'est l'idée de l'ethnologue américain Marshall Sahlins, qui a écrit dans les années 1970 un livre intitulé *Stone Age Economics*, dont le titre en français est *Âge de pierre, âge d'abondance* [Gallimard, 1978]. Il dit que, d'après les observations ethnographiques, les chasseurs-cueilleurs mettent trois heures par jour pour acquérir leur nourriture. Ils ont la semaine des 21 heures... Ce sont au fond les seules sociétés d'abondance car c'est beaucoup plus pénible d'être agriculteur. Le problème c'est que, une fois qu'on a basculé dans l'agriculture, c'est très compliqué de revenir en arrière parce que, comme cela a été le cas en Europe par exemple, vous avez déboisé la forêt, vous avez diminué progressivement le nombre d'animaux sauvages, vous n'avez pas de blé ou d'orge à l'état naturel – ce sont des céréales que vous avez importées du Proche-Orient – et la population a augmenté. Les cas de retour en arrière que l'on a sont très limités.

Quelles sont les conséquences de l'invention de l'agriculture sur l'évolution des sociétés humaines ?

La première est démographique. Dans un premier temps, ces populations croissantes pratiquent la fuite en avant : le trop-plein se déverse dans de nouveaux territoires. Dans notre région du monde, elles quittent le Proche-Orient pour les Balkans vers 6 500 ans avant notre ère. Elles parviennent à l'Atlantique deux mille ans plus tard. À partir de là, jusqu'à Christophe Colomb, elles ne pourront pas aller plus loin et seront donc obligées de faire sans arrêt des gains de productivité.

C'est aussi le moment où, archéologiquement, apparaît la violence à grande échelle. Les villages, qui jusqu'alors étaient ouverts, s'installent sur des hauteurs, s'entourent de palissades, de fossés, de murs, de levées de terre. Le nombre de blessures sur le corps augmente, on crée des nouveaux objets qui ne peuvent servir qu'à tuer d'autres hommes. Avec le métal, on invente l'épée, puis, dans un mouvement de course aux armements, le casque, la cuirasse, etc. Au paléolithique, des massacres ont certes pu exister très ponctuellement mais, là, cela devient systématique car, avec des populations plus nombreuses, on a des problèmes de territoire. C'est le long de la façade atlantique qu'apparaissent les monuments mégalithiques qui sont des pyramides en petit, des chambres funéraires pour les chefs. Ces caveaux, faits d'énormes pierres mobilisent toute la communauté pour seulement quelques individus. Ce sont en même temps des marqueurs territoriaux qui disent : « *Les ancêtres de mes chefs sont là, ce territoire est à moi.* »

Vous venez d'utiliser le mot « chef ». Cette période marque également le passage à des sociétés inégalitaires.

Quand on fouille un cimetière du début du néolithique, il n'y a pas de différences notables, dans le mobilier funéraire, entre les individus – si ce n'est des différences en fonction du sexe et de l'âge. Mais plus tard, vers 4 500 ans avant notre ère, on voit apparaître ces monuments mégalithiques où reposent un petit nombre de personnes et dans lesquels on va retrouver des objets qui témoignent d'un statut social à part : des haches en pierre verte venues des Alpes, des perles d'Espagne, etc. Et à l'autre bout de l'Europe, près de la mer Noire, là où on ne peut pas non plus aller plus loin et où la pression est forte, on a les fameuses tombes de Varna avec les plus anciens objets en or de l'humanité. Ce n'est pas un hasard si c'est autour du funéraire, de la réflexion sur l'au-delà, que l'on a les manifestations les plus fortes des inégalités : on a le sentiment qu'il y a dans l'émergence du pouvoir des gens qui sont capables d'utiliser le surnaturel à leur profit. Si on regarde l'Histoire, les rois de France sont de droit divin, ils sont « sacrés » à Reims, le pharaon fait revenir les eaux du Nil voire le Soleil, et aujourd'hui le président des États-Unis prête serment sur la Bible...

Sur le terrain, quelles traces de ces sociétés retrouve-t-on en plus des tombes et des nécropoles ?

C'est une période qui a longtemps été négligée par l'archéologie en France parce qu'on avait d'une part le paléolithique avec les grottes peintes, majestueuses, et d'autre part la période romaine. Quand j'ai commencé à m'y intéresser, on connaissait peut-être deux ou trois plans de maisons du néolithique pour toute la France. Maintenant on en a des centaines. Ces fouilles demandent des techniques plus adaptées car elles concernent ce qui était des maisons en

POURQUOI CET ARTICLE ?

La révolution néolithique, intervenue il y a 10 000 ans dans l'histoire de l'humanité, désigne la sédentarisation progressive de l'humanité autour du développement de l'agriculture et de l'élevage, amenant les communautés humaines à se fixer progressivement au lieu d'être itinérantes. Cette transformation a entraîné une première période de croissance démographique qui amène la population humaine de quelques centaines de milliers de représentants à près de huit milliards de nos jours. Pour Jean-Paul Demoule, archéologue et spécialiste du néolithique : « Tout le reste découle de cet événement : la révolution industrielle, la révolution numérique n'en sont que des conséquences à moyen terme. C'est ce qui fait que cette révolution néolithique n'a pas de comparaison dans l'histoire. » Ce bouleversement a aussi entraîné chez l'homme un renversement radical de vision du monde. Son rapport à la nature est profondément modifié, de même que les rapports entre groupes humains, marqués par des affrontements plus importants, liés à la maîtrise des territoires et des capacités de production, et à l'émergence de sociétés inégalitaires. Paradoxalement, cette période de bouleversements capitale reste largement ignorée des médias et du grand public.

bois et en terre : au bout de sept mille ans, il ne reste plus au sol que les traces un peu plus sombres de leurs poteaux car tout le reste a disparu. On a aussi des taches un peu plus grandes qui correspondent aux trous où l'on stockait les céréales, ou à ceux dont on avait extrait la terre pour construire les maisons et qui servaient de dépotoir. On va y trouver les poteries cassées, les outils usés, les ossements des animaux consommés. Si on tamise finement, on va pouvoir récupérer les graines carbonisées des plantes. Et, si on travaille encore plus finement, on verra au microscope les pollens des plantes qui poussaient autour, soit cultivées, soit sauvages, qui nous donnent une idée du paysage.

Dans votre livre, vous écrivez que ces dix millénaires, qui sont le prélude à l'Histoire, ont été « zappés ». Pourquoi ?

Si vous demandez à quelqu'un dans la rue s'il connaît les hommes préhistoriques, la réponse sera : « Oui, bien sûr : Lascaux, Chauvet, Rahan, *La Guerre du feu*. » Si vous demandez s'il connaît les Gaulois, il vous citera Vercingétorix, Astérix, Alésia, Gergovie. Et si vous demandez ce qu'il y a entre Lascaux et les Gaulois, en général personne ne saura. Quand on regarde les programmes scolaires, l'arrêté ministériel

de 2008 sur le programme d'histoire dit qu'on a étudié à l'école primaire les premiers temps de l'humanité et qu'on n'y reviendra pas au collège : on commencera avec les « grandes » civilisations. Comme si elles surgissaient comme ça, comme s'il ne fallait pas s'interroger dessus puisque c'est le miracle égyptien ou le miracle grec. Depuis 2016, l'étude des périodes plus anciennes a certes été réintroduite en sixième mais on n'en reparlera plus ensuite.

On refoule en quelque sorte ce passé. Un symptôme : dans n'importe quelle capitale du monde, il y a un grand musée avec l'archéologie et l'histoire nationales, mais à Paris, dans le grand musée qu'est le Louvre, palais des rois de France, aucun objet ancien ne vient du territoire parce que les références des élites, depuis la Renaissance, c'est l'Orient, la Grèce et Rome... Napoléon III construit bien un musée des Antiquités nationales mais il est loin, à Saint-Germain-en-Laye. Puisqu'on vide actuellement l'île de la Cité en déménageant le Palais de justice et une partie de l'Hôtel-Dieu, j'essaie de faire avancer l'idée d'y transférer ce musée, en face du Louvre. ●

Propos recueillis par Pierre Barthélémy, *Le Monde* daté du 02.11.2017

Le changement climatique : approche historique et géopolitique

Si l'on se réfère au *Grand Robert* de la langue française, l'environnement est « l'ensemble des conditions naturelles et culturelles susceptibles d'agir sur les organismes vivants et les activités humaines ». L'intérêt, dans les civilisations occidentales, pour l'environnement considéré comme un ensemble de milieux à préserver et à étudier n'apparaît vraiment qu'au ^{xix}^e siècle, par le biais de la peinture paysagiste, ou encore avec le romantisme en littérature. La perception de l'environnement évolue avec l'essor industriel et technique au ^{xx}^e siècle qui fait apparaître les menaces pesant sur les ressources. Dès la fin du ^{xx}^e et le début du ^{xxi}^e siècle, les inquiétudes concernant le changement climatique rendent plus urgentes les préoccupations environnementales. Quelle est l'évolution des politiques climatiques, en relation avec l'évolution du climat lui-même ? Une approche géographique, géoclimatique et historique des changements climatiques permet d'examiner quelle prise de conscience génèrent ces changements et quelle forme de coopération internationale ils suscitent.

Le changement climatique depuis l'Antiquité

La **climatologie** étudie les variations des **climats régionaux** en relevant des moyennes de températures, de précipitations et d'ensoleillement sur des dizaines, voire des centaines d'années. Les recherches en la matière ont pu déterminer grâce à des forages l'**alternance cyclique de périodes glaciaires et de périodes de réchauffement** tous les 100 000 ans environ (période glaciaire de Riss il y a 200 000 ans, période glaciaire de Würm il y a 100 000 ans). Ces cycles, qui s'observent encore plus loin dans le temps seraient liés à des **modifications de l'orbite terrestre par rapport au Soleil**.

Sur une échelle de temps plus réduite, l'hémisphère Nord a connu une phase de réchauffement climatique aux alentours de l'an mille, puis un « petit âge glaciaire » du ^{xiv}^e siècle à la fin du ^{xviii}^e siècle. L'embellie des températures observée entre 900 et 1300 est dénommée « **optimum climatique médiéval** » par les spécialistes. Jusqu'à cette époque, les sociétés n'ont pas gardé des changements climatiques d'autres traces qu'archéologiques. L'optimum climatique médiéval a ceci de particulier qu'il exerce un impact fort sur

la société, et que les historiens peuvent donc aujourd'hui l'appréhender à travers les évolutions culturelles et socio-économiques. Le manque de sources historiques sur le phénomène ne permet cependant pas de le dater ou de le mesurer avec précision. On sait que les **Vikings**, au cours du ^x^e siècle, tirent parti du retrait partiel des glaces pour **coloniser le Groenland**. Une large étude menée par le scientifique Michael Mann, dont les conclusions furent publiées dans la revue *Science* en 2009, font de la période qui va du début du ^x^e siècle au ^{xiii}^e siècle une « anomalie climatique », mais confirme aussi que les températures observées alors restent très en dessous de celles qui caractérisent le ^{xxi}^e siècle. L'étude de Mann confirme aussi la survenue d'un « **petit âge glaciaire** », entre **1400 et 1700**, ce dont témoignent les paysages enneigés peints par Pieter Bruegel (*Paysage d'hiver avec patineurs*, 1565).

Depuis **1850**, selon Météo France, on observe une tendance très nette au **réchauffement climatique**, en accélération tout au long des ^{xx}^e et ^{xxi}^e siècles. D'après le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), la température globale de la Terre a augmenté d'environ 1 °C depuis l'époque pré-industrielle, et ce réchauffement s'accélère.

Son origine est humaine : cette augmentation brutale de la température terrestre est due à la consommation d'hydrocarbures pour les transports, l'industrie et l'agriculture notamment, ce qui rejette du CO₂ dans l'atmosphère et renforce l'effet de serre.

Une mobilisation internationale face au changement climatique

Dès l'**entre-deux-guerres**, des scientifiques se penchent sur les problèmes environnementaux. En 1935, le scientifique américain **Arthur Georges Tansley** élabore le concept d'**écosystème**, renvoyant à un milieu doté de composants biologiques et physiques suffisamment homogènes et stables pour être regroupés en un système. L'élaboration de ce concept s'opère avec, en toile de fond, la sécheresse subite du *Dust Bowl* qui contribue à ruiner l'économie américaine dans les années 1930. De nos jours, la notion d'écosystème est centrale dans l'écologie scientifique qui tente de comprendre la corrélation entre activité humaine, évolution des milieux et changement climatique.

La perception des problèmes environnementaux et du changement climatique par l'opinion publique a commencé à évoluer à partir de la **seconde moitié du ^{xx}^e siècle**



Tempête de poussière près de Stratford, Texas, le 18 avril 1935.

avec la diffusion et la vulgarisation des travaux scientifiques et la multiplication des catastrophes industrielles. La médiatisation de certaines figures scientifiques, comme celles d'**Haroun Tazieff** ou du commandant **Cousteau**, et les travaux de vulgarisation, entamés par exemple par **Paul-Émile Victor**, contribuent à sensibiliser l'opinion aux problématiques environnementales et climatiques.

Le réchauffement climatique devient un problème politique mondial notamment par le biais de **grandes conférences internationales**. La conférence des Nations unies sur l'environnement a lieu à Stockholm en 1972. Ce premier sommet de la Terre définit 26 principes visant à préserver les ressources naturelles, à tenter de rationaliser le développement économique. Le troisième sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992, réunit 120 chefs d'État et 189 pays ainsi que 2 400 représentants d'ONG, et aboutit à une déclaration en 27 principes, mettant notamment en avant la notion de développement durable. Parallèlement à ces sommets de la Terre, la première conférence mondiale sur le climat a lieu à Genève en 1979. Elle définit un programme de recherche climatologique mondial, sous la responsabilité de l'Organisation météorologique mondiale et de l'ONU. Pour accompagner les travaux du programme de recherche, le GIEC est créé en 1988. Son premier rapport reconnaît les responsabilités humaines dans le réchauffement climatique et ceux qui suivent sont de plus en plus alarmants.

Le rapport rendu public en octobre 2018 par le GIEC prévoit des **conséquences particulièrement dramatiques sur la fonte**

des glaces et l'élévation du niveau des océans en cas d'une hausse de la température comprise entre 1,5 et 2 °C d'ici 2100. Or il faudrait, pour limiter la hausse des températures à 1,5 °C, réduire les émissions de CO₂ de 45 % d'ici 2030. Si rien n'est fait, le rapport estime que la hausse pourrait être de 5,5 °C en 2100. Le GIEC a aussi mis en évidence des boucles de rétroaction, ce qui signifie qu'on peut atteindre un point de non-retour. Cependant, si le consensus scientifique sur les responsabilités humaines dans le changement climatique a été long à atteindre, les politiques semblent plus difficiles encore à mettre en œuvre sur la question, comme en témoigne la décision du président américain Donald Trump de quitter l'accord de Paris signé à l'issue de la COP21 en 2015 et approuvé par 195 délégations étatiques.

UN ARTICLE DU MONDE À CONSULTER

Sciences du climat, les querelles éternelles p. 58
(Alain Giraud-Ruby, *Le Monde* daté du 25.11.2015)

ZOOM SUR...

LES MÉTHODES DE L'HISTOIRE DU CLIMAT

L'histoire du climat implique une diversité des approches. Les températures n'étaient pas mesurées avant le XVIII^e siècle, il faut donc faire appel à d'autres méthodes pour évaluer les variations climatiques passées. La paléoclimatologie est l'étude des climats du passé ; elle utilise les carottes de glace polaire, qui conservent des informations chimiques sur les âges passés, la flore et la faune fossiles, par exemple les anneaux d'arbres dont la croissance dépend du climat. La paléoclimatologie dispose de données plus précises pour les 70 derniers millions d'années, mais elle ne peut donner que des estimations pour les périodes plus anciennes. Pour les périodes récentes, notamment depuis l'Antiquité, dans la lignée d'Emmanuel Le Roy Ladurie, les historiens établissent l'histoire du

climat en utilisant des lettres, rapports, ouvrages littéraires et peintures qui donnent des renseignements sur la perception du climat par les contemporains, ainsi que des informations objectives ou semi-objectives : dates des premières et des dernières gelées, impact du climat sur la flore, descriptions de crues, etc. On parvient ainsi à reconstituer des climats anciens approximativement, avec des imprécisions ou des marges d'erreur, mais de plus en plus réduites à mesure qu'on se rapproche de l'histoire contemporaine.

LA CONFÉRENCE DE PARIS SUR LE CLIMAT EN 2015 (COP21)

Il s'agit d'une conférence de l'ONU sur le changement climatique, qui a réuni à Paris 195 États, soit la plupart des pays du monde, afin de trouver un accord sur les émissions de CO₂.

En parallèle de la COP21, des associations et des particuliers se mobilisent pour demander des décisions fortes en matière environnementale. Du fait des attentats du 13 novembre 2015 et de l'état d'urgence, les manifestations sont interdites, mais certaines ont lieu malgré tout à l'appel d'ATTAC, d'Alternatiba, ou sont portées par des militants anticapitalistes, ce qui montre une inquiétude sociale face au réchauffement climatique. La Conférence débouche sur un accord signé par tous les pays participants qui s'engagent à maintenir « nettement en dessous de 2 °C » l'élévation de la température mondiale d'ici 2100 et à viser la neutralité carbone, c'est-à-dire un équilibre entre rejets et retraits de CO₂ dans l'atmosphère par l'activité humaine. L'accord engage davantage les pays développés et comprend une aide financière aux pays en développement.

L'alarme tirée par les scientifiques se traduit ainsi politiquement par une action mondiale, en cohérence avec l'échelle du problème. En 2017, cependant, les États-Unis se retirent de l'accord, ce qui montre une réticence persistante des pouvoirs politiques et économiques à se plier aux enjeux climatiques, notamment aux États-Unis : le pays avait déjà refusé de ratifier le protocole de Kyoto en 1997 et Bush avait annoncé, en 1992, que « le mode de vie américain n'est pas négociable ».

Dissertation : Le climat, enjeu des relations internationales.

LA BONNE MÉTHODE

- Il convient d'étudier tout d'abord la manière dont la question climatique est devenue un enjeu global qui a éveillé une prise de conscience des années 1970 aux années 2000, puis d'examiner les objectifs et grandes échéances fixés par la communauté internationale sur cette question, ainsi que les difficultés de leurs applications.
- Penser à énoncer les grands jalons chronologiques et insister sur les difficultés auxquelles fait face la mobilisation autour des questions climatiques.
- Insister sur la façon dont se construit le dialogue planétaire, entre contraintes géopolitiques et économiques et initiatives diplomatiques.

L'introduction

[Analyse du sujet et problématisation] La 25^e Conférence of Parties (COP 25) tenue à Madrid en 2019 s'est achevée sur un semi-constat d'échec, les États-Unis, la Chine et l'Inde revenant partiellement sur leurs engagements climatiques. Il semble toujours impossible de susciter au sein de la communauté internationale un consensus efficace vis-à-vis des questions climatiques. Même au sein de l'Union européenne, plus sensible aux questions écologiques que les États-Unis ou la Chine,

les politiques en faveur du climat ne remportent pas complètement l'adhésion des pays membres. À l'issue du conseil européen du 13 décembre, la Pologne s'est ainsi tenue à l'écart de l'accord prévoyant un objectif de neutralité carbone pour 2050. On peut donc se demander comment la question climatique est devenue un enjeu international tout en restant un sujet clivant.

[Annonce du plan] Dans un premier temps, nous expliquerons comment s'est construite la mobilisation internationale depuis les années 1970, avant d'analyser les initiatives plus récentes et leurs limites.

Le développement

I. L'émergence d'une politique climatique internationale

1. Une prise de conscience tardive face aux changements constatés à la fin du xx^e siècle
La politique climatique regroupe les mesures prises par les institutions publiques, nationales et internationales en faveur du climat, notamment pour réduire le réchauffement climatique. Selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), à l'échelle de la planète (océan et continent), l'année 2014 a battu, dans un contexte de tendance continue au réchauffement, le record de l'année la plus chaude depuis 1850. Depuis la fin des années 1990, l'augmentation de la température moyenne de l'air à la surface du globe a dépassé de 0,57 °C la moyenne calculée pour la période de référence 1961-1990.

Les prémices d'une mobilisation sur le plan international n'apparaissent en effet que très tardivement.

2. Les grandes étapes de la mobilisation climatique internationale

En 1979, le changement climatique est reconnu pour la première fois comme étant un grave problème de portée mondiale, lors de la première Conférence mondiale sur le climat tenue à Genève sous les auspices entre autres de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et du programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). En 1988, la conférence de Toronto lance un premier appel à réduire les émissions de gaz à effet de serre. La même année, l'OMM et le PNUE créent le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) chargé d'étudier l'évolution du climat mondial.

3. La signature du protocole de Kyoto et la création de la Conférence of Parties (COP)

En 1990, les Nations unies et l'OMM organisent, à nouveau à Genève, la deuxième Conférence mondiale sur le climat à laquelle participent des représentants de 137 pays et de l'Union européenne. Cette conférence se clôture par un appel en faveur de l'adoption d'un traité international relatif au changement climatique. Les actions s'accélérent à partir de là. La convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) est adoptée au cours du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992 par 154 États

ZOOM SUR...

LE GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT (GIEC)

Il s'agit d'une association de pays regroupant les membres des Nations unies, fondée en 1988, destinée à faire la synthèse des travaux de recherche sur le climat menés dans le monde entier. Les rapports produits par le GIEC sont élaborés par des scientifiques puis validés à

l'unanimité par les pays membres. Ils rendent compte de l'état des connaissances concernant les évolutions climatiques mondiales, leurs causes et effets. Comme le souligne Jean-Marc Jancovici, les publications du GIEC font l'objet d'un consensus très large et sont donc extrêmement fiables. Depuis 1990, le GIEC a publié cinq rapports qui relèvent l'augmentation actuelle rapide de la température terrestre,

les impacts de cette augmentation sur les milieux naturels et les sociétés humaines, attribuent cette augmentation à l'action humaine, et dressent des scénarios pour les prochaines décennies en fonction des nouvelles émissions de CO₂. Ces rapports révèlent la capacité des États à s'organiser pour prendre la mesure des problèmes climatiques auxquels nous sommes confrontés et le consensus scientifique sur la

question. Le GIEC s'adresse aux États auxquels il suggère l'action politique en matière climatique. Il a beaucoup contribué à la prise de conscience générale, politique et sociale, de la responsabilité humaine dans le réchauffement climatique et de la nécessité de diminuer les émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

et la totalité des membres de la Communauté européenne. En 1995, la première COP se réunit à Berlin. Enfin, en 1997, le protocole de Kyoto est signé le 11 décembre 1997 lors de la 3^e COP à Kyoto, au Japon.

II. Une montée en puissance dans les années 2000 mais des écueils en apparence toujours insurmontables

1. L'entrée en vigueur du protocole de Kyoto

Le protocole est entré en vigueur le 16 février 2005. Ce protocole visait à réduire, entre 2008 et 2012, d'au moins 5 % par rapport au niveau de 1990, les émissions de six gaz à effet de serre : dioxyde de carbone, méthane, protoxyde d'azote et trois substituts des chlorofluorocarbones. En 2009, 184 pays l'avaient ratifié. En 1997, le Sénat américain refuse de ratifier le traité à l'unanimité. Pas un seul sénateur démocrate ne vote en faveur du protocole. En 2005, le gouvernement Bush refuse de présenter à nouveau le traité pour ratification. Néanmoins, 28 États américains adoptent de manière autonome des plans en faveur du climat.

2. La COP 21 et l'Accord de Paris

La 21^e COP a lieu à l'occasion de la Conférence de Paris de 2015 du 30 novembre au 12 décembre 2015, au Bourget, en France. Ce sommet international qui rassemble 195 pays valide un accord international sur le climat fixant comme objectif une limitation du réchauffement mondial entre 1,5 °C et 2 °C d'ici 2100. En effet, le cinquième rapport du GIEC, paru en 2014, prévoyait une hausse des températures de 0,3 à 4,8 °C d'ici 2100. L'Accord de Paris représente donc après le protocole de Kyoto le deuxième accord parvenant à unir l'ensemble des nations de la planète autour d'un projet de réduction des émissions de CO₂.



Glaciers, Alaska.

3. Un succès de façade ?

Cependant, nombre d'observateurs estiment que, malgré le succès diplomatique, l'Accord de Paris reste un accord peu contraignant, en particulier pour les États-Unis, la Chine, l'Inde, le Brésil, le Canada et la Russie, qui représentent à eux seuls plus de la moitié des émissions mondiales de CO₂. Pour d'autres, les objectifs de baisse de température fixés par l'accord sont irréalistes, tandis que l'accord est dénoncé par des associations écologistes comme un accord de façade qui a surtout permis à de grandes multinationales de se donner une trompeuse image écologique. Le 1^{er} juin 2017, le président Donald Trump annonce le retrait des États-Unis de l'accord de Paris, ce qui

porte un sérieux coup à la crédibilité et à l'efficacité de la mobilisation internationale sur le climat.

La conclusion

En dépit de la mobilisation très forte de la société civile, dont la jeune activiste suédoise Greta Thunberg est devenue un symbole, les négociations sur le climat paraissent s'enliser et la mobilisation internationale marquer le pas. La réunion de la COP 25 à Madrid, du 2 au 13 décembre 2019, s'est d'ailleurs conclue sur un accord à minima et son ambitieux slogan, « Time for Action », semble devoir rester lettre morte.

LES ÉTATS-UNIS ET LES ACCORDS CLIMATIQUES

Bien qu'ayant participé aux travaux préparatoires et même si l'administration Clinton a signé le traité, les États-Unis refusent en 1997 de ratifier le protocole de Kyoto : le Sénat américain vote contre à l'unanimité. De même, à la suite de la COP 21 à Paris en décembre 2015, Obama signe le traité, mais les États-Unis ne le ratifient pas, ce qui aurait

impliqué le passage par un vote du Sénat. Deux ans plus tard, le président Donald Trump annonce sa décision de se retirer de cet accord. Les États-Unis font ainsi montre d'une réserve très forte sur la question climatique. En effet, le parti républicain met en doute la réalité du réchauffement climatique ou sa cause humaine. Ce climatocisme rend l'adoption des traités, pour laquelle il faut la majorité des

deux tiers du Sénat, irréalisable. De manière plus générale, les États-Unis refusent la plupart des traités internationaux contraignants les exposant à des sanctions : ils n'ont pas ratifié la Convention internationale des droits de l'enfant ni la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel signée à Ottawa en 1999. Les États-Unis ont donc une politique étrangère refusant à la fois la limitation de

leur souveraineté nationale et les entraves à leur économie. Parce que le pays est le deuxième émetteur de gaz à effet de serre du monde, ce refus de s'associer aux traités enrayer largement la capacité des États à s'organiser pour faire face collectivement au réchauffement climatique.

Sciences du climat, les querelles éternelles

Le scientifique Alain Giraud-Ruby rappelle que, depuis leur apparition au ^{xvii}^e siècle, les sciences de l'atmosphère ont fait des vagues. Malgré un récent consensus, les enjeux du changement climatique restent aussi matière à conflit

La science nous est souvent présentée comme toute faite, sans égard pour les méandres de son histoire. Face au changement climatique, que peut nous apprendre l'histoire des sciences de l'atmosphère ?

Que rien n'a jamais été simple s'agissant de cet air que nous respirons ; qu'en la matière la raison scientifique a toujours eu du mal avec le sens commun, les superstitions et les idéologies, et que la communauté scientifique elle-même est longtemps restée sceptique à l'égard de sa capacité à maîtriser le sujet, sauf à s'illusionner sur ses pouvoirs.

Dès leurs débuts au ^{xvii}^e siècle, avec Blaise Pascal, les sciences de l'atmosphère s'étaient trouvées plongées dans une méchante controverse portant sur la pression atmosphérique et l'existence du vide, existence à laquelle s'opposait la scolastique moyenâgeuse dans la tradition aristotélicienne. La description et l'explication des phénomènes atmosphériques occupèrent les plus grands savants du ^{xviii}^e siècle, mais faire des prédictions est, on le sait, périlleux, surtout quand il s'agit de l'avenir.

Un des premiers savants qui s'intéressa sérieusement à la question, Jean-Baptiste de Lamarck (1744-1829), offrit son traité tout neuf, lors de sa visite à l'Institut de France, au jeune empereur des Français qui se flattait d'en être membre. « Ah !, fait Napoléon, c'est cet absurde ouvrage qui déshonore vos vieux jours, dans lequel vous faites concurrence à Mathieu Laensberg [célèbre auteur d'un almanach prophétisant le temps de l'année à venir], je ne le prends que par respect pour vos cheveux blancs », et il passe le livre à un aide de camp tandis que le pauvre Lamarck fond en larmes, comme le raconta François Arago (1786-1853) dans ses mémoires publiées entre 1854 et 1862.

Plus tard, ce dernier alla jusqu'à affirmer que « jamais des savants dignes de ce nom soucieux de leur réputation ne se hasarderont à prédire le temps ». Pourtant, une première conférence météorologique internationale fut réunie à Bruxelles, en 1853,

et afin de mettre en œuvre ses recommandations l'officier de marine britannique Robert FitzRoy – le fameux commandant du Beagle de Darwin – fut désigné pour diriger le premier Meteorological Office. À la suite de naufrages dramatiques imputables à des tempêtes, l'amiral FitzRoy prit sur lui d'émettre des « prévisions » quasi quotidiennes. En 1865, épuisé par la tâche et amer devant les sarcasmes des scientifiques, il se suicida en se tranchant la gorge avec son rasoir !

L'invention des âges glaciaires par les naturalistes suisses Jean de Charpentier (1786-1855), Ignace Venetz (1788-1859), Louis Agassiz (1807-1873), puis par les géologues allemands Albrecht Penck (1858-1945) et Eduard Bruckner (1862-1927), tout comme la théorie astronomique de ces « supersaisons » proposée par l'autodidacte écossais James Roll (1821-1890) et développée par l'ingénieur-géophysicien serbe Milutin Milankovitch (1879-1958) restèrent longtemps classées parmi le même genre d'élucubrations que la thèse de la dérive des continents d'un autre malheureux météorologue, Alfred Wegener (1880-1930).

Le Suédois Svante August Arrhenius (1859-1927) avait émis une théorie rivale qui faisait des variations de la concentration du gaz carbonique dans l'atmosphère – dont l'« effet de serre » avait été décrit par l'Irlandais John Tyndall (1820-1893) dès 1861 – l'amplificateur des changements climatiques au cours de la préhistoire. Ces corrélations ne furent en fin de compte vérifiées que bien plus tard, grâce au déchiffrement des fluctuations de la température de l'atmosphère sur des centaines de milliers d'années dans les carottages des fonds océaniques et de la glace antarctique.

Au cours du ^{xx}^e siècle, c'est la prise de conscience des effets de l'apparition de la vie et du récent essor explosif de l'humanité sur l'environnement qui se heurtera à des résistances. L'origine biologique de l'oxygène dans l'atmosphère terrestre (la photosynthèse par les végétaux) ne fut comprise et admise que tardivement,

à l'orée de l'ère spatiale, lorsqu'on s'avisait de comparer la Terre à ses voisines stériles Vénus et Mars.

L'idée que la vie en général, et l'homme en particulier, pouvait être une force planétaire capable de modifier son environnement avait été formulée par certains fondateurs de l'écologie tels Vladimir Vernadski (1863-1945). Mais cette « géobiologie », contrairement à la géophysique, n'a jamais acquis droit de cité ; le terme désigne moins une discipline scientifique que des pratiques ésotériques comprenant la radiesthésie, le feng shui et autres croyances traditionnelles, voire l'« hypothèse Gaïa », allégorie de la Terre en tant qu'organisme vivant susceptible d'« avoir la fièvre » et de « se venger »...

Le soupçon d'un réchauffement climatique dû aux émissions de gaz à effet de serre d'origine humaine remonte également à l'entre-deux-guerres. L'ingénieur anglais Guy S. Callendar (1898-1964) y vit le moyen par lequel on allait échapper à une nouvelle ère glaciaire. Ce réchauffement ne commença à être pris au sérieux que des dizaines d'années après, mais les premiers planétologues à tirer le signal d'alarme – John H. Mercer (1922-1987), par exemple, qui avertit dès 1978 d'une montée des eaux consécutive à la fonte des glaces terrestres, ou Jule G. Charney (1917-1981), qui se hasarda le premier, en 1979, à le modéliser quantitativement – ne reçurent pas un accueil unanimement favorable de leurs collègues.

POURQUOI CET ARTICLE ?

Alain Giraud-Ruby retrace l'histoire ancienne des analyses scientifiques sur le climat, en montrant qu'elles ont souvent été l'objet de controverses. Il expose également l'évolution de la prise en compte des découvertes scientifiques dans le débat public, en rappelant que les sciences du climat peuvent être instrumentalisées à des fins idéologiques.

Le climat, en tout état de cause, lors du développement du mouvement écologique, ne remuait guère l'opinion en comparaison des risques plus flagrants et immédiats dus aux industries nucléaire ou chimique (Tchernobyl, catastrophe de Bhopal en 1984, trou dans la couche d'ozone, etc.). Il fallut attendre la fin des années 1980 pour que le G7 et l'ONU s'en émeuvent et créent le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat).

Jusque-là, on avait considéré que l'air était un bien « commun » et gratuit, mais il devint bientôt évident que nous allions devoir commencer à payer (cher) – en taxe carbone, subventions ou aides internationales – pour la maintenance de notre atmosphère et nous adapter aux

conséquences de son évolution. Ce fut donc au tour des économistes (Nicholas Stern, William Nordhaus) de se saisir des affaires climatiques, afin de conseiller la gouvernance mondiale. Malheureusement, on ne peut pas dire que leur science ait jamais brillé par sa capacité à prédire l'avenir.

Bien que, depuis le début du ^{xxi}^e siècle, un consensus à peu près général semble s'être installé sur la réalité et les risques d'un dérèglement climatique anthropogène, ses enjeux restent instrumentalisés dans des conflits idéologiques autour de la transition énergétique et de l'avenir de la croissance. S'y ajoute le clivage entre pays développés et émergents, ces derniers reprochant aux premiers, après avoir achevé leur développement sans aucun

égard pour l'environnement, de s'opposer au leur.

Que la COP21 soit un succès ou un échec, elle s'inscrira dans le prolongement de cette longue histoire, de ce lourd héritage.

Alain Giraud-Ruby,
Le Monde daté du 25.11.2015

Alain Giraud-Ruby, après des recherches en chimie de l'atmosphère au Centre de recherches en physique de l'environnement CNET-CNRS, a été notamment délégué général adjoint à l'Espace au ministère des postes et télécommunications et de l'espace, en 1988. Il est l'auteur de Terre. Une histoire des sciences de la planète (Actes Sud, 592 p., 26,80 €).

Les États-Unis et la question environnementale : tensions et contrastes

Les États-Unis possèdent un territoire très étendu (17 fois la France), allant de l'Atlantique au Pacifique et couvrant une grande variété de climats et de paysages. Il s'agit d'un pays neuf : les États-Unis, ancienne colonie britannique, ont obtenu leur indépendance le 4 juillet 1776. La conquête d'un si vaste espace par le nouvel État à partir de la côte atlantique a occupé une bonne partie du XIX^e siècle. Elle s'est faite au détriment des populations natives amérindiennes, victimes de massacres et de déportations. Mais cette histoire relativement récente explique aussi l'importance de la question environnementale dans les politiques d'administration du territoire étatsunien, qui se distingue par une politique de préservation de l'environnement très précoce, et par le rôle central joué encore au XXI^e siècle par les acteurs nationaux et locaux de la préservation de l'environnement. Nous allons montrer que la préservation d'une nature sauvage aux États-Unis a une histoire et s'inscrit dans une politique écologique plus globale.

La conquête et la mise en valeur de l'environnement étatsunien

Au cours du XIX^e siècle, les États-Uniens s'approprient leur territoire à partir de l'Est dans un mouvement qu'on appelle la conquête de l'Ouest, qui implique la prise de possession du territoire, sa mise en valeur économique et l'expropriation des Amérindiens. En même temps, une préoccupation environnementale apparaît sous la plume de certains auteurs, comme Henry David Thoreau, dans *La Marche*, en 1862 : « De nos jours, presque tous les prétendus progrès de l'homme, tels que la construction de maisons, l'abattage des forêts

et des grands arbres, déforment tout simplement le paysage et le rendent de plus en plus insipide et domestiqué. » L'idée de préserver la nature trouve une traduction politique en 1872, avec la création du premier parc naturel du monde à Yellowstone et la création du *Forest Bureau*, qui dépend du ministère de l'Agriculture, en 1887. L'idée qui sous-tend ces initiatives est que le patrimoine naturel étatsunien est la propriété de chaque citoyen et doit être en conséquence protégé. Pour certains des premiers défenseurs de l'environnement comme John Muir (1838-1914), la nature est même un lieu de communion spirituelle. En 1892, John Muir fonde le Sierra Club, l'une

des plus anciennes associations écologistes au monde, dont le but est la protection de la Sierra Nevada.



Parc naturel national de Yellowstone, États-Unis.

ZOOM SUR...

LES PARCS NATIONAUX DES ÉTATS-UNIS

En 1870, les dix-neuf scientifiques participant à l'expédition Washburn au Wyoming découvrent un environnement exceptionnel, et notamment d'impressionnants geysers et sources chaudes. Ils s'inquiètent de la destruction possible de ces sites naturels, et obtiennent par leur action la création du parc national de Yellowstone en 1872. Celui-ci est considéré comme le premier parc

national du monde. Le modèle américain de conservation d'un environnement vierge par la création de parcs a essaimé, d'abord au Mexique et au Canada, puis en Europe et ailleurs dans le monde, à tel point que, pour le romancier Wallace Stegner, les parcs nationaux sont « la meilleure idée qu'eût jamais l'Amérique ». On compte aujourd'hui 61 parcs nationaux aux États-Unis et des milliers partout dans le monde. La création des parcs nationaux atteste une

pensée conservacionniste, qui valorise le maintien d'une nature vierge et intacte dans des limites bien définies, et relève également d'intérêts économiques. Source de tourisme, elle est largement soutenue par les compagnies de chemin de fer et correspond à une marchandisation de la nature. Pourtant, d'après Samuel Depraz et Stéphane Héritier, « le moteur économique et touristique de la protection de la nature, très utilitariste à la fin du XIX^e siècle, a tout de

même permis l'expression progressive d'une conscience collective de la *wilderness* », favorisant l'intérêt et la connaissance des milieux naturels et le développement d'un mouvement écologiste aux États-Unis.

La protection de l'environnement est ainsi conçue aux États-Unis comme un effort pour préserver des espaces naturels vierges de l'impact humain. Au ^{xx}^e siècle, une fois achevée la conquête de l'Ouest, une politique environnementale fédérale se met en place dans cette optique. Theodore Roosevelt autorise ainsi la création du Service des forêts des États-Unis en 1905, qui, dès 1909, protège 170 000 km² de forêts et permet la création de 53 réserves naturelles et 18 zones d'intérêts particuliers, comme le Grand Canyon du Colorado. Cette politique de préservation est poursuivie par Franklin Delano Roosevelt qui inscrit largement dans les mesures du New Deal les programmes de mise en valeur et de protection de l'environnement.

Ces programmes, et notamment le classement des parcs nationaux, sont bénéfiques au tourisme. L'environnement naturel étatsunien contribue à faire des États-Unis la troisième destination touristique mondiale : la diversité des paysages, l'étendue des espaces naturels et le caractère spectaculaire de certains d'entre eux attirent des touristes du monde entier. Les immenses chutes du Niagara sont ainsi le site naturel le plus visité du continent nord-américain. Néanmoins, la fréquentation intensive de sites tels que le Grand Canyon ou Monument Valley engendre des dégradations qui menacent leur pérennité.

Acteurs et politiques de l'environnement aux ^{xx}^e et ^{xxi}^e siècles

Les États-Unis sont un État fédéral, ce qui implique une multiplicité d'acteurs à différentes échelles, parfois en opposition : l'État fédéral, l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis (EPA), mais aussi les municipalités, les associations, ONG et fondations privées, comme la Rainforest Alliance



Grand Canyon, États-Unis.

fondée à New York en 1987. Les enjeux économiques pèsent lourd sur les politiques environnementales au niveau fédéral. En 1997, le président Clinton ne ratifie pas le protocole de Kyoto, et l'une des premières décisions prises par le 45^e président des États-Unis, Donald Trump, fut de sortir de l'accord de Paris sur le climat, signé à l'issue de la COP21 en 2015. Ces décisions fédérales n'ont pas empêché de nombreux maires ou gouverneurs étatsuniens de déclarer qu'ils adhéraient à ces traités, ce qui illustre la relative autonomie dont disposent les échelons décisionnaires locaux, États ou villes, aux États-Unis.

Les populations amérindiennes, qui se sont vu reconnaître peu à peu des droits sur certains territoires, sont également des acteurs importants de la préservation de l'environnement. En 1924, l'*Indian Act Citizenship* leur accorde une citoyenneté équivalente en reconnaissance de leur participation à l'effort de guerre en 1914-1918, mais le rapport Meriam fait état, en 1928, d'une situation dramatique pour les Amérindiens (misère, alcoolisme, criminalité, etc.). C'est, là encore, F. D. Roosevelt qui accorde aux populations et réserves indiennes une plus large autonomie politique et une plus grande aide économique. Face aux menaces qui pèsent sur leurs territoires, des Amérindiens se mobilisent,

comme les Sioux de Standing Rock qui s'opposent en 2017 à la construction d'un oléoduc dans leur réserve. Si les Amérindiens ne sont pas nécessairement écologistes, les luttes qu'ils mènent pour le respect des traités et de leurs territoires rejoignent largement le combat pour la préservation de l'environnement, et ils tissent souvent des alliances avec les associations écologistes.

Les années 1970 sont marquées par une conscientisation accrue de la population et des pouvoirs politiques nationaux ou locaux face aux dangers que font peser l'industrialisation et l'exploitation des ressources. Le développement en particulier de l'exploitation du gaz de schiste dans les années 1990 a provoqué la réaction de l'opinion et des pouvoirs publics. En 2011, l'Arkansas Oil and Gas Commission fait passer un moratoire pour interdire l'exploitation de ce type de ressources dans cet État. Le gouverneur de l'État de New York décide de l'interdire le 17 décembre 2014 et l'administration Obama annonce en mars 2015 la mise en place d'une réglementation pour mieux encadrer cette industrie. Néanmoins, dès 2016, l'administration Trump fait machine arrière et décide de lever toutes les restrictions environnementales qui pèsent sur le développement de l'industrie énergétique aux États-Unis, dont celles sur l'exploitation du gaz de schiste. Cette décision est source de conflit entre acteurs fédéraux, étatiques et société civile.

UN ARTICLE DU MONDE À CONSULTER

La Californie veut mener la fronde, au nom de l'environnement p. 64
(Corine Lesnes, *Le Monde* daté du 03.06.2017)

LES INDIENS CHIPPEWA, LE RIZ SAUVAGE ET L'EXTRACTION DU CUIVRE

Marie-Claude Strigler a étudié les Indiens Chippewa qui vivent dans le Minnesota, au nord des États-Unis. Elle montre que leur engagement pour la préservation du territoire n'a pas pour fondement une vision écologiste au sens d'une conception abstraite des rapports entre les humains et leur environnement. Bien qu'alliés de circonstance

avec les associations écologistes, ils défendent leur territoire comme espace utilisé, support de leur culture et de leur vie économique, dont ils n'ont pas la propriété, mais sur lequel ils ont un droit d'usage : ils en sont en quelque sorte les gardiens. C'est cette vision qui s'exprime dans le combat mené par les Chippewa pour défendre Nett Lake, un lac où pousse du riz sauvage que les Indiens récoltent pour leur consommation et pour la vente. Or

le lac contient du cuivre, et l'entreprise d'extraction Polymet défend auprès de l'Agence de contrôle de la pollution un relèvement du taux autorisé de sulfate dans l'eau, à des fins d'exploitation minière, mais qui empêcherait le riz sauvage de se reproduire. Les Chippewa se sont alliés à des associations écologistes depuis 2005 pour lutter contre un changement de la norme de pollution des eaux et préserver leur activité de récolte du riz sauvage. Marie-Claude

Strigler souligne également les divisions et les désaccords qui existent parmi les Indiens. Elle invite donc à ne pas reconduire une vision idéaliste des Indiens comme défenseurs par nature de l'environnement, mais à considérer leurs engagements comme des choix politiques appuyés sur une conception particulière de leur environnement.

Dissertation : L'enjeu environnemental de la production de pétrole et de gaz de schiste aux États-Unis.

L'introduction

[Analyse du sujet et problématisation] Le pétrole et le gaz de schiste sont des hydrocarbures, c'est-à-dire des composés de carbone fossile, contenus dans des roches poreuses. Contrairement au pétrole et au gaz naturel, ils sont difficiles à extraire : il ne suffit pas de puiser dans une nappe souterraine, il faut procéder par fracturation hydraulique. Leur exploitation est donc chère et polluante, ce pourquoi elle a commencé tardivement. Alors que les premiers puits de pétrole datent du XIX^e siècle, l'exploitation du gaz et du pétrole de schiste commence seulement dans les années 2000, lorsque les hydrocarbures traditionnels deviennent très chers. Les États-Unis ont été pionniers dans l'exploitation des roches de schiste. Leurs réserves en gaz de schiste seraient les quatrièmes du monde, et ils en sont aujourd'hui le premier producteur. Pourtant, l'exploitation du pétrole et du gaz de schiste, aussi appelés hydrocarbures non conventionnels, pose d'importants problèmes écologiques.

[Annonce du plan] Cette technologie, très lucrative mais polluante, place les États-Unis devant une alternative délicate. L'étude de la question des hydrocarbures non conventionnels permet de souligner les ambiguïtés de la politique environnementale des États-Unis, qui demeure encore très inféodée aux enjeux économiques, mais se heurte à des résistances locales.

Le développement

I. Les problèmes environnementaux liés aux hydrocarbures non conventionnels

L'exploitation du pétrole et du gaz de schiste pose des problèmes environnementaux de plusieurs types : pollutions, perturbation de la sismographie et réchauffement climatique.

1. La question de l'eau

La fracturation hydraulique consomme beaucoup d'eau, et nécessite l'injection de nombreux produits chimiques mélangés à de l'eau dans le sol, ce qui peut polluer les sols et les nappes phréatiques. Ainsi, l'Agence de

LA BONNE MÉTHODE

Le plan d'une dissertation donne sa structure : il permet l'organisation et la hiérarchisation des idées. Le plan sert de ligne de conduite au rédacteur lorsqu'il écrit, mais il est également très utile au lecteur. En effet, mieux les idées sont organisées et plus facilement le lecteur comprend le contenu de la dissertation.

Il est de rigueur d'annoncer le plan à la fin de l'introduction : on rédige deux ou trois phrases affirmatives qui annoncent les sujets des grandes parties. On peut les formuler ainsi : « nous allons d'abord étudier... puis... » ou bien « dans un premier temps, nous verrons... dans un deuxième temps... ».

Chaque paragraphe doit débuter par une phrase introductive, qui annonce son sujet sous une forme affirmative. Le lecteur sait par convention que chaque paragraphe développe l'idée mentionnée dans la première phrase.

De la même façon, il faut commencer chaque grande partie par une phrase qui donne son thème, comme un titre rédigé et intégré à la rédaction.

protection de l'environnement des États-Unis (EPA) a pointé du doigt la pollution des eaux potables liée à l'extraction du gaz de schiste dans un rapport publié en 2016. La santé des habitants est donc menacée lorsqu'ils consomment l'eau du sous-sol dans une zone exploitée.

2. Le problème sismique

Par ailleurs, la fracturation crée des séismes répétés, qui peuvent se révéler inquiétants. « Au cours des cinq dernières années, l'USGS [institut américain de géologie] a rapporté des secousses puissantes et des dégâts dans des endroits situés dans les six États les plus à risques, et ces tremblements de terre ont résulté pour la plupart d'activités de fracturation », mentionne en 2016 Mark Petersen, responsable de la cartographie sismique à l'USGS. Le danger est suffisant pour que le Royaume-Uni suspende la fracturation en 2019.

3. L'impact sur le réchauffement climatique

Mais l'impact est aussi plus global : une équipe de chercheurs de l'université de Cornell a calculé que les émissions de méthane et de CO₂ liées au gaz de schiste en faisaient une énergie qui contribue plus au réchauffement climatique que le pétrole et le charbon. L'augmentation de l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels accroît les ressources en carbone fossile à consumer, et donc la possibilité du réchauffement climatique.

II. Les intérêts économiques de l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels

L'exploitation des hydrocarbures non conventionnels est une manne économique pour les États-Unis qui ont décidé d'investir massivement ces nouvelles sources d'énergie.

1. L'indépendance énergétique

Les États-Unis ont un intérêt particulièrement important à l'exploitation des gaz et pétrole de schiste. Très dépendants du pétrole pour leur industrie, ils ont besoin d'approvisionnements réguliers et abondants. Cela leur était fourni non seulement par leurs propres réserves de pétrole conventionnel, notamment au Texas, mais aussi par l'importation de pétrole saoudien, sécurisée par le pacte du Quincy signé en 1945. Or, ils possèdent les quatrièmes réserves mondiales de gaz de schiste, ce qui les rend potentiellement indépendants d'un point de vue énergétique.

2. Le boom économique

Les gouvernements d'Obama et de Trump ont favorisé l'exploitation du gaz et du pétrole de schiste dans un souci de croissance économique et de relocalisation des activités productives. De fait, le choix de l'exploitation massive des roches de schiste par les États-Unis leur a permis de connaître un véritable boom énergétique : grâce à l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels, la

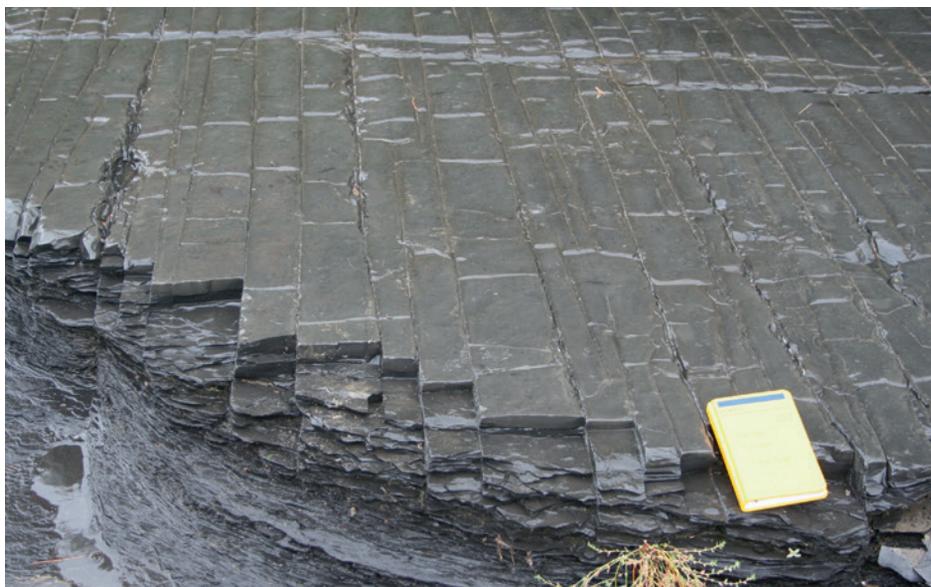
production d'énergie a augmenté de 8 % en 2018, et les États-Unis sont devenus en 2019 le premier producteur mondial de pétrole, devant l'Arabie Saoudite. Le pays prévoit de redevenir exportateur de pétrole en 2021. L'exploitation du pétrole et du gaz de schiste a déjà eu des effets très importants à l'échelle mondiale, favorisant une baisse généralisée des prix du gaz et du pétrole.

III. Les résistances à l'exploitation

Si des oppositions importantes et structurées existent en Europe, la contestation l'est beaucoup moins aux États-Unis.

1. Résistances locales à la fracturation

« C'est logiquement au Texas, où a débuté l'exploitation de gaz non conventionnel au milieu de la décennie 2000, que naît une modeste mais tenace riposte citoyenne, de la part d'opposants prêchant dans le désert », raconte Pierre-Marie Terral. L'opposition à l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels prend surtout la forme aux États-Unis d'une opposition à la fracturation hydraulique, qui effraie de nombreux habitants en raison des impacts directs sur la santé ; c'est le cas du réseau Stop the Frack Attack, qui rassemble des individus et surtout de nombreuses associations pour s'opposer spécifiquement à la fracturation. Les organisations luttant contre l'exploitation des pétroles et gaz de schiste existent surtout au niveau local. C'est le cas par exemple du Marcellus Protest, à Pittsburgh, en Pennsylvanie. Cette organisation locale créée en 2010 sur l'immense gisement de Marcellus a obtenu l'abandon des activités de fracturation à l'intérieur de la ville de Pittsburgh par des marches et des happenings, comme lors de la Conférence annuelle de l'industrie



Schistes noirs d'Utica.

gazière de 2011 (Anthony E. Ladd). Marcellus Protest est en lien avec des groupes ardchois et québécois, ce qui montre une timide tentative pour envisager la question à l'échelle mondiale.

2. Difficile organisation

L'organisation du mouvement de lutte contre l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels est cependant beaucoup moins organisée aux États-Unis qu'en Europe, notamment en Pologne ou au Royaume-Uni. Pierre-Marie Terral souligne que la faible densité et la propriété individuelle du sous-sol favorisent des négociations au cas par cas plutôt qu'avec des mouvements collectifs. Il relève également que les intérêts économiques majeurs en jeu font peser le soupçon d'antipatriotisme sur les associations qui s'opposent

à l'extraction du gaz de schiste, comme la coalition d'associations Americans Against Fracking. Finalement, écrit-il à propos du Dakota du Nord, « les dommages environnementaux peinent à faire surface face à la réactualisation du mythe pionnier ». De fait, la découverte de réserves très importantes en Pennsylvanie, les schistes de Marcellus, a créé des afflux de populations et d'argent que l'on peut comparer à une petite ruée vers l'or.

La conclusion

La vision particulière de la conquête et de l'appropriation du territoire par la mise en exploitation de la nature sauvage, issue de l'histoire du pays, constitue ainsi un obstacle psychologique important à la prise en compte de précautions écologiques.

ZOOM SUR...

OBAMA ET LA QUESTION DU GAZ DE SCHISTE

Si Donald Trump assume pleinement son refus de toute politique environnementale et émet des doutes sur la réalité du réchauffement climatique qu'il a qualifié en 2015 de canular, la position d'Obama envers les questions environnementales est plus ambiguë. Tirailé entre les enjeux économiques et écologiques, il s'efforce de concilier des impératifs parfois contradictoires. Cela se voit dans

sa politique en matière d'extraction du gaz et pétrole de schiste. Dans son discours sur l'état de l'Union prononcé en 2012, il mentionne cette question. Après avoir appelé de ses vœux l'indépendance énergétique du pays, il relève les avantages économiques de l'exploitation du gaz de schiste et se félicite du choix de son pays pour cette source d'énergie. Il dresse en parallèle un plan d'investissement pour le développement de nouvelles sources d'énergie, gaz de

schiste et énergies renouvelables et appelle à lutter contre le gaspillage pour réduire la consommation d'énergie. De fait, pendant son mandat, il a autorisé l'exploitation de nombreux gisements de gaz de schiste, et la fracturation hydraulique a été mollement encadrée sur les terres propriétés de l'État fédéral. Finalement, très soucieux des intérêts géostratégiques et économiques du pays, Obama a cantonné son action environnementale à la préservation d'espaces

naturels fragiles, comme les parcs nationaux, sans mener de lutte ambitieuse contre le réchauffement climatique. Sa politique apparaît ainsi à cet égard représentative du rapport des États-Unis à leur environnement.

Le retrait de Trump de l'accord de Paris – La Californie veut mener la fronde, au nom de l'environnement

Le gouverneur Jerry Brown, écologiste convaincu, passe des partenariats avec des villes et des régions du monde entier pour respecter la COP21

Pure coïncidence : au moment où Donald Trump annonçait, jeudi 1^{er} juin, le retrait des États-Unis de l'accord de Paris (COP21), le gouverneur de Californie, Jerry Brown, se préparait à embarquer pour Pékin. Au programme : un sommet international de ministres de l'énergie et une tournée sur le climat et les énergies renouvelables. « *Jerry Brown prend-il la position de Trump sur la scène mondiale de l'environnement ?* », interroge le *Sacramento Bee*, le journal quotidien de la capitale politique de la Californie.

Écologiste convaincu depuis son premier mandat (1975-1983), l'élu démocrate de 79 ans considère la décision du président comme une « *erreur colossale* ». Trump « *parie sur un cheval mort* », a-t-il dit dans l'une des vingt-deux interviews qu'il a accordées à la presse avant son départ pour la Chine. « *La Californie va faire tout ce qui est en son pouvoir, non seulement pour maintenir le cap mais pour réunir des soutiens, dans d'autres États, d'autres provinces et d'autres pays* », a-t-il ajouté.

Jerry Brown, qui dirige l'équivalent de la sixième économie du monde, espère combler le vide politique laissé par le retrait américain. Mercredi, il a appelé ses collègues gouverneurs à forger une alliance pour manifester leur soutien à l'accord de Paris. Un premier groupe s'est constitué autour de la Californie, de l'État de New York et de l'État de Washington, qui ont annoncé, jeudi, leur intention de respecter les objectifs de la COP21, même sans soutien fédéral.

À l'avant-garde

Mi-avril, M. Brown a enrôlé trois nouveaux pays (Canada, Mexique, Suède) dans l'initiative « *Under 2* » qu'il a lancée en 2015 avec des objectifs plus ambitieux que ceux des Nations unies (ONU). À ce jour, 170 collectivités (États, provinces, municipalités), représentant 1,18 milliard d'habitants dans 33 pays, sont parties prenantes à cette coalition, baptisée d'après le seuil de 2 °C d'élévation des températures au-delà duquel les scientifiques prévoient des conséquences

irréversibles pour la planète. Les signataires s'engagent à réduire leurs émissions de 80 % à 95 % d'ici à 2050 par rapport à 1990.

Pourquoi la Californie est-elle en pointe du combat environnemental ? Dans une interview, à la veille de la signature de l'accord de Paris, en décembre 2015, Jerry Brown expliquait au *Monde* que les habitants ont été sensibilisés très tôt à la qualité de l'air, lorsque la pollution sévissait sur l'État dans les années 1950 et 1960.

À l'époque, soulignait-il, ce sont deux élus républicains qui avaient réagi. Ronald Reagan, gouverneur de l'État, et Richard Nixon, le président qui a promulgué le Clean Air Act, la loi sur l'air propre, en 1970. Grâce à eux, la Californie s'est vu attribuer une autorité indépendante pour fixer des normes d'émission pour les véhicules. Elle a fixé des règles plus rigoureuses qu'ailleurs, suivie par une quinzaine d'États. C'est cette dérogation au régime fédéral qui lui a permis d'être à l'avant-garde. Aujourd'hui, sous la pression des constructeurs automobiles, l'administration Trump étudie la possibilité de la révoquer, bien qu'elle soit inscrite dans la loi et que seul un acte du Congrès puisse en décider.

En Californie, le sujet a toujours été bipartisan – grande différence avec Washington. C'est le gouverneur républicain Arnold Schwarzenegger (2003-2011) qui a promulgué la première loi sur le changement

climatique, en vertu de l'autorité octroyée par le Clean Air act, et confirmée par la Cour suprême en 2010. « *Tout naturellement, nous sommes passés du contrôle de la pollution à celui des gaz à effet de serre*, expliquait alors M. Brown. *Mais nous ne pouvons agir seuls. L'exceptionnalisme de la Californie doit devenir la norme pour les autres États et je dirais même le monde.* »

La Californie a mis en place un système de « *cap and trade* » (marché d'émissions) qui a servi de modèle à la législation que le président Obama a essayé – sans succès – de faire adopter par le Congrès des États-Unis en 2010. Avec le Canada et le Mexique, l'État est en train de préparer un « *marché commun du changement climatique* », étendant le système à toute la région.

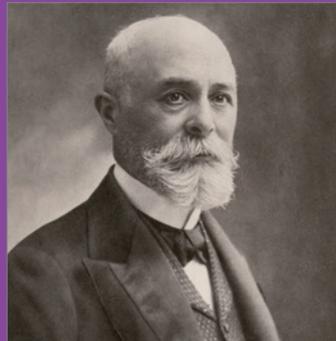
Selon le gouverneur, l'opposition est « *galvanisée* » par l'attitude de M. Trump. À la veille de l'annonce du retrait, le Sénat de Californie a adopté une mesure visant à accélérer encore la réduction des émissions : 100 % de l'électricité devra provenir d'énergies renouvelables avant 2045. Comme la bataille sera aussi juridique, l'assemblée locale a recruté l'ancien ministre de la justice de Barack Obama, Eric Holder, pour défendre les intérêts de l'État. ●

Corine Lesnes (San Francisco, correspondante), *Le Monde* daté du 03.06.2017

POURQUOI CET ARTICLE ?

Les préoccupations environnementales sont apparues très tôt aux États-Unis, vaste espace de près de 10 millions de kilomètres carrés possédant un patrimoine naturel immense. Les États-Unis sont cependant un État fédéral, ce qui implique une multiplicité d'acteurs à différentes échelles. Le conflit entre le gouvernement fédéral et certains États sur la question climatique illustre parfaitement cette caractéristique. L'une des premières décisions prises par le 45^e président des États-Unis, Donald Trump, fut de sortir de l'Accord de Paris, signé à l'issue de la COP21 en 2015. En réaction à cette décision, de nombreux maires ou gouverneurs d'État ont affirmé qu'ils continuaient à adhérer à l'Accord de Paris. C'est le cas de la Californie qui, comme le relevait *Le Monde* en juin 2017, mène la fronde contre l'administration Trump au nom de la préservation de l'environnement.

L'ENJEU DE LA CONNAISSANCE



Introduction : Qu'est-ce que la connaissance ?

Les enjeux de la connaissance

Dans l'Égypte antique, les scribes étaient des fonctionnaires d'État qui, parce qu'ils savaient écrire, détenaient du pouvoir dans de nombreux domaines, comme les impôts, la religion ou la justice. En même temps, comme l'a souligné Chloé Ragazzoli dans sa thèse, les scribes utilisaient aussi l'écriture pour produire une littérature propre, et pas seulement des documents administratifs et de gestion. La connaissance, ici celle de l'écriture, encore très rare à l'époque, apparaît ainsi comme porteuse d'un double enjeu : elle est un outil de pouvoir et, dans cette mesure, fait l'objet de soutien et d'appropriation de la part des États et des institutions ; elle permet en effet d'organiser, de contrôler et de gérer les populations. En même temps, la connaissance se déploie de façon autonome, pour d'autres buts : la curiosité, la création, etc. Pour appréhender la connaissance, il faut donc en dévoiler les différents objectifs et acteurs. L'enjeu de la connaissance, c'est donc d'abord un enjeu de définition et de compréhension. Nous allons d'abord étudier les champs des sciences sociales qui se sont penchées sur les savoirs et la connaissance, avant de discuter des enjeux politiques liés à la notion de société de la connaissance.



Francis Bacon (1561-1626).

Connaître la connaissance

La connaissance est un concept utilisé **en philosophie et en sciences cognitives** : elle désigne ce que l'on sait faire et ce que l'on sait vrai. **Les sciences sociales**, comme la sociologie ou l'anthropologie, préfèrent souvent le terme de « savoirs », qui implique aussi des processus d'apprentissage et de transmission, ou celui de « science », plus précis puisqu'il désigne un type particulier de savoirs : la science est un ensemble de connaissances acquises par des méthodes particulières qui donnent une large place à l'expérimentation et à la réfutation.

Savoir, science et connaissance sont des notions que l'on peut aborder à travers différentes disciplines. La philosophie, à la suite d'Aristote, de Descartes, de Hume et de Kant, s'interroge sur ce qui permet aux humains de connaître le monde. Une des branches de la philosophie, l'épistémologie, pense l'acquisition de la connaissance, et notamment les méthodes à employer pour produire la science. Pour Karl Popper, les

scientifiques doivent proposer des hypothèses que l'on peut réfuter et mettre à l'épreuve par l'expérience : en formalisant la méthode scientifique, le philosophe a contribué à l'amélioration des manières de pratiquer la science.

L'histoire des sciences, quant à elle, s'est penchée sur les processus de création et de transmission du savoir scientifique à travers les âges. Généralement organisée par disciplines scientifiques (histoire de la médecine, histoire des sciences physiques, etc.), elle étudie les évolutions des savoirs au sein des institutions scientifiques, comme les académies, les sociétés savantes ou les universités. Elle appréhende les relations entre l'organisation de la recherche et l'évolution des connaissances. Elle a ainsi pu raconter l'évolution de la connaissance physique du monde, à travers la révolution copernicienne, entre le **xvi^e** et le **xviii^e** siècle, au cours de laquelle les savants européens comprennent et acceptent l'idée que la Terre est ronde et tourne autour du Soleil.

Il s'agit d'un renversement de la vision du monde des savants européens. Au Moyen Âge, en Occident, on savait que la Terre était ronde, mais on croyait qu'elle se trouvait au centre de l'univers, en suivant les thèses des Grecs Aristote et Ptolémée. Au **xvi^e** siècle, l'astronome polonais Copernic propose un nouveau modèle dit héliocentrique, dans lequel la Terre tourne autour du Soleil et non l'inverse. Ce modèle facilite considérablement les calculs, mais il se heurte à des résistances importantes, notamment pour des raisons religieuses. Les théologiens de l'Église catholique, pour qui Dieu avait placé la Terre au centre du monde, condamnèrent le système héliocentrique au début du **xvii^e** siècle, et Galilée qui défendait ce modèle fut condamné à la prison. Il renonça alors officiellement à ses idées. Le modèle héliocentrique triompha finalement à partir du **xviii^e** siècle, en s'appuyant sur les travaux d'Isaac Newton. La révolution copernicienne montre la difficulté pour un modèle scientifique de s'imposer lorsqu'il heurte des

opinions politiques ou religieuses, y compris parmi les scientifiques eux-mêmes. Elle correspond au modèle de changement de paradigme décrit par l'historien des sciences Thomas Kuhn, qui indique que c'est brutalement, après une période de controverses, qu'on passe d'un modèle scientifique à un autre, et non par une lente progression du savoir, notamment du fait des enjeux politiques et sociaux de la connaissance.

La sociologie des sciences s'intéresse quant à elle aux processus de production de la connaissance scientifique : elle étudie notamment les pratiques de travail des chercheurs et leurs relations. Les travaux de Christian Jacob se situent au croisement de l'anthropologie et de l'histoire des sciences. Il étudie les « lieux de savoir », comme les académies ou les laboratoires scientifiques, en mettant l'accent sur les pratiques de savoir, les gestes et les façons de faire des savants, et sur la spatialité des savoirs car, quand ils circulent, ils sont localisés. Il étudie ainsi les transformations induites par l'essor du numérique ou l'organisation des bibliothèques, les réseaux de transmission du savoir, comme les migrations, ou des lieux importants pour le savoir, comme la bibliothèque d'Alexandrie, et se propose d'étudier les savoirs dans leur diversité, « du devin africain au médecin hospitalier, du moine taoïste à l'universitaire, du philosophe antique à l'artisan-compagnon ».

aussi, au ^x^e siècle, le poète persan Ferdowsi, pour qui « la sagesse est le pouvoir », ou plus tard Francis Bacon, qui affirme à la fin du ^{xvi}^e siècle que « le savoir est pouvoir ». On peut aller plus loin en affirmant que les discours portant sur la connaissance sont des outils de pouvoir, comme le montre l'exemple de la notion de « **société de la connaissance** ».

Celle-ci a été élaborée par Peter Drucker pour désigner une société fondée sur la circulation généralisée de l'information par le biais des technologies de l'information, circulation à l'origine du développement économique. Cette notion est utilisée politiquement, comme l'explique Roser Cussó. En 2000, la Commission européenne a fait sienne la notion de société de la connaissance qu'elle définit comme un ensemble de déplacements et de communications à l'échelle mondiale qui « élargissent l'horizon culturel de chacun d'entre nous ». S'y exprime l'idée de la mondialisation, envisagée comme un partage d'informations à l'échelle planétaire. La Commission y associe également les nouvelles technologies qui rendent possible ce partage et la civilisation technique et scientifique qui élabore les connaissances. La circulation généralisée de l'information entraînerait l'émergence, à court terme, d'un marché mondial de l'emploi, une mise en concurrence des travailleurs à l'échelle mondiale. À ce marché de l'emploi mondial en construction, il faudrait

le fondement d'un programme politique et d'une vision particulière de l'éducation, fondée sur la préparation à une concurrence d'échelle mondiale.

Le concept de société de la connaissance fait l'objet de **critiques scientifiques**. Ainsi, le sociologue Philippe Breton relève qu'elle « opère cette double réduction, de la science à la connaissance, et de la connaissance à l'information, cette dernière étant toujours prise dans la perspective opérationnelle des nouvelles technologies ». Cela signifie que la société de la connaissance assimile la connaissance à l'information ; or, il ne suffit pas d'être informé pour connaître, il faut aussi apprendre, c'est tout le rôle des écoles. La société de la connaissance envisage également la connaissance essentiellement comme la science, alors qu'il existe d'autres types de connaissances, comme l'opinion qui est pourtant à l'origine de l'action politique des citoyens. Étudier l'enjeu de la connaissance, c'est donc aussi dévoiler les enjeux des discours sur la connaissance, et montrer que les discours sur la connaissance, s'ils peuvent apparaître neutres, ont souvent des objectifs politiques.

Une organisation scientifique française : le Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

Il s'agit d'un exemple d'organisation scientifique publique qui rend compte des liens entre la science, la politique et la guerre. La création du CNRS est le résultat d'un désir de proposer une politique scientifique nationale qui s'est manifesté depuis la fin du ^{xix}^e siècle. Impulsé à l'origine par le Front populaire et notamment par Jean Zay, il a vu le jour sous sa forme actuelle en 1939, pendant la Seconde Guerre mondiale, avec pour objectif l'organisation de la mobilisation des scientifiques face à l'Axe. Il permet ainsi l'élaboration d'un procédé de protection des navires contre les mines magnétiques allemandes, inventé par le physicien Louis Néel. Très orienté vers la recherche fondamentale, il rassemble des chercheurs de toutes les disciplines qui n'ont pas de charge de cours, contrairement aux chercheurs des universités, et peuvent donc se consacrer entièrement à la recherche. Le centre a ainsi pour rôle d'impulser et d'orienter la recherche nationale, mais aussi de favoriser la prospérité du pays : la première de ses missions est « d'évaluer, d'effectuer ou de faire effectuer toutes recherches présentant un intérêt pour l'avancement de la science ainsi que pour le progrès économique, social et culturel du pays ».



La société de la connaissance

Comme le montre l'exemple des scribes égyptiens, la connaissance peut être un **outil de contrôle**. C'est ce qu'expriment

adapter les systèmes éducatifs pour préparer les travailleurs en les rendant plus flexibles et plus réactifs. Pour la Commission européenne, la notion de société de la connaissance constitue ainsi, d'après Roser Cussó,

Produire et diffuser des connaissances : recherches et échanges sur la radioactivité de 1896 à 1950

La nouvelle ère du nucléaire a débuté dès la fin du XIX^e siècle, avec la découverte du phénomène de la radioactivité par Henri Becquerel en 1896. Cette découverte a eu des impacts majeurs dans la compréhension scientifique du monde, l'industrie et l'armement. Depuis, la radioactivité est devenue un sujet d'étude majeur, suscitant échanges et coopérations scientifiques entre chercheurs, acteurs privés et États à l'échelle internationale.

De Becquerel à la découverte de la physique atomique

La radioactivité est un **phénomène naturel physique** par lequel des noyaux atomiques se désintègrent pour se transformer en d'autres atomes, en dégageant des particules radioactives (électrons ou neutrons) et en produisant de **l'énergie**. Ce phénomène a été découvert en **1896** par le physicien français **Henri Becquerel** (1852-1908), ouvrant la voie à un vaste champ de recherches scientifiques.

Becquerel avait pris connaissance des travaux de **William Röntgen**, qui avait découvert les étranges **rayons X** émis par un tube cathodique expérimental. Becquerel a donc déposé

à dessein du sel phosphorescent d'uranium sur des plaques photographiques pour les exposer au soleil et constater que les plaques photographiques révélaient l'image des cristaux d'uranium quand on les développait. Il pense d'abord à tort que le sel d'uranium absorbe les rayonnements solaires et les émet à nouveau sous forme de rayon X.

C'est là que le hasard intervient, quand, le **26 février 1896**, Becquerel, en rangeant plaques et cristaux dans un placard, découvre que les plaques sont impressionnées par le sel d'uranium sans le concours du soleil. Il comprend alors qu'il vient de découvrir le phénomène par lequel un **objet inerte peut émettre un rayonnement sans apport extérieur d'énergie : la radioactivité**.

À partir de cette découverte, d'autres chercheurs vont prendre le relais pour isoler et nommer les éléments capables de produire ce rayonnement particulier : **Marie Curie (1867-1934)** et **Pierre Curie (1859-1906)**. Marie Curie entame en 1897 une thèse sur les mystérieux « rayons uraniques » de Becquerel. Elle observe et relève la radioactivité de matériaux tels que le **thorium** et l'**uranium**. La découverte de « rayons uraniques » émis par deux matériaux différents amène Marie Curie à concevoir que l'émission de ces rayons est un phénomène physique qui n'est pas lié au seul uranium, mais qui caractérise de multiples matériaux, dont certains émettent des radiations plus importantes que l'uranium, comme le polonium – quatre cents fois plus radioactif que l'uranium – et surtout le radium – neuf cents fois plus radioactif. C'est Marie Curie qui baptise ce rayonnement « radioactivité ». En juillet 1902, elle soutient d'ailleurs une thèse de sciences physiques intitulée *Recherches sur les substances radioactives*. Le **10 décembre 1903**, **Marie Curie, son époux Pierre et Henri Becquerel** reçoivent conjointement le **prix Nobel de physique** pour leurs recherches communes sur les radiations.

Les travaux de Becquerel et des Curie sont poursuivis et approfondis au début du XX^e siècle par le physicien **Ernest Rutherford (1871-1937)**, considéré aujourd'hui comme le **père de la physique nucléaire**. Rutherford a effectué des découvertes considérables pour la compréhension de la physique atomique. Basé d'abord à Cambridge, il s'installe ensuite à l'université McGill, à Montréal. C'est là qu'il parvient à démontrer le mécanisme qui régit la radioactivité, la **désintégration d'un noyau atomique** et sa transmutation en un autre élément chimique, accompagnées d'un **dégagement d'énergie**. Rutherford reçoit le **prix Nobel de chimie pour ses travaux en 1908**. Il réalise en laboratoire la première transmutation artificielle d'un

ZOOM SUR...

MARIE CURIE

Marie Curie, née Maria Skłodowska à Varsovie en 1867, est une physicienne franco-polonaise. Arrivée en France en 1892, elle mène à Paris de brillantes études scientifiques. Elle épouse le physicien Pierre Curie. Le couple mène en commun des recherches qui poursuivent les travaux de Becquerel. Marie Curie découvre la radioactivité en étudiant le thorium, le polonium et le radium. Ces recherches ouvrent à la physique un champ entièrement

nouveau, ce qui justifie l'attribution au couple du prix Nobel de physique en 1903, puis à Marie Curie du prix Nobel de chimie en 1911. En 1914, lorsque éclate la Première Guerre mondiale, elle organise un service de radiologie au front, les rayons X permettant de localiser et d'extraire les éclats d'obus. D'après Marie-Noël Himbert, 1 million de soldats furent soignés grâce au service radiologique de Curie. Elle décède en 1934 du fait des radiations auxquelles elle a été exposée.

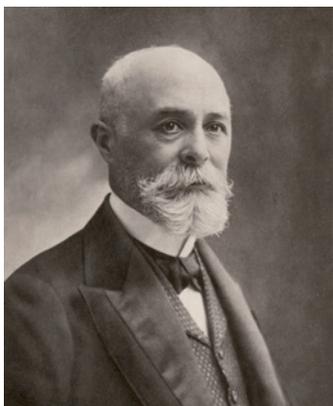
Marie Curie occupe une place de premier plan dans le monde scientifique, mais sa notoriété est bien plus large. Pionnière, elle est la première femme à occuper une chaire à la Sorbonne. Sa dépouille entre au Panthéon en 1995, ce qui en fait la première femme à laquelle la France rend cet hommage posthume. Le destin exceptionnel de Marie Curie ne doit pas occulter la faible place occupée par les femmes, aujourd'hui encore, dans le monde scientifique dont elles sont largement écartées.

Ainsi, seules 3 femmes ont reçu le prix Nobel de physique, attribué pourtant à 201 personnes depuis sa création.

IRÈNE JOLIOT-CURIE

Irène Joliot-Curie est la fille de Pierre et Marie Curie. Née à Paris en 1897, elle suit les traces de ses parents et s'investit dans la recherche en physique. Elle passe son doctorat en 1925. Elle épouse Frédéric Joliot en 1926, et tous deux travaillent désormais ensemble sur la radioactivité,

noyau atomique en bombardant de l'azote avec des rayons alpha. Pendant ce temps, en France, alors que Pierre Curie est décédé en 1906, Marie Curie poursuit ses propres travaux à la Sorbonne qui vont la conduire à mettre au point les **techniques de radiologie** et à organiser pendant la guerre le premier service de radiologie aux armées. Elle meurt à 66 ans, en 1934, d'une leucémie induite par son exposition prolongée à des radiations.



Portrait d'Antoine-Henri Becquerel par Paul Nadar, 1905.

Les applications militaires et civiles de la radioactivité à partir de l'entre-deux-guerres

Au cours de l'année 1938, les scientifiques allemands **Otto Hahn**, **Fritz Strassmann** et **Lise Meitner** et une équipe de scientifiques français conduite par **Frédéric Joliot** mettent au jour la fission de l'atome et le phénomène de réaction en chaîne qu'elle entraîne. La fission nucléaire intervient quand un noyau atomique formé de **nucléons** (comme l'uranium 235 ou le polonium 239) est scindé en deux – ou plus – « **nucléides** », ou noyaux, plus légers. Lors d'une fission nucléaire, le noyau atomique scindé libère des neutrons qui entrent en collision les uns avec les autres

dans les traces des parents d'Irène. Ils découvrent que l'on peut créer des éléments radioactifs artificiellement, par un bombardement de particules alpha. Cette découverte ouvre la voie à des usages industriels et militaires de la radioactivité. Irène Joliot-Curie est très investie politiquement : femme de gauche, elle adhère d'abord à la SFIO, puis au comité de vigilance contre le fascisme. Elle devient sous-secrétaire d'État à la recherche scientifique en

1936. Féministe, elle s'engage également au sein de l'Union des femmes françaises.

ITER (RÉACTEUR THERMONUCLÉAIRE EXPÉRIMENTAL INTERNATIONAL)

Il s'agit du plus grand projet de coopération scientifique internationale actuel, associant 35 pays du Nord ou émergents. Il est initié par le dirigeant soviétique Gorbatchev en 1985,



Premier réacteur nucléaire russe en 1953.

et peuvent entraîner la fission d'un ou de plusieurs autres noyaux, c'est le phénomène de la **réaction en chaîne**. C'est cependant les applications **militaires** de cette technologie qui vont constituer la première véritable révolution ouvrant l'ère atomique.

La Seconde Guerre mondiale et l'invasion de la France par l'Allemagne nazie mettent un coup d'arrêt aux recherches de Frédéric Joliot et de son épouse **Irène Joliot-Curie**. Les scientifiques allemands poursuivent eux les recherches sur la fission nucléaire. C'est aux **États-Unis** que s'accomplissent les progrès les plus déterminants dans le cadre du projet Manhattan conduit par Robert Oppenheimer. Le **2 décembre 1942**, dans le plus grand secret, est mise au point la **première pile atomique** de l'histoire par l'équipe du scientifique italien **Enrico Fermi**. Cela démontre que l'on peut maîtriser en laboratoire le phénomène de la réaction en chaîne et aussi l'employer à des fins militaires. Le **16 juillet 1945**, la première bombe atomique de l'histoire explose dans le désert du Nouveau-Mexique. Deux bombes larguées sur les villes d'Hiroshima et de Nagasaki en août 1945 permettent aux États-Unis de remporter la guerre dans le Pacifique. Il suffit dès lors d'une bombe pour raser une ville.

À la fin de la Seconde Guerre mondiale débute une course effrénée à l'atome. Après les États-Unis, c'est l'**URSS** qui fait exploser sa bombe atomique en **1949**. En France, Frédéric Joliot et Irène Curie participent tous deux à la création du **Commissariat à l'énergie atomique le 18 octobre 1945**. En **1960**, la France fait exploser sa première bombe atomique à **Reggane**, dans le **Sahara algérien**.

La compétition porte aussi sur le nucléaire civil. Un **premier réacteur** est mis en service en **1951** aux **États-Unis**. L'**URSS** construit sa première centrale en **1954**, les **Français** et les **Britanniques** en **1956**. Le premier accident nucléaire majeur a lieu en **Sibérie** à **Kychtym**, en **1957**. L'avenir de l'industrie nucléaire s'oriente aujourd'hui vers le **réacteur à fusion**, dont le plus grand prototype, l'**ITER**, a difficilement achevé sa première phase de construction à **Cadarache**, dans le sud de la France.

UN ARTICLE DU MONDE À CONSULTER

Les cendres de Marie et Pierre Curie sont transférées au Panthéon p. 72 (Jean-François Augereau et Jean-Paul Dufour, *Le Monde* daté du 21.04.1995)

ce qui marque une étape importante vers la fin de la guerre froide, et l'accord final est signé en 2006, à Paris. C'est actuellement la fission nucléaire qui est utilisée en industrie, par la division des noyaux atomiques. L'objectif est de développer la fusion nucléaire, c'est-à-dire la fusion de noyaux atomiques afin de provoquer de l'énergie. Cela ouvrirait la voie à une énergie non productrice de déchets radioactifs et utilisant des matières premières abondantes.

Cependant, le projet a pris énormément de retard et dépasse largement le budget prévu.



Dissertation : L'alphabétisation des populations dans le monde

Le développement rédigé

L'alphabétisation est l'acquisition par une population de connaissances scolaires, notamment la lecture, l'écriture et les bases du calcul, mais ne s'y limite pas : elle implique aussi une forme d'autonomie et d'esprit critique. Si les élites sont alphabétisées depuis longtemps dans de nombreuses régions du monde, la diffusion de la scolarisation dans toute la population est un phénomène relativement récent, engagé à l'époque moderne en Europe occidentale, puis au ^{xx}^e siècle à l'échelle mondiale. Les acteurs de l'alphabétisation des populations ont d'abord été les institutions religieuses, puis les États au travers de politiques publiques nationales. Il s'agit aujourd'hui d'un objectif important pour les institutions internationales comme l'ONU, pour qui l'alphabétisation est un facteur de développement économique, sanitaire et un vecteur d'émancipation des femmes. Associée à des valeurs très positives, l'alphabétisation constitue également un enjeu géopolitique réel : depuis longtemps utilisée par les États comme un outil au service du sentiment d'appartenance nationale, elle est de plus en plus invoquée au niveau international, apparaissant comme un moyen de corriger des inégalités liées à la mondialisation.

L'alphabétisation des populations d'Europe depuis l'Antiquité

Dès l'Antiquité, ce sont, en Grèce ou à Rome, les garçons des familles les plus aisés qui

apprennent à maîtriser l'alphabet. Les filles ne reçoivent bien souvent aucune éducation en la matière. Il en allait de même en Asie, chez les Amérindiens ou, au cours du Moyen Âge, dans les civilisations musulmanes. Les lettrés restent partout une minorité et, au sein de cette minorité, les femmes sont une exception. En Europe, ce sont les institutions religieuses qui assurent l'éducation des populations au Moyen Âge. Plusieurs évolutions favorisent l'alphabétisation en Europe à l'époque moderne. L'invention de l'imprimerie aux alentours de 1450 est un facteur technique rendant possible une diffusion de la pratique de la lecture. En parallèle, la Réforme au ^{xvi}^e siècle favorise l'idée d'une éducation plus massive de la population, car les protestants jugent que les croyants doivent pouvoir lire directement la Bible. Enfin, au ^{xviii}^e siècle, les philosophes des Lumières souhaitent l'émancipation intellectuelle par l'accès à l'éducation. On peut estimer la proportion des lettrés à 20 % en Europe au ^{xvi}^e siècle et elle continue à augmenter au cours du ^{xviii}^e siècle.

À partir de cette époque, certains États européens commencent à prendre une part importante à l'éducation des populations en créant plus systématiquement des écoles. Entre le ^{xviii}^e siècle et le ^{xix}^e siècle, les campagnes d'alphabétisation permettent d'apprendre à une part grandissante de la population à lire et écrire, y compris aux filles. Ainsi, en Russie, Pierre le Grand impose que chaque village

dispose d'une école séculière et cléricale. L'application de la mesure est imparfaite, mais il y a tout de même environ 5 000 personnes qui étudient dans une centaine d'écoles en Russie en 1727. En 1881, en France, l'instruction est rendue gratuite et obligatoire sous la III^e République, qui y voit un outil de formation des citoyens. Au tournant du ^{xix}^e siècle, 50 % des Britanniques savent lire, 30 % des Français, 40 % des Prussiens et seulement 5 % des Russes. Cette alphabétisation demeure très dépendante du sexe : on tombe respectivement à 20, 15, 20 et 3 % en ce qui concerne les femmes pour chacun de ces pays. Cependant, les efforts fournis au ^{xix}^e siècle portent peu à peu leurs fruits : 21,1 % des habitants sont alphabétisés en Russie en 1900, 29,3 % des hommes et 13,1 % des femmes. Au début du ^{xx}^e siècle, l'alphabétisation est devenue un souci important pour les gouvernements européens qui en ont compris l'enjeu politique et économique.

Alphabétisation et développement dans le monde

L'alphabétisation de masse se diffuse dans le monde entier au cours du ^{xx}^e siècle grâce à des politiques publiques nationales. En URSS, l'éducation est une priorité ; elle y est vue comme un moyen d'émancipation du peuple et de préparation de l'avenir soviétique. Deux ans après la révolution, en 1919, l'État met en place une campagne nationale pour lutter contre l'analphabétisme, qui

PERSONNAGES CLÉS

LOUISE LABÉ

Louise Labé (1524-1566) est une poétesse française du ^{xvi}^e siècle. Fille d'un riche marchand, elle bénéficie d'une éducation de qualité dans les domaines artistique et littéraire. Elle épouse un cordier, d'où son surnom de « la Belle Cordière ». Très brillante et cultivée, elle crée à Lyon un cercle artistique dont elle prend la tête. Elle écrit en français des poèmes d'amour, et s'adresse parfois explicitement à un lectorat féminin, comme dans

son poème « Quand vous lirez, ô Dames Lyonnaises... », ce qui montre l'existence d'un public lettré féminin dans la bourgeoisie et la noblesse urbaines de l'époque. Sa poésie et son goût pour la littérature font l'objet de critiques, mais elle est très admirée, comme l'ont été d'autres femmes poètes de la fin du Moyen Âge. Malgré la querelle des femmes, qui oppose les partisans et les détracteurs de l'éducation des filles, des femmes de l'élite participent donc à la vie intellectuelle et

artistique de la France à l'époque moderne.

GRAÇA MACHEL

Graça Machel, née en 1945, est une femme politique mozambicaine. Après des études de droit au Portugal, elle s'implique dans le combat pour l'indépendance du Mozambique. Lors de l'indépendance, son mari devient président de la République et elle ministre de la Culture et de l'Éducation. À ce titre, elle organise l'alphabétisation de la population du

pays. Les luttes pour l'indépendance ont permis à certaines femmes d'atteindre les plus hautes fonctions, ce qui a contribué à l'émergence d'une préoccupation pour l'alphabétisation des jeunes filles.

JULIE-VICTOIRE DAUBIÉ

Julie-Victoire Daubié (1824-1874) est une journaliste française. Issue de la petite bourgeoisie vosgienne, elle se forme à une époque où l'éducation primaire est accessible aux jeunes filles, mais où l'éducation

concerne 70 % de la population. Vingt ans après, 87 % de la population soviétique est alphabétisée, en russe ou dans sa langue maternelle. L'alphabétisation progresse également grâce aux politiques publiques mises en place dans les pays du Sud après la décolonisation. Ainsi, la Tunisie comptait 320 000 élèves de primaire en 1958, juste après la décolonisation, dont 32 % de filles. Un effort particulièrement important est entrepris pour développer l'éducation de la population, et les résultats se font sentir rapidement au sein de ce pays très jeune : la Tunisie compte 900 000 élèves de primaire dix ans après, parmi lesquels 39 % de filles. La Tunisie, comme d'autres pays décolonisés, décide ainsi de miser sur l'éducation pour se développer et se construire comme nation. Ces politiques publiques sont un succès à l'échelle mondiale. Au dernier recensement effectué en 2011 par le programme des Nations unies pour le développement (PNUD), 89 % des hommes dans le monde étaient alphabétisés en 2011 pour 80 % des femmes. L'effort d'alphabétisation impulsé dans les pays européens à l'époque moderne a ainsi gagné peu à peu le monde entier, en touchant d'abord les hommes, puis les femmes, et concerne aujourd'hui la plupart des populations dans le monde. Le taux d'alphabétisation est corrélé au développement à l'échelle mondiale : les pays les plus développés ont un taux d'alphabétisation très élevé, alors que dans les pays les moins avancés (PMA), le taux d'alphabétisation est bien plus faible : d'après l'UNESCO, il était chez les adultes en 2015 de 19 % au Niger et de 30 % en Guinée. Le taux d'alphabétisation apparaît ainsi comme un marqueur important d'intégration à la mondialisation et les populations

alphabétisées sont celles qui retirent le plus de bénéfices de cette intégration.

L'alphabétisation est aujourd'hui un des objectifs principaux des institutions internationales. Ainsi, le 4^e objectif du PNUD est de « veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité ». Le lien entre le développement et l'alphabétisation est explicite pour l'ONU qui indique qu'« une éducation de qualité pour tous est l'un des piliers les plus solides et éprouvés du développement durable », et que l'alphabétisation est un moyen de réduire les inégalités entre femmes et hommes ainsi qu'entre les campagnes et les villes. Pour l'UNESCO, l'éducation est également un moyen de favoriser la paix. À l'inverse, les conflits et le faible développement constituent des obstacles à la scolarisation.

C'est pourquoi des programmes importants sont mis en place pour favoriser l'alphabétisation dans les pays les moins développés, soit par les institutions internationales comme l'ONU, soit par des ONG comme Care ou Aide et Action, soit par l'aide au développement des pays les plus riches.

Les mécanismes et la diffusion de la scolarisation apparaissent ainsi comme des corollaires de la mondialisation : l'effort d'alphabétisation se diffuse au xx^e siècle dans le monde entier à partir de l'Europe de l'Ouest et est favorisé par les grandes institutions internationales. Parce qu'elle permet la prise d'autonomie des populations, la scolarisation est considérée comme une voie d'accès au développement et à la participation des populations à l'économie mondiale.



Homme lisant le journal dans un village de l'Himalaya.

supérieure leur demeure largement fermée. En 1861, elle est la première Française à obtenir le baccalauréat qu'elle prépare par ses propres moyens, puis la première licenciée ès lettres de l'université française. Son parcours exceptionnel montre la difficulté pour les femmes d'accéder à des études supérieures en France au XIX^e siècle, mais elle est précurseur : le premier lycée pour jeunes filles ouvre en 1870, neuf ans après.



ZOOM SUR...

L'ALPHABÉTISATION DES FEMMES EN URSS

La campagne d'alphabétisation lancée en 1919 en URSS, deux ans après la révolution, vise à former des citoyens soviétiques et à favoriser la modernisation du pays : pour cela, l'ensemble de la population doit être alphabétisé, y compris les femmes, même en milieu rural. La campagne est impulsée par Lénine, et des femmes y participent, comme la pédagogue et révolutionnaire Nadejda Konstantinovna Kroupskaïa qui est chargée de

l'éducation extrascolaire. De plus, elle s'inscrit dans le contexte d'une poussée féministe en Russie, portée par le Jenotdel, le comité féminin du parti communiste russe. La campagne d'alphabétisation s'accompagne ainsi de création de crèches afin de permettre aux mères de suivre les cours. Le succès est important : seules 16,6 % des femmes étaient alphabétisées en 1897 contre 81 % en 1939.

Les cendres de Marie et Pierre Curie sont transférées au Panthéon

De l'alchimie naturelle au nucléaire

« *Il faut que je vous raconte, dit une femme stupéfaite. Ce n'est pas croyable. Je viens de voir le soleil se lever, puis immédiatement se recoucher.* » Nous sommes le 16 juillet 1945. La première bombe atomique vient d'exploser dans un coin de désert du Nouveau Mexique. Un nouveau chapitre de l'histoire de l'atome commence tandis qu'un autre s'achève, commencé moins d'un demi-siècle plus tôt, dans les locaux du Muséum d'histoire naturelle de Paris.

C'est là, en 1896, qu'Henri Becquerel, enthousiasmé par les travaux récents de Wilhelm Röntgen sur les rayons X, cherche à savoir si de tels rayonnements sont émis par les corps fluorescents. Par hasard, il range un jour, une plaque photographique au-dessus des sels d'uranium qu'il utilise. La plaque est impressionnée par ce qu'il appellera des « *rayons uraniques* ». La radioactivité naturelle vient d'être découverte.

Les physiciens se passionnent alors pour ce nouveau type de rayonnement. Parmi eux, une jeune chimiste, Maria Sklodowska-Curie et son mari Pierre Curie.

Après deux ans d'efforts, Marie et Pierre Curie mettent en évidence deux éléments nouveaux très radioactifs, le polonium et le radium

En observant différents minerais d'uranium, ils constatent que certains émettent plus de rayonnements que d'autres alors qu'ils contiennent moins d'uranium. Piqués par la curiosité, ils s'efforcent d'isoler les « *impuretés* » responsables de ces phénomènes. Après deux ans d'efforts, ils mettent en évidence deux éléments nouveaux très radioactifs, le polonium et le radium, qui leur vaudront de partager

en 1903 le prix Nobel de physique avec Becquerel.

Les découvertes vont alors se succéder. La plus importante d'entre elles est faite en 1911. Alors que Marie Curie reçoit son deuxième prix Nobel, celui de chimie cette fois, pour avoir isolé... 16 grammes de chlorure de radium, Ernest Rutherford met en évidence le noyau de l'atome, puis identifie un de ses composants, le proton, et réussit, en 1919, la première transmutation artificielle.

Le décor est en place qui doit conduire aux découvertes du neutron et de la fission sans lesquelles la bombe atomique et la production d'électricité d'origine nucléaire ne serait pas possible. Là encore, la famille Curie est au rendez-vous. Alors que James Chadwick met en évidence le neutron, autre composant du noyau de l'atome, Irène Curie, fille de Pierre et de Marie, et son mari Frédéric Joliot découvrent, en 1934, la radioactivité artificielle en bombardant une feuille d'aluminium avec des neutrons.

La science passe alors de l'alchimie naturelle à l'alchimie dirigée. Enrico Fermi projette à son tour des neutrons sur tous les corps connus afin d'étudier leurs réactions. Mais les résultats sont si complexes qu'il faudra plusieurs années avant qu'Otto Han, suivi de près par Frédéric Joliot et quelques autres, démontre, en 1939, que, sous le choc d'un neutron, un noyau d'uranium se brise en des noyaux plus légers. La fission est découverte. Frédéric Joliot montrera la même année, avec Lew Kowarski et Hans Halban, qu'elle s'accompagne d'un formidable dégagement d'énergie qui, brutalement libérée, conduira à la bombe et, contrôlée, donnera les centrales nucléaires.

Avec la guerre, le théâtre des opérations se déplace aux États-Unis. Leo Szilard,

POURQUOI CET ARTICLE ?

Le 12 avril 1995, François Mitterrand a officialisé le transfert au Panthéon des cendres de Marie Curie, scientifique française à l'origine de la découverte du phénomène de la radioactivité. Si le phénomène d'émission d'un rayonnement radioactif par certains matériaux, tel que le radium, a été découvert par hasard par Henri Becquerel en 1896, Marie Curie, aidée par son mari Pierre Curie, a théorisé et expérimenté le phénomène, donnant lieu à des applications concrètes, dans le domaine médical notamment, avec le développement de la radiologie. Marie Curie a été couronnée deux fois par le prix Nobel, en 1903 en physique et en 1911 en chimie. Ses recherches ont ouvert également la voie à l'étude du phénomène de la fission nucléaire, mis en pratique dans les domaines nucléaires civil et militaire pour la production d'énergie et la mise au point des premières armes atomiques. Pierre Curie est mort le 19 avril 1906, après avoir été renversé par une voiture, place Dauphine à Paris, et Marie Curie est décédée le 4 juillet 1934 d'une leucémie radio-induite. Pour François Mitterrand en 1995, quatorze ans après son accession au pouvoir, la célébration de cette cérémonie fut l'occasion de se replacer au centre de la célébration d'un rite républicain au moment où il se préparait « à transmettre à son successeur l'héritage de la République. »

effrayé par le nazisme, quitte son laboratoire de Berlin. Il est persuadé que les Allemands sont bien placés pour réussir rapidement une réaction en chaîne. Avec deux autres physiciens hongrois émigrés, Eugène Wigner et Edward Teller, le futur père de la bombe H américaine, il rédige une lettre destinée au président Franklin Roosevelt dans laquelle ils expliquent que

« l'uranium peut devenir, dans un avenir immédiat, une nouvelle et importante source d'énergie » et conduire à la construction de « bombes extrêmement puissantes ».

Convaincu par ce texte signé par Albert Einstein, Roosevelt lance le projet Manhattan qui aboutira, le 16 juillet 1945, au premier essai nucléaire américain suivi le 6 août 1945 du bombardement d'Hiroshima et, trois jours plus tard, de celui de Nagasaki.

La guerre froide aidant, le « club » des détenteurs de la bombe s'étendra à l'URSS (29 août 1949), à la Grande-Bretagne (3 octobre 1952), à la France (13 février

1960) et enfin à la Chine (16 octobre 1964). Effrayés par cette course aux armements nucléaires, les États-Unis, l'URSS et la Grande-Bretagne signent, le 1 juillet 1968, le traité de non-prolifération nucléaire (TNP). La France et la Chine ne le signeront qu'au début des années 90. Ce texte n'empêche pas Israël, l'Afrique du Sud, l'Inde et le Pakistan de se doter à leur tour de la bombe. Mais ce traité, dont les cent soixante-quinze pays membres discutent actuellement le renouvellement, a sans doute permis d'éviter le pire.

La course aux armements initiée par le projet Manhattan est aussi à l'origine de

l'essor du nucléaire civil. Les scientifiques et les politiques voient très vite l'avantage qu'ils peuvent tirer de la chaleur dégagée par les réactions en chaîne provoquées dans les piles atomiques. Le premier kilowatt d'origine nucléaire sera produit aux États-Unis en 1951 (par EBR-1, un... surgénérateur !), mais ce sont les Soviétiques qui construiront la première « vraie » centrale à Obninsk, en 1954. De puissance encore modeste (5 mégawatts), cette installation est le précurseur des réacteurs RBMK, de type Tchernobyl. ●

Jean-Francois Augereau, Jean-Paul Dufour, *Le Monde* daté du 21.04.1995

La connaissance, enjeu politique et géopolitique

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale puis de la guerre froide, la hiérarchie des puissances et les relations internationales ont été transformées par la rivalité entre États-Unis et URSS, puis par l'affirmation de nouveaux acteurs, comme la Chine ou l'Inde. La puissance des États repose en grande partie sur la maîtrise de la connaissance qui permet d'assurer la puissance militaire, l'influence scientifique et technologique et les succès diplomatiques. La connaissance est ainsi un enjeu majeur pour les puissances, qui la développent par l'éducation et la recherche, mais aussi par l'usage des services d'espionnage. Les exemples de la guerre froide et de l'Inde permettent d'envisager l'usage géopolitique de la connaissance dans un contexte conflictuel et dans un contexte apaisé, avec des moyens et des objectifs bien distincts : la poursuite de l'hégémonie dans le premier cas, le développement économique dans le second.

Les renseignements américains et soviétiques pendant la guerre froide

Pendant la guerre froide, les États-Unis mettent en place un système de renseignements décentralisé : **17 services** se partagent la tâche du renseignement, notamment la

National Security Agency (NSA) qui s'occupe du renseignement informatique, la *Central Intelligence Agency (CIA)* qui est un service de renseignement extérieur et le *Federal Bureau of Investigation (FBI)* qui s'occupe plutôt des crimes commis à l'intérieur du territoire des États-Unis. Face à cet

éparpillement américain, où chaque département d'État possède au moins un service de renseignement, l'Union soviétique fait preuve d'une **centralisation** beaucoup plus forte : si l'armée rouge possède son propre service de renseignement, le **GRU** (*Glavnoïé Razvédyvatel'noïé Oupravlénié*) dès 1918, c'est la **Tchéka**, police politique créée par Lénine, devenue par la suite l'OGPU, puis le NKVD, le NKGB et enfin le **KGB** (*Komitet gossoudarstvennoï bezopasnosti*) qui a autorité sur tous les autres services de police ou de renseignement.

Les États-Unis étaient devenus **une cible prioritaire** pour les services de renseignement soviétiques avant même la Seconde Guerre mondiale. Dès septembre 1945, les révélations du transfuge **Igor Gouzenko** dévoilent l'ampleur de la surveillance et de la pénétration soviétique aux États-Unis. En décembre 1946, les cryptanalystes américains déchiffrent un message transmis par un agent du NKVD depuis New York, révélant une liste de noms parmi lesquels on trouvait plusieurs scientifiques impliqués dans le projet Manhattan. Grâce à la recherche scientifique mais aussi à l'espionnage, l'URSS se dote de la bombe atomique en 1949, cinq ans après les États-Unis.

Comme le note **Rémi Kauffer**, la guerre froide a constitué un véritable « **âge d'or de l'espionnage** ». Les services américains et soviétiques se livrent une guerre **dans tous les domaines** : renseignement militaire, politique, désinformation, espionnage industriel, survol des territoires ennemis et, bien sûr, infiltration. En plein maccarthysme aux États-Unis et en plein règne stalinien en URSS, la paranoïa atteint rapidement son paroxysme. Dans les années 1970, les deux nations établissent une sorte de règle tacite qui impose de ne pas recourir à l'élimination physique des agents adverses, dans la mesure du possible. Les services soviétique et américain mettent aussi en place une

ZOOM SUR...

LE PROJET MANHATTAN

Dès 1939, les États-Unis lancent un projet de développement d'une arme nucléaire, en coopération avec le Royaume-Uni et le Canada. Le projet Manhattan, gardé secret, conduit à la fabrication de la première bombe atomique et permet les bombardements des villes japonaises d'Hiroshima et Nagasaki en août 1945. Le projet comporte également un volet

d'espionnage et de sabotage des installations de recherches nucléaires allemandes. Bien que l'URSS et les États-Unis soient alliés à cette époque, l'URSS infiltre le projet Manhattan par l'intermédiaire du physicien Klaus Fuchs, ce qui lui permet d'accélérer le développement de sa propre bombe atomique.

LE RENVERSEMENT DE MOSSADEGH ORGANISÉ PAR LA CIA EN 1953

En 1951, le Premier ministre iranien Mohamed Mossadegh décide de nationaliser le pétrole iranien, exploité jusque-là par les Britanniques. Deux ans plus tard, il est renversé par un coup d'État militaire et remplacé par un allié des États-Unis, le chah Mohammad Reza Pahlavi. En 2013,

les archives de la CIA ont révélé que « le coup d'État militaire qui a renversé Mossadegh et son cabinet de Front national a été mené sous la direction de la CIA dans un acte de politique étrangère ». L'objectif était double : éviter la perte du pétrole iranien et le renforcement du bloc de l'Est. Cet épisode révèle l'ampleur mondiale et l'intensité des moyens utilisés par les services de renseignement des deux

ligne téléphonique cryptée pour pouvoir communiquer, le « **canal Gavrilov** », durant les années 1960. Les services américains et soviétiques multiplient les rencontres au cours des années 1980 et partagent même l'information en cas de menace commune, notamment terroriste. Ceci n'empêche pas, jusqu'à la fin de la guerre froide, l'affrontement de continuer, à coups de trahisons et d'agent doubles, comme ce fut le cas avec Aldrich Ames, agent « retourné » par le KGB en 1985, chargé du contre-espionnage à la CIA. Une « prise de guerre » dont les services russes feront usage bien au-delà de la fin de la guerre froide puisque Ames ne sera démasqué et arrêté qu'en 1994.

Circulation et formation des étudiants, transferts de technologie et puissance économique : l'exemple de l'Inde

L'enjeu géopolitique de la connaissance est bien différent dans le cas de l'Inde : elle n'y est pas tant une arme qu'un outil au service du développement économique. Le pays entend s'appuyer sur une population nombreuse pour s'intégrer dans la mondialisation, tirer parti de la société de la connaissance et accélérer son développement.

Comme le note Christophe Jaffrelot, géopolitologue et chercheur au CERI-Sciences Po/CNRS, « l'Inde s'installe peu à peu dans son rôle de puissance émergente. Cette notion – la puissance – est protéiforme, c'est connu ; mais l'Inde tend aujourd'hui à en vérifier tous les critères : stratégico-militaires, économiques, démographiques et même culturels et politiques ». L'Inde est en effet aujourd'hui l'un des pays dont **l'économie se développe le plus rapidement au monde**. Le **secteur tertiaire indien** est en pleine croissance. En 2014, le secteur tertiaire ne représentait encore que 31 % du PIB, mais en 2018, c'est, avec 53,8 %, le secteur qui porte désormais la

croissance indienne. Celle-ci s'appuie notamment sur les nouvelles technologies et des progrès dans les domaines de l'informatique et de la pharmacie. En l'espace d'un demi-siècle, l'Inde, pays immense et pauvre dans les années 1960, a réussi à concurrencer les pays occidentaux dans le domaine de la **high tech** et à bâtir ses propres géants industriels : Tata, Reliance, Mital, Infosys, Wipro... L'Inde est devenue un vivier de start-up, comme en atteste l'immense **Tech Park de Bangalore** qui accueille près de 10 000 start-up indiennes. Dans le domaine de la pharmacie, l'Inde produit aujourd'hui une grande partie des génériques du monde, ce qui en fait l'un des dix principaux exportateurs de médicaments. Le pays est également devenu une puissance nucléaire dès 1974 sous l'impulsion d'Indira Gandhi qui souhaitait renforcer l'indépendance stratégique du pays. C'est enfin une **puissance spatiale** qui envisage même la construction de sa propre station à l'horizon 2030-2035.

L'essor technique et industriel de l'Inde s'appuie sur la formation des étudiants, les échanges internationaux et les transferts de technologie. L'Inde comptait **1,26 milliard d'habitants** au recensement de 2016, soit 17,5 % de la population de la planète. Ce poids démographique lui permet de s'appuyer sur une **importante diaspora** qui résulte à la fois de l'émigration économique, mais aussi des programmes d'échanges universitaires et de mobilités étudiantes. Cette mobilité étudiante contribue largement au *soft power* indien, pour reprendre l'expression de **Joseph Nye**, c'est-à-dire son **rayonnement culturel**. L'Inde est au **deuxième rang mondial** derrière la Chine en termes de mobilités internationales étudiantes : d'après l'UNESCO, 332 000 Indiens étudient à l'étranger, pour moitié aux États-Unis, mais aussi au Royaume-Uni, en Australie, en Nouvelle-Zélande et au Canada. La mobilité internationale indienne est favorisée par la

maîtrise de l'anglais et par le grand nombre d'étudiants indiens : ils sont **34 millions**, répartis, entre autres dans les 20 000 *collèges* créés entre 2000 et 2010. Enfin, l'Inde s'efforce aujourd'hui de renforcer les connaissances techniques des entreprises nationales en accordant des contrats à des entreprises étrangères en échange de transferts de technologie. Ainsi, l'entreprise française DNCS a obtenu en 2005 un important contrat de vente de sous-marins à l'Inde ; le contrat inclut un transfert de technologie vers l'Inde, qui devient ainsi capable de fabriquer ses propres sous-marins. La formation des étudiants et l'acquisition de connaissances apparaissent ainsi comme des outils puissants pour l'Inde, dont le poids géopolitique se renforce considérablement à mesure que ses capacités technologiques et industrielles s'accroissent.



Étudiante indienne.

DEUX ARTICLES DU MONDE À CONSULTER

- Les étudiants des pays émergents à la conquête du monde p. 78 (Benoît Floc'h, *Le Monde* daté du 26.09.2012)
- « Soft power » p. 79 (Marc Semo, *Le Monde* daté du 28.11.2019)

grandes puissances pendant la guerre froide, ainsi que le lien entre le renseignement, la guerre et la géopolitique.

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE INDIENNE ET LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'Inde produit aujourd'hui une partie importante des médicaments

génériques mondiaux, c'est-à-dire des copies de médicaments de marque. Cette pratique est légale lorsqu'elle concerne des médicaments sans brevet ou dont le brevet est expiré, et cela permet à l'Inde de produire des médicaments à bas coût, notamment pour lutter contre le VIH, la tuberculose ou le paludisme, et de les exporter vers

les pays du Sud. Mais les laboratoires pharmaceutiques occidentaux contestent la production de certains génériques par l'Inde, estimant que cela contrevient à la législation sur la propriété intellectuelle. En 2013, le laboratoire suisse Novartis a déposé un brevet sur un traitement contre la leucémie, mais la demande a été rejetée par la Cour suprême

de Delhi, qui a estimé que le médicament n'apportait pas suffisamment d'amélioration par rapport au traitement existant. La question des connaissances médicales, au croisement des enjeux de souveraineté politique, de puissance économique et de santé publique, peut donc faire l'objet de conflits entre États et entreprises.

Dissertation : Les sciences au service de la guerre

L'introduction

[Analyse du sujet et problématisation]

Les sciences apparaissent parfois comme des disciplines désintéressées, mues par la curiosité et le désir de comprendre le monde. L'étude historique de leur développement révèle pourtant le lien étroit qui les unit avec la guerre, tout particulièrement à partir de l'industrialisation au XVIII^e siècle.

[Annonce du plan] La géographie, la physique, la chimie et les mathématiques sont abondamment utilisés à des fins militaires, ce qui contribue à transformer et à orienter ces disciplines scientifiques, en même temps que la façon de faire la guerre se transforme sous l'influence des moyens scientifiques et techniques à disposition.

Le développement

I. La géographie au service de la guerre

1. La cartographie au service de la maîtrise du territoire

Carl von Clausewitz souligne le lien étroit entre la connaissance du territoire et la guerre : « Le territoire avec son espace et sa population est non seulement la source de toute force militaire, mais il fait aussi partie intégrante des facteurs agissant sur la guerre, ne serait-ce que parce qu'il constitue le théâtre des opérations. » Connaître le territoire est ainsi un objectif majeur des militaires à partir de l'époque moderne. La géographie, comme l'écrit Yves Lacoste, sert donc « d'abord à faire la guerre ».

En guerre, la connaissance du terrain est un avantage inestimable, ce qui justifie les travaux cartographiques entrepris par les militaires. Daniel Foliard soutient que les États modernes, à partir du XVI^e siècle, entreprennent un effort cartographique majeur qui vise à la fois à triompher des ennemis extérieurs et à contrôler et construire le territoire national. Cet effort implique la création d'institutions dévolues à la cartographie et très liées au domaine militaire. Ainsi, en 1688, sous Louis XIV, est créé le Dépôt de la guerre qui a pour but de rassembler les informations cartographiques dans un but militaire. Un siècle plus tard, en 1791, l'Ordnance Survey, département de cartographie britannique, est créé après la rébellion jacobite et la bataille de Culloden en Écosse. La production de cartes militaires contribue à militariser la vision de l'espace. Ainsi, les cartes indiquent les actions militaires passées et servent à préparer les actions futures. Elles remplissent un rôle similaire à celui des fortifications édifiées par Vauban autour du royaume de France : elles permettent l'appropriation du territoire. La connaissance du territoire permet le renforcement de la mainmise des États sur le territoire national.

2. Les évolutions de la cartographie et les mutations de la guerre

Les mutations de la cartographie accompagnent celles de la guerre. Daniel Foliard souligne ainsi que l'apparition vers 1890 du tir d'artillerie indirect sur une cible invisible implique des cartes adaptées, qui permettent

de déterminer précisément une position en trois dimensions. Plus récemment, le système de Global Positioning System (GPS) est développé à partir de 1973 par l'armée américaine pour permettre un guidage précis des missiles, avant d'être ouvert aux usages civils. L'enjeu de la connaissance précise du territoire, désormais d'envergure mondiale, est si important que la Russie, la Chine et l'Union européenne entreprennent chacune de construire leur propre système de localisation par satellite. La connaissance géographique n'est donc pas un outil anodin, et peut être utilisée comme une arme ou un outil de contrôle par les États.

II. La science des armes

1. Les techniques militaires avant le XX^e siècle

Léonard de Vinci se plaisait à imaginer des machines de guerre sophistiquées : ailes volantes, scaphandres ou chars d'assaut. Il s'agissait plutôt d'expérimentations, mais nombreuses sont les machines militaires qui découlent directement de progrès techniques : les catapultes grecques et romaines et l'artillerie à la fin du Moyen Âge par exemple. Cependant, jusqu'à l'époque contemporaine, la victoire au combat dépend plutôt de l'organisation des armées, du nombre des combattants et du moral des troupes que de l'usage d'armes sophistiquées. L'artillerie, au XV^e siècle, a ainsi un but psychologique important, mais ne permet que rarement d'emporter la victoire, et c'est surtout l'usage des archers qui donne

ZOOM SUR...

ENIGMA

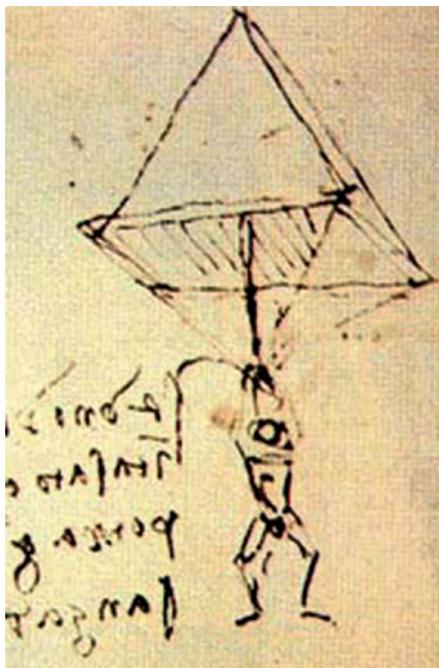
Enigma est une machine de chiffrement inventée en Allemagne en 1919. Elle est petite, facile à transporter et à utiliser. De plus, elle est réputée indéchiffrable. Pour ces raisons, elle est utilisée par l'Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale : 200 000 machines Enigma sont déployées par l'armée allemande. La Pologne est envahie dès le début de la guerre, mais les cryptologues polonais, et notamment Marian Rejewski, continuent à travailler en France, et clandestinement pendant

l'Occupation. Leurs travaux sont repris par les services de renseignement britanniques, et le mathématicien Alan Turing construit une machine qui permet de casser le chiffre d'Enigma. Les informations obtenues par le déchiffrement massif des messages transmis par l'armée allemande donnent aux Alliés un avantage militaire décisif. L'histoire d'Enigma illustre plusieurs aspects des relations entre la connaissance et la guerre. Le renseignement apparaît comme un aspect capital du conflit, ce qui explique la mobilisation

de nombreux cryptologues mathématiciens comme Marian Rejewski et Alan Turing par les services de renseignement des belligérants. Le partage des connaissances entre la Pologne, la France et le Royaume-Uni a rendu possible le déchiffrement des messages transmis par Enigma. Enfin, Turing poursuit ses recherches après la guerre, et les premiers ordinateurs trouvent leur origine dans ses travaux militaires : si la guerre se nourrit de la science, l'inverse est vrai également.



Alan Turing.



Le parachute de Léonard de Vinci.

un avantage déterminant aux armées anglaises pendant la guerre de Cent Ans.

2. La Première Guerre mondiale

et l'apparition de la guerre industrielle

C'est principalement à partir de l'industrialisation, au XVIII^e siècle, que les sciences

sont massivement utilisées dans des buts militaires. La Première Guerre mondiale est ainsi l'occasion pour les chimistes et les physiciens de mettre leur savoir au service de la guerre. Paul Langevin imagine un système de détection des sous-marins, tandis que Fritz Haber invente des gaz de combat à base de chlore, ce qui favorise l'essor de la guerre chimique. Du fait de l'effet terrifiant des gaz de combat, la Première Guerre mondiale apparaît comme une véritable guerre chimique. À partir de 1916, l'aviation est largement utilisée, pour des bombardements, des combats aériens ou des missions d'observation. La Première Guerre mondiale n'est pourtant pas gagnée par l'usage d'armes sophistiquées, mais grâce à l'endurance des armées, dont l'infanterie est l'emblème.

3. Le rôle déterminant de la science pendant la Seconde Guerre mondiale

Les choses changent lors de la Seconde Guerre mondiale, qui voit l'invention et l'usage d'armes déterminantes. C'est durant ce conflit que se formalise l'usage militaire de la science : en France, le CNRS est créé pour mobiliser les savants. Aux États-Unis, le projet Manhattan est secrètement mis en place pour développer la bombe nucléaire, qui est finalement utilisée en août 1945 au Japon (bombardements d'Hiroshima

et de Nagasaki). Il rassemble de nombreux scientifiques travaillant sous les ordres de militaires. L'aviation, très utilisée à partir de 1916, devient une arme centrale pendant la Seconde Guerre mondiale, comme le montrent les bombardements de Londres ou de Dresde et la bataille aérienne au-dessus de Dunkerque. Enfin, ce conflit marque l'essor du cryptage, avec la machine Enigma utilisée par l'Allemagne et dont le chiffre fut résolu par les Britanniques, notamment grâce aux travaux du mathématicien Alan Turing. Les sciences physiques, et notamment la physique nucléaire, la chimie et les mathématiques sont ainsi utilisées massivement au cours des conflits du XX^e siècle. La guerre, devenue industrielle, dépend désormais largement des moyens scientifiques et techniques mis en œuvre.

La conclusion

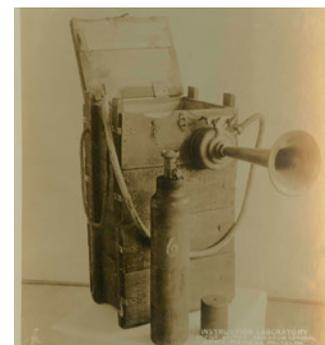
Les sciences sont mises au service de la guerre, mais la guerre influence aussi le développement des sciences, et chaque guerre est l'occasion d'innovations scientifiques qui sont ensuite réemployées dans le domaine civil. Les normes de la guerre, comme le secret, imprègnent également le domaine scientifique. Les sciences et la guerre entretiennent donc une relation particulièrement étroite.

LES GAZ DE COMBAT

Ils constituent un ensemble d'armes chimiques conçues et utilisées massivement pendant la Première Guerre mondiale. Issus de recherches en chimie, ils sont utilisés par toutes les puissances en guerre, qui s'engagent dans une course pour inventer de nouveaux gaz et de nouvelles protections. Dès août 1914, l'armée française utilise des gaz lacrymogènes. Le 22 avril 1915, l'armée allemande lance la première attaque massive au chlore à Ypres, en Belgique. En 1917,

l'Allemagne utilise le gaz moutarde, dont les effets sur la santé et la psychologie des soldats sont terribles. Finalement, malgré les protections mises en place (masques à gaz notamment), environ 1 % des morts de la guerre sont dus aux attaques de gaz, et de nombreux blessés continuent à souffrir de séquelles graves après l'armistice. Les gaz de combat sont par la suite utilisés par la France, l'Allemagne et l'Italie dans les colonies (Maroc, Irak, Libye, etc.). Leur usage est proscriit par la Convention de Genève en

1925, et ils furent peu utilisés pendant la Seconde Guerre mondiale. La fabrication des gaz de combat a mobilisé de nombreux chimistes de premier plan, qui passèrent de la chimie civile à la recherche militaire. En France, Gabriel Bertrand et Maurice Javillier participent à la confection de vaccins, mais aussi de gaz lacrymogènes et de grenades chimiques à l'acétone. En Allemagne, Fritz Haber, qui travaillait pour l'industrie agricole, fabrique des gaz mortels à base de chlore, dont le gaz moutarde.



Diffuseur de gaz de combat.

Les étudiants des pays émergents à la conquête du monde

Les diplômés des pays de l'OCDE sont désormais moins nombreux que ceux venant des nouvelles puissances économiques. La Chine et l'Inde entendent jouer un rôle de premier plan sur la scène universitaire mondiale

La matière grise passe à l'Est ! En 2020, 40 % des 204 millions d'étudiants de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et du G20 viendront de deux pays : la Chine et l'Inde. Les États-Unis et l'Union européenne ne pèseront plus que pour un quart du total.

Selon une note de l'OCDE, publiée en mai, il y a dorénavant davantage de diplômés de l'enseignement supérieur dans les pays du G20 non membres de l'OCDE (Afrique du Sud, Arabie saoudite, Argentine, Brésil, Chine, Corée du Sud, Russie, Inde, Indonésie) que dans les pays appartenant au G20 et à l'OCDE (Allemagne, Australie, Canada, États-Unis, France, Italie, Japon, Mexique, Royaume-Uni, Turquie) : respectivement 73 millions et 69 millions en 2012. La bascule a eu lieu en 2011.

Dans un contexte global où le nombre total d'étudiants aura doublé dans le monde entre 2000 et 2020, la perte de leadership de l'Occident révèle surtout de manière éclatante l'essor de la Chine, et dans une moindre mesure celui de l'Inde, en matière d'enseignement supérieur.

La progression de la Chine est très spectaculaire : le nombre d'étudiants, d'universités et de publications scientifiques ont, en quelques années, explosé. Selon l'OCDE, ce dernier indicateur a progressé de 16,4 % entre 1999 et 2009, contre 2,6 % au niveau mondial et 1 % pour les États-Unis. « L'essor en Chine s'est opéré au début des années 2000, constate Corinne Heckmann, l'un

des auteurs de la note de l'OCDE. *L'élément déclencheur est sans aucun doute l'intégration des pays émergents, comme la Chine, l'Inde et l'Indonésie, à l'économie mondiale.* »

C'est un cercle vertueux qui s'est mis en place : dans les pays émergents, le développement économique a créé une classe moyenne ; laquelle a poussé ses enfants vers l'université ; celle-ci nourrit la croissance. « C'est un processus classique, note Stéphane Vincent-Lancrin, chef de projet à l'OCDE. *Mais, compte tenu de la démographie chinoise, cette petite évolution produit de grands effets statistiques.* »

Autre élément, alors que les jeunes se rendent de plus en plus à l'étranger pour leurs études, la part des étudiants asiatiques explose, là aussi : de 36 % du total en 2009, leur part pourrait passer à 70 % en 2025, note Mathilde Mallet, responsable géographique Asie à CampusFrance, l'organisme public chargé de promouvoir l'enseignement supérieur français à l'étranger. « *Leur première destination reste aujourd'hui les pays de l'OCDE, et notamment les États-Unis, relève Mathilde Mallet. Mais l'Asie cherche à devenir aussi une région d'accueil, ce qui serait une révolution. Affirmant ainsi son « soft power », la Chine s'est fixé pour objectif d'accueillir 500 000 étudiants internationaux par an d'ici à 2020.* »

« *Quand on parle de bascule, il ne faut pas exagérer, tempère Stéphane Vincent-Lancrin. La Chine produit un grand nombre de diplômés, mais c'est un grand pays qui a*

des besoins intérieurs très importants. Il faut donc se méfier de toute idée d'invasion ou de concurrence faite aux diplômés occidentaux. Il y a en outre un vrai problème de qualité : seule une petite proportion de leurs diplômés est au niveau occidental. »

Reste que le nombre d'universités chinoises (avec Hongkong et Taiwan) présentes dans le fameux classement de Shanghai a doublé entre 2003 et 2012, passant de 18 à 42 (sur 500). « *Des réformes ont eu lieu pour améliorer la qualité de l'enseignement supérieur* », rappelle Corinne Heckmann.

Et l'Europe, est-elle menacée par l'entrée tonitruante de l'Asie sur la scène universitaire mondiale ? À la domination occidentale succède une organisation multipolaire. « *L'Asie, prévient Stéphane Vincent-Lancrin, est davantage tournée vers les États-Unis que vers l'Europe. Le risque, pour celle-ci, est de devenir un partenaire secondaire.* »

Comme dans bien des domaines, c'est l'excellence universitaire qui fera la différence. « *Si la qualité est au rendez-vous, je ne suis pas tellement inquiète pour l'Europe, assure Mathilde Mallet. Mais elle a un effort d'attractivité et de lisibilité à faire, parce que je ne suis pas sûre que la qualité puisse suffire. Quoi qu'il en soit, il faudra du temps avant que nous soyons engloutis par la vague asiatique !* » ●

Benoît Floc'h,
Le Monde daté du 26.09.2012

« Soft power »

Forgé en 1990 par l'analyste américain des relations internationales Joseph Nye, ce concept – pouvoir non violent de séduction et d'attraction – a changé de nature. La puissance n'est plus uniquement militaire ou économique, mais aussi idéologique et culturelle

Pouvoir « mou », pouvoir « doux », pouvoir d'influence, voire simple « rayonnement » ? Omniprésente dans le débat public, la notion de *soft power* n'en reste pas moins floue. Le concept a été forgé en 1990 par Joseph Nye, professeur à la Kennedy School of Government de l'université Harvard (Massachusetts). Pour cet ancien sous-secrétaire d'État à la sécurité nationale de l'administration Carter, le *soft power* désigne le fait de « *coopter au lieu de contraindre* », résumait-il dans *Soft Power. The Means to Success in World Politics* (PublicAffairs, 2004), « *la capacité d'un pays à structurer une situation de telle manière que d'autres pays développent des préférences ou définissent leurs intérêts en harmonie avec les siens* ».

Dans son livre *Bound to Lead. The Changing Nature of American Power* (Basic Books, 1990), Joseph Nye répondait à tous ceux qui, comme l'historien Paul Kennedy, évoquaient un inéluctable déclin de la puissance américaine face à la montée en puissance du Japon ou de l'Allemagne. Pour celui qui fut aussi l'ancien secrétaire adjoint à la défense de Bill Clinton, la puissance, en cette fin de *xx^e* siècle, a changé de nature : la force militaire ou politique ne suffit plus pour qu'un État obtienne ce qu'il veut d'un autre État. Il faut désormais compter avec la force d'attraction : l'idéologie, la culture et le poids de l'imaginaire permettent d'atteindre ces buts sans aucune coercition, voire sans que l'autre État en soit conscient.

Le *soft power* existait bien avant qu'il ne soit formulé comme tel par Joseph Nye. De l'Antiquité grecque aux États-Unis du *xx^e* siècle, en passant par la monarchie française du *xviii^e* siècle ou la Grande-Bretagne du *xix^e* siècle, l'hégémonie, au-delà de la réalité crue des rapports de force, s'est toujours conjuguée avec la séduction. Mais Joseph Nye forge le concept dans une époque particulière, celle de l'effondrement de l'URSS et de la fin de la guerre froide, un monde où l'économie de marché et les valeurs démocratiques semblent s'imposer comme un référentiel quasi universel.

Dans un monde chaotique marqué par le retour des politiques de puissance, les limites du concept de *soft power* n'en sont pas moins

évidentes. « *Boire du Coca-Cola dans un McDonald's ou en regardant la dernière super-production d'Hollywood, pour caricaturer, n'est pas convertible en soutien à l'Amérique ou à sa politique* », estime Pierre Buhler, dans *La Puissance au *xx^e* siècle* (CNRS, « *Biblis* », 2014). Soulignant que la toute-puissance des formes culturelles américaines suscite autant de rejet que de fascination, il montre que, à la différence du *hard power*, aisément identifiable et utilisable par le pouvoir politique, le *soft power* reste impalpable : il dépend de multiples facteurs, culturels, psychologiques et d'image.

Une définition assez floue

La définition du concept de *soft power* est d'ailleurs assez floue. « *La notion recouvre deux choses très différentes*, explique Hubert Védrine, ancien ministre français des affaires étrangères. *Dans un cas, il s'agit de la sophistication d'une puissance militaire, économique, politique : le soft power vient alors s'ajouter aux instruments traditionnels. Dans l'autre cas, il s'agit d'un substitut : certains Etats ou certaines institutions ont renoncé aux instruments classiques de la puissance et ils cherchent à gagner de l'influence par d'autres moyens.* »

Conscient des limites de son concept, Joseph Nye a inventé, au milieu des années 2000, le *smart power* (pouvoir intelligent). « *Cette notion n'a pas eu la même percée conceptuelle que celle de soft power*, explique l'historien Justin Vaïsse, ancien directeur du Centre d'analyse, de prévision et de stratégie (CAPS) du Quai d'Orsay et organisateur du Forum pour la paix, qui, chaque 11 novembre, réunit dans la capitale française des chefs d'État, des ONG et des dirigeants d'entreprise pour promouvoir une autre forme de gouvernance multilatérale. *Pourtant, cette notion est beaucoup plus opérante : elle désigne le fait, pour un État, de savoir combiner à bon escient le hard et le soft power.* »

La diplomatie d'influence à la française en est un exemple : elle utilise l'attractivité de sa culture et de son mode de vie, mais elle s'appuie aussi sur un réseau diplomatique puissant, le second ou le troisième au monde, et son siège de membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies doté de la puissance nucléaire.

POURQUOI CES ARTICLES ?

Le concept de *soft power* a été forgé en 1990 par le spécialiste américain des relations internationales Joseph Nye. Le concept désigne l'influence culturelle, le « pouvoir non violent de séduction et d'attraction » et prend diverses formes. La diffusion des connaissances et d'un modèle culturel par la mobilité des chercheurs et des étudiants constitue un aspect important du *soft power*. De nos jours, les pays membres de l'OCDE ne sont plus à l'origine de la majorité des mobilités étudiantes, ils ont été dépassés par les pays émergents avec, en tête, la Chine et l'Inde. Selon *Le Monde*, en 2020, sur 204 millions de diplômés des pays de l'OCDE et des pays du G20, 58 % proviennent des pays émergents et 40 % « viendront de deux pays : la Chine et l'Inde. Les États-Unis et l'Union européenne ne pèseront plus que pour un quart du total. » Cette évolution a une influence capitale sur les capacités de *soft power*. Comme le note *Le Monde* : « La matière grise passe à l'est ! »

En ce début de *xxi^e* siècle, marqué par la crise du multilatéralisme et de la coopération internationale, les puissances émergentes telles la Russie, la Chine ou la Turquie se font leur place en utilisant le *hard power* : la Russie utilise la force des armes en Ukraine, la Turquie fait de même dans le nord de la Syrie, la Chine utilise la puissance militaire en mer de Chine. Mais pour capitaliser ces succès, il leur est nécessaire de jouer aussi sur la séduction. D'où les discours de Pékin sur les « routes de la soie », ses efforts pour développer les instituts Confucius et son engagement croissant dans les organisations internationales. Le *soft power* a encore de beaux jours devant lui. ●

Marc Semo,

Le Monde daté du 28.11.2019

Le cyberspace : conflictualité et coopération entre les acteurs

On doit le terme de « cyberspace » à l'écrivain américain William Gibson, qui l'utilise en 1984 dans son roman *Neuromancien*. *Le Petit Robert* décrit le « cyberspace » comme un « ensemble de données numérisées constituant un univers d'information et un milieu de communication ». Depuis l'avènement officiel d'Internet en 1983, le cyberspace a grandi et la masse de données qu'il transporte sature désormais notre environnement. Les années 1980 à 2000 ont assurément représenté un tournant majeur et complètement redéfini, pour les quatre milliards d'individus disposant d'un accès quotidien à Internet, le rapport à l'information. Elles ont, en conséquence, fait émerger de nouvelles problématiques géopolitiques, liées à l'apparition d'une nouvelle forme de territorialité virtuelle et transnationale et à la montée en puissance de nouveaux acteurs et de nouvelles formes de conflictualité et de coopération. Contrôler les données, protéger les institutions et les entreprises, surveiller les activités sur Internet deviennent autant d'enjeu de pouvoir des États qui rivalisent entre eux ou avec d'autres acteurs pour maîtriser le cyberspace.

Le cyberspace, vaste territoire virtuel et transnational

Le cyberspace s'appuie sur un **réseau physique de serveurs et de centres de données** reliés par des câbles terrestres ou sous-marins. Le contrôle de ces infrastructures physiques est de nos jours un **enjeu géopolitique majeur**. À un deuxième niveau, on trouve la couche logicielle qui forme le web. Le world wide web est un logiciel créé par l'ingénieur britannique Tim Berners-Lee au Centre européen de recherche nucléaire (CERN) en 1990 qui permet de consulter, à l'aide d'un navigateur, des pages hébergées sur des sites grâce à un système de liens hypertextes permettant de naviguer de page en page.

Le cyberspace est composé d'une **multitude de sous-réseaux** et de multiples éléments : sites, plates-formes audio ou vidéo, forums, blogs. Les réseaux sociaux sont aujourd'hui un élément primordial du cyberspace : Facebook compte plus de 2 milliards d'utilisateurs actifs et Instagram un milliard. On pourra ajouter à cela le **darkweb**, un ensemble de **réseaux parallèles** utilisant des outils **cryptographiques** pour permettre à leurs utilisateurs de bénéficier d'un anonymat complet. L'essor de l'**intelligence artificielle (IA)** ajoute encore une dimension au cyberspace, faisant cohabiter les internautes avec des robots.

Le cyberspace : enjeux économiques et géopolitiques

Le cyberspace constitue un espace transnational qui confronte les États à des problématiques juridiques complexes et invite à une forme de **gouvernance mondiale**. En 2017, parmi les **vingt premières entreprises numériques au monde**, on ne comptait que des firmes américaines ou chinoises : les

ZOOM SUR...

SE PROTÉGER CONTRE LE PIRATAGE INFORMATIQUE

En mai 2017, un virus malveillant nommé WannaCry infecte près de 300 000 ordinateurs dont il chiffre les données afin d'exiger une rançon pour les déchiffrer. Le virus se transmet très vite et infecte notamment les hôpitaux britanniques, l'entreprise Renault, la Deutsche Bahn ou le ministère de l'Intérieur russe. Il s'agit d'une attaque d'une très grande ampleur, qui met en lumière la vulnérabilité informatique

de nombreuses organisations. Elle révèle aussi que la NSA, l'agence de renseignement et de cyberdéfense des États-Unis, avait repéré et conservé secrète, afin de l'exploiter, la faille de Windows dont profitait WannaCry.

STUXNET, QUAND LES ÉTATS-UNIS ET ISRAËL ATTAQUENT L'IRAN

À partir de 2006, les États-Unis et Israël développent un ver informatique afin de ralentir le programme

nucléaire iranien en infectant les installations du pays. Les deux pays n'ont pas reconnu la paternité de l'attaque, mais le niveau de complexité du ver est très élevé, et un général israélien a reconnu la paternité du ver en 2011. L'opération est une réussite, car elle a mis hors service près de mille centrifugeuses d'enrichissement d'uranium iraniennes. Elle révèle l'importance que l'arme informatique a prise dans les conflits géopolitiques.

CYBERATTAKES ET RIPOSTE ARMÉE À GAZA

Les armes numériques peuvent être mobilisées par des individus relativement isolés et dépourvus de moyens, comme dans le cas des conflits asymétriques. Le 4 mai 2019, Israël a bombardé un immeuble de Gaza. Il s'agissait, d'après l'armée israélienne, d'une riposte à une attaque informatique menée par le Hamas et déjouée par les services israéliens. L'objectif était de détruire les infrastructures informatiques à l'origine de l'attaque.

GAFAM (**A**pple, **G**oogle, **M**icrosoft, **A**mazons, **F**acebook) pour les **cinq premières** et les Chinois **Tencent, Alibaba et ICBC** après elles. Cette situation pose la question de la souveraineté numérique des États. Ainsi, le fait que les premières structures physiques d'Internet aient été créées aux États-Unis confère à la première puissance mondiale un énorme avantage dans le domaine numérique. La Chine a, quant à elle, développé depuis 1999 son **grand pare-feu national** qui permet au gouvernement de contrôler l'accès des internautes chinois au réseau mondial. Pour combler son retard, l'Union européenne a lancé en 2014 le **projet Horizon 2020**, avec un budget de 80 milliards d'euros sur 7 ans.

Les États se trouvent désemparés face au développement de deux phénomènes, l'un massif et l'autre plus marginal, que sont les **réseaux sociaux** et le **darkweb**. L'importance des réseaux tels que Facebook dépasse aujourd'hui celle des médias traditionnels et peut représenter un danger pour les institutions démocratiques. Facebook a été ainsi accusé d'avoir influencé les élections présidentielles américaines en 2016 ou le vote du Brexit la même année. Quant au darkweb, composé de réseaux confidentiels et cryptés, il peut donner asile à des trafics illégaux, très difficiles à contrôler pour les États du fait de l'anonymat de ces réseaux et de leur caractère transnational qui pose un problème juridique. Ces réseaux servent aussi de base au développement d'une véritable **économie mondiale du piratage**. En **mai 2017**, une vague sans précédent de près de 80 000 cyberattaques simultanées a touché plus de cent pays et bloqué des institutions, des entreprises, des particuliers et même des hôpitaux. Face à cette recrudescence de la **cybercriminalité**, la **cybersécurité** est aujourd'hui un enjeu majeur et un secteur en plein développement.

La position de la France

Dans les années 1980, la France investit dans un réseau dont le terminal est nommé **Minitel** (Médium interactif par numérisation d'information téléphonique). Le Minitel connaît un succès important, mais il est finalement supplanté par Internet et cesse ses activités en 2012. La France continue à assurer largement sa présence sur le cyberspace et dans les domaines technologiques qui lui sont liés. Cela se traduit par des politiques économiques et des décisions politiques en faveur de la préservation de la souveraineté numérique. Selon Médiamétrie, la France comptait **52,6 millions d'internautes en août 2019, soit 83,9 % de la population**. Si la France ne dispose pas encore de géant du numérique capable de tenir tête à Google, elle tente de promouvoir ses propres outils, à l'instar de **Qwant**, le moteur de recherche garantissant à ses utilisateurs la protection de leurs données personnelles. Mais le chemin est encore long. Le moteur de recherche tricolore lancé en 2013 annonçait avoir dépassé les dix milliards de requêtes en 2017 quand Google revendiquait la même année 3,3 milliards de requêtes... par jour.

La France dispose cependant d'un **vivier technologique et industriel** dynamique : les start-up et entreprises innovantes françaises ont ainsi attiré, en 2019, **634 millions d'investissements étrangers**, permettant à la France de dépasser la Grande-Bretagne et Israël, et de se hisser dans le top 5 mondial des industries numériques les plus attractives. Elle fait aussi partie du top 5 des pays investissant le plus dans le domaine de l'IA, avec 665 millions d'euros financés par l'État en 2019. La France s'est dotée aussi d'une politique spécifique en termes de cybersécurité avec la création de **l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information**



Siège de Facebook, Menlo Park, Californie.

(ANSSI), qui compte 600 employés, et le lancement en 2015 d'une Stratégie nationale pour la sécurité du numérique.

Cette stratégie prend place au sein de **l'ensemble européen** et s'accompagne de décisions qui ont des conséquences globales pour l'économie numérique. L'entrée en application du **règlement européen sur la protection des données (RGPD) le 25 juillet 2018**, forçant les GAFAs – entre autres – à se conformer à une législation plus contraignante en matière de protection des données et de la vie privée sur Internet, a été largement soutenue par la France. De même que la **taxe GAFAs**, voulue par le ministre de l'Économie Bruno Le Maire, adoptée par le Parlement en juillet 2019.

TROIS ARTICLES DU MONDE À CONSULTER

- Cyberspace – La guerre mondiale des données p. 84
- Les États-Unis, contrôleurs du numérique européen p. 84
- Chine : la grande muraille du Web p. 84

(Martin Untersinger, *Le Monde* daté du 23.07.2018)

Il s'agit de la première fois qu'un État riposte par les armes à une cyberattaque, l'assimilant ainsi à une attaque classique.

LA CYBERSURVEILLANCE ET LES RÉVÉLATIONS D'ÉDOUARD SNOWDEN

En 2013, l'informaticien étatsunien Édouard Snowden, qui travaillait au service de la NSA, révèle depuis Hong-Kong que les États-Unis ont mis en place un système de

surveillance généralisée à l'échelle mondiale, permettant la captation d'informations de masse, ainsi que la surveillance d'individus ou d'institutions. Aux États-Unis, Snowden encourt une peine de trente ans de prison pour espionnage. Il s'est réfugié en Russie, mais a sollicité l'asile dans différents pays, dont la France, qui ont pour l'instant refusé. La surveillance de masse est rendue possible par la présence des infrastructures physiques

d'Internet aux États-Unis et par le travail d'informaticiens spécialisés au sein de la NSA ; elle constitue un outil politique majeur pour les États-Unis.

LE CYBERESPACE ET L'INFLUENCE POLITIQUE

En 2016, pendant sa campagne contre Hillary Clinton, Donald Trump a fait appel aux services d'une entreprise britannique, Cambridge Analytica, qui vend

de l'analyse des données et des outils d'influence. Or, en 2018, *Le New York Times* et *le Guardian* ont révélé que l'entreprise avait collecté les données de 87 millions d'utilisateurs de Facebook sans leur consentement afin de manœuvrer leur opinion dans l'élection présidentielle. Le cyberspace apparaît ainsi comme un lieu de manipulation politique d'envergure, d'autant que l'accès aux données personnelles y est aisé.

Dissertation : Cyberdéfense, entre coopération européenne et souveraineté nationale : le cas français

L'introduction

[Analyse du sujet et problématisation] Le cyberspace désigne l'ensemble de l'univers numérique, à savoir le web et le réseau Internet qui le supporte, les objets connectés et l'ensemble des flux de données générés entre les différents éléments qui composent ce vaste ensemble. Le développement du cyberspace a amené une modification en profondeur des conceptions géopolitiques et des politiques sécuritaires. Pour la plupart des États modernes, la cyberdéfense est devenue un élément primordial, aussi bien pour les armées et services de police que pour l'industrie et l'économie. Face à un espace par nature transnational comme le cyberspace, on peut se demander quelles sont les spécificités qui, entre coopération européenne et souveraineté nationale, peuvent définir un cas français.

[Annonce du plan] On étudiera donc tout d'abord l'émergence de nouveaux espaces et de nouvelles menaces, puis les différentes politiques mises en place par la France en termes de cyberdéfense.

Le plan détaillé du développement

I. Le cyberspace : nouveaux espaces et nouvelles considérations géopolitiques

1. La naissance du cyberspace

C'est avec les travaux des ingénieurs et informaticiens du DARPA (Defense Advanced Research Project Agency) qu'Internet voit le jour à partir des années 1960. En 1969, la première liaison est établie entre des ordinateurs distants de quatre universités américaines qui forment l'embryon d'un réseau mondial s'étendant aujourd'hui à l'ensemble de la planète. Le volume de données échangées sur ce réseau est énorme : il représente 44 zettabytes, un volume impossible à traiter par les seuls humains qui doivent pour ce faire recourir aux outils de l'intelligence artificielle. Cette croissance exponentielle intéresse les entreprises publiques et privées, soucieuses de tirer profit des opportunités économiques offertes par le « web profond » et le « big data ».

LA BONNE MÉTHODE

- Le sujet présenté ici se rattache au thème « l'enjeu de la connaissance ». Dans ce cadre, la réflexion proposée examine la manière dont la gestion d'un territoire virtuel, et par définition transnational comme le cyberspace, suppose une reconfiguration des relations de conflictualité et de coopération entre les acteurs mondiaux et de quelle manière la France et le cyberspace français s'inscrivent dans ce processus de reconfiguration.
- Il importe donc, pour un sujet de ce type, de définir tout d'abord des notions essentielles et un vocabulaire spécifique : cyberspace, cybersécurité, cyberdéfense.
- Puis, il convient de rappeler les étapes historiques de la constitution du cyberspace mondial et en inscrivant plus particulièrement le cas français dans ce contexte, pour faire apparaître ses spécificités.
- On montre alors comment ces spécificités déterminent des contraintes et des choix particuliers en termes de cybersécurité et de cyberdéfense, en insistant bien sur la notion d'échelle nationale (France) et continentale (Europe), et en montrant comment, à ces différents niveaux, on assiste à une coopération à différents échelons.
- En conclusion, on peut replacer la cyberdéfense dans le cadre plus général de la défense nationale pour montrer que, même si ce domaine est en extension, il demeure encore limité.

2. La naissance du cyberspace français

Depuis la fin des années 1950, les ingénieurs du Centre national d'études des télécommunications ont développé des ordinateurs, puis des réseaux numériques expérimentaux, en collaboration avec l'industrie électronique et le plan Calcul. Le directeur technique du Centre commun d'études de télévision et télécommunications à Rennes, Bernard Marti coordonne les travaux d'une équipe à l'origine du Minitel (Médium interactif par numérisation d'information téléphonique) entre 1979 et 1985. Malgré des débuts prometteurs, le réseau Minitel est rendu obsolète dans les années 1990 avec le développement d'Internet.

3. L'évolution du réseau français

À partir des années 1990-2000, la France entreprend de rattraper son retard et de renforcer sa présence sur le cyberspace mondial. Selon Médiamétrie, la France comptait 52,6 millions d'internautes en août 2019, soit 83,9 % de la population. Si la France ne dispose pas encore de géant du numérique capable de tenir tête à Google, elle tente de promouvoir ses propres outils, à l'instar de Qwant, le moteur de recherche garantissant à ses utilisateurs la protection de leurs données personnelles. Ce développement

s'accomplit dans un cadre européen et s'accompagne du développement de nouveaux moyens en termes de cyberdéfense.

II. Nouvelles menaces et nouveaux moyens de la cyberdéfense française

1. Qu'est-ce que la « cyberdéfense » ?

Dans les années 1990, deux généraux chinois, Liang Qiao et Xiangsui Wang, dont l'ouvrage a été traduit en français en 2006 sous le titre *La Guerre hors limites*, ont théorisé l'extension du champ d'affrontements des nations ou des organisations armées au cyberspace. L'un des premiers exemples de cette nouvelle géopolitique du cyberspace est l'attaque pirate subie par l'Estonie en 2007. Le cyberactivisme déployé par l'organisation terroriste État islamique est une autre démonstration de l'importance stratégique prise par la cybersécurité et la cyberdéfense. Les États, dont la France, doivent maintenant faire face à des cybermenaces de grande ampleur.

2. *La France, un État particulièrement visé*
Un mystérieux groupe de pirates connu sous le nom des Shadow Brokers est apparu pour la première fois en août 2016, prétendant avoir subtilisé à la NSA américaine des outils informatiques avancés



Logo de l'ANSSI.

pour permettre des attaques pirates de plus grande ampleur. Le 12 mai 2017, un logiciel d'extorsion (ransomware) nommé WannaCry s'est répandu dans le monde entier, frappant des centaines de milliers d'ordinateurs cibles, incluant des services publics, des entreprises et même des hôpitaux et des établissements de santé. Le volume des cyberattaques ne cesse d'augmenter et leur coût est très important pour les entreprises. La France est aujourd'hui le 4^e État le plus visé par des cyberattaques dans le domaine, avec un réseau de PME particulièrement exposé.

3. De nouveaux moyens pour la cyberdéfense

En 2011, l'Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information publie un rapport alarmant sur le risque que font peser les cyberattaques sur le commerce maritime. Selon le ministère de la Défense français, la cyberdéfense est l'« ensemble des activités conduites afin d'intervenir militairement ou non dans le cyberspace pour garantir l'effectivité de l'action des forces armées, la réalisation des missions confiées et le bon fonctionnement du ministère. La cyberdéfense est à différencier de la cybercriminalité qui correspond à l'ensemble des crimes et délits traditionnels ou nouveaux réalisés via les réseaux numériques ». Pour assurer les missions de la cyberdéfense, le gouvernement français a créé en 2009, l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), qui dispose d'un budget de 100 millions d'euros et de 750 agents en 2017. Dans la droite ligne des décisions prises par l'ex-ministre de la Défense Jean-Yves Le Drian à partir de 2015, la ministre des Armées Florence Parly a inauguré en octobre 2019 un nouveau centre de cyberdéfense, comptant 400 employés, à Rennes, et a annoncé le 19 novembre la signature d'une convention avec « huit grands maîtres d'œuvre industriels et principaux

équipementiers du ministère : Airbus, Ariane Group, Dassault Aviation, MBDA, Naval Group, Nexter, Safran et Thales ».

La conclusion

Les enjeux économiques très importants liés au bon fonctionnement du numérique et les menaces croissantes liées à la cybercriminalité ont conduit les États les plus puissants à développer des organismes de sécurité informatique. C'est notamment le cas de la France dont une partie de l'armée est aujourd'hui dédiée à la protection des systèmes informatiques. Cette activité reste cependant très minoritaire au sein de l'armée française : elle représentait 5 % de son budget en 2018. Si des groupes terroristes utilisent Internet pour s'organiser ou recruter et si la maîtrise des systèmes d'information est un élément clé de la défense nationale, la guerre demeure une perspective très matérielle et spatialisée, comme l'attestent les 30 000 militaires français déployés dans le monde en 2020. Comme pour les autres secteurs militaires, la coopération européenne reste marginale dans le domaine de la cyberdéfense et les États, comme la France, se protègent pour la plus grande part isolément ou en lien avec l'OTAN : la coopération européenne dans ce domaine reste à construire.

ZOOM SUR...

LES CYBERATTQUES VISANT LA FRANCE

La France est particulièrement ciblée par les cyberattaques. Celles-ci concernent des domaines divers, et ont des motivations diverses. Les institutions publiques sont des cibles importantes des cyberattaques. Ainsi, la mairie de Marseille a été attaquée le 14 mars 2020, bloquant tous les services publics municipaux

en ligne. Des partis politiques ont été victimes d'attaques importantes à l'occasion des élections présidentielles de 2017. La même année, l'ANSSI a signalé un risque important concernant le vote électronique des Français à l'étranger pour les élections législatives, ce qui a conduit à annuler cette modalité de vote. Les attaques visent aussi des médias, dans un but de diffusion :

en avril 2015, la chaîne TV5Monde a été victime de la part de l'organisation État islamique d'une attaque informatique qui a interrompu la diffusion de toutes les émissions et diffusé des messages djihadistes sur les comptes Facebook et Twitter de la chaîne. Enfin, des entreprises peuvent être attaquées pour des raisons économiques. Ainsi, en 2017, l'entreprise Saint-Gobain, qui

fabrique des matériaux industriels, a été touchée par l'attaque mondiale WannaCry, qui rançonnait les utilisateurs des ordinateurs touchés, et aurait perdu 80 millions d'euros. Des attaques aux objectifs politiques, économiques ou militaires ont ainsi lieu régulièrement dans le domaine informatique, ce qui justifie la mise en place de systèmes de défense informatique à toutes les échelles.

Cyberespace – La guerre mondiale des données

Espionnage, destruction, propagande, attaques... Internet est devenu le miroir des tensions géopolitiques et un facteur de reconfiguration des relations internationales. Dans cette course au pouvoir, la Chine concurrence déjà les États-Unis

Les données sont le liquide vital de l'économie numérique. La plupart des géants du Web se sont développés grâce à elles, et elles chamboulent les modèles d'affaires des entreprises dans tous les secteurs de l'activité humaine.

Jusqu'à présent, les États-Unis dominaient culturellement et économiquement cet espace, profitant d'être le pays où a été inventé Internet et où sont nés les principaux mastodontes du secteur. Cette suprématie est pourtant de plus en plus contestée, notamment par la Chine, qui a su créer des géants technologiques, protégés par sa grande muraille numérique, qui n'ont presque plus rien à envier à leurs homologues d'outre-Pacifique. L'empire du Milieu toise désormais la Silicon Valley et mise beaucoup sur les technologies d'intelligence artificielle, dont

le développement repose justement sur la quantité des données à disposition.

Déstabiliser des sociétés entières

Les conflits dans ce qu'il est désormais admis d'appeler le « cyberespace » ne sont pas seulement économiques et n'opposent pas uniquement – tant s'en faut – Washington à Pékin. En offrant une palette d'offensives variées (espionnage, destruction, propagande...) peu coûteuses, rarement suivies de ripostes, difficiles à attribuer et faciles à nier, Internet est devenu un miroir des tensions mondiales et un facteur de reconfiguration des relations internationales. Des États l'utilisent pour éteindre des centrales électriques, ralentir une usine d'enrichissement d'uranium ou

se financer à peu de frais. On voit aussi se dessiner, avec la tentative d'ingérence russe dans l'élection américaine de 2016, l'émergence d'attaques hybrides, où l'information et la donnée elle-même sont instrumentalisées pour déstabiliser des sociétés entières.

Les milliards d'internautes et les outils sur lesquels reposent leurs vies numériques sont désormais forcés de côtoyer la puissance de feu des États, lorsqu'ils n'en sont pas les victimes, directes ou indirectes. Personne ne sait encore comment pacifier ce cyberespace en conflit larvé permanent, sans doute parce que personne ne veut se passer de ce qui est devenu un nouvel instrument de pouvoir. ●

Chine : la grande muraille du Web

Pékin a posé quantité de filtres pour protéger les réseaux du pays

Autour de ses réseaux nationaux, la Chine a élevé une grande muraille numérique, capable de filtrer presque tout ce qui entre et sort. En observant les requêtes DNS d'un grand fournisseur d'accès à l'Internet chinois, sur une période de deux jours, plusieurs scientifiques chinois et français ont découvert que cette isolation était loin d'être parfaite, et qu'une part conséquente de l'activité des Chinois sur le Web sortait du pays, en direction des États-Unis.

Le DNS (Domain Name System, « système de noms de domaine ») est le système d'aiguillage du Web. Il permet de traduire une adresse Internet lisible par un humain (www.lemonde.fr, par exemple), en une adresse IP (pour « Internet Protocol ») constituée d'une suite de chiffres ou de lettres destinée aux machines. Cet élément

est indispensable au fonctionnement du Web. L'examen des requêtes qui lui sont adressées permet de dessiner une carte de l'activité des internautes. ●

Martin Untersinger,
Le Monde daté du 23.07.2018

POURQUOI CES ARTICLES ?

Le cyberespace s'appuie sur un réseau physique de serveurs et de centres de données reliés par des câbles terrestres ou sous-marins. Le contrôle de ces infrastructures physiques est de nos jours un enjeu géopolitique majeur. Comme le note *Le Monde*, dans un dossier du 23 juillet 2018, les États-Unis dominent encore largement l'univers numérique, aussi bien dans sa réalité physique (câbles, serveurs et centres de données) que numérique (couche logicielle et world wide web). Les géants américains du Net, les fameux GAFAM (Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft) se trouvent dans une position de monopole qui leur permet d'opérer une collecte massive de données, pouvant être monétisées, mais aussi utilisées à des fins stratégiques. La captation de données concerne largement l'Europe, encore très dépendante des États-Unis pour le stockage, la circulation des données et le flux d'information. Même si le Règlement général sur la protection des données (RGPD) garantit depuis sa mise en œuvre en 2018 la protection des données des 414 millions d'internautes du Vieux Continent, la souveraineté numérique reste un problème majeur pour l'Europe. La Chine, quant à elle, a voulu garantir cette souveraineté et le contrôle des flux numériques par la mise en place, au début des années 2000, du « grand pare-feu national ».

LES THÈMES NON ÉVALUABLES À L'ÉCRIT



Histoire et mémoires

La fascination des sociétés contemporaines pour leur passé, lisible dans la patrimonialisation, est à mettre en lien avec les mutations rapides qu'elles connaissent. F. Hartog évoque l'émergence d'un rapport à l'histoire qu'il désigne sous le nom de présentisme. Selon lui, le passé connaît une instrumentalisation servant les émotions du présent, rendant la science historique moins audible dans la sphère publique. Les mémoires sont sur le devant de la scène politique et sociale, mais deviennent aussi des objets d'études pour les historiens, à l'image des *Lieux de mémoire*, ouvrage réalisé sous la direction de P. Nora. Si l'histoire est la science du passé, la mémoire est par nature subjective. Ses porteurs peuvent être tout à la fois des individus, des groupes constitués ou non, mais aussi des institutions comme les États. Les sociétés démocratiques ne peuvent toutefois se contenter d'un rapport patrimonial et mémoriel de leur passé, la reconnaissance du travail de l'historien est nécessaire. La « procédure de vérité », qu'évoquait déjà Hérodote, se trouve parfois en contradiction avec des mémoires d'expériences traumatisantes, ou au milieu de mémoires concurrentes.

Histoire et mémoire des conflits

Par leurs aspects traumatisants, mais aussi parce qu'ils induisent des mémoires antagonistes, les conflits sont des phénomènes cristallisant les relations entre l'histoire et la mémoire. Chaque camp porte en effet des mémoires souvent complexes, en prise avec les expériences de la violence, qui connaissent une construction progressive. La réception de ces mémoires est variable, dans le temps et suivant les contextes socio-politiques. Les anciens combattants et victimes des nombreux conflits qui ont émaillé le ^{xx}e siècle ont cherché ou cherchent à faire reconnaître par la société leur mémoire.

Les historiens de leur côté peuvent faire face à des difficultés d'études pour certains conflits, car les archives peuvent être difficiles d'accès pour des raisons légales ou politiques. Ils se trouvent de plus confrontés aux mémoires dans le cadre de procédures judiciaires lancées à la suite des conflits, et la communauté scientifique diverge sur l'attitude à adopter. Pour F. Cochet, historien des pratiques combattantes, il existe tout autant un « devoir d'histoire » qu'un devoir de mémoire : quand le témoin éclaire une période, l'historien veille à expliquer celle-ci. C'est ce travail qui peut permettre de pacifier une société, de la rendre moins sensible aux chocs des mémoires.

Les historiens et la responsabilité du déclenchement de la Première Guerre mondiale

La Première Guerre mondiale a été l'objet de nombreuses réflexions quant à ses origines, et aux responsabilités qui en découlent. Si le traité de Versailles reconnaît comme seule responsable l'Allemagne, il est un produit de négociations politiques, et non du travail scientifique historique. Si, en 1925, P. Renouvin dans *Les Origines immédiates de la guerre* identifiant la Triplice comme responsable, les historiens postérieurs s'attachent à montrer la multiplicité des causes et des responsabilités, dans un débat toujours en cours.

La guerre d'Algérie, une « guerre ensevelie » ? (B. Stora)

Si la Seconde Guerre mondiale offrait un certain nombre de figures positives, dont celle de la Résistance dans laquelle l'État et les Français ont développé un investissement mémoriel majeur, ce n'est pas le cas de la guerre d'Algérie.

Les actes de la guerre d'Algérie, qui concernaient une grande partie de la population avec l'appel du contingent, ont été amnistiés après les accords d'Évian (1962). Mais la multiplicité des mémoires

demeure, tant celle des combattants du FLN, que celle des appelés ou celle des pieds-noirs. Les interprétations officielles complexifient le travail des historiens : du côté français, l'État rejette la qualification de guerre, tandis que le pouvoir algérien devient autoritaire après 1965. Ce conflit peu étudié et peu commémoré refait surface après les années 1980, mais il faut attendre 2002 pour qu'un mémorial national soit inauguré à Paris.

Les événements traumatiques, de la torture à l'exil, sont au cœur de mémoires concurrentielles d'acteurs toujours vivants. La transmission de celles-ci pose aujourd'hui question. Les historiens s'y intéressent, notamment R. Branche, dont l'ouvrage au titre éloquent *Papa, qu'as-tu fait en Algérie ? Enquête sur un silence familial* souligne la présence des non-dits dans la mémoire. Les artistes participent également au travail de mémoire, à l'image de M. Eskenazi dont la pièce *Et le cœur fume encore* regroupe sur scène des acteurs dont les ascendants furent des acteurs bien réels de ce conflit.

Si les historiens, avec des spécialistes reconnus comme B. Stora, ont proposé des travaux multiples en France, ils sont plus complexes à mener en Algérie où les crises politiques et la difficulté à remettre en cause le récit officiel restent prégnantes.

Histoire, mémoire et justice

Si historiens et témoins sont les acteurs majeurs de la reconnaissance du passé dans nos sociétés contemporaines, la justice pose par nature son regard sur le passé. Elle établit la vérité judiciaire concernant un passé violent. Face aux extrémités qu'ont atteintes les violences pendant la Seconde Guerre mondiale, la communauté internationale met en place une justice pénale nouvelle.

Cette justice apparaît comme nécessaire dans un ^{xx}e siècle où les nombreux crimes de masse interrogent les responsabilités étatiques. À Nuremberg, entre 1945 et 1946, douze responsables du régime nazi sont jugés sous le chef d'inculpation de crimes contre l'humanité, ainsi que pour complot, crimes contre la paix et crimes de guerre. R. Lemkin définit un nouveau crime, celui de génocide : « acte commis dans l'intention de détruire, intégralement ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux ». Face aux crimes majeurs, la justice fait appel aux témoins, procédure classique, mais se trouve aussi dans la nécessité d'avoir accès à l'éclairage des spécialistes de l'histoire. Les historiens de leur côté, s'ils comprennent la nécessaire action de l'institution judiciaire, s'inquiètent régulièrement de la liberté académique qui leur assure le choix de leurs sujets d'étude, mais aussi de la liberté d'accès aux sources.

L'histoire et les mémoires des génocides des Juifs et des Tsiganes

Le génocide des Juifs et celui des Tsiganes pendant la Seconde Guerre mondiale sont la conséquence de la politique nazie du III^e Reich, mise en œuvre dans l'Europe en guerre entre 1939 et 1945. La mémoire de ce passé si traumatisant a été étudiée par les historiens, en particulier H. Rousso, qui identifient plusieurs phases.

La première est celle de l'amnésie, jusqu'aux années 1960. En France, la place de la Résistance est omniprésente dans les discours publics, tandis que les victimes du génocide ont des difficultés à faire entendre la spécificité de leurs souffrances comme en témoigne la trajectoire de P. Levi. Les historiens sont pourtant déjà à l'œuvre, avec le travail colossal de R. Hilberg dans *La Destruction des Juifs d'Europe* paru en 1961, qui fait encore référence.

Avec les années 1960, les porteurs de la mémoire juive prennent la parole, profitant notamment de l'exposition médiatique de grands procès comme celui d'Eichmann en Israël. Les crimes imprescriptibles continuent



Le TPIY, à La Haye.

d'être l'objet d'enquêtes judiciaires en Israël, mais aussi en Allemagne avec l'action de quelques procureurs comme F. Bauer contre la faible activité de leur propre hiérarchie. Dans ce moment de retour du passé, les travaux historiques se multiplient, notamment en France sur la participation du régime de Vichy à la suite de l'Américain R. Paxton.

Enfin en 1995, J. Chirac, reprenant le travail des historiens, reconnaît officiellement des pratiques de l'État français. Le devoir de mémoire est mis en avant, mais il faut attendre les années 2010 pour que la question du génocide tzigane parvienne dans la sphère publique. Cette étude est aussi plus compliquée, en raison d'une moindre présence de l'écrit dans les archives de cette communauté. Mais les nouveaux terrains de l'histoire, avec des approches des sources orales, permettent un renouvellement de la question dans l'historiographie. Celle-ci continue à diversifier ses approches, tout en gardant à l'esprit que les faussaires de l'histoire sont toujours présents dans nos sociétés, niant la réalité des génocides commis.

La justice face à un second génocide : le cas rwandais

D'avril à juillet 1994, 800 000 Tutsis sont victimes d'un génocide perpétré par le pouvoir hutu au Rwanda, alors en proie à une guerre civile. La spécificité de ce crime réside notamment dans la proximité des tueurs avec leurs victimes, le plus souvent des voisins, répondant à l'appel du pouvoir. Deux types de justice répondent à ce génocide. Si un tribunal pénal international pour le Rwanda est mis en place sous l'égide de l'ONU, des structures locales, les tribunaux gacaca, se déploient entre 2005 et 2012 pour faire appliquer la justice dans des territoires

où criminels et victimes continuent de vivre en voisins. Il importe de faire la lumière sur ce passé récent, et les historiens s'inquiètent de la place du politique dans la construction du récit officiel.

Si des lieux de mémoire ont été installés comme celui de Gisozi au Rwanda, en France les historiens s'inquiètent de la mise en place d'une commission d'enquête sur le rôle de la France : elle fait débat, car aucun spécialiste de la question n'est présent en son sein.

Construire une justice internationale : l'exemple du TPIY

Suite aux exactions commises dans le cadre de la division de la Yougoslavie, la communauté internationale décide de la mise en place d'un tribunal international. Incapable d'empêcher les massacres, comme celui de Srebrenica en 1992, et le nettoyage ethnique commis par les Serbes contre les populations musulmanes, l'ONU veut en effet mettre en place une procédure exemplaire : le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie est mis en place entre 1993 et 2017.

Le TPIY peine à faire paraître devant lui les suspects, bénéficiant d'appuis politiques puissants en Serbie, tandis que l'ONU est renvoyée à son inaction pendant les combats. Il faut une pression internationale pour que soient livrés les principaux suspects, comme S. Milosevic, l'ancien président serbe jugé pour « purification ethnique ». Mais sa mort empêche le procès de parvenir à sa fin. Le massacre de Srebrenica est l'objet du procès de R. Mladic, arrêté seulement en 2011.

Le TPIY fait également l'objet de critiques concernant la faiblesse des condamnations, des révélations journalistiques pointant la complaisance avec les autorités serbes.

De nouveaux espaces de conquêtes

La littérature regorge de témoignages d'un désir de découvertes et d'exploration par-delà les frontières. Jules Verne en est un représentant bien connu, tant pour les espaces marins (*Vingt Mille Lieues sous les mers*) que spatiaux (*De la Terre à la Lune*). Cette fascination pour ces territoires ne saurait effacer les enjeux géopolitiques, économiques et symboliques pour les États qui se lancent à leur conquête. Les défis sont alors tout autant économiques, technologiques, scientifiques que politiques.

Conquêtes, affirmations de puissances et rivalités

Les courses à l'espace

Dans le contexte de la guerre froide, l'espace devient un enjeu de rivalité entre les deux superpuissances. Dans le cadre de la menace nucléaire, la perspective de déployer des vecteurs au-delà de l'atmosphère pour assurer une réplique à toute agression, ainsi que de disposer de satellites permettant de communiquer ou d'observer l'adversaire, aiguillonne la rivalité entre les États-Unis et l'URSS. En 1957, l'URSS est la première puissance à mettre sur orbite un satellite, Spoutnik. Puis en 1961, la présence de Y. Gagarine dans l'espace semble conforter l'avance technologique soviétique. En réaction, les États-Unis financent amplement la NASA pour le programme Apollo avec pour objectif de franchir une « nouvelle frontière » : il s'agit de poser le pied sur la Lune en premier. C'est chose faite en 1969 avec N. Armstrong et B. Aldrin. La guerre froide est ainsi marquée par des tensions pour dominer la conquête de l'espace extra-atmosphérique, dont l'une des dernières occurrences est l'Initiative de défense stratégique, surnommée *Star Wars*, visant à procurer aux États-Unis un bouclier antimissile nucléaire depuis l'espace. Mais la fin de la guerre froide ne signifie pas la fin des ambitions : la Russie reste aujourd'hui l'un des rares pays à disposer d'un véhicule fiable, Soyouz, pour rejoindre la Station spatiale internationale (ISS).

Les pays émergents ont développé des stratégies spatiales propres, affirmant leurs ambitions. Pour l'Union européenne, il s'agit par exemple de jouer la carte de la coopération pour ne pas être dépendante de programmes américains : ainsi Galileo doit concurrencer le GPS. Ces nouveaux acteurs conduisent à une remobilisation des États-Unis sur ces questions stratégiques. D. Trump annonce ainsi en 2017 la création d'un commandement militaire de l'espace et le projet d'une présence humaine sur Mars.

Cela peut être vu comme une réponse à l'activité chinoise spatiale qui, après l'envoi des premiers taïkonautes, le premier alunissage automatique sur la face cachée en 2019, vise la planète rouge.

Enfin, les États ne sont plus les seuls à pouvoir prétendre à ces nouveaux espaces. Les entreprises privées lorgnent sur ce nouveau marché, qui pourrait être multiple, tant du point de vue du développement des vols



Neil Armstrong.

touristiques spatiaux, de la mise en place de satellites que de la perspective à long terme de l'exploitation de corps spatiaux. Il peut aussi y avoir une hybridation de ces acteurs : depuis 2020, les astronautes peuvent se rendre à bord de l'ISS en utilisant Dragon X, véhicule conçu et développé en partenariat avec SpaceX, entreprise privée.

Affirmer sa puissance depuis la mer

Les espaces marins sont au cœur des enjeux géopolitiques contemporains. En plus des ressources exploitées et potentielles, cet espace offre aux États des possibilités de projeter leur force ou assurer leur défense. Avec la naissance du concept de dissuasion nucléaire, dont l'un des principes repose sur la capacité des États détenteurs de l'arme atomique à pouvoir déclencher une frappe après avoir été eux-mêmes la cible d'une attaque, les océans abritent des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) pouvant frapper à de très longues distances, et dont la tâche quotidienne est de rester indétectable aux yeux et aux oreilles des adversaires potentiels. La France dispose ainsi, tout au long de l'année, d'un SNLE, opérant depuis la base de l'Île-Longue en Bretagne. Sur les océans aussi, le déploiement de groupes aéronavals ou d'escadres constitue un élément de puissance pour les pays disposant de cet outil coûteux. Les porte-avions sont ainsi les ambassadeurs d'une diplomatie militaire, pouvant intervenir partout dans le monde pour protéger les intérêts de la puissance ou porter assistance dans le cadre d'une crise humanitaire. La présence de la 7^e flotte américaine au Japon apparaît comme une réassurance de l'alliance américaine face aux ambitions chinoises dans les espaces maritimes du Pacifique.

Ces forces ont un coût, et nécessitent des capacités industrielles et technologiques dont ne disposent pas tous les États. Ainsi les États-Unis disposent de 11 porte-avions, tandis que la Chine développe son deuxième. Cela va de pair avec l'acquisition d'aéronefs adaptés, éléments que l'Inde se doit d'acquérir à l'étranger, ne disposant pas de filière nationale pour produire des avions de combat à la pointe de la modernité guerrière. Les espaces arctiques, dont l'importance se renforce avec les changements climatiques, nécessitent aussi l'usage de matériel spécifique, domaine où la Russie a longtemps bénéficié d'une avance avec un brise-glace à propulsion nucléaire.

Enfin, disposer d'un ensemble cohérent de bases ou de facilités maritimes dans des ports étrangers permet à une marine de s'affirmer comme influente. Pour protéger ses intérêts, la France dispose ainsi d'une base à Djibouti, qui a vu en quelques années l'installation

voisine d'une base américaine et d'une base chinoise. Si les Américains sont toujours premiers pour la puissance maritime, la Chine n'est pas en reste avec par exemple l'établissement d'un réseau de facilités maritimes, le « collier de perles », depuis le golfe Persique jusqu'à son territoire pour surveiller l'un des axes maritimes majeurs contemporains.

Enjeux diplomatiques et coopérations

Coopérer dans l'espace

La station spatiale internationale est le produit de la coopération de 16 pays, participant au financement et à la conception des modules depuis 1998 pour offrir près de 400 m² habitables aujourd'hui. Les recherches scientifiques menées touchent tous les domaines, de la biologie à la génétique, en passant par l'étude de la réaction des corps aux voyages prolongés dans l'espace pour la perspective d'un vol au long cours vers Mars. L'organisation de cette aventure scientifique internationale est une performance diplomatique, intégrant dans un système de sélection poussée les meilleurs prétendants pour mettre le pied dans ce bijou technologique. Se pose aujourd'hui la question de l'accueil de touristes spatiaux au porte-monnaie bien rempli.

Exploiter et préserver l'espace maritime ?

Le droit international s'intéresse à la question du droit de la mer dans un contexte où la libre circulation des marchandises sur mer est essentielle à la bonne santé du capitalisme. Sous l'égide de l'ONU en 1982, la Convention sur le droit de la mer est signée à Montego Bay, définissant les règles juridiques pour l'exploitation des espaces maritimes. En réalisant un zonage de cet espace, l'ONU entend établir des références communes à l'ensemble des pays dans la définition des zones d'influences et d'appropriation. Ainsi les zones économiques exclusives (ZEE), d'une largeur de 200 miles depuis le littoral, assurent aux pays une exploitation exclusive des ressources de la colonne d'eau et du sous-sol. Si les eaux internationales sont ouvertes à l'exploitation par tous s'y appliquent des lois protégeant les grands fonds marins comme biens communs de l'humanité, et certaines espèces, tels les cétacés, font l'objet de protection internationale.

La volonté de protection de l'espace maritime se conjugue avec une pression renforcée sur les océans pour l'obtention de ressources. Les nodules polymétalliques des fonds marins sont convoités, indispensables aux nouvelles technologies, mais dont l'exploitation en particulier dans le Pacifique voit

s'opposer les intérêts américains, chinois ou encore français. Le Tribunal international du droit de la mer tente de réguler les conflits autour des ZEE depuis 1996, tandis que l'ONU continue de mettre en place une gouvernance pour la préservation des écosystèmes marins, notamment en 2017. Certains espaces profitent d'une protection spécifique, comme l'Antarctique depuis 1959.

La Chine conquérante ?

S'affirmer au monde

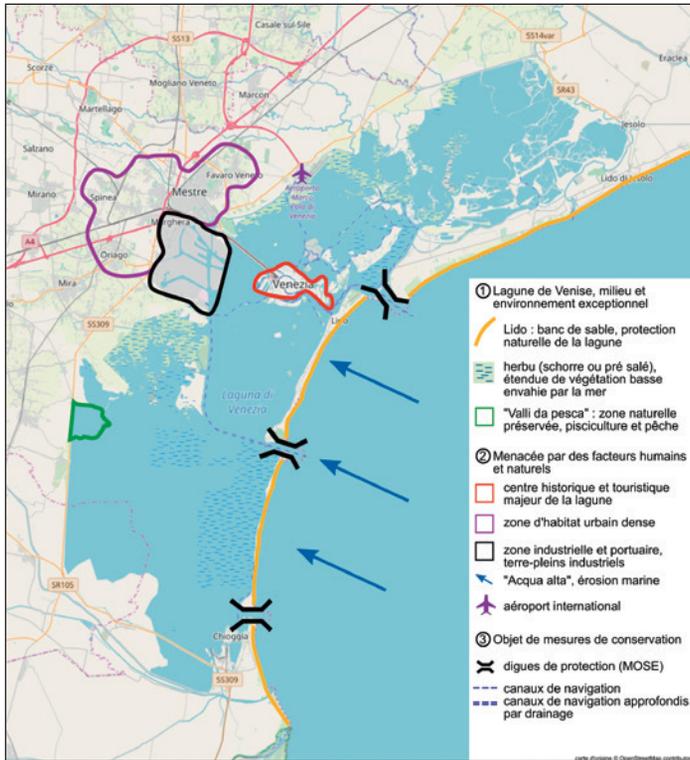
La Chine développe une stratégie de puissance tant par son *soft power* que par son *hard power*. Les espaces extra-atmosphériques et marins en sont deux territoires d'affirmation comme le rappelle le *Livre blanc* de la défense chinoise en 2019. S'appuyant sur une armée de plus de 2,7 millions de soldats, dont 230 000 marins, le régime chinois entend s'imposer sur la scène internationale comme un acteur militaire majeur. Disposant du *Liaoning*, porte-avions soviétique rénové, et ayant procédé à une rétro-ingénierie pour en construire un second, la Chine dispose d'un outil de projection important avec des avions de dernière génération J-15 et un groupe de combat aéronaval complet. Elle possède aussi de nombreux sous-marins, dont des SNLE, et développe un réseau de facilités et de ports dans sa sphère d'influence. La Chine s'approprie ainsi des espaces disputés, comme les îles Paracels avec la construction de ports militaires et d'aéroports sur de petits îlots en multipliant les polders. Si le premier taïkonaute est une réalité atteinte en 2003, la Chine rattrape rapidement son retard, devenant la première nation à parvenir à poser un module sur la face cachée de la Lune en 2019, et qu'une station spatiale chinoise est prévue pour 2024-2025.

Les enjeux politiques et économiques

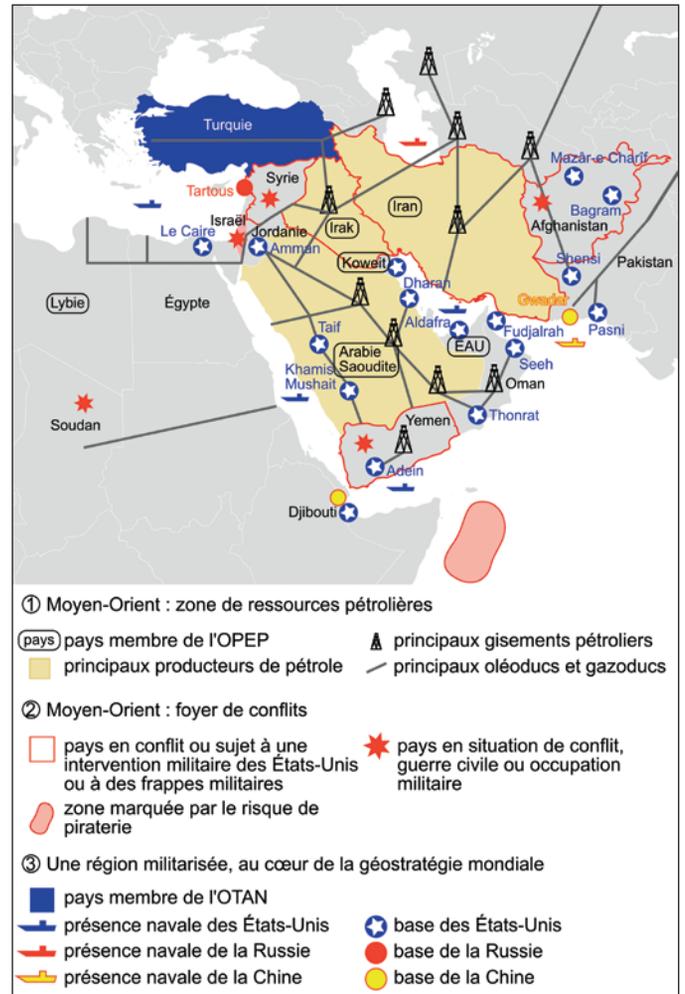
Les nouvelles routes de la soie lancées par Xi Jinping vers l'Europe ont aussi un pendant maritime avec des investissements massifs de la part de la Chine dans des ports, de l'Inde à l'Italie. La stratégie dite du « collier de perles » s'étale dans l'océan Indien dans un contexte de rivalités grandissantes avec l'Inde. Les investissements financiers consentis sont lourds, et suscitent de la méfiance de la part des partenaires internationaux. Si la coopération est en marche sur le plan scientifique avec l'Union européenne, les accusations d'espionnage industriel ne sont pas rares face à une Chine débordante d'activisme. La Chine bouleverse aussi l'exploration spatiale, mettant au cœur de son programme lunaire l'exploitation des ressources potentielles du satellite terrestre.

Les cartes pour comprendre

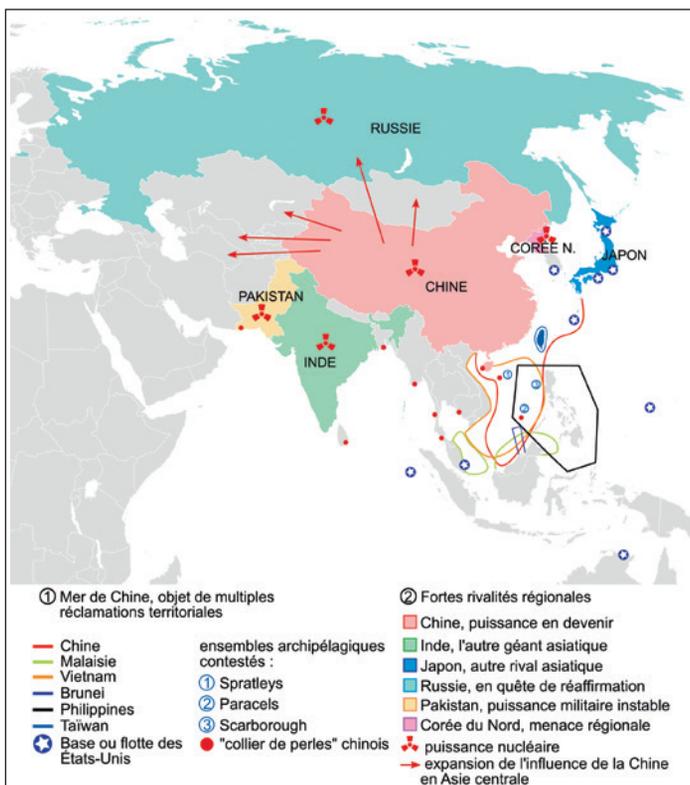
La lagune de Venise (le cours p. 34)



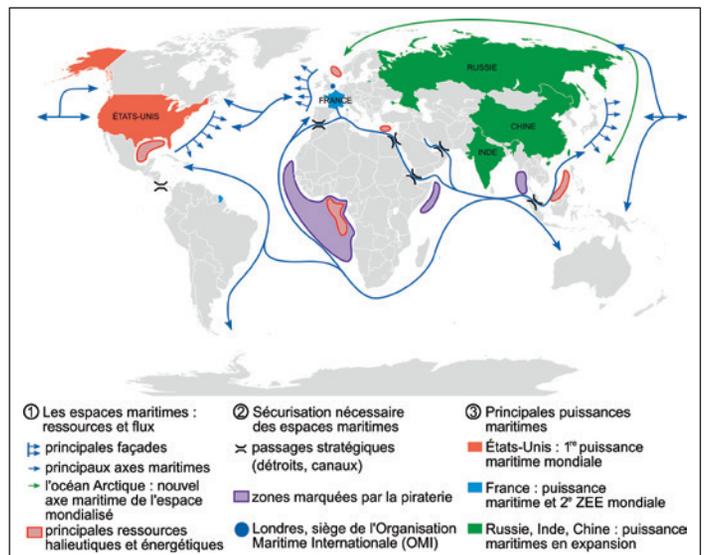
Proche et Moyen-Orient (le cours p. 20)



L'Asie, foyer de puissance (le cours p. 88)



Les ressources océaniques (le cours p. 88)



LE GUIDE PRATIQUE



Méthodologie et conseils

Présentation de l'épreuve

Les deux exercices de dissertation et d'étude critique de document(s) ne peuvent porter sur le même thème. Globalement, vous êtes évalué sur :

- vos capacités de rédaction (maîtrise de la langue, maîtrise de l'argumentation, capacité à organiser un propos en parties) ;
- vos connaissances (connaissance des notions au programme, capacité à replacer un document dans son contexte, à mobiliser des exemples précis pour illustrer le propos) ;
- votre esprit d'analyse (capacité à comprendre un sujet et à y répondre, à mettre des documents entre eux, à critiquer un document à l'aide de ses connaissances).

La dissertation

Il faut analyser le sujet et y répondre **en utilisant des connaissances et en suivant un plan logique**. Les notions sont abordées à travers plusieurs disciplines : il est donc capital de savoir les définir et les employer dans plusieurs contextes différents.

Au brouillon

D'abord, il faut bien lire le sujet. Le hors-sujet est très lourdement pénalisé. Notez la définition des termes importants du sujet, puis les principales idées en vrac. Classez-les pour obtenir deux ou trois

parties. Rédigez un plan détaillé avec titres, sous-titres, et notez les exemples de façon abrégée dans la partie correspondante du plan pour se souvenir de les utiliser au bon moment. Cherchez une problématique. Le travail au brouillon peut durer environ trente minutes.

L'introduction

Elle peut commencer par une **accroche** (qui est un exemple ou un fait précis permettant de susciter la curiosité du lecteur tout en introduisant le sujet). Elle comporte ensuite impérativement :

- une **analyse du sujet** (définition des termes importants, délimitation du cadre spatial et temporel, explication des principaux enjeux du sujet) ;
- une **problématique**, qui est le fil conducteur du devoir ;
- une **annonce du plan**.

L'introduction doit être très soignée car elle montre au lecteur que vous avez compris le sujet.

Le développement

Il se compose de **deux ou trois parties** de tailles équivalentes. Chaque partie porte sur un aspect précis du sujet, et les parties s'enchaînent de façon logique. Souvent, elles sont chronologiques, c'est-à-dire que chacune porte sur une période donnée et décrit les principales caractéristiques de cette période vis-à-vis du sujet. Chaque partie est organisée de la façon suivante :

- elle commence par une **phrase introductive** qui annonce son thème, en rappelant si besoin les bornes chronologiques de la partie ;
- les idées sont ensuite organisées en paragraphes bien distincts, qu'on appelle aussi des **sous-parties**, et qui sont eux aussi organisés de façon logique. Dans l'idéal, chaque sous-partie commence également par une phrase annonçant son thème. À l'intérieur de chacune, des idées et des exemples permettent de répondre au sujet ;
- elle s'achève sur une **phrase conclusive** qui constitue un bilan et éventuellement fait une transition vers la partie suivante.



ZOOM SUR...

L'ÉPREUVE EN BREF

- Mois de mars
- 4 h
- Coefficient : 16
- Dissertation : 10 points
- Étude critique de documents : 10 points

GARDEZ UN ESPRIT CRITIQUE !

Une bonne étude critique de document(s) met sans cesse en lien trois éléments, la consigne, les documents et les connaissances du cours. Il faut utiliser ces dernières pour expliquer, préciser ou critiquer les

documents, en révélant les sous-entendus, les allusions, les non-dits. Par exemple, donner une courte biographie d'un personnage connu ou fournir la date d'un événement si l'auteur ne la précise pas. Vous devez montrer en quoi le document présente certains aspects de la réalité plutôt que d'autres. Ainsi, un homme politique, dans un discours, essaie de convaincre ceux à qui il s'adresse : cela peut expliquer qu'il passe sous silence certains faits. Une affiche de propagande représente les événements de façon déformée et caricaturale. Si vous connaissez

bien la période, vous pourrez relever ces écarts. On considère qu'un document scientifique, en revanche, s'attache à rester au plus près de la réalité.

LES ÉCUEILS À ÉVITER ABSOLUMENT

Dans l'étude de document(s), il faut éviter de traiter les deux documents séparément, un dans chaque partie par exemple. Deux autres écueils consistent à ne pas utiliser le cours pour analyser les documents, ou à ne parler que du cours, mais pas des documents.

Dans la dissertation, il faut éviter de réciter le cours. Pour cela, une analyse attentive du sujet est nécessaire. Il ne faut pas rendre un devoir trop vague, sans exemples datés et localisés.

Attention au hors-sujet ! Il est très fortement pénalisé dans les deux exercices.

La conclusion

Elle fait le bilan du devoir en répondant à la problématique.

L'étude critique de document(s)

Elle porte sur un ou deux documents de nature différente (un texte et une image par exemple), accompagnés d'un titre et d'une consigne. Vous devez mobiliser des connaissances pour étudier le document et montrer **vos capacités d'analyse et d'esprit critique**.

Au brouillon

Il faut commencer par bien lire le titre et la consigne et par définir les termes du sujet. Puis lisez ou observez les documents attentivement en relevant les éléments importants à étudier. Relisez alors le sujet et notez les éléments de réponse tirés des documents. Il faut ensuite les organiser et proposer un plan, puis une problématique. Vous pouvez choisir une couleur pour chaque partie, et revenir sur les documents pour souligner ou entourer les éléments à étudier de la couleur correspondante. Le travail au brouillon peut durer entre trente et quarante-cinq minutes.

L'introduction

Elle inclut une **présentation** du ou des documents, qui doit permettre de prendre un recul critique. Il ne faut pas se contenter de recopier la source du document. Vous devez montrer que vous l'avez lu, compris et que vous savez le replacer dans son contexte. Pour cela, vous présentez :

- le **sujet** du document (il ne s'agit pas de recopier le titre, mais de déterminer le sujet du document en le lisant), l'auteur (en donnant éventuellement une courte biographie) ;
- le **contexte** (c'est-à-dire les événements qui se déroulent à l'époque de la création du document, en lien avec son sujet, et qui permettent de le comprendre) ;
- les **objectifs** du document ;
- les **destinataires** (on peut se demander dans quel but l'auteur a créé ce document, ce qu'il cherche à obtenir, qui il souhaite convaincre ou informer, etc.).

L'ensemble doit être court et les éléments bien liés en un ensemble fluide. À partir de la présentation, vous formulez une **problématique** qui servira de lien entre l'étude des deux documents et de fil conducteur au devoir.

Le développement

Il se compose de **deux à quatre parties** de taille équivalente, environ un paragraphe, qui portent chacune sur un thème différent et qui s'enchaînent dans un ordre logique pour répondre à la problématique. Chaque partie commence par une phrase introductive qui annonce son thème. S'il y a deux documents, il faut étudier les deux documents dans chaque partie. La problématique constitue le fil directeur du devoir et donne sa cohérence à l'analyse.

La conclusion

Elle répond à la problématique.

La présentation et l'orthographe

Pour les deux exercices, on saute une ligne après l'introduction, entre chaque partie

et avant la conclusion. Chaque paragraphe commence par un alinéa. Attention à soigner votre graphie et votre orthographe.

Se préparer à l'épreuve écrite

La mémoire fonctionne par la répétition ! Pour bien mémoriser, il faut apprendre, oublier et réapprendre. Alors mieux vaut relire les cours à la fin de chaque chapitre, et y revenir au moins deux fois par la suite, trois dans l'idéal. Surtout, vérifiez que vous avez tout compris pour chaque thème. Vous pouvez creuser certains points en fonction de vos intérêts en lisant des articles sur le sujet dans les journaux, des ouvrages plus spécialisés ou en regardant des documentaires.

Réalisez des **fiches de révisions** à la fin de chaque thème, en y indiquant le plan, la problématique, les principales idées. Les exemples y sont juste rappelés par un mot, mais pas détaillés. Les **définitions** des notions importantes y sont inscrites. Vous pouvez également réaliser des fiches de lecture si vous lisez des ouvrages spécialisés et si vous regardez des documentaires. Utilisez **des cartes et des atlas** : avec une vision cartographique, vous mémoriserez mieux les chapitres étudiés.



ZOOM SUR...

LA PROBLÉMATIQUE

Il existe deux types de problématiques. Ce peut être une question à laquelle la réponse n'est pas évidente ; dans ce cas, la problématique part d'un paradoxe ou d'une tension dans le sujet étudié et le devoir essaiera de résoudre cette difficulté. La problématique peut également être une affirmation qui commence par « nous allons montrer que ». Dans ce cas, la problématique est l'annonce d'une thèse, d'une théorie, que vous essaieriez de prouver au cours de votre devoir.

LES RÉVISIONS

Profitez des vacances pour revoir, même rapidement, ce que vous avez appris jusqu'ici, et pour continuer à écrire vos fiches de révisions. Vous pouvez vous faire réexpliquer certains points du cours par votre enseignant ou vos camarades.

Réalisez une frise chronologique et placez-y les dates importantes de chaque thème. Cela permet de constater des simultanités entre plusieurs événements liés à différents thèmes. Poursuivez la

création des fiches de révisions. Si vous avez un groupe de travail, échangez-vous les fiches de lecture et de révisions.

Ne multipliez pas les supports : choisissez ceux que vous allez utiliser une bonne fois pour toutes et n'en changez pas.

Lors des vacances de février, c'est le moment d'apprendre par cœur les fiches de révisions. Apprendre n'est pas relire : il faut se contraindre à se les réciter mentalement ou, mieux, à les réécrire au brouillon jusqu'à être capable de le faire sans se tromper.

Si vous avez un groupe de travail, faites-vous réciter mutuellement. Attention à ne pas apprendre uniquement des dates, des définitions et des événements. Le plus important est d'apprendre les idées et les périodes.

Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques : la synthèse du programme

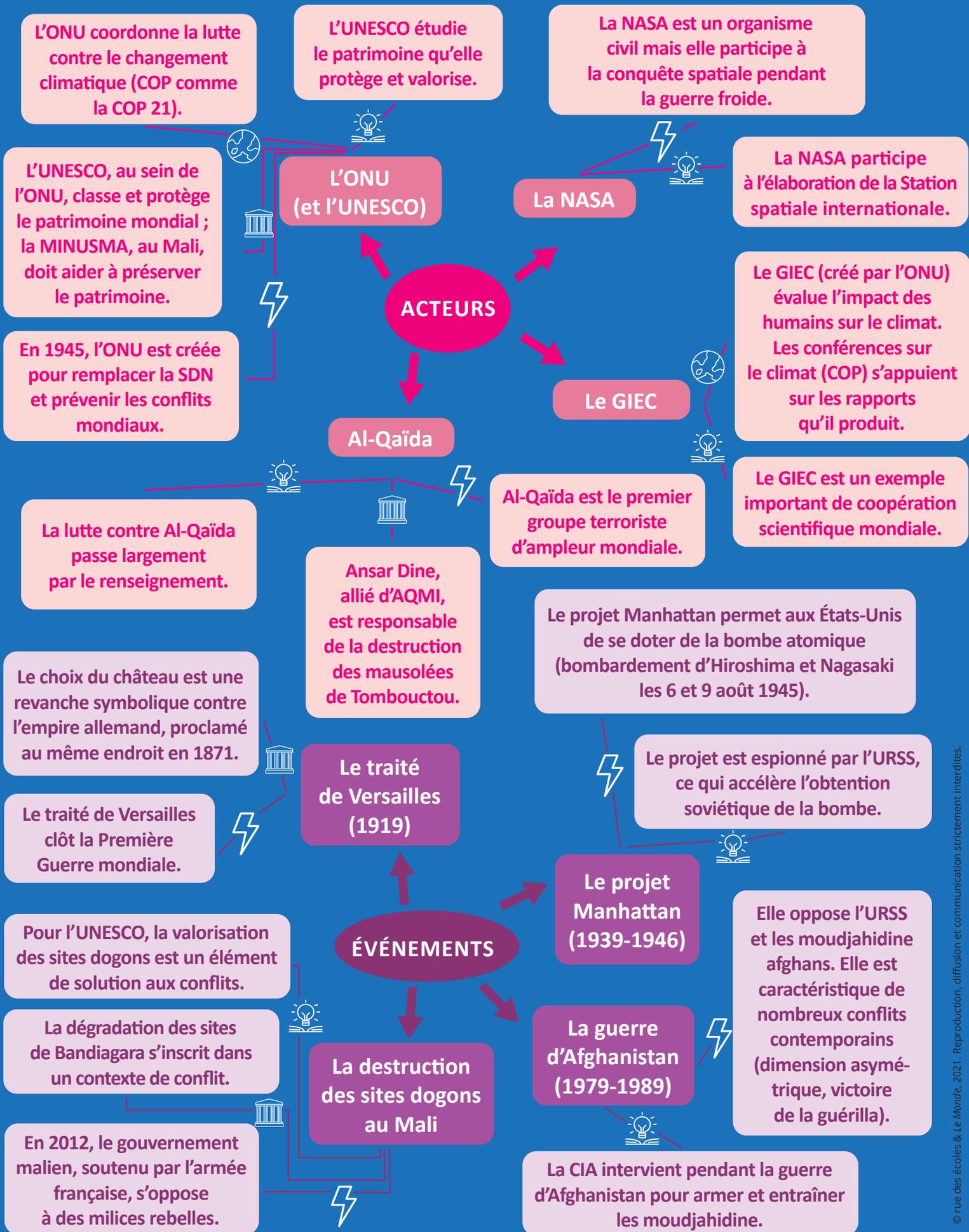


 Faire la guerre, faire la paix : formes de conflits et modes de résolution

 Identifier, protéger et valoriser le patrimoine

 L'environnement, entre exploitation et protection

 L'enjeu de la connaissance



Crédits

Couverture

Navire de croisière à Venise © Znm/iStock

Faire la guerre, faire la paix : formes de conflits et modes de résolution

p. 6 « Je suis Charlie » © Lya_Cattel/iStock ; p. 7 Frederik de Klerk et Nelson Mandela © Forum économique mondial/Wikimedia ; Siège de l'ONU © Eloi_Omella/iStock ; p. 10 Frontière États-Unis/Mexique © iStock ; p. 14 Woodrow Wilson Wikimedia ; p. 15 casques bleus, Wikimedia ; p. 17 Le Palais de la Paix, Wikimedia ; Pinochet, Wikimedia ; p. 23 Mur séparant Israël de la Cisjordanie By Zero0000 at the English language Wikipedia, CC BY-SA 3.0

Identifier, protéger et valoriser le patrimoine : enjeux géopolitiques

p. 26 Abbaye de Cluny © lucentius/iStock ; p. 27 Grande barrière de corail © Itos/iStock ; Grotte de Lascaux © Prof saxx/Wikimédia ; p. 29 Château de Versailles ; © Nirad/iStock ; p. 30 Eur © wrangel/iStock ; p. 31 Par L-BBE, CC BY 3.0 ; p. 35 Banai By KaTeznik – Own work, CC BY-SA 2.0 ; p. 41 André Malraux, Wikimedia ; Le Centre Pompidou, Paris © jacquesvandinteren/iStock

L'environnement, entre exploitation et protection : un enjeu planétaire

p. 46 Parc des expositions du Bourget © Surfnic/iStock ; p. 47 Locomotive à charbon © sumnersgraphicsinc/iStock ; p. 49 avion © Egorych/iStock ; p. 51 Forêt de Fontainebleau © Aurore Kervoern ; p. 55 Tempête de poussière, Texas, 1935, Wikimedia ; p. 57 Alaska © Don Mennig/iStock ; p. 69 Yellowstone © Manel Vinuesa/iStock ; Grand Canyon © IlexImage/iStock ; p. 63 Schistes noirs d'Utica Par Michael C. Rygel – Travail personnel, CC BY-SA 3.0

L'enjeu de la connaissance

p. 66 Francis Bacon, Wikimedia ; p. 67 CNRS Par Celette – Travail personnel, CC BY-SA 4.0 ; p. 69 Antoine-Henri Becquerel, Paul Nadar, Wikimedia ; Premier réacteur nucléaire russe ; © Prihodko/RIA Novosti/ Wikimedia ; p. 71 homme lisant © Balaji Srinivasan/iStock ; p. 75 Étudiante © ABHISHEK KUMAR SAH/iStock ; p. 77 Gaz de combat ; p. 81 Siège de Facebook © JasonDoiy/iStock ; p. 83 logo de l'ANSSI Par Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d', marque déposée

Les thèmes non évaluables à l'écrit

p. 87 Le TPIY Par ICTY staff — ICTY. CC BY 3.0 ; p. 88 Neil Armstrong, Wikimedia

Le guide pratique

p. 91 p. 91 © FatCamera/iStock ; PeopleImages/iStock Steve Debenport/iStock ; fizkes/iStock ; p. 92 Croquis © Ales_Utovko/iStock ; p. 93 Planning © Kwangmoozaa/iStock

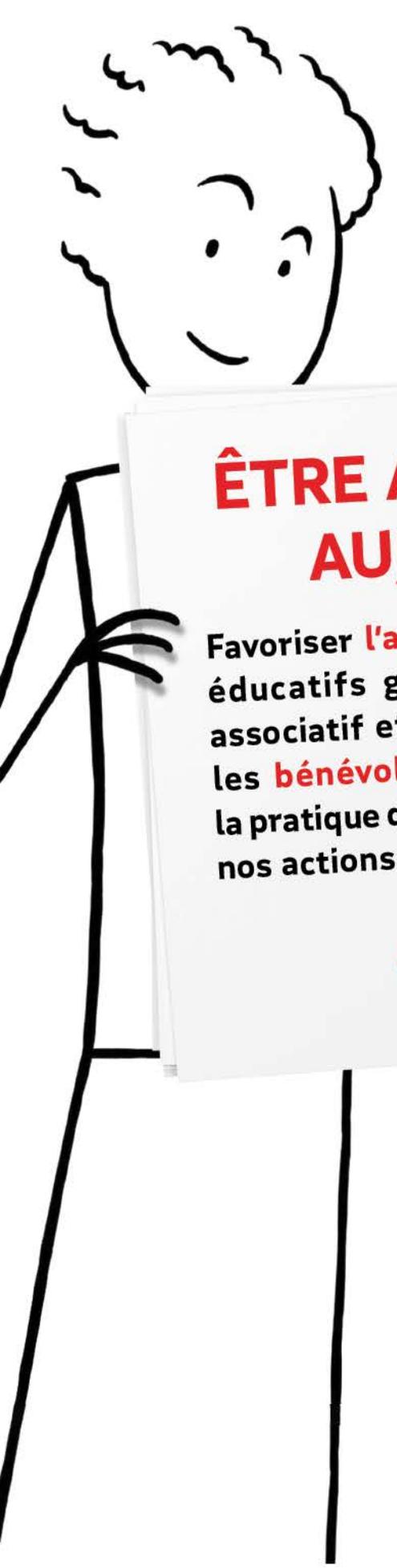
EAN : 9782820811288

© rue des écoles - Le Monde, 2021

Éditions rue des écoles - 2 ter rue des Chantiers - 75005 Paris

Achevé d'imprimer en France par Aubin, en décembre 2020

Dépôt légal : janvier 2021



ÊTRE ASSUREUR MILITANT AUJOURD'HUI C'EST :

Favoriser **l'accès à l'éducation** et proposer des outils éducatifs gratuits **pour tous**, soutenir le monde associatif et agir pour l'inclusion, accompagner tous les **bénévoles** et éducateurs qui rendent possible la pratique du sport, mettre **l'humain au cœur** de toutes nos actions et de tous nos choix.

#ChaqueActeCompte

www.chaqueactecompte.fr



assureur militant

Réviser son bac
avec *Le Monde*

CAHIER
SPÉCIAL

16 pages pour
se tester avant
le bac

Testez-vous pour le bac

HISTOIRE-GÉOGRAPHIE, GÉOPOLITIQUE
ET SCIENCES POLITIQUES

63 questions
corrigées et commentées


rue des écoles

Faire la guerre, faire la paix : formes de conflits et modes de résolution

La dimension politique de la guerre : des conflits interétatiques aux enjeux transnationaux

→ Le cours p. 8

Question 1

La notion de droit de la guerre apparaît :

- A. dans l'Antiquité.
- B. à la fin de la Seconde Guerre mondiale.
- C. au Moyen Âge.

Question 2

Le concept de guerre totale a été théorisé par :

- A. Roger Caillois.
- B. Erich Ludendorff.
- C. Franck Kitson.

Question 3

La guerre asymétrique :

- A. désigne la guerre menée dans le cyberspace.
- B. oppose un adversaire fort à un adversaire faible.
- C. est une technique de guérilla.

Question 4

Parmi ces trois exemples, lequel ne correspond pas à une forme de conflit apparaissant au cours du xx^e siècle ?

- A. Le terrorisme
- B. La cyberguerre
- C. La guérilla

Question 5

Le terrorisme peut être défini comme :

- A. une politique de terreur menée par un État contre sa population.
- B. une forme de conflit de basse intensité.
- C. une forme de déterritorialisation de la guerre.

Le défi de la construction de la paix

→ Le cours p. 14

Question 6

La Société des Nations dans ses principes s'inspire :

- A. de l'ouvrage de Jacques Bainville *Les Conséquences politiques de la paix*.
- B. de la Déclaration des droits de l'homme.
- C. des quatorze points du président Wilson.

Question 7

Qu'est-ce qui limite d'emblée l'action de la SDN après la Première Guerre mondiale ?

- A. Elle ne dispose pas de forces d'interposition.
- B. Elle n'est pas en mesure de prendre des sanctions économiques.
- C. L'Italie quitte la SDN en 1930.

Question 8

Quels sont les pays membres du Conseil de sécurité permanent des Nations unies en 1945 ?

- A. Les États-Unis, l'URSS, la République de Chine, le Royaume-Uni, la France
- B. Les États-Unis, l'URSS, Taïwan, le Royaume-Uni, la France

Question 9

Quel est le pays qui contribue le plus aux opérations de maintien de la paix en termes de troupes ?

- A. La Chine
- B. L'Éthiopie
- C. Les États-Unis

Le Moyen-Orient : conflits régionaux et tentatives de paix impliquant des acteurs internationaux (étatiques et non étatiques).

→ Le cours p. 20

Question 10

Le Hamas est :

- A. une organisation terroriste fondée au Soudan.

- B. une organisation fondamentaliste sunnite palestinienne.
- C. un parti politique égyptien.

Question 11

L'intervention contre l'Irak en 1991 :

- A. a entraîné la chute et l'arrestation de Saddam Hussein.
- B. a contraint l'armée irakienne à évacuer le Koweït.
- C. a amené l'Irak à développer un programme nucléaire militaire.

Question 12

L'État Islamique est :

- A. une ancienne branche d'Al-Qaïda.
- B. une organisation religieuse chiïte.
- C. un État apparu au Yémen.

Question 13

Le mouvement des Printemps arabes a commencé :

- A. en Tunisie.
- B. en Syrie.
- C. en Égypte.

Identifier, protéger et valoriser le patrimoine : enjeux géopolitiques

Usages sociaux et politiques du patrimoine : le cas du château de Versailles

→ Le cours p. 28

Question 14

De quand datent les premiers travaux d'extension de Versailles ?

- A. Du règne de Louis XIV
- B. Du règne de Louis XIII
- C. Du règne de Louis XV

Question 15

Où est exposé *Le Sacre de l'Empereur de David* ?

- A. au Louvre
- B. dans la salle du Sacre de Versailles
- C. à Notre-Dame de Paris

Question 16

Quelle proclamation officielle est faite le 18 janvier 1871 dans la galerie des Glaces ?

- A. la naissance de l'Empire allemand
- B. la signature du traité de Versailles
- C. l'élection d'Adolphe Thiers à la présidence de la III^e République

Question 17

Combien de visiteurs accueille aujourd'hui le château de Versailles ?

- A. 6,7 millions
- B. 5 millions
- C. 8 millions

Patrimoine, la préservation entre tensions et concurrences

→ Le cours p. 34

Question 18

La République de Venise a été fondée :

- A. au ^ve siècle après J.-C.
- B. en 697.
- C. en 1571.

Question 19

Le musée Guggenheim rassemble :

- A. des objets appartenant au patrimoine médiéval de Venise.
- B. des œuvres de la Renaissance.
- C. une collection d'art moderne et contemporain.

Question 20

Le phénomène des vagues en lagune est dû :

- A. au réchauffement climatique.
- B. à la marée.
- C. à la circulation maritime dans Venise.

Question 21

Gruppo 25 est :

- A. une institution régionale chargée d'administrer les eaux de la lagune et d'entretenir les canaux.

- B. une association militant pour les droits des habitants de Venise face au tourisme et aux expropriations immobilières.
- C. un parti politique.

La France et le patrimoine, des actions majeures de valorisation et de protection

→ Le cours p. 40

Question 22

Le patrimoine fait référence :

- A. à l'héritage historique et architectural.
- B. aux biens culturels, naturels, matériels ou immatériels.
- C. à l'ensemble des sites touristiques.

Question 23

Les premières politiques du patrimoine sont adoptées par :

- A. Malraux.
- B. l'abbé Grégoire.
- C. François Guizot.

Question 24

La période post-1945 est marquée par :

- A. une augmentation significative du budget du patrimoine.
- B. des collaborations plus nombreuses avec des acteurs privés et artistes, notamment pour la restauration des bâtiments religieux.

Question 25

En 1983 sont créées :

- A. les journées du Patrimoine.
- B. les ZPPAUP.
- C. les Écoles nationales du patrimoine.

Question 26

La période des années 1990-2000 est marquée par :

A. une augmentation du budget de la culture.

B. une valorisation des actions de préservation au détriment de la mise en valeur touristique.

C. un désengagement plus marqué des pouvoirs publics au profit des acteurs privés.

L'environnement, entre exploitation et protection : un enjeu planétaire

Exploiter, préserver et protéger : le rôle des individus et des sociétés dans l'évolution des milieux

→ Le cours p. 48

Question 27

En biologie, un biotope désigne :

- A. tout ce qui nous entoure.
- B. l'ensemble des éléments caractérisant un milieu physico-chimique déterminé et uniforme.
- C. un élément déterminant de l'environnement naturel.

Question 28

Une révolution désigne :

- A. l'itinéraire complet accompli par un astre autour d'un autre astre.
- B. le renversement brutal d'un régime politique.
- C. les modifications radicales des conditions d'existence dans une société humaine.

Question 29

Le néolithique débute :

- A. il y a 300 000 ans.
- B. environ 8 000 ans avant notre ère.
- C. il y a 100 000 ans.

Question 30

La révolution industrielle désigne :

- A. le passage d'une société à dominante agraire et artisanale à une société fondée sur des moyens industriels permettant la production en masse.
- B. l'avènement du capitalisme.
- C. le passage d'une société nomade à une société de sédentaires pratiquant l'agriculture.

Le changement climatique : approche historique et géopolitique

→ Le cours p. 54

Question 31

La climatologie étudie :

- A. les variations climatiques à l'échelle mondiale.
- B. les variations des moyennes globales de températures.
- C. les variations régionales des climats.

Question 32

À quelle cause principale attribue-t-on l'alternance de périodes glaciaires et de réchauffement à l'échelle terrestre ?

- A. À la pollution
- B. À l'influence de la Lune
- C. À la modification de l'orbite terrestre

Question 33

L'optimum climatique médiéval est :

- A. un réchauffement soudain qui confère à l'Europe un climat quasi tropical.
- B. un réchauffement relatif du climat dans l'hémisphère Nord entre 900 et 1300.
- C. la fonte des glaces permettant la colonisation par les Vikings au IX^e siècle du Groenland devenu un pays vert.

Question 34

Qu'est-ce qu'un écosystème ?

- A. Un milieu doté de composants biologiques et physiques suffisamment homogènes et relativement stables pour être regroupés en un système.
- B. Un espace menacé par le réchauffement climatique.
- C. Un ensemble de milieux à préserver et à étudier.

Question 35

Qu'est-ce que le développement durable ?

- A. Un développement économique qui épargne les ressources en tenant compte de leur nature limitée
- B. Une manière équitable de concevoir les échanges commerciaux
- C. Le développement des énergies renouvelables

Les États-Unis et la question environnementale : tensions et contrastes

→ Le cours p. 60

Question 36

Quand émerge une conscience environnementale aux États-Unis ?

- A. Dans les années 1970
- B. À l'époque du New Deal
- C. Au XIX^e siècle

Question 37

Quelle superficie administre le Service des forêts des États-Unis dès 1909 ?

- A. 170 000 km²
- B. 17 millions de km²
- C. 550 000 km²

Question 38

Combien de visiteurs accueillent les États-Unis en 2016 ?

- A. Près de 90 millions
- B. Plus de 75 millions
- C. 50 millions

Question 39

Parmi ces quatre institutions, laquelle ne dépend pas du pouvoir fédéral ?

- A. L'Agence de protection de l'environnement des États-Unis (EPA)
- B. Le National Park Service
- C. Le Service des forêts

Question 40

Qu'appelle-t-on le réveil amérindien ?

- A. Un mouvement armé se réclamant des droits des natifs dans les années 1970
- B. Un sursaut démographique et une meilleure intégration des Amérindiens dans la société américaine à partir des années 1960
- C. La reconnaissance du préjudice territorial et son indemnisation par l'administration Obama

L'enjeu de la connaissance

Produire et diffuser
des connaissances

→ Le cours p. 68

Question 41

Qu'est-ce que la radioactivité ?

- A. Un phénomène naturel de désintégration des atomes produisant de l'énergie et des particules radioactives
- B. Un processus artificiel de scission d'un atome
- C. Un phénomène naturel de fusion d'un noyau atome provoquant l'émission de radiations

Question 42

Marie Curie réussit à démontrer que la radioactivité :

- A. affecte l'uranium.
- B. est un phénomène associé à d'autres matériaux, comme le radium ou le polonium.
- C. se transmet sous forme de rayons X.

Question 43

La réaction en chaîne est provoquée :

- A. par la fusion d'un atome libérant une grande quantité d'énergie.
- B. par la scission d'un atome libérant des neutrons qui entrent en collision les uns avec les autres.
- C. par la désintégration d'un atome d'uranium.

Question 44

L'ITER est le nom :

- A. du réacteur à fusion mis en service à Kyshtym en Sibérie en 1957.
- B. du premier réacteur thermonucléaire américain.
- C. du réacteur expérimental développé à Cadarache dans le sud de la France.

La connaissance, enjeu
politique et géopolitique

→ Le cours p. 74

Question 45

Qu'est-ce que le soft power ?

- A. Le pouvoir diplomatique
- B. La capacité de projection militaire
- C. Le rayonnement culturel

Question 46

Combien d'étudiants l'Inde compte-t-elle ?

- A. 9 millions
- B. 22 millions
- C. 34 millions

Question 47

Quelle part du PIB représente le secteur tertiaire en Inde en 2018 ?

- A. 31 %
- B. 72 %
- C. 54 %

Question 48

Qu'est-ce que le canal Gavrilov ?

- A. Une ligne téléphonique cryptée
- B. Un réseau sous-terrain
- C. Un cours d'eau russe

Le cyberspace :
conflictualité et coopération
entre les acteurs

→ Le cours p. 80

Question 49

Le cyberspace est :

- A. un réseau créé aux États-Unis
- B. l'ensemble des données numérisées
- C. un ensemble de technologies dédiées à la cyberguerre

Question 50

Le web est :

- A. un logiciel créé en 1990 permettant de naviguer grâce à des liens cliquables.
- B. un moteur de recherche.
- C. un réseau physique de serveurs.

Question 51

Le big data désigne :

- A. toutes les parties du web non accessibles.
- B. de vastes ensembles de données.
- C. la totalité du réseau mondial.

Question 52

Parmi les cinq premières tech companies, on trouve :

- A. des compagnies américaines.
- B. des compagnies chinoises et américaines.
- C. des compagnies européennes et américaines.

Question 53

Le RGDP est :

- A. la Régulation générale des données produites.
- B. le Règlement général pour la protection des données.
- C. le Règlement et la gestion du droit de propriété.

Thèmes non évaluable à l'écrit

De nouveaux espaces de conquête

→ Le cours p. 86

Question 54

La puissance est :

- A. la capacité nucléaire.
- B. l'influence culturelle.
- C. la capacité d'un acteur à exercer une influence sur d'autres États.

Question 55

L'objectif formulé par le président américain Kennedy est :

- A. de faire atterrir l'homme sur la lune.
- B. de se poser sur la face cachée de la lune.
- C. de coloniser Mars.

Question 56

L'ESA possède aujourd'hui :

- A. le deuxième budget des organisations spatiales de la planète.
- B. des satellites équipés d'armes nucléaires.
- C. un partenariat avec la société Space X.

Question 57

Le marché privé des lanceurs spatiaux est dominé par :

- A. la Chine et la Russie.
- B. des firmes américaines.
- C. l'Europe.

Question 58

Le système de géolocalisation par satellite européen se nomme :

- A. GLONASS
- B. Beidou
- C. Galileo

Histoire et mémoires

→ Le cours p. 88

Question 59

Quel historien évoque une « procédure de vérité » ?

- A. Pierre Nora
- B. Benjamin Stora
- C. Hérodote

Question 60

Quel historien parle d'une « reconstruction problématique et incomplète » pour décrire le processus par lequel l'historien fait usage des mémoires collectives ?

- A. Jacques Le Goff
- B. Pierre Nora
- C. Pierre Vidal-Naquet

Question 61

En quelle année un coup d'État en Algérie met-il au pouvoir Houari Boumédiène ?

- A. 1962
- B. 1964
- C. 1965

Question 62

En 1999, l'Assemblée nationale française reconnaît la « guerre » d'Algérie. Auparavant elle était considérée comme :

- A. une intervention étrangère.
- B. une guerre civile.
- C. une opération de « pacification ».

Question 63

Les harkis sont :

- A. des Algériens ayant combattu aux côtés de l'armée française en Algérie.
- B. des combattants du FLN.
- C. des Français soutenant le FLN.

Faire la guerre, faire la paix : formes de conflits et modes de résolution

Question 1 : A.

Les premières traces d'un droit de la guerre apparaissent dans le code babylonien d'Hammurabi. Il est rédéfini au Moyen Âge avec la notion de guerre juste, puis théorisé en droit international au xx^e siècle.

Question 2 : B.

Erich Ludendorff développe le concept de guerre totale en 1916, à l'occasion de la bataille de Verdun, puis théorise cette tactique dans son ouvrage éponyme publié en 1935 : *Der Totale Krieg*.

Question 3 : B.

La guerre asymétrique voit s'opposer des adversaires dont les forces sont très inégales.

Question 4 : C.

Les Romains furent parmi les premiers à être confrontés à la guérilla menée par les Sicaïres et les Zélotes en Judée au 1^er siècle avant. J.-C. mais ce sont les conflits indo-chinois (46-54), vietnamien (65-73) puis afghan (79-89) qui généralisent les techniques de la guérilla.

Question 5 : B, C.

Le terrorisme est utilisé face à un ennemi très puissant pour créer la peur avec peu de moyens en frappant des cibles militaires ou civiles par surprise. L'expression « conflit de basse intensité » (CBI) est utilisée pour le désigner. Elle fait référence à un large spectre d'affrontements armés opposant de manière multiforme un ou plusieurs États à des acteurs non étatiques. Le terrorisme constitue une forme de déterritorialisation de la guerre.

Question 6 : C.

La Société des Nations est un projet particulièrement soutenu par le président américain Woodrow Wilson dont le programme en quatorze points, présentés lors de la conférence de Paris, prône une diplomatie ouverte et transparente, en faveur de la résolution pacifique des conflits.

Question 7 : A.

La SDN ne possède pas, comme c'est ensuite le cas de l'ONU, de forces d'interposition. Le Japon et l'Allemagne quittent la SDN en 1933. En 1935, la SDN ne parvient pas à empêcher l'invasion de l'Éthiopie par l'Italie (pourtant deux États membres de la SDN). Les sanctions sont inefficaces et l'Italie quitte aussi la SDN en 1935.

Question 8 : C.

La première session du conseil de sécurité permanent, à Church House, à Londres, en 1946 accueille les représentants des États-Unis, de l'URSS, du Royaume-Uni, de la France et de la République de Chine. La République de Chine est l'appellation du régime gouvernant la Chine depuis 1912. Après la victoire de Mao Zedong en 1949, c'est Taïwan qui assume cette appellation. L'île est cependant évincée au profit de la République populaire de Chine à l'issue du vote de la résolution 2758 en 1971.

Question 9 : B.

En 2018, l'Éthiopie est le pays qui fournit le plus de personnel aux soldats de la paix de l'ONU. Les États-Unis sont le plus gros contributeur en termes de budget.

Question 10 : B.

Fondé en 1987, le Hamas est une organisation islamiste palestinienne prônant la destruction de l'État d'Israël et l'instauration d'un État islamique palestinien.

Question 11 : B.

L'intervention de la coalition internationale en 1991 force l'Irak à évacuer le Koweït. C'est l'intervention américaine en 2003 qui amène l'arrestation, le procès puis la pendaison de Saddam Hussein.

Question 12 : A.

L'État islamique est en 2006 une cellule irakienne d'Al-Qaïda. C'est en 2014, qu'Abou Bakr al-Baghdadi proclame la fondation de l'État islamique.

Question 13 : A.

Les printemps arabes commencent avec la révolution du Jasmin, en Tunisie, suite à l'immolation de Mohamed Bouazizi le 17 décembre 2010. Il meurt de ses blessures le 4 janvier 2011.

Identifier, protéger et valoriser le patrimoine : enjeux géopolitiques

Question 14 : B.

Si Louis XIV donne assurément toute son importance et son lustre au château de Versailles, c'est Louis XIII qui, en 1624, ordonne la construction du premier pavillon de chasse et, par la suite, les premiers travaux d'extension du bâti et du domaine.

Question 15 : A, B.

Le tableau de David, immortalisant le sacre de Napoléon à Notre-Dame de Paris en 1804, est exposé au Louvre, mais une copie à l'identique a été réalisée par le peintre et est exposée à Versailles.

Question 16 : A.

La création de l'Empire allemand sous Guillaume I^{er} est proclamée le 18 janvier 1871 dans la galerie des Glaces. Cinquante ans plus tard, la signature du traité de Versailles au même endroit, le 28 juin 1919, apparaît comme une revanche française.

Question 17 : C.

Le nombre de visiteurs est passé de 6,7 millions en 2016 à 8 millions en 2018. Versailles est le troisième monument français le plus visité.

Question 18 : B.

La colonisation du site commence au v^e siècle après J.-C., mais la République de Venise est fondée en 697. La bataille de Lépante oppose les Vénitiens aux Ottomans. La défaite de ces derniers n'empêche pas le déclin vénitien de s'accroître dans les décennies qui suivent.

Question 19 : C.

La collection Peggy Guggenheim est un ensemble d'œuvres d'art accumulées au cours de sa vie par la collectionneuse et mécène Peggy Guggenheim. Le musée a été fondé en 1980, un an après la mort de la collectionneuse.

Question 20 : C.

Les vagues en lagune sont provoquées par l'important trafic à l'intérieur de la lagune et dans les canaux. En revanche, pour nombre de scientifiques, la montée des eaux liées au réchauffement climatique menace encore plus directement la survie de la cité.

Question 21 : B.

Gruppo25 est un exemple d'associations d'habitants de Venise rassemblés pour faire valoir leurs droits et réclamer une meilleure protection de leur cité face au tourisme. Le Magistrato Alle Acque représente l'autorité de l'eau de Venise.

Question 22 : A, B.

Le patrimoine renvoie à l'héritage historique et architectural ainsi qu'aux biens immatériels selon l'UNESCO.

Question 23 : C.

Si l'abbé Grégoire est le premier à lancer l'idée d'une politique du patrimoine, le ministre François Guizot est le premier à la mettre en œuvre en 1830.

Question 24 : B.

La seconde moitié du xx^e siècle, à partir des chantiers de reconstruction après la guerre, est marquée par une collaboration plus marquée entre les institutions publiques et privées et les artistes.

Question 25 : B.

La création des zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) offre un cadre légal de protection au patrimoine urbain et paysager.

Question 26 : C.

La tendance initiée après la Seconde Guerre mondiale se confirme jusqu'à la fin du xx^e siècle : le rôle des acteurs et fondations privées devient de plus en plus important.

L'environnement, entre exploitation et protection : un enjeu planétaire

Question 27 : B.

Si le milieu, en sciences sociales, désigne tout ce qui nous entoure, le milieu, en biologie, traduit par le terme biotope désigne plus précisément un écosystème doté de caractéristiques relativement homogènes.

Question 28 : A, B, C.

Les trois définitions conviennent. La première appartient au domaine de l'astronomie, la deuxième est déterminée par les sciences politiques, la dernière s'applique de façon plus générale aux sciences sociales.

Question 29 : B.

La révolution néolithique débute environ 8 000 ans avant notre ère. Il y a 300 000 ans apparaissait l'*Homo erectus* et il y a 100 000 ans, l'*Homo sapiens*.

Question 30 : A.

La révolution néolithique désigne le passage d'une société nomade à une société de sédentaires pratiquant l'agriculture tandis que la révolution industrielle désigne le passage d'une société fondée sur l'agriculture et l'artisanat à une société fondée sur l'industrie et la production en masse.

Si l'avènement du capitalisme caractérise aussi la société industrielle, on ne peut toutefois pas la réduire à ce simple trait.

Question 31 : C.

La climatologie étudie les grandes variations régionales des climats. Les climatologues considèrent qu'il n'est pas scientifique de déduire une approche globale de la multiplicité des variations observées à l'échelle régionale.

Question 32 : C.

Les relevés effectués à partir de prélèvements de glace arctique ou antarctique permettent de constater l'alternance de grandes périodes glaciaires ou de périodes de réchauffement du climat terrestre tous les 100 000 ans. Cela est dû à la modification cyclique de l'orbite terrestre.

Question 33 : B.

La constatation d'un réchauffement relatif de l'hémisphère Nord, appelé optimum climatique médiéval, a donné lieu à nombre de théories farfelues, notamment la transformation du Groenland en terre verdoyante, fondée sur l'étymologie. Néanmoins, les températures observées au cours de ce réchauffement restent inférieures à celles que l'on observe au XXI^e siècle.

Question 34 : A.

La notion d'écosystème, élaborée en 1935 par le scientifique américain Arthur Georges Tansley, renvoie à un milieu doté de composantes homogènes et stables. Le terme d'environnement fait, lui, référence à un ensemble de milieux à préserver et à étudier.

Question 35 : A.

Le développement durable est un concept élaboré pour la première fois dans le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations unies, dit rapport Brundtland, en 1987, selon les termes suivants : « un développement qui répond aux besoins du présent sans

compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

Question 36 : C.

La conscience environnementale émerge très tôt, au ^{XIX}^e siècle, aux États-Unis. Elle est à l'origine de la création des premiers parcs nationaux au monde : Yellowstone et Yosemite.

Question 37 : A.

Créé en 1905, le Service des forêts protège 170 000 km² dès 1909.

Question 38 : B.

En 2016, les États-Unis accueillent 75,6 millions de visiteurs, au coude-à-coude avec l'Espagne (75,6 millions également) et derrière la France (82,4 millions).

Question 39 : A.

L'EPA est une agence indépendante à l'échelle gouvernementale, mais elle est indépendante de l'administration fédérale.

Question 40 : B.

Le réveil amérindien désigne la vitalité démographique et la réussite économique de la communauté amérindienne à partir des années 1960. Cette communauté porte aussi des revendications qui sont graduellement reconnues par l'administration fédérale et mène à des compensations, comme celle de 2,61 milliards, versée entre le premier et le deuxième mandat de Barack Obama.

L'enjeu de la connaissance

Question 41 : A.

La radioactivité, phénomène mis au jour par Henri Becquerel, est un processus naturel de désintégration d'un noyau atomique provoquant une émission d'énergie et de particules radioactives.

Question 42 : B.

En poursuivant ses travaux de thèses à partir des découvertes de Becquerel,

Marie Curie établit que les rayons uraniques peuvent être émis par d'autres matériaux. Elle baptise ce phénomène « radioactivité ».

Question 43 : B.

La réaction en chaîne observée par Ernest Rutherford intervient quand un atome se scinde en deux ou plusieurs parties, libérant des neutrons qui entrent en collision les uns avec les autres et provoquent d'autres scissions de noyaux atomiques.

Question 44 : C.

L'ITER (International Thermonuclear Experimental Reactor) est un projet international mené dans le sud de la France visant à construire le plus grand réacteur à fusion du monde.

Question 45 : C.

Joseph Nye définit en 1992 le *soft power* comme la capacité à rayonner culturellement, en opposition au *hard power*, le pouvoir militaire.

Question 46 : C.

D'après l'UNESCO, 332 000 Indiens étudient à l'étranger, pour moitié aux États-Unis, mais aussi au Royaume-Uni, en Australie, en Nouvelle-Zélande et au Canada.

Question 47 : C.

En 2014, le secteur tertiaire ne représentait encore que 31 % du PIB, en 2018. Cette très forte croissance du secteur tertiaire s'appuie largement sur le développement des secteurs du numérique et de l'informatique.

Question 48 : A.

Il s'agit de la ligne téléphonique cryptée ayant permis aux services soviétiques et américains de communiquer pendant la guerre froide.

Question 49 : B.

Le terme cyberspace apparaît dans les années 1980, au départ dans la littérature d'anticipation, puis pour désigner l'ensemble de l'univers numérique.

Question 50 : A.

Le web a été développé en 1990 au CERN par l'ingénieur britannique Tim Berners-Lee. C'est un système hypertexte permettant de consulter des pages internet grâce à un navigateur.

Question 51 : B.

L'expression « big data » a été employée pour la première fois en 1997 selon l'Association for Computing Machinery. Elle désigne des ensembles de données si volumineux qu'ils nécessitent l'emploi d'algorithmes d'intelligence artificielle pour pouvoir être traités.

Question 52 : B.

Selon le classement du magazine *Forbes*, les cinq premières compagnies dans le domaine des technologies et services informatiques, par ordre de capitalisation boursière, sont : Alphabet (EU), IBM (EU), Facebook (EU), Tencent (Ch.), Accenture (EU). Dans le domaine du matériel informatique, c'est Apple (EU) qui se classe en haut du podium et Microsoft (EU) dans le domaine des programmes et logiciels.

Question 53 : B.

Le RGPD renforce et unifie la protection des données pour les individus au sein de l'Union européenne depuis le 25 mai 2018.

Thèmes non évaluables à l'écrit

Question 54 : C.

La puissance est la capacité d'un acteur (État, organisation, firme, ville...) à exercer une influence à plus ou moins grande échelle. La capacité nucléaire est la base de la dissuasion, l'influence culturelle est le *softpower*.

Question 55 : A.

Le 25 mai 1961, Kennedy annonce que la nation américaine doit faire atterrir un

homme sur la lune avant la fin de la décennie. Si la Chine a posé une sonde sur la face cachée de la lune, les ambitions des principales puissances spatiales sont aujourd'hui tournées vers la planète Mars.

Question 56 : A.

Depuis 2019, avec une augmentation significative de son budget, l'ESA s'est hissé au deuxième rang des agences spatiales dans le monde, derrière la NASA. Elle ne possède pas de satellites équipés d'armes nucléaires, ni de partenariat avec Space X, dont elle est un concurrent direct avec la fusée Ariane 6.

Question 57 : A.

Avec Blue Origin, créée par le patron d'Amazon Jeff Bezos, et Space X, par le milliardaire Elon Musk, le secteur privé dans le domaine spatial reste largement dominé par des entreprises américaines.

Question 58 : C.

Le GPS européen se nomme « Galileo ». GLONASS est son équivalent russe et Beidou est chinois.

Question 59 : C.

L'historien Hérodote évoque, au ^ve siècle av. J.-C., la « procédure de vérité » qui doit guider son travail dans *L'Enquête (Historia)*.

Question 60 : B.

C'est Pierre Nora qui l'évoque en 1978, pour défendre l'usage nécessaires des mémoires collectives dont l'analyse doit servir « de fer de lance à l'histoire contemporaine » (article « Mémoires collectives » publié en 1978).

Question 61 : C.

L'Algérie bascule dans l'autoritarisme, compliquant d'autant le traitement impartial et historique de la mémoire du conflit.

Question 62 : C.

Le gouvernement français parle dès le début de la guerre d'Algérie de « pacification ». Il faut attendre 37 ans après les accords d'Evian pour que l'Assemblée nationale reconnaisse officiellement la réalité du

conflit. « Oui, avec Jean Jaurès, j'affirme que le courage c'est de chercher la vérité et de la vivre », déclare le rapporteur du texte de loi, Alain Néri (PS), au moment de faire prendre connaissance de son texte à l'Assemblée.

Question 63 : A.

Le terme « harki », « traître » en arabe, est employé en Algérie, notamment au sein du FLN pour désigner les supplétifs

algériens de l'armée française. La France s'était engagée à accueillir tous les harkis et leur famille rapprochée après la guerre d'Algérie, mais était revenue sur sa promesse après les accords d'Evian. Seuls 42 500 harkis ont trouvé refuge en France. Leurs descendants représenteraient en 2012 entre 500 000 et 800 000 personnes en France.

Le planning de révisions

Dès le début de l'année

La mémoire fonctionne par la répétition !

Pour bien mémoriser, il faut apprendre, oublier et réapprendre. Alors mieux vaut relire les cours à la fin de chaque chapitre, et y revenir au moins deux fois par la suite, trois dans l'idéal. Surtout, vérifiez que vous avez tout compris pour chaque thème. Vous pouvez creuser certains points en fonction de vos intérêts en lisant des articles sur le sujet dans les journaux, des ouvrages plus spécialisés ou en regardant des documentaires.

Réalisez des **fiches de révisions** à la fin de chaque thème, en y indiquant le plan, la problématique, les principales idées. Les exemples y sont juste rappelés par un mot. Les définitions des notions importantes y sont inscrites. Réalisez également des frises chronologiques.

Vous pouvez également réaliser des **fiches de lecture** si vous lisez des ouvrages spécialisés et si vous regardez des documentaires. Utilisez des **cartes et des atlas** : avec une vision cartographique, vous mémoriserez mieux les chapitres étudiés.

À partir des vacances de Noël

Commencez à revoir tous les chapitres en vous aidant de vos cours, de vos propres fiches, d'ouvrages conçus pour les révisions. Pour apprendre un cours, **on apprend le**

plan par cœur. Les idées principales et les exemples vous reviendront en tête si vous l'avez bien appris et compris. Si vous avez une mémoire auditive, apprenez en lisant à voix haute, cachez le cours puis réécoutez-le. Si vous avez une mémoire visuelle, utilisez de la couleur, réalisez de petits croquis, servez-vous de cartes et de la frise chronologique.

Réalisez un **planning de révisions** par semaine jusqu'à mars. Vous pouvez réaliser des croquis de synthèse de chaque jalon ou de chaque thème, qui reprennent les notions et les événements principaux pour les organiser visuellement et les mettre en lien.

Lors des vacances de février

C'est le moment **d'apprendre par cœur les fiches de révisions**. Le plus important est de mémoriser les idées et les périodes.

Au début du mois de mars, faites un planning de révisions jour par jour jusqu'à l'épreuve, en étant réaliste sur vos capacités de travail, et en alternant les chapitres au sein d'une même journée pour ne pas trop vous lasser.

Quelques jours avant l'épreuve

Réviser en survolant une dernière fois, puis, la veille de l'épreuve, **reposez-vous, changez-vous les idées, faites un peu de sport** pour diminuer le stress éventuel.

Utilisez les supports les plus synthétiques pour réviser une dernière fois. Ne vous servez pas de nouveaux supports, cela risque de vous angoisser. La veille de l'épreuve, préparez votre matériel, de quoi manger et boire, etc.